

FLORENT CHAREST

L'ŒUVRE
du curé B. Couillard
et
LA FAILLITE
de la Coopérative agricole
Notre-Dame-de-Ham
1910 – 1921



Les Éditions Histoire Québec
Collection Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville

FLORENT CHAREST

L'ŒUVRE

du curé B. Couillard

et

LA FAILLITE

de la Coopérative agricole

Notre-Dame-de-Ham

1910 – 1921



Les Éditions Histoire Québec
Collection Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Charest, Florent, 1943-, auteur

L'œuvre du curé B. Couillard et la faillite de la Coopérative agricole Notre-Dame-de-Ham, 1910-1921 /
Florent Charest.

(Collection Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville)
Comprend des références bibliographiques et un index.

ISBN 978-2-89586-191-1 (relié)

ISBN 978-2-89586-254-3 (pdf)

1. Coopératives agricoles - Québec (Province) - Notre-Dame-de-Ham - Histoire - 20e siècle.
2. Notre-Dame-de-Ham (Québec) - Histoire - 20e siècle.
3. Couillard, Barthélémy. I. Titre.

II. Collection : Collection Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville.

HD1486.C3C42 2018

334'.68309714565

C2018-941147-3

Illustration de la 1^{ère} de couverture : 1916 – Le village de Notre-Dame-de-Ham.
de la 4^e de couverture : 1916 – La rue de l'Église conduisant aux bâtiments de la Coopérative.

Florent Charest
Longueuil (Québec) Canada
florentcharest@videotron.ca

Ce livre est disponible à la boutique des Éditions Histoire Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2, www.histoirequebec.qc.ca
(514) 252-3031 – 1-866-691-7202

ainsi qu'auprès de la Société d'Histoire et de Généalogie de Victoriaville,
Édifice Alcide-Fleury, 841 boul. Des Bois-Francis Sud, local 100, Victoriaville (Québec) G6P 5W3
www.shg.victoriaville.ca (819) 350-6958

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, deuxième trimestre, 2018 (relié)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, deuxième trimestre 2018 (relié)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, deuxième trimestre, 2022 (pdf)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, deuxième trimestre, 2022 (pdf)

Droits d'auteur et droits de reproduction papier, traduction et adaptation réservés.
Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à

Copibec
(514) 288-1664 – (800) 717-2022

licenses@copibec.qc.ca

Imprimé au Canada

*« Ramassez les miettes,
de crainte qu'elles ne soient perdues »*

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	ii
Sources et Méthodologie	iii
Liste des photos	v
Liste des illustrations	v
 Partie 1 1910- 1920 : L’OEUVRE du curé B. Couillard	1
La Caisse d’économie (3) la Mutuelle d’assurance-incendie (5)	
La Station avicole (5), le Monument paroissial (6)	
La Société Coopérative Agricole (7), la Cie de Téléphone (9)	
La Coopérative funéraire (10), les Pèlerinages à la grotte (12)	
Le Cercle St-Pierre (13)	
L’achat de terrains : Victoriaville (16), Shawinigan-Sud (21), Drummondville-Annexe (23)	
Bilan des dix années (26)	
 Partie 2 1921- 1922 LES PRÉMICES de la faillite de la Coopérative	29
1921 : Certaines interrogations financières surgissent	29
Le fonctionnement de la Coopérative	35
10 août : mise en faillite de la Coopérative	39
24 septembre : le curé Couillard démissionne	47
Décembre : l’abbé Couillard quitte pour Lewiston, Maine	52
 Partie 3 : 1923 – 1929 : LES RÉCLAMATIONS de la Banque et des citoyens	41
1921 : Un premier bilan déposé	41
Octobre : aveu d’abus de confiance et usage de faux	49
1922 : L’abbé Couillard répond aux questions	55
On lui prête des biens évalués à 56 000.00 \$	63
L’abbé Couillard, malade, revient à Sherbrooke	73
1923 : L’abbé Couillard décède le 7 septembre	77
La Banque d’Hochelaga poursuit les actionnaires	78
1925 : Menace d’un « sit-in » à l’Évêché de Sherbrooke	86
1927 : Omer Trottier : il y a quelque chose qui n’est pas clair	91
1929 : Léonidas Adam rallie les derniers sociétaires : litige réglé	93
 Partie 4 : LA MÉMOIRE POPULAIRE et Barthélémy Couillard	95
 Conclusion	103
Annexes	105
Bibliographie	217

PRÉSENTATION

Plusieurs évènements qui ont suivi la faillite de la Société Coopérative de Notre-Dame-de-Ham en 1921 nous sont bien connus par la correspondance du curé Euclide Hébert de Danville avec les autorités diocésaines.

Ils nous ont été très bien rapportés dans le livre du Centenaire de la municipalité paru en 1998, sous la plume de son auteur Gilles De L'Isle. Le curé de la paroisse à cette époque, l'abbé Barthélémy Couillard en poste depuis mai 1910, se consacre à dynamiser cette paroisse, de telle sorte que cette municipalité devient un petit « chef-lieu » pour les autres municipalités environnantes. Fondée en 1914, après des années de prospérité réelle, un contexte et des transactions douteuses amènent la faillite de cette Société Coopérative en août 1921 et le déshonneur sur le curé.



Florent Charest

Cette faillite retentissante dans le milieu, dont les conséquences se sont faites sentir pendant plusieurs années, est passée dans le langage populaire et les souvenirs comme étant « la faillite du curé Couillard ». Aujourd'hui, demeurent encore dans ce monde quelques personnes qui en ont entendu parler par leurs parents. Et le temps passant, l'oubli surgit.

Cette recherche veut rassembler quelques expressions que la mémoire populaire avait conservées mais surtout essayer de répondre à nos interrogations.

Le curé Couillard était bien le gérant de la Coopérative, mais il n'en était pas le seul dirigeant. Qui étaient les autres? Quels citoyens en étaient membres? Que savons-nous de ceux qui ont souffert financièrement et socialement de la faillite? Y a-t-il des éléments oubliés qui ont conduit le curé à entremêler ses finances à celles de la Fabrique et de la Coopérative? Quelles furent les suites de cette faillite et du départ du curé Couillard?

Le dépouillement d'Archives inexplorées jusqu'à maintenant croyons-nous, permet de répondre en partie à ces questions.

Nous ferons le point sur les entreprises auxquelles le curé Barthélémy Couillard a collaboré et qui ont contribué à donner un élan enviable à cette communauté locale. Nous verrons que le ralentissement économique de l'après-guerre, le manque de fidélité des membres de la Coopérative mais aussi l'implication financière personnelle du curé dans la Coopérative l'ont amené pour des motifs louables sans doute à manipuler à l'insu de tous les finances de la Coopérative et de la Fabrique. Cela n'a pas empêché malgré tout la faillite et la révélation de ses manipulations non autorisées.

Il a été retiré de sa paroisse qu'il avait certainement beaucoup aimée et il a été déplacé dans un autre milieu. Beaucoup de personnes, plus ou moins à l'aise financièrement, ont dû payer pour résoudre la crise causée par ses emprunts inconsidérés et ses promesses non tenues à cause de cette faillite. Et à l'époque, tout ceci est arrivé « par la faute d'un curé » : certains ont pardonné, d'autres ont gardé rancune.

Voilà autant d'aspects auxquels nous avons cherché à trouver une réponse, en recueillant les miettes d'histoire que le temps nous a laissées.

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Présentation visuelle :

Les nombreux extraits du Livre du centenaire « Notre-Dame-de-Ham 1898-1998 », basés sur le Fonds de l'Archevêché sont de la plume de monsieur Gilles De L'Isle et mis en « italique ».



Gilles De L'Isle

Les Fonds d'Archives, Sherbrooke

Au Centre d'Archives Mgr-Antoine-Racine de Sherbrooke, les documents concernant notre sujet sont situés dans deux fonds : celui de l'Archevêché, qui contient les documents que l'Archevêché conserve – plus particulièrement, comme la Correspondance officielle sur des sujets précis. C'est le Fonds qu'a consulté monsieur De L'Isle. Il y a aussi le fonds Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes de Notre-Dame-de-Ham (FP18) qui contient des documents complémentaires et dans notre cas de précieuses miettes appelées perles qui viennent compléter la vue d'ensemble du fonds précédent.

Ce sont principalement les trouvailles de ce Fonds classé depuis l'an 2000 que nous joignons au texte de monsieur De L'Isle pour parfaire nos connaissances sur cette période d'histoire locale.

Le fonds FP18, possède une boîte identifiée « Versement 2000-021 » qui recèle dix dossiers numérotés 27 à 38. Certains documents tels des lettres ou pages financières ne sont pas datés. Le fait sera souligné et le document inséré dans l'ordre chronologique qui nous a semblé le plus plausible. La seule référence que nous pouvons donner au lecteur est d'identifier le Versement puis le dossier dans lequel nous avons puisé l'information rapportée : exemple Versement 2000-021, dossier 27. Pour alléger le nombre de références, dans ce cas, seul est indiqué le dossier concerné comme ceci : (*Dossier 27*) Chacun de ces dossiers peut varier de 2 à 9 cm d'épaisseur.

Les documents provenant du Centre d'Archives Mgr-Antoine-Racine qui sont reproduits par photocopies ou extraits de celles-ci doivent être référencés à chaque fois avec une disposition prescrite : voir l'Annexe 30- RASSAS. Des frais onéreux ont été versés pour vous faire connaître ces documents.

Un autre document consulté au niveau de la paroisse est le « Registre des délibérations de la Fabrique » qui contient les procès verbaux des assemblées des marguilliers, responsables avec le curé de l'administration des biens matériels et de la santé financière de la paroisse.

L'orthographe des noms de personnes pris dans les Archives a été respectée, de même que celle des lettres qui ont été retranscrites.

Abréviations

Afin de diminuer le renvoi en références, certaines abréviations sont jointes à la fin d'une phrase ou paragraphe: elles indiquent la provenance de l'information. Les plus courantes sont :
 (100^e, 90, c2) : réfère au livre du Centenaire de « Notre-Dame-de-Ham 1898-1998 », page 90, colonne 2.
 (folio 40) : réfère au folio 40 du Registre des délibérations de la Fabrique de Notre-Dame-de-Ham.
 (B.T.) : réfère à monsieur Bertrand Trottier (1906-2001).
 (RASSAS) : Regroupement des Archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke.

LISTE DES PERSONNES

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 93 Adam Léonidas | 10 Hudon Louis S. |
| 195 Ayotte Édouard | 42 Labrecque Alfred |
| 10, 136 Bachand Robert | 42 Labrecque Gédéon |
| 142 Bélair Zéphirine | 142 Lacourse Gabrielle |
| 28, 213 Boitard Père Ernest | 23, 43 Laliberté Joseph |
| 20 Boulanger Adèle | 32 LaRocque Paul, Mgr |
| 20, 129 Caron Antoinette | 98 Lavigne Adélar |
| 20, 13 Caron Florida | 30 Lefebvre P. J. Amédée ptre |
| 84 Champagne Calixte, ptre | 19 Lehouillier Rachel |
| 24 Charest Albert | 46 Lemay J. Arthur |
| 96 Charest Auguste | 71 Lemay Léon M. |
| 96 Charest Rachel | 199 Lemire Charles, ptre |
| 16, 42 Comtois Pierre | 29 Luneau-Charest Exilia |
| 20 Côté Amanda | 47, 212 O'Bready Moïse |
| 5 Côté Auguste | 142 Paris Alphonse |
| 20, 130 Côté Florida | 142 Payeur Alcide |
| 97 Côté Isabelle | 10 Payeur Clément |
| 20 Côté Marie-Louise | 75 Picard Norbert |
| 195 Côté Misaël | 20, 131 Plante Alice |
| 142 Côté Modeste | 20 Plante Blanche |
| 97 Côté Rita | 20 Plante Éva |
| 1, 26 Couillard Berthélémy | 44 Poisson Jules |
| 11 Croteau Donald | 27 Proulx Joseph |
| 20 Dupuis Eugénie | 141 Provencher Alfred |
| 70, 213 Dupuis Olive | 95 Ramsay Aurore |
| 95 Filteau Évangéline | 15 Ramsay John |
| 108 Filteau Joseph | 14 Rédemptoristes, Pères |
| 98 Filteau Philippe | 75, 194 Ricard Élise |
| 93 Gagnon Alphonse-O., Mgr | 71, 149 Roy Alphonse-M, ptre |
| 85 Gariépy Charles, ptre | 76 Roy William |
| 78 Gervais Zotique | 10, 194 Sévigny Amédée |
| 95 Goulet Blanche | 15 Sévigny Sinaï |
| 10 Goulet Narcisse | 45 St-Laurent Louis |
| 11 Grenier Alfred et ép. | 22 Toupin Delphine |
| 195 Grenier Angéline | 10, 42 Toupin Pierre |
| 42 Hamel Henri-Louis | 96, 99 Trottier Bertrand |
| 42 Hamel Lucien | 97 Trottier Jeanne d'Arc |
| 142 Hamel Octavie | 209 Trottier Julien |
| 30 Hébert J. Euclide, ptre | 92 Trottier Omer |
| 20, 53 Houde Gratia | 20 Vigeant Ernest |

LISTE DES ILLUSTRATIONS

- 2 Extérieur de la première église
- 2 Intérieurs de la première église, 1916, 1919
- 6 Les bâtisses autour du presbytère 1919
- 6 Le Monument paroissial: le kiosque
- 7 Le site de la Coopérative, plan numérisé
- 8 Acte de fondation de la Coopérative
- 9 Relocalisation du magasin de la Coopérative.
- 11 La première école, ~ 1936 (bâtisse 11, localisation 118)
- 12 La première grotte, 1916
- 13, 143 La deuxième grotte, 1918
- 14 Le pôle d'attraction du village 1916
- 14 A.C.J.C.: la salle et le rez-de-chaussée
- 16 La Grotte et son hôtellerie, 1994
- 16 Terrains de Victoriaville, 1916, plan
- 17 La Banque d'Hochelega: publicité
- 18 Boutonnière de la Tempérance
- 19 Élèves au presbytère, L'Union
- 20 Dames dans l'entourage de B. Couillard
- 21 Terrains de Shawinigan-Sud, plan, 1918
- 22 Le chalet du curé B. Couillard
- 23 Terrains de Drummondville - Ann., plan, 1920
- 24 Papier-lettre de B. Couillard
- 31 L'actif-passif pressenti de la Coopérative
- 35 Bulletin de souscription à la Coopérative (O. Dupuis)
- 36 Action de la Coopérative
- 37 Reconnaissance de dette, rappel (Eug. Côté)
- 37 Billet à demande, par B. Couillard
- 37 Reconnaissance de dette par la Coopérative
- 38 Compilation quotidienne des billets émis
- 39 Certificat de l'A.C.J.C.
- 41 La Banque Molsons, annonce
- 63 Extrait: ".. Les misérables..."
- 67 Extrait "... mensonges... matois..."
- 87 La Tribune: décision du juge White
- 107 Le village de Notre-Dame-de-Ham, 1923
- 108 Carte routière mentionnant Fecteau's Mills, 1898
- 110 Cimetière de St-Eugène-de-L'Islet
- 114 Le "rang des Binette" rattaché à Notre-Dame (au religieux)
- 118 Le Wolfestown, cadastre, intégré à Notre-Dame-de-Ham
- 121 Le village de Notre-Dame-de-Ham, numéros civiques
- 126 Stèle funéraire de R. Bachand et épouse, Waterloo
- 132 Couvents de Victoriaville et de Danville (Congr. N.-Dame)
- 133 Logo de la Coopérative
- 142 Centrale téléphonique
- 143 Image dédiée à N.Dame de Lourdes
- 144 L'Ange de la Grotte
- 147 Installations du site de la Coopérative, (original)
- 202 Monument funéraire pour le curé Lemire (croix)
- 209 La maison Gaudreau-Vigeant ~ 1900

L'ŒUVRE DU CURÉ B. COUILLARD

Pierre Barthélémy Couillard est né à Saint-Eugène-de-L'Islet le 27 juin 1874, fils de Pierre-Eugène et Démerise Ouellet.



Barthélémy Couillard

De son enfance et de ses études, la seule indication trouvée est celle-ci :

« ... l'enfant était intelligent et ne manquait pas d'initiative. Tout en fréquentant assidûment l'école de sa paroisse, il se livrait à diverses petites industries dans le but de se créer des ressources qui plus tard l'aideraient à défrayer les dépenses des années de collège.

Nous retrouvons Barthélémy Couillard, vers sa seizième ou dix-septième année [1890], à l'évêché de Sherbrooke, au service de feu Mgr Racine. Là encore, dans les rares moments de loisir que lui laissaient ses fonctions de **portier** et de commissionnaire, il s'ingéniait à réaliser de petits bénéfices pour grossir le pécule de ses économies. Tous ces expédients étaient louables sans doute, comme le but qui les inspirait, mais ils n'en eurent pas moins l'inconvénient de développer chez le futur clerc des aptitudes peu conformes aux prescriptions des saints canons.

A vingt-deux ans [1896], c'est-à-dire à l'âge où la moyenne des étudiants laissent le séminaire, Barthélemy Couillard y entra pour commencer ses classiques. Travailleur et appliqué, d'une conduite exemplaire, ses années d'étude furent toutes couronnées de succès. Au lendemain des distributions de prix, il s'en allait, un phonographe dans sa valise, et parcourait les paroisses avoisinant L'Islet, où il organisait à son profit des séances récréatives dont son instrument faisait tous les frais; puis il revenait en septembre, le gousset suffisamment garni pour faire face aux exigences d'une autre année.

Ses études terminées, Barthélemy Couillard ne connut pas les hésitations et les tâtonnements de la plupart de nos finissants sur le choix d'un état de vie. Le temps écoulé n'avait fait que rendre plus cher à son cœur le rêve de son enfance et de sa première jeunesse; le sacerdoce le réclamait, il se mit courageusement à l'étude de la théologie. Le 29 juin **1906**, Mgr Paul La Rocque lui conférait l'ordre sacré de la **prêtrise**; il avait trente-deux ans révolus.

Aussitôt après son ordination, il fut nommé vicaire à Notre-Dame-de-Bonsecours de Stukely; l'année suivante, il passa au vicariat de Saint-Aimé de Shipton [*Asbestos*], et, quelques mois plus tard, à celui de la cathédrale. En mai 1910, Monseigneur de Sherbrooke le désignait pour la cure de Notre-Dame-de-Lourdes de Ham poste qu'il occupa jusqu'au 24 septembre 1921, alors que le mauvais état de sa **santé** joint à des **circonstances particulières** le firent renoncer au ministère actif.¹

À cette lecture, nous dirions aujourd'hui qu'il a eu une vocation « tardive ». Comment en est-il arrivé à être portier et commissionnaire à l'Évêché à 17 ans? Où résidait-il? Était-il pensionnaire au Séminaire et à ses temps libres, il n'avait qu'à traverser la rue vers l'évêché? Pourquoi, si brillant, ne s'est-il pas mis aux études dès ses 17 ans, en 1890? Frais de pensionnat trop élevés? Qu'est-ce qui l'a amené si loin de Saint-Eugène-de-L'Islet? Une recommandation de son curé? Il y a une période entre 1890 et 1896 qui nous semble un « passage à vide »! Puis, entreprenant ses études classiques à 22 ans, il séjournera dix ans au Séminaire avant d'accéder à la prêtrise à 32 ans. En tout, il aura passé près de vingt ans dans le monde clérical qu'était à l'époque les voisins contigus suivants : l'Archevêché, la cathédrale et le Séminaire St-Charles-Borromée devenu en 1954 la base de l'Université de Sherbrooke.

¹ - Extrait de l'ANNEXE 29 - ÉLOGES FUNÈBRES, de l'abbé Couillard, p. 1-2. » . Le curé Couillard, avant de venir à Notre-Dame-de-Ham, avait été grand-vicaire à la cathédrale de Sherbrooke pendant trois années. Il avait un brillant avenir devant lui. Puis, il manquait un prêtre à Notre-Dame-de-Ham, alors il y est assigné, nous dit Bertrand Trottier.

Il a fait connaissance avec ceux qui composeront le clergé diocésain pour les trente ou quarante années à venir. Le clergé connaît déjà bien Barthélémy Couillard et suivra avec attention et intérêt son parcours pastoral.

Ordonné le vendredi 29 juin 1906, il est à Saint-Eugène le samedi 16 juillet 1907 pour présider au mariage double de ses frères Georges et Hormisdas.²

1910

Le mardi **17 mai**, c'est l'entrée en fonction de Barthélémy Couillard dans sa nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes de Ham, communément désignée comme « Fecteau's Mills ». Le lundi **21 mai**, il officie à son premier acte, un baptême, et une semaine plus tard, c'est déjà la visite pastorale de l'évêque Paul LaRocque les 28 et 29 mai. Le mercredi 8 juin il est à son village natal de Saint-Eugène pour être parrain de Alcide Robert, fils de son frère Georges où il s'identifie « curé de Notre-Dame-de-Lourdes, diocèse de Sherbrooke ». Il est le parrain de l'enfant.

Le dimanche **7 août**, au cours d'une assemblée de la Fabrique il est nommé secrétaire-trésorier de la commission des Syndics (les marguilliers) et il est autorisé à signer les chèques et tout document se rapportant à l'administration de la Fabrique. (ffolio 57) C'est une procédure normale, le curé ayant plus de temps disponible pour administrer les biens de la Fabrique, selon les résolutions du corps des marguilliers et sous leur surveillance.

1^{ère} : Première église 1897- 1930

2^e : Intérieur de l'église 1916

3^e : Maître-autel 1916

4^e : Maître -autel |~ 1919

L'église du curé Couillard



² - ANNEXE 2 A- LA FAMILLE COUILLARD, pour un aperçu de la famille de Barthélémy Couillard.

La Caisse d'économie

Six mois après son arrivée, le lundi **14 novembre** 1910, le curé Couillard fonde une Caisse d'économie pour les citoyens, Caisse dont il sera le gérant³. Malgré cette fondation, il y a dans le livret trouvé des inscriptions antérieures à cette date. Une seule inscription d'intérêts versés par la Banque Molsons de Victoriaville y a été notée. Il y a des dépôts presque tous les jours. Le curé Couillard avait acheté un coffre-fort peu auparavant.

1911

En 1911 et au cours des années suivantes, le curé Couillard et son conseil de marguilliers auront deux préoccupations principales : la gestion de l'hypothèque et l'entretien des bâtiments de la Fabrique. De 1910 à 1919, le budget annuel variera entre 1 800.00 \$ et 2 000.00 \$, et la dette de la Fabrique se maintiendra aux environs de 5 900.00 \$. On pourra rajouter à cela l'appui constant donné à l'entrepreneur curé de la paroisse, dont nous verrons les réalisations.

Le mardi **26 décembre**, lors d'une assemblée, dans le but d'abaisser rapidement la dette de la paroisse, les paroissiens propriétaires et locataires s'engagent à payer une surtaxe de la façon suivante :

« (ils s'engagent)... conjointement et solidairement à payer annuellement à la Fabrique de Notre Dame de Lourdes de Ham, la somme de vingt cinq centins par cent piastres sur l'évaluation du rôle municipal présent ou futur jusqu'à ce que la susdite Fabrique ait diminué sa dette à la somme de deux mille piastres et nous, locataires à payer annuellement aussi la somme d'une piastre par famille. Nous reconnaissons que nous contractons une dette envers la Fabrique de Notre-Dame et nous apposons sciemment et volontairement nos signatures: *(mis en ordre alphab.)* Wilfrid Charest, Ludger Cloutier, Florida Côté, Philippe + Côté, Arsène (!) J. Duchesne, Alex Dussault, Georges Fortin, Moïse Fortin, Charles Gagné, Achille Grenier, Hanarice Grenier, Alfred Hamel, Joseph Lamontagne, Alex Langlois, Désiré Lavertu, Armidas Leblanc, Dominique Mailhot, Wilfrid Mailhot, Cyprien T. de Morasse, Dame vve de Morasse, Louis Paquette, Alphonse Paris, Clément Payer, J.L.A. Payer, Sinaï Plante, Joseph Proulx, Nap. Roux, Ernest + Sévigny, Louis Sivigny, Sinaï Seveigny, Joseph Toupin, Pierre Toupin, Trefflé Tremblay, Amédée Trottier, Calixte Vézina,

suivi d'une liste de noms écrits de la main du curé Barthélémy Couillard rédigée ainsi:

[mis en ordre alphabétique] « Clodomire Ayotte par B.C., Ed. Ayotte par ..., Edmond Côté ..., Théod [Théodore] Côté .., Léon Demers ..., Joseph Fortier., Pierre Fortier, Joseph Gagné ..., Zéphirin Gagné .., Achille Grenier .., Octave Langlois .., Louis Lacharité., Évariste Lamontagne., Ernest Lamontagne., Onésime Leblond .., Ovide Leblond .., Achille Leclerc .., David Levasseur.., Ferdinand Ramsay .., John Ramsay .., Amédée Sévigny., Charles Trottier.. ». *(ces derniers devaient être absents !)*⁴ (Folio 76-77)

Qui a pu imaginer et prendre le temps d'expliquer, puis rallier et finalement faire accepter par toute la paroisse une taxe « volontaire » et « conjointement solidaire », soulignant par ces mots l'enthousiasme et l'esprit de solidarité paroissiale pour atteindre le but visé? Le début du versement de cette taxe n'est pas indiqué.

L'année 1911 marque aussi la réalisation du recensement fédéral décennal.

Il nous indique pour Notre-Dame la présence de 500 personnes et 86 « chefs de famille ».

³ - ANNEXE 7 - LA CAISSE D'ÉCONOMIE, Centre d'Archives Mgr Antoine-Racine, FP18, versement 2000-021, Dossier 28. (À l'avenir : Dossier 28)

⁴ - Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes -de-Ham, *Registres des procès-verbaux de la Fabrique*, Folio 76-77. Le texte et les signatures sont sur une feuille dactylographiée, insérée et collée entre les pages numérotées 76 et 77 des procès-verbaux de la Fabrique". À l'avenir, la référence au Registre se fera comme suit : ex : (Folio 76-77) à la suite de l'événement cité.

Il faut rajouter la dizaine de familles situées sur « le rang des Binette » [route 161] et rattachées à la paroisse de Notre-Dame pour soutenir financièrement la jeune paroisse, et quelques rares autres dans le Wolfestown.⁵

1912

Au bilan de cette année tranquille, il faut juste souligner l'élan de générosité issue de la contribution volontaire qui a rapportée 580 \$, également une souscription volontaire pour acheter des ornements pour 228 \$, une autre pour un projet de construction non identifié au coût de 318 \$ et encore une troisième pour des améliorations non spécifiées de 305 \$.

1913

En prévision de la venue de l'évêque le 4 septembre prochain, dans une note informative à son évêque datée du 30 août, le curé Couillard lui fait parvenir l'évaluation qu'il a faite du vécu dans sa paroisse : « La **boisson**, la perte de temps, la **routine** de l'agriculture, les enfants, les jeunes gens n'ont **pas d'idéal** et ne sont pas assez initiés aux choses pratiques de la vie. » (*Folio 77*)

La dette hypothécaire de 5 600.00 \$ étant rappelée par les deux prêteurs de longue date, le samedi 1er novembre, le curé Couillard est satisfait d'avoir rassemblé quelques personnes qui se partageront la dette, et ce, pour quelques années à venir, au taux de 6% d'intérêt annuel:

- Vu les argents que M. le Curé s'est procuré à cette fin si on les accepte, et vu les circonstances présentes dans lesquelles la **crise financière** se fait si fortement sentir...
- de Ham-Nord, Pierre Comtois 1100\$, Éléphide Tessier 500 \$;
 - de Notre-Dame, Mde Delphine Toupin 900 \$ (ép. : Philippe Filteau); Mde Marie-Anne L'Heureux 260 \$, Mde Yvonne L'Heureux 260 \$, Alphonse Paris 200 \$ (ép. : Zéphirine Béclair); de la « Mutuelle d'assurance contre le feu » 300 \$;
 - de St-Paul-de-Chester [Chesterville], Octave Laroche 500\$.
 - de Disraëli, Philippe Paquet, au taux de 5%, pour rembourser la Corporation épiscopale. (*Folio 79-81*)

En outre, la résolution spécifie ceci : “que notre curé soit autorisé à faire ces diverses transactions, qu'il soit autorisé à signer les chèques avec le marguillier en charge,.. et à 8 jours d'avis des 9 créanciers, M. le Curé pourra les rembourser, en se faisant rembourser par la suite”.

Et dans le billet remis au dernier créancier Philippe Paquet figure ceci: « M. le Curé s'engage à couvrir de ses deniers la somme due pourvu que la Fabrique le rembourse sur la vente des bancs de janvier prochain”. (*Folio 79-81*)

Le curé Couillard est débrouillard et il a de bons contacts: il aurait sollicité lui-même des gens financièrement aisés pour investir dans la Fabrique, même une personne de Disraëli, et il se dit prêt à rembourser rapidement de sa poche toute réclamation soudaine.

⁵ - ANNEXE 3 – LES RECENSEMENTS de Notre-Dame, A- 1911, source : - www.Automatedgenealogy.com. Drummond-Arthabaska pour Chester-Ouest, Richmond-Wolfé pour Notre-Dame-de-Ham, Les résidents de St-Paul-de-Chester relevant de Notre-Dame pour le « religieux » portaient du numéro civique ~8701 route 161 en haut de la côte jusqu'aux limites de Notre-Dame. Une petite parcelle du canton de Wolfestown avait été incorporée à la Municipalité lors de sa fondation.

La Mutuelle d'assurance-incendie

De son nom légal « Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu de la Paroisse de Notre-Dame-de-Ham » nous ignorons sa date de création, mais c'est une autre œuvre mise en place par le curé Couillard ». Elle est mentionnée pour la première fois dans un procès-verbal de la Fabrique le **1^{er} novembre 1913** (*Folio 80*). Elle figurera dans les procès-verbaux de la Fabrique jusqu'en 1927 alors qu'elle n'est plus mentionnée parmi des créanciers au bilan produit le 15 janvier 1928.⁶



Auguste Côté

"Quand le curé Couillard est arrivé en 1910, ça été un "boom" dans la paroisse. C'est lui qui avait fait partir ça. Le curé Couillard a parti une compagnie d'assurance-feu, qui couvrait tout le comté de Wolfe. C'était Auguste Côté qui était secrétaire de ça. Ça pas fait faillite. Ça a marché. Il y a eu un feu qui était douteux. Ça coûté trop cher à la compagnie: ils ont fermé ça. La Compagnie s'est dissoute. La Cie d'Assurance, c'était le curé Couillard qui avait fait partir ça. » (Bertrand Trottier)

Une station avicole mai 1914

Le curé n'était pas à court d'idées. En 1913, il a convaincu les marguilliers puis le Département de l'Agriculture qu'une station avicole expérimentale serait une très bonne chose pour la municipalité et un exemple incitatif pour les cultivateurs de la région. Ayant reçu un appui verbal, le temps est venu, une fois les poulaillers construits, de confirmer le 10 mai l'entente survenue entre les marguilliers et leur dynamique curé :

Il est résolu que le Rvd B. Couillard est autorisé à louer à son profit [*ces mots ont été rajoutés au dessus de la phrase, sans initiales*] au Département de l'Agriculture pour fins d'expérimentation ou de démonstration en aviculture dans nos cantons le terrain appartenant à la Fabrique et sur lequel se trouvent bâti les poulaillers avec cour du susdit l'abbé Couillard. Cette location devra être renouvelée chaque année au 1er avril jusqu'à révocation des marguilliers de l'Oeuvre de la susdit Fabrique".

Il est également résolu "que l'abbé B. Couillard, notre curé, soit nommé **procureur** de la Fabrique de Notre Dame de Lourdes de Ham jusqu'à révocation de notre part ou de nos successeurs". (*Folio 87-88*).

Ce titre fait en sorte que le curé, dans ses propos et gestes, agit au nom de la Fabrique, engageant ainsi la responsabilité du corps des marguilliers. Initiateur du projet de la station avicole, le curé en retirera seul les bénéfices, puisqu'il semble avoir investi ses propres capitaux : il lui manquait juste le terrain propice.⁷

Les démarches sont sûrement entreprises en 1913 avec le Département de l'Agriculture, puis convaincre les marguilliers et être finalement prêt au printemps de 1914 à tirer un profit personnel de la station avicole. D'autre part nous n'avons jamais vu ultérieurement de

⁶ - Est-ce que la Mutuelle de Notre-Dame était limitée dans le montant maximum d'assurance qu'elle pouvait accorder? Le 5 mai 1918, les marguilliers décident d'augmenter la couverture de protection exigée par l'évêque et de s'adresser à l'Assurance Mutuelle de St-Rémi de Napierville. (*Folio 109*)

⁷ - Il n'y a pas eu de résolution ultérieure des marguilliers pour annuler cette procuration, ni pour renouveler l'autorisation pour utiliser le terrain de la Fabrique. Et ce qui semble visuellement un ajout (à son profit) a certainement été lu par des marguilliers à l'époque et n'a pas porté à conséquence. Ce serait alors simplement un oubli lors de la rédaction initiale de la résolution. D'autre part, le curé Couillard n'était pas désargenté, comme nous le verrons.

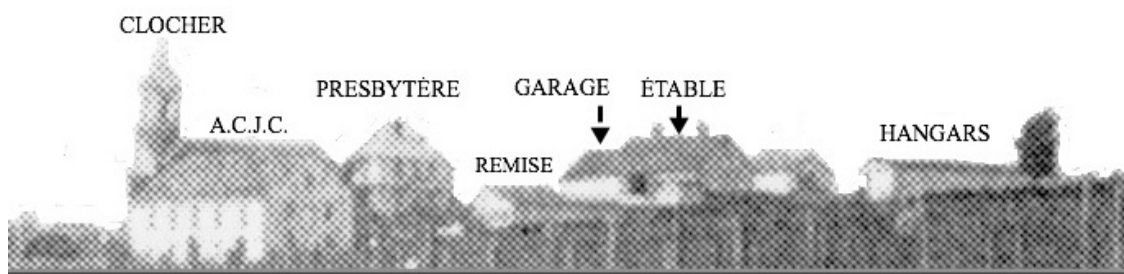
renouvellement ou d'annulation de cette location dans les procès-verbaux de la Fabrique.

Y avait des cages en bois brochées pour les poulets. Ce qui lui coûtait trop cher, c'était le montage du grain. Le grain arrivait en train, il fallait mettre ça en poche.

C'était pas profitable, la vente d'oeufs à Victoriaville. Dans l'idée de développer le projet avicole, le gouvernement avait fourni **une auto** au curé pour ses déplacements entre les villages

Y avait des hangars pour mettre de la moulée. Y achetait du grain au char. C'était tout ponté en dedans. Y en vendait du grain, le curé Couillard. Ça faisait du tort un peu aux commerçants. Les Goulet, ça devait pas les déranger beaucoup, y avaient le contrat de la drave. Y avaient pas besoin du Curé Couillard.

Johnny Dargis puis les Goulet y ont fait un grand jeu de croquet (au tournant du chemin près du pont). Le curé Couillard en avait deux (jeux) en haut: un devant la grotte et l'autre, plus petit, en face du monument paroissial. - Bertrand Trottier



Agrandissement d'une photo prise en 1916

Le Monument Paroissial

En vue d'embellir l'emplacement de l'église et du presbytère, les marguilliers acceptent l'érection d'un monument dédié à la Vierge et offrant un point de vue panoramique enchanteur sur le village et le paysage qui s'étend au loin.

“Le [dimanche] cinq juillet 1914 a eu lieu la bénédiction solennelle du monument érigé sur la place de l'église en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, patronne de la paroisse. Le monument dont le coût est de 500.00 piastres a été offert à Notre-Dame de Lourdes par la générosité des paroissiens et de quelques amis. » (Folio 89)

Étaient présents à la bénédiction du monument le curé Charles Lemire, de Ham-Nord, délégué de l'évêque de Sherbrooke, les curés de Wotton, St-Adrien, Saint-Georges de Windsor, d'Asbestos, de Saint-Paul-de-Chester [Chesterville], de Tingwick, en présence de 2000 personnes.

À compter de 1916, ce monument sera publicisé au titre de Monument Paroissial de Notre-Dame-de-Lourdes.

Les assises et les colonnes ont été faites par les deux frères, Amédée et Omer Trottier. À une époque indéterminée mais peu avant 1940, il était devenu nécessaire de lui faire de grandes réparations, ce qui lui a valu d'être démolé. Il n'a pas été remplacé. Mais la statue de la Vierge du



Monument a été conservée et déposée dans la niche frontale sur la facade de l'église actuelle inaugurée en 1940.

Le **4 août**, le Canada même sans armée entre en guerre aux côtés de l'Angleterre contre l'Allemagne. Cette « gué-guerre » entreprise dans l'enthousiasme devant se terminer rapidement, les habitants du Québec se sentent très peu impliqués dans ce conflit, et Notre-Dame étant si petit et si loin, il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour l'avenir.

La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham. novembre 1914

Depuis l'année 1900, Alphonse Desjardins travaille à convaincre les citoyens du Québec de la nécessité de l'épargne, à développer un moyen pour leur faciliter le crédit tout en luttant contre l'usure dont étaient victimes les cultivateurs, et finalement mettre en évidence les valeurs de la coopération économique.

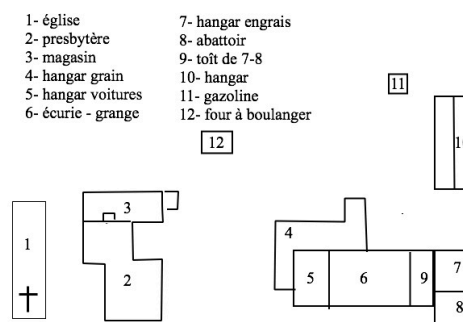
Le curé Couillard, à l'instar du clergé du Québec,⁸ partage les valeurs coopératives d'Alphonse Desjardins qui lançait ses premières Caisses populaires. Il était sensibilisé aux bienfaits du mouvement « coopératif » qui circulait au Québec en ce début du XXe siècle. Il avait déjà plusieurs réalisations à son actif : la création de sa Caisse d'économie à l'automne 1910, de La Mutuelle d'incendie, l'instauration de la contribution volontaire pour diminuer la dette de la Fabrique en 1911, l'incitation pour développer la téléphonie locale, donner l'exemple pour mettre en place une station avicole à ses frais en 1914 et une coopérative funéraire. Il n'avait pas encore terminé.

Il s'est démené encore tout un été pour expliquer et convaincre à nouveau les familles de la municipalité et plusieurs cultivateurs des autres villages d'un autre beau projet : le lundi **9 novembre** 1914, se tenait l'assemblée de fondation d'une société coopérative à responsabilité limitée sous le nom de « La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham », dont le but visé était :

« l'amélioration et le développement de l'agriculture ou de l'une ou de quelques-unes de ses branches, la fabrication du beurre ou du fromage ou des deux, la vente et l'achat d'animaux, d'instruments d'agriculture, d'engrais commerciaux et d'autres objets utiles à la classe agricole, l'achat, la conservation, la transformation et la vente de produits agricoles.

Signé en double et daté de *Notre Dame de Ham* ce 9^{ième} jour du mois de *Nov* mil neuf cent 14. » (Dossier 30)
(en italique : écrit à la main)

Une liste de trente six personnes fondatrices de la Société en 1914 a été trouvée.⁹ C'est après cette fondation que sera construite une rallonge à deux étages à l'arrière du presbytère pour



1923 – Plan du site, par Omer Trottier
Voir l'Annexe 16.

⁸ - Linteau-Desrochers-Robert. *Histoire du Québec contemporain, De la Confédération à la crise*, Boréal Express, : p. 406

⁹ - Voir ANNEXE 9 – DES FONDATEURS de la Société Coopérative Agricole. Liste partielle ?

les bureaux et le « comptoir général des ventes et achats »¹⁰. Et, semble-t-il aux frais de la Coopérative.



PROVINCE DE QUÉBEC 1914. 11. 09

LOI CONCERNANT LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

FORMULE A (mentionnée dans l'article 1972, S. R. Q. 1909.)

Les soussignés déclarent qu'ils deviennent membres d'une société coopérative agricole à responsabilité limitée, sous le nom de "Société Coopérative Agricole de Notre Dame de Ham" avec sa principale place d'affaires à Village Notre Dame de Ham dans le comté de Wolfe et qu'ils souscrivent le montant du capital respectivement indiqué en regard de leurs noms.

Les objets pour lesquels cette société est formée sont : l'amélioration et le développement de l'agriculture ou de l'une ou de quelques-unes de ses branches, la fabrication du beurre ou du fromage ou des deux, la vente et l'achat d'animaux, d'instruments d'agriculture, d'engrais commerciaux et d'autres objets utiles à la classe agricole, l'achat, la conservation, la transformation et la vente de produits agricoles.

Signé en double et daté à Notre Dame de Ham ce 9^{ème} jour du mois de Nov mil neuf cent 14.

Témoins	Noms et prénoms	Résidence	Occupation	Nombre d'actions de \$10.00
O. G. Lavoie	Stas Lucillard	Notre-Dame-de-Ham	Propriétaire	
R. Lucillard	Pierre Toupin	"	"	
"	Honoré Grenier	"	"	
"	Joseph Toupin	"	"	
"	Bernier Portier	"	"	
"	Joseph Fortier	"	"	
"	Alphonse Guin	"	"	
"	Cornel Desjardins	"	"	
"	Pierre Corbois	"	"	
"	Bernard Desjardins	"	"	

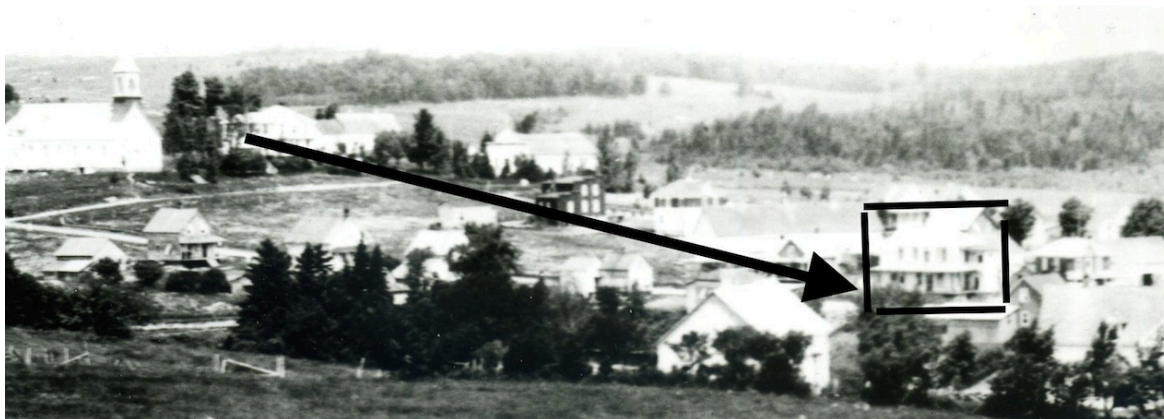
acte d'abonnement le 14 juin 1914

Acte de fondation de la Société Coopérative Agricole

Réf. (1) logo : voir Annexe 30- RASSAS #9 et (2) « Loi concernant.. », RASSAS #19

En 1924, le magasin de la Coopérative sera détaché du presbytère et « descendu » sur l'emplacement du 51 rue Principale.

¹⁰ - Pour la mention du comptoir, voir l'ANNEXE 29 - ÉLOGES FUNÈBRES, p. 3. Aucune mention dans les procès-verbaux de la Fabrique à propos de cet ajout physique au presbytère, ou d'une entente entre la Coopérative et la Fabrique.



A droite, le magasin de la Coopérative acheminé à cet endroit par Willie Fortier. Il contiendra deux logements de 3 ½ pièces au rez-de-chaussée et un grand logement au premier étage. La maison « Fortier » brûlera en juin 1960.

La Compagnie de Téléphone 1901- 1910 - 1916

Dès 1901, il y avait un intérêt à développer une ligne téléphonique entre deux municipalités : le 1^{er} avril 1901, le Conseil adopte une résolution manifestant son intérêt à développer son réseau :

(..) que d'après l'offre de M. A. Gagnon et Cie en date du 31 mars que ce conseil est décidé de saboucher avec M. Gadbois pour faire la construction du téléphone partant de St-Philippe de Chester à venir à Fecteau's mills et autorise le Secrétaire à faire tous (sic) les correspondance nécessaire. Adopté unanimement. ¹¹

Un mois avant l'arrivée du curé Couillard, le conseil municipal adopte le 4 avril 1910 le Règlement no 8 suivant :

La Cie Téléphone de Notre-Dame de Ham, ayant son siège d'affaire au village de Notre-Dame-de Ham sont (sic) par le présent [Règlement] autorisé et pouvoir leur est donné d'établir, construire et de réparer en tout temps la ligne de téléphone dans toutes les limites de la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes de Ham, [elle] aura le droit de planter et de réparer leurs poteaux sur les bords des chemins et cela dans toute les limites de la dite Municipalité. ¹²

Bertrand Trottier nous dit:

« Dès le début de la paroisse [1898] on avait le téléphone Bell qui passait ici et qui allait jusqu'à Garthby, Beaulac que ça s'appelle aujourd'hui. Le curé Couillard a dit aux paroissiens : « Pourquoi faire qu'on n'a pas un téléphone local pour notre paroisse? Y a pas de téléphone à Saint-Paul ni à Ham-Nord ni à Saint-Adrien. Faites-vous donc une compagnie. Le curé Couillard leur avait mis ça dans la tête. » ¹³

¹¹ - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham. Procès-verbaux, 1901, p. 69

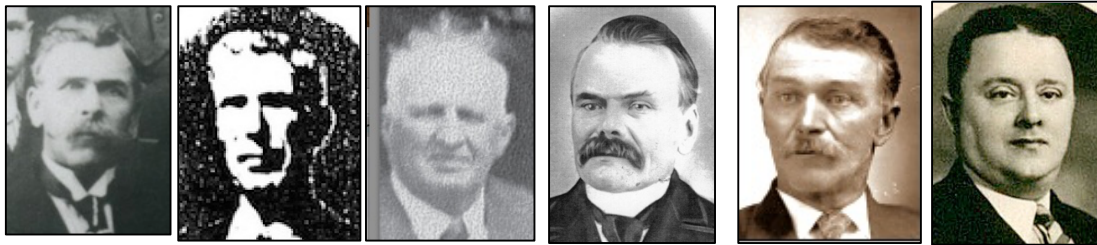
¹² - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, Procès-verbaux, 1910, p. 45.

¹³ -Trottier Bertrand , *Fecteau's Mills – Notre-Dame-de-Ham*, 1992, 87p., p. 62. Lire aussi. 62-65. Pour le Règlement 8, voir *Procès-verbaux de la Municipalité*, 1910, p. 45. Détails supplémentaires de Bertrand Trottier dans l'ANNEXE 13 – LE TÉLÉPHONE. Aussi Hudon-McSween, *Historique du village....*, p. 22-23.

La ligne locale téléphonique sera posée dans le village puis prolongée dans les rangs. L'arrivée du curé Couillard alliée au développement de la Coopérative et à l'effervescence dans la municipalité auraient conduit à la création de « la Compagnie de Téléphone de Notre-Dame de Ham » le vendredi 20 octobre 1916. Elle avait pour but de :

« continuer l'opération de la ligne de téléphone déjà construite et aux fins de construire une ou des lignes téléphoniques électriques nouvelles avec des embranchements y conduisant et en divergeant d'un point à un autre dans les lieux comme ci-après décrits : Une ligne métallique double de téléphone électrique allant d'une extrémité à l'autre de la paroisse de Notre-Dame de Ham [dans la] dite Province, dans le comté de Wolfe, en suivant tous les chemins qui sillonnent ladite paroisse avec tous les embranchements qui s'attachent aux lignes principales des dits chemins . »¹⁴

Le capital social est de 5 000.00 \$ réparti en 100 actions de 50.00 \$ chacune et l'existence de la Compagnie est prévue pour 5 ans et peut être prolongée. Les premiers directeurs sont Barthélémy Couillard, Clément Payer (Payeur) , Joseph Gagné, Onésime Leblond, P.(Pierre) Toupin, Amédée Trottier. et ceux qui ont signé le Certificat déposé au notaire Robert Bachand pour attestation sont Louis S. Hudon, N. (Narcisse) Goulet, Chs. (Charles) Gagné, contresignés par Barthélémy Couillard¹⁵. Cet acte notarié était probablement pour authentifier aux yeux de tous la constitution et l'existence de la Compagnie!



Clément Payeur, Pierre Toupin, Amédée Trottier, Louis S. Hudon, Narcisse Goulet, Robert Bachand

La Société Coopérative de frais funéraires

Simultanément aux autres projets de 1913 et 1914, une telle Société Coopérative de frais funéraires a été mise en place. Il n'y a pas d'année précise ni d'autres détails trouvés pour cette coopérative.¹⁶

Le corbillard était remisé dans la petite grange à l'arrière de la maison des demoiselles Côté (auj. 21 rue de l'Église), et plus tard, dans une bâtisse appartenant à Omer Trottier, au pied du 1^{er} rang sud (auj. 98 1^{er} rang sud).

¹⁴ - Bachand Robert Raoul, notaire pratiquant à Waterloo, de passage à Notre-Dame, minute 165, p. 2 de 4. Voir l'ANNEXE 10 - LES RELATIONS ENTRE B. Couillard et R. Bachand. Aussi Trottier Bertand , op.cit. : 62-64.

¹⁵ - Pierre Toupin, Pierre Comtois et Narcisse Goulet étaient petits-cousins, descendants de Antoine Gilbert dit Comtois et Rose Lupien de St-Cuthbert, comté de Berthier. (100^e, 344, c1)

¹⁶ - ANNEXE 29 - ÉLOGES FUNÈBRES, p.3 et par Bertrand Trottier.

1915

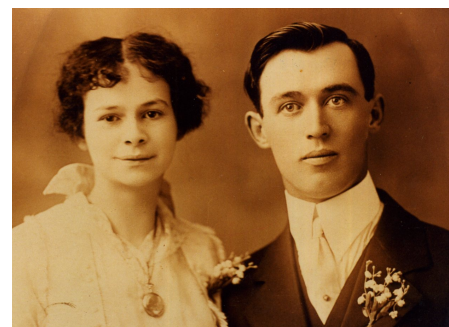
C'est en 1915 qu'est créée à Notre-Dame l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française (A.C.J.C.). C'est un type d'organisation française apparue au Québec en 1904 et qui veut rassembler les jeunes hommes dans un mouvement de prise en charge d'eux mêmes et dans le but d'en faire de bons citoyens, des gens vivant leur foi sous l'égide de l'Église et des défenseurs de leurs compatriotes dispersés ailleurs au Canada, principalement en Ontario qui ont bien des difficultés à cette époque à obtenir des écoles françaises¹⁷

Tout cela est beau, mais ça prend un local pour se réunir. Qu'à cela ne tienne, une solution est vite trouvée.



~ 1940 Première école

L'école du village ne correspondait plus aux besoins de la Commission scolaire locale. La bâtisse devenue exigüe fut vendue à Alfred Grenier qui demeurait de biais avec l'école et qui allait justement se marier le 28 septembre 1915 avec Donalda Croteau de Saint-Paul-de-Chester. L'école fut déménagée sur le terrain donné par son père Achille Grenier. Et la nouvelle école mise aussitôt en chantier pour être prête pour la rentrée scolaire de septembre 1915. Un moyen astucieux est trouvé pour procurer un local à la nouvelle Association dont le curé Couillard était certainement l'aumônier:



Donalda Croteau et Alfred Grenier

Le 12 septembre 1915 :

Pierre Toupin et Arthur Paris, agissant aux fins des présentes, le second [A. Paris] comme président et le premier [P. Toupin] comme secrétaire de la Commission scolaire de la Paroisse de Notre-Dame de Ham. (...) ont par les présentes, loué et fait bail à loyer pour le terme de cinq années consécutives à compter du premier jour du mois d'octobre 1915, avec garantie de faire jouir paisiblement, à M.M. Alfred Grenier et Jean Dauchot, agissant aux présentes le premier comme Président et le second comme Secrétaire de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, (A.C.J.C.) corps dûment formé et enregistré, tous deux présents et acceptant Preneurs pour eux-mêmes et leurs successeurs, savoir :

Une certaine salle comprenant entièrement l'étage supérieur de la maison d'école située au village de Notre-Dame de Ham..., laquelle salle devant servir comme lieu de réunion aux fins des intérêts de l'Association... aux conditions suivantes, savoir, ... finir l'intérieur de la dite salle en lambris de bois d'épinette et d'y faire un plancher soit en bois d'épinette ou en bois franc de bonne qualité, et d'y finir le plafond en bois d'épinette également.

Fait au village de Notre-Dame-de-Ham.¹⁸

Est-ce la cohabitation enfants-adultes, l'exiguïté des lieux, l'émergence de nouveaux

¹⁷ - Voir l'ANNEXE 12 - L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE FRANÇAISE.

¹⁸ - Bachand Rober Raoul, *Répertoire...*, minute 55. Ont signé : Paris, Toupin, Grenier, Dauchot, et Couillard. Arthur Paris (*Rose-Anna Roux*) est le fils d'Alphonse et Zéphérine Bélair.

L'école du village a toujours été située entre les numéros civiques 26 et 32 de la rue Principale. La première fut déménagée à l'emplacement du 23 rue Principale et conservée : elle fut « englobée » dans la construction de la maison actuelle. La seconde brûla lors de l'incendie catastrophique du 9 mars 1931 qui détruisit 6 maisons et quelques dépendances. Reconstituée, elle fut modifiée un peu avec le temps, et servit plus tard de Caisse populaire. Elle a brûlé le 28 mai 2010. Selon Florian Dosthie, père Eudiste, fils d'Omer et Évangéline Filteau, le don du terrain avait été fait à des fins scolaires. Lorsque cette fin cesserait, le terrain devait revenir à la famille Filteau. Mais faire reconnaître cette clause environ 70 ans plus tard aurait amené des perturbations dans le milieu, alors....

besoins, rapidement l'idée vient d'être chez soi et de pouvoir diversifier les activités.

La solution : ériger une nouvelle bâtisse qui serait propre à l'A.C.J.C. en plus d'être dans le pôle attractif du village composé de l'église, du presbytère et du magasin de la Coopérative agricole tous situés dans la partie haute du village.

Un autre beau geste du curé Couillard : il a parfait l'éducation du jeune Robert Bachand qui ira suivre ses études notariales à Montréal. Une fois inscrit au tableau de l'Ordre des notaires le mercredi 11 août 1915, le jeune notaire s'offre quatre jours de repos puis vient passer les quatre suivants à Notre-Dame où il arrive le lundi **16 août**. Il va instrumenter cinquante-sept actes dont les premiers de sa pratique. C'était probablement une promesse de Robert au curé Couillard, et ce dernier n'a eu qu'à publiciser l'entente et céder les inscriptions.¹⁹

1916- Les affaires de la Fabrique

L'idée de construire un local propre au Cercle St-Pierre de l'A.C.J.C sur le terrain de la Fabrique est excellente. Cette bâtisse sera située entre le chemin qui mène aux divers bâtiments de la Fabrique et une petite grotte. Entre celle-ci et le bâtiment à construire, il y a une belle esplanade qui servira tant à des événements paroissiaux que sociaux. Il ne s'agissait plus maintenant que de mettre en valeur ces lieux d'attractions, ce qui se fera cette année-là.

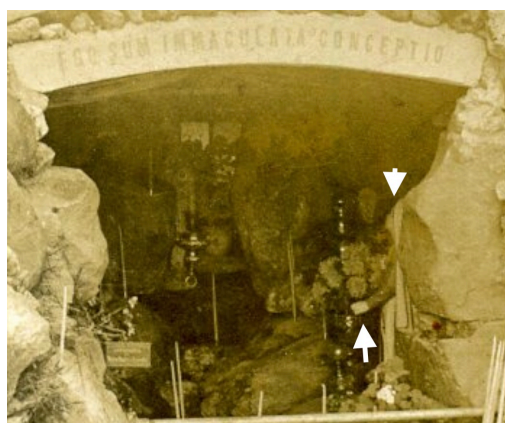
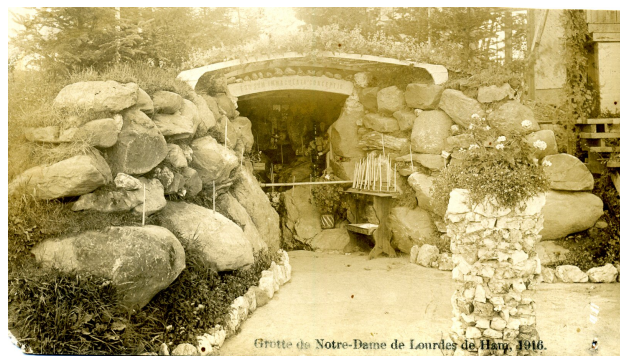
La grotte du village

La grotte ci-contre date de plusieurs années avant 1916. Le nom de la paroisse n'a pas laissé le curé Couillard indifférent à cette source qui coulait dans le haut de cette butte. L'herbe bien incrustée dans le sol et les arbres sur son faite amènent cette conclusion. Aussi, il est permis de croire que des événements à caractère religieux se sont

produits à la grotte bien avant 1916, même si la photo ci-contre a été prise au début de l'été 1916.

Il n'y a pas de doute que le nom de la paroisse a été retenu à l'origine pour souligner le 40^e anniversaire des 19 apparitions de la Vierge à Bernadette Soubirous à Lourdes en 1858. À cette occasion, la Vierge a dit « Je suis l'Immaculée Conception ». C'est cette phrase en latin qui est sur le bandeau au-dessus de la grotte et on voit sur la droite la main de la statue de Bernadette.

Selon Bertrand Trottier, c'est le journalier Napoléon Roy qui a érigé cette grotte.



Ego sum Immaculata Conceptio

¹⁹ - Voir l'ANNEXE 6- BACHAND et ses 57 PREMIERS ACTES. Son épouse l'accompagnait-elle? Nous croyons que le couple n'a pas eu d'enfants. Seuls les époux sont inscrits sur la stèle funéraire du cimetière de Waterloo et aucune inscription dans le registre paroissial. Avec les routes d'aujourd'hui, Waterloo est à 60 kilomètres de Notre-Dame. À l'époque?

Le curé Couillard mettra un ange sur la grosse pierre et un autel sera érigé à l'extérieur de la grotte. Peu-à-peu, avec l'édifice tout neuf de l'A.C.J.C. qui se construit juste à côté, il y aura lieu de faire une cure de jeunesse à la façade de la grotte et de lui donner plus d'impact visuel et de lieu de recueillement. Il n'y a pas de date précise pour ce fait, mais la construction du Monument paroissial et de la salle de l'A.C.J.C. en 1916, une Coopérative qui semble prospère, le rayonnement du nom de Notre-Dame, tout concourt à vouloir rehausser encore d'un ton la place à donner à la grotte.



g-dr : Amédée Adam, Léonidas Lemay,
Barthélémy Couillard

Le 60^e anniversaire des apparitions de Lourdes arrive en 1918 : l'amélioration de la grotte s'impose, au cours de laquelle on mettra à couvert l'autel. Le 29 août 1917 l'Évêché donne la permission au curé Couillard de bénir la Grotte. La photo de la grotte resplendissante ci-contre aurait été prise lors des festivités religieuses de 1918, alors que le 10 août l'Évêché permettait d'ériger la Grotte en « oratoire public » et créait la Confrérie de l'Immaculée Conception de Notre-Dame-de-Lourdes.²⁰



1918 – La 2^e grotte

La salle du Cercle St-Pierre

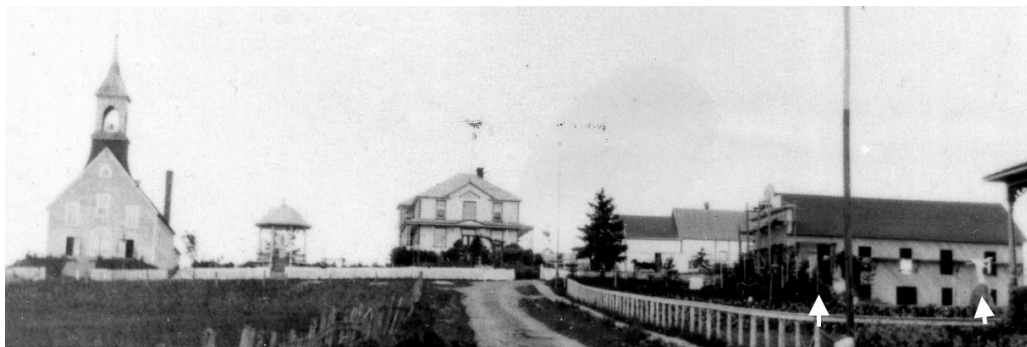
La construction de cette grande bâtisse en bois s'achève en 1916. Elle a un volume qui équivaut à deux fois le presbytère. Elle est dédiée aux activités de l'A.C.J.C. Elle a été érigée à même les emprunts faits par le curé pour la Fabrique. Le nom du Cercle vient possiblement de « Pierre » B. Couillard !

La bâtisse a deux niveaux : Le niveau supérieur devait comprendre des locaux ainsi qu'une grande salle. Après l'incendie de l'église le 11 mai 1930, ce niveau servira au besoin du culte des paroissiens. Une fois la deuxième église ouverte le 5 juillet 1940, ce niveau servira à des rassemblements divers, entre autres pour des pièces de théâtre auxquelles venaient assister les gens d'autres paroisses et même de Victoriaville.

Le rez-de-chaussée servira de « salle d'amusement », de réception, d'hôtellerie lors des pèlerinages, pour les soirées « de cartes », ... avec ses portes donnant immédiatement accès à l'esplanade devant la grotte et au joli coup d'œil sur le village plus bas. Cet immeuble mettra la petite grotte en valeur et au cœur des activités religieuses estivales.²¹

²⁰ - Centre d'Archives.... : Fonds des Paroisses, FP18, Notre-Dame-de-Ham, Oratoire : 8.2.8, Confrérie 9.7 / 2.4.6.3

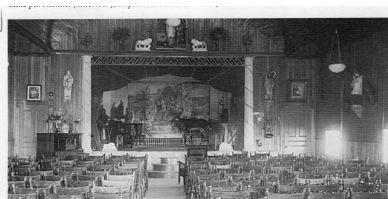
²¹ - Voir ANNEXE 14 - LA GROTTTE de Notre-Dame-de-Ham . Complément et détails sur l'Ange disparu



1916 - Le pôle attractif du village : l'église, le monument paroissial, le presbytère et le magasin coopératif à l'arrière, les dépendances du presbytère et de la Coopérative, la salle de l'A.C.J.C en construction, la grotte que l'on devine à gauche du poteau, l'autel derrière le poteau pour une messe extérieure et l'ange de Notre-Dame.



La façade



La salle



Le rez-de-chaussée

Dans les années 1960, cette bâtisse sera désaffectée et servira un temps de manufacture de meubles puis la partie avant, pour une boutique d'aluminium. Elle brûlera dans la nuit du mardi 27 juin 2004.



~ 1916 : Le curé Couillard entouré de deux pères Rédemptoristes, nouvel ordre arrivé dans le diocèse de Sherbrooke et prédicateurs de retraites.

Le dimanche **16 janvier**, le conseil de la Fabrique, déplorant les nombreuses dépenses à faire et les revenus moindres « à cause de la crise financière qui sévit dans nos cantons », dit que la **contribution volontaire** votée unanimement en 1914 n'est pas payée et donne mandat au bon et dévoué curé Couillard d'aller collecter ses paroissiens au taux de 0,25¢ du 100.00 \$ d'évaluation. (*Folio 98-99*)

Le dimanche **27 février**, c'est l'**assemblée annuelle** tant attendue de la Coopérative agricole. On apprend qu'en un an, l'actif est déjà de 15 000.00 \$, le passif de 14 201.00 \$ et le surplus final de 97.00 \$. Les premiers directeurs qui étaient-là depuis le début sont tous réélus, soit Pierre Comtois, Pierre Toupin, John Ramsay, Amédée Trottier et Sinaï Sévigny.

Une première proposition adoptée unanimement stipule « que les membres de La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame de Ham soient **conjointement et solidairement responsables** des déboursés faits par la susdite Société ». Les actionnaires apprendront cinq ans plus tard ce que cela veut dire. Nous ignorons comment la proposition leur a été présentée pour emballer les membres présents!²²

Une seconde résolution surprenante :

Vu qu'un certain nombre de personnes désirent faire partie comme abonnés de la Coopérative, prétextant qu'ils sont de la paroisse et qu'ils ne peuvent se tenir au courant des opérations de la Société, M. John Ramsay propose, secondé par M. Pierre Comtois que la Société accepte des abonnés à raison de une piastre par année *avec la responsabilité des membres* pendant la durée de leur abonnement ou encore à une piastre et demie sans aucune responsabilité collective.

C'est dire que les plus pauvres payant 1.00\$ partageront les bénéfices et les dettes et pour ne pas prendre de risque, il faut payer ...plus cher!

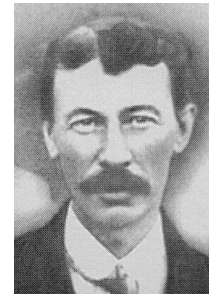
Et encore, une dernière résolution adoptée non pas unanimement mais « sous commentaires » des membres vise « à prélever 2% sur les transactions dont 1% devront former un fonds de réserve pour la Coopérative et 1% qui sera donné au Secrétaire pour rémunérer ses services. » Le secrétaire concerné étant bien entendu le curé Couillard, qui doit bien commencer à avoir du personnel de bureau pour tenir à jour tous ses registres, livres de comptabilité, comptes de toutes sortes, la liste des fournisseurs, gérer et vendre le matériel...²³

Le samedi **1^{er} avril** 1916, le curé Couillard va donner un cours sur l'agriculture à St-Adrien (*Journal L'Union*). C'est aussi l'année où est créée la Compagnie de Téléphone de Notre-Dame-de-Ham mentionnée antérieurement et concernant les finances de la Fabrique, la répartition volontaire a rapporté 205.00 \$ cette année 1916.

²² - Voir l'ANNEXE 15 – LES MEMBRES SOLIDAIRES de la Coopérative. (*Dossier 37*)

²³ - Toutes ces résolutions adoptées ont été proposées ou appuyées pour discussion par trois membres de la direction : Pierre Comtois, Sinaï Sévigny, Johnny Ramsay. Le président de l'assemblée était Amédée Sévigny et l'auditeur financier pour le bilan de l'année 1915 était Henri Goulet.

Nous connaissons ceci par le fait qu'après la faillite, le curé Couillard qui a avec lui une copie des procès-verbaux de la Société Coopérative, envoie une retranscription du procès-verbal de cette assemblée. Cette copie est daté du 25 octobre 1921, alors qu'on commence à rassembler les documents pertinents à la faillite de la Coopérative.



h : John Ramsay
b : Sinaï Sévigny

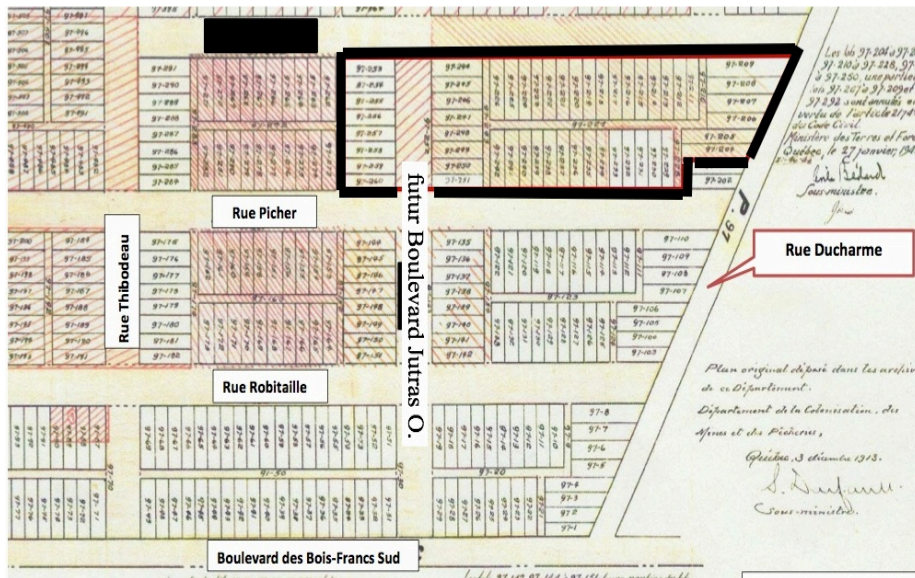


1994 – La devanture de la grotte, la salle de l’A.C.J.C. désaffectée et le socle de l’ange.

Le **20 décembre** 1916, le curé Couillard a un gros projet et il a besoin d’argent. Il emprunte à long terme de Pierre Comtois, président de La Société Agricole et cultivateur à l’aise financièrement, la somme de 1000.00 \$. En garantie de remboursement, il inscrit les soixante lots de terrain qu’il possède à Victoriaville.²⁴



Pierre Comtois

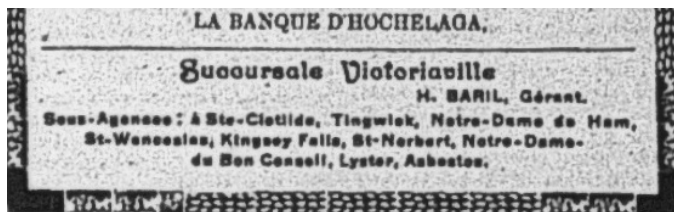


²⁴ - Le notaire F.X. Lemieux de Victoriaville officie à cet emprunt, minute 2010. Quittance en 1924. Merci au département d’Urbanisme de la ville de Victoriaville, à la Société de généalogie et d’histoire de Victoriaville et un de ses membres distingué monsieur Guy St-Pierre pour avoir déterminé l’emplacement de ces lots. Transaction mentionnée dans le *Dossier 34*. L’acte de prêt ne mentionne pas de qui et quand le curé avait acheté ce lot de terrains.

1917

La Banque d'Hochelaga

Selon l'éloge funèbre du curé Couillard : « Pour la commodité des gens et pour faciliter les transactions que de multiples négociations nécessitaient habituellement, une banque de Québec fut invitée à installer une succursale à Notre-Dame, ce qui se fit aussi prestement que le reste. »²⁵ Ce sera une sous-agence de la Banque d'Hochelaga qui arrivera au début de 1917. Elle logera dans le presbytère et relèvera de la succursale de Victoriaville dont le gérant était, à ce moment là, Henri Baril: En 1921, pas avant, « C'était Donat qui était le représentant; c'était lui, du moins, qui faisait la comptabilité, entrées et sorties, etc, etc.(...). »²⁶ Après la déclaration de la faillite en août 1921, tout a été rapatrié à Victoriaville même si la publicité dans le journal *l'Union* a laissé croire à son existence jusqu'au printemps de 1922.



- 1921 : Extrait de publicité dans *l'Union des Cantons de l'Est*. En 1918, les sous-agences ne comprenaient que celles de Ste-Clotilde et Notre-Dame-de-Ham.

L'assemblée de la Fabrique tenue le dimanche **7 janvier** reconnaît que l'ensemble des **installations avicoles** construites par le curé sont ses biens propres :

«Vu l'installation d'une station avicole sur le terrain de la Fabrique faite par notre curé dans le but de promouvoir la culture avicole dans nos cantons...(il est proposé) que la Fabrique reconnaisse comme propriétés de M. l'abbé Couillard deux grands poulaillers, deux colonies [couvoirs et poussins?], un hangar pour grains loué à la coopérative et un four pour cuire le pain et que la fabrique lui donne le droit de vendre ou de débâter les susdits édifices et d'en disposer à son gré et cela sans aucune location. Résolution appuyée par tous".
Ont signé: C.T. de Moras, Clément Payer, Abraham Ramesay, Alphonse Paris, Pierre Toupin, B. Couillard. (Folio 104-105)

Au bilan financier de la Fabrique, la répartition volontaire de l'année a rapporté 349.00 \$. Un petit surplus budgétaire de 226.00 \$ sera déposé à la Banque d'Hochelaga à Notre-Dame au début de janvier 1918. (Folio 108)

Ont signé: C.T. de Morasse, Arthur Paris, Clément Payer, Sinaï Sivigny, Misaël Côté, Omer Trottier, B. Couillard.

Probablement qu'à l'automne 1916, le curé Couillard avait transmis des informations au Ministère de l'Agriculture sur sa Coopérative. Voici la réponse reçue le 28 février 1917 :

« J'ai votre lettre. je vous remercie des photographies que vous m'envoyez, ainsi que des détails que vous me donnez sur l'organisation de votre société coopérative et l'avancement agricole qui se fait dans votre paroisse. Je vous en félicite avec d'autant plus de plaisir que tout ce beau progrès est dû à votre travail et à votre esprit d'initiative. Vos paroissiens vous devront bien de la reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour eux, et il est à souhaiter qu'ils ne l'oublient jamais. » (Dossier 34)²⁷

²⁵ - ANNEXE 29 – ÉLOGES FUNÈBRES p. 3 Cette Banque, fondée en 1874, fusionnera avec la Banque Nationale en 1924 pour devenir la Banque Canadienne Nationale. Linteau, *op. cit.* p.110

²⁶ - J. Arthur Lemay, curé de Saint-Adrien, dans une lettre à E. Hébert datée du 11 mars 1925, *Dossier 38*.

²⁷ - La tenue des archives du Ministère à l'époque ne permet pas de retracer ces documents. Réf. : BANQ-Trois-Rivières.

Une fois ce beau portait présenté, le curé Couillard avait soumis une difficulté qu'il rencontrait et posé la question suivante : compte-tenu du montant souscrit par les actionnaires qui se monte à 1700.00 \$, quel montant la Coopérative peut-elle emprunter? La réponse : quatre fois le montant souscrit, soit 6 800.00 \$, les actionnaires sont responsables envers le créancier selon leur montant souscrit, et oui, leur responsabilité peut être individuelle ou conjointe et solidaire. Avec le souhait suivant : « A tout événement, j'espère que vous pourrez passer à travers cette difficulté [que vous rencontrez]. » . Le capital-action et les profits ne sont déjà pas suffisants pour rencontrer les dépenses qu'occasionne le bon fonctionnement de la Coopérative et de la construction des bâtisses ?²⁸

Le **5 mars** 1917, la pupille du curé Couillard Alice Plante doit quitter temporairement le couvent de Victoriaville pour aller au chevet de son tuteur Barthélmy que l'on dit mourant.²⁹ Heureusement il s'en remettra.

La vie au presbytère

Outre ces mises en oeuvre d'entreprises, comment se vivait la vie « familiale » au presbytère? Propos de Bertand Trottier :

Le curé Couillard avait parti une école, il faisait la classe dans le haut d'une école qui a brûlée. Il faisait l'école là-dedans, quand ça commencé, vers 1915-1916. [par la suite, les cours se sont donnés au presbytère, puis dans un local de l'A.C.J.C., dont des cours du soir] .

Au presbytère, le curé Couillard avait toute une famille auprès de lui: y avait des Couillard, des Caron, des Thibault [tous apparentés] venant de L'Islet. **Donat Vigeant** y était ecclésiastique³⁰: le curé Couillard l'avait fait instruire. Après la faillite [1921] , l'évêque lui a fait débarquer la soutane, y était dans la coopérative, lui. Puis il y avait Luc Gervais, c'est un type qui avait trop travaillé au séminaire, y s'était brûlé à étudier. Y est venu passer deux ans avec le curé Couillard. Puis, finalement, y est retourné aux études, puis y a fait un prêtre. [1924]»

Il y avait aussi le chanoine Amédée Adam, en repos prolongé qui y résida de 1914 à 1919.

Le curé Couillard hébergeait bien du monde. Il était charitable. Il gardait trois orphelines :Alice, Éva et Blanche Plante. Ces gens-là sont allés à Lewiston. Elles ont travaillé dans le textile.



²⁸ - Lettre signée par un M. Caron, du cabinet du Ministre, 2 pages. (Dossier 34)

²⁹ - Congrégation Notre-Dame, Archives, volume 325.425.6 , 5 mars 1917. Le curé Couillard sera hospitalisé à l'hôpital Noël de Sherbrooke : des médecins dissidents voulant échapper au contrôle des religieuses fondatrices de l'hôpital St-Vincent de Paul – Soeurs de la Charité de St-Hyacinthe- , fondent l'hôpital du nom d'un de ses membres, M. Noël. Cet hôpital deviendra en 1922 l'ancêtre de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Réf : site web :« le bilan du siècle ».

³⁰ - C'est à ce titre que le 20 juillet 1921, Donat Vigeant et Zotique Gervais résidants au presbytère, signent comme témoins du curé Couillard lorsqu'il emprunte 3500.00 \$ à Adèle Croteau Boulanger. R. Bachand, minute 1269. Zotique Gervais sera aussi témoin le même jour lors de l'emprunt du curé Couillard de 1900.00 \$ à Exilia Luneau Charest. , minute 1275. L'habit donnait confiance...

Revenons sur quelques points . Des membres de sa famille, frères, sœurs, neveux et nièces, ont fréquenté le presbytère en des temps différents. Son père Pierre a séjourné à Notre-Dame et peut-être un temps son épouse. Les plus âgés et même les grands garçons seront hommes de sevice. Les plus jeunes, en plus de rendre des services, ont pu se faire instruire par leur oncle Barthélémy sur place ou pensionnaires ailleurs comme Antoinette et Florida. Les prénoms rencontrés dans les documents sont Joseph, Antoinette, Florida, et Laurent Caron tous enfants de sa sœur Azéline, son beau-frère Charles Caron époux d'Azeline et son frère Hormisdas 29 ans et sa sœur Exilda 35 ans. Après la faillite, le curé Couillard se défendra bien que les membres de sa famille aient eu quelque traitement de faveur dans leur emploi à son service.

L'hiver presque tous les hommes de la municipalité sont aux chantiers, et l'été les travaux de la ferme occupent tous les bras. Le curé Alphonse Roy écrira même qu'en 1923, il ne trouve même pas un jeune garçon pour cueillir ses patates. La parenté de Barthélémy assurait alors une main d'œuvre fiable et permanente dans une atmosphère familiale. L'engagement et le salaire de chacun était voté par le bureau de direction.

Concernant les cours donnés par le curé, voici deux exemples parus dans le journal *L'Union* : Le 31 octobre 1914 décédait après une brève maladie Rachel Lehouillier, âgée de 17 ans, fille de Eugénie Dupuis et Alphonse Lehouillier. Le journal rapporte ceci le 12 novembre : « Elle était, sans crainte de le dire, le modèle des jeunes filles du village. (...) Excellente musicienne, bien instruite, elle venait justement de terminer un cour d'études spéciales donné par son savant curé, M. Couillard. »³¹



Rachel Lehouillier
Été 1914

En janvier 1916, on apprend que même le fils d'un notaire vient pensionner pour fins d'études . Et la même chronique nous annonce que Georges Bachand âgé de 22 ans, , frère du notaire Bachand, est allé passer la période des Fêtes au presbytère

Après la cession des biens du curé, sa « renommée » bibliothèque évaluée à plus de 800.00 \$ sera dispersée.

L'Union des Cantons de l'Est
18 janvier 1917, p. 7

—La réouverture des classes a eu lieu lundi. Plusieurs élèves nouveaux sont arrivés et suivront les cours privés donné à la salle du cercle St Pierre, par M. l'abbé Couillard. Entre autres M. Lemieux, fils du notaire Lemieux d'Arthabaska-ville ; M. Rault de Victoriaville ; M. Simoneau de Danville, étudiant en philosophie, et Mlle Champoux.

³¹ - L'Union des Cantons de l'Est, 12 novembre 1914. Noter que le message peut être envoyé par un parent, un ami, un abonné, pour transmettre une information « au loin »,.. c'est une chronique « mondaine » pour les individus, familles, professionnels, villages et municipalités. Très instructif sur des détails locaux. Entre autre ceci : « M. l'abbé Couillard est allé à Ham-Nord hier. » (*L'Union*... 8 mars 1917), même si à cette date, Barthélémy était « mourant » à l'hôpital Noël de Sherbrooke.

Dames dans
l'entourage
du curé
Couillard



- 1- Marie-Louise Côté (1882-1956), épouse d'Omer Trottier.
- 2- Eugénie Dupuis, épouse d'Alphonse Lehouillier.
- 3- **Adèle Boulanger**, ménagère du curé B. Couillard. Elle suivra B. Couillard à Lewiston, puis à Sherbrooke.
- 4- Éva Plante.
- 5- **Antoinette Caron** (1897 – 1978).
- 6- **Gratia Houde**, « administratrice »? de B. Couillard. Elle suivra également B. Couillard à Lewiston, Maine et à Sherbrooke jusqu'à son décès, en septembre 1923.
- 7- **Amanda Côté** (1880-1962) fille d'Israël Côté et Émélie Roy.
- 8- **Florida Côté** (1882-1924), sœur d'Amanda. Elles étaient les sacristines de la Fabrique. Elles ont été des témoins privilégiées des événements. Elles demeuraient au 21 rue de l'Église.
- 9- **Florida Caron**.



Alice, Blanche et Éva Plante



Ernest Vigeant, Alice et Blanche Plante

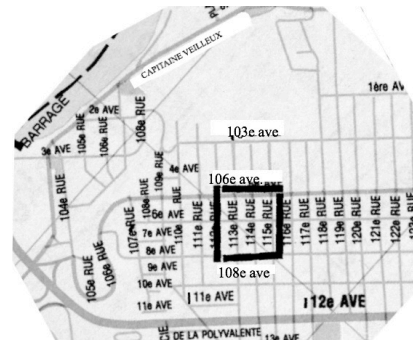
Springfield, Maine ~ 1922

1918

L'entente ayant eu lieu le **4 janvier**, le mercredi **6 mars 1918**, le curé Couillard achète sur plan de cadastre, par acte notarié, de A.E. Guillemette, commerçant de Shawinigan Falls vingt emplacements à « Alnaville », petite municipalité érigée en 1910 et annexée à Shawinigan-Sud en 1953, à un endroit connu à l'époque sous le nom de « Plateau Bellevue » pour le prix de 10 000.00 \$ dont 5 000.00 \$ comptant. Les lots sont situés sur la 106^e avenue aujourd'hui. À 120 kilomètres de distance avec les routes d'aujourd'hui, le curé s'engage à entretenir le chemin de front de ces lots, de faire les fossés, trottoirs, et de clôturer tous ses lots contigus au vendeur.³² Qui a mis en contact ce marchand et le curé Couillard ?



Localisation des lots



Localisation aujourd'hui

Le dimanche **5 mai**, les marguilliers statuent de nouveau sur la propriété des installations avicoles du curé pour clarifier la responsabilité des assurances à prendre sur ces constructions :

“que toutes les bâtisses faites par M. l'abbé B. Couillard soient considérées comme ses propriétés, étant donné que ces bâtisses sont élevées sur le terrain de la Fabrique”. Adopté unanimement. Ont signé: Clément Payer, B. Couillard ptre curé. (*Folio 109*)

(note: l'écriture de cette 2^e résolution n'est pas de la main du secrétaire, le curé Couillard, mais d'une autre main hésitante. Le curé s'était-il retiré ou était-il absent?).

Le dimanche **1er septembre** le curé Couillard vend à Camille Payer un emplacement avec maison qui serait sis au 32 rue Principale Il l'avait acquis de dame Malvina Roy veuve de Joseph Tétreault le 7 août précédent et qui demeurait à Lewiston.³³

³² - Fait à Waterloo, notaire R. Bachand, minute 342. , les lots de la subdivision 917 (917-146 à 152, 155, 158, 159 et 917- 170 à 179 ayant 50 pi. en façade par 90 pi. de profondeur), Le solde de 5 000.00 \$ est remboursable par dix billets de 500.00 \$ annuellement, jusqu'en 1923. Les paiements peuvent être accélérés, à 5% d'intérêt. Le notaire a certainement lu et expliqué la teneur de l'achat à son ami B. Couillard... Le développement hydro-électrique de Shawinigan, et les filatures qui vont être construites à cette époque offrent un attrait pour les familles comptant plusieurs filles qui veulent travailler.

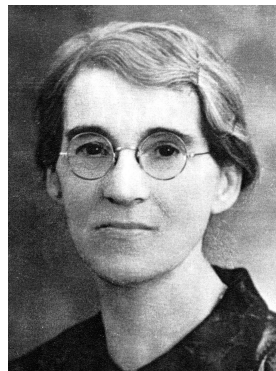
³³ - Acquis pour 450. \$ comptant , le curé Couillard le revend 500. \$, soit 25 \$ comptant, le solde en 18 versements bi-annuels de 25 \$ étalés sur neuf années, le dernier versement étant de 50. \$, avec intérêts à 7%. Le notaire R. Bachand procède à la transaction, l'acte d'achat est signé à Notre-Dame (minutes 382), et l'acte de vente à Payer signé à Waterloo (minute 405).

Le vendredi **22 novembre** 1918, Delphine Toupin, épouse de Philippe Filteau, vend au curé une pointe de terrain sur le bord de la rivière Nicolet, sur le lot 20A, tel qu'il se trouve clôturé à l'époque et où est construit un « chalet », pour 150.00 \$ comptant.³⁴

La répartition volontaire a rapporté 348 \$. (Folio 115)



Chalet du curé B. Couillard
sur la rivière Nicolet



Delphine Toupin 1872- 1961
Épouse de Philippe Filteau
Sœur de Pierre Toupin

1919

Une année relativement tranquille. Un seul événement à souligner : le dimanche **14 décembre** les marguilliers adoptent ce qui suit : “que soit permis à monsieur l'abbé B. Couillard de **construire de ses propres deniers une annexe** au presbytère pour ses besoins personnels, qu'il lui soit permis de l'unir au presbytère actuel, qu'il en soit lui seul le propriétaire reconnu [et si démolition] remettre le tout en état ». (Folio 118)

À St-Eugène de L'Islet, le vendredi **13 juin** décède Démerise Ouellet, la mère de l'abbé Couillard, à l'âge de 71 ans. Son époux présent aux funérailles est dit « cultivateur ». Avec Barthélémy signent aussi son cousin Charles Dupont et les prêtres L.D. Guimont, Em. Dionne, P. Beaudette et le curé de la paroisse G. Richard.

La répartition volontaire a recueilli 271.00 \$. Depuis qu'elle existe, le montant de la dette de 1911 n'a pas varié au cours des années!

À Sherbrooke, en mai 1919 l'évêque LaRocque fête un double jubilé : 50 années de sacerdoce et 25 années d'épiscopat. Pour la circonstance, le clergé et les fidèles ont souscrit pour une bourse à lui offrir qui a recueilli 34 000.00 \$. Le 13 septembre il prendra possession « avec solennité » de l'évêché dont tout l'immeuble, sous-bassement inclus, ont occasionné des frais d'environ 625 000.00 \$.

³⁴ - Robert Bachand notaire, est présent à Notre-Dame, minute 466. Visuellement, c'est là où se trouve une immense roche dans le champ derrière le 62 rue Principale. C'est un endroit identifié localement comme « le cap ». Le chalet fut démoli vers 1930. Photo prise par Bertrand Trottier, a-t-il confié.

1920

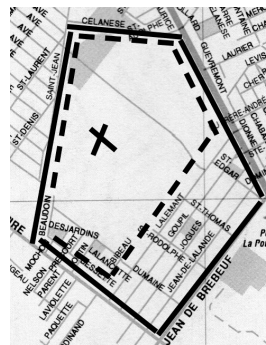
Le dimanche **4 janvier**, la Fabrique approuve le bilan financier de l'année 1919. L'évêque ayant annoncé sa visite pour le mois de juin, une assemblée se tient le 18 avril pour établir une liste des travaux à soumettre à l'approbation épiscopale, dont la réfection d'une partie du toit de l'église, en refaire le solage et le perron, repeindre l'extérieur de l'église et du presbytère. Ces travaux estimés à près de 1 500.00 \$ seront acceptés par l'évêque lors de sa visite des 10 et 11 juin 1920. Le début des travaux sera immédiatement retardé pour permettre de ramasser les matériaux nécessaires.

Le vendredi **5 mars**, encore grâce à l'initiative du curé Couillard, la Coopérative devient membre de la Société coopérative agricole des Producteurs de Semences du Québec, dont le siège est à Ste-Rosalie. Cette Société fondée en 1914 a pour but de procurer aux cultivateurs des semences de meilleure qualité.³⁵

On ne sait qui a approché l'autre, mais le **21 avril**, Cyrille Lallier courtier immobilier de Victoriaville vend au curé Couillard vingt terrains regroupés en quatre lots rapprochés situés dans « **Drummondville Annexe** », pour le prix de 500.00 \$.³⁶ et plusieurs autres lots pour 1400.00 \$



g : Le lotissement prévu ne s'est pas réalisé.

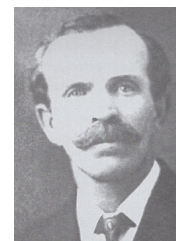


dr : Le lotissement actuel.

Le dimanche **13 juin** 1920, après la grand'messe, les anciens et nouveaux marguilliers sont convoqués à une assemblée aux fins suivantes :

Un grand nombre de marguilliers sont présents parmi lesquels on remarque MM. Edmond Côté, Eugène Côté, John Ramesay, Abraham Ramesay, Achille Leclerc, Amédée Trottier, Théo [Théodore] Côté, Pierre Bélair et une foule d'autres.....

Vu les divers emprunts faits des particuliers et considérant les divers remboursements



Joseph Talibert

³⁵ - Linteau- Durocher-Robert, Histoire du Québec contemporain, tome 1 (1867-1929), 1989, p. 357. Voir web : « Producteurs de semences du Québec ».

³⁶ - Les lots 156 à 160 et 175 à 179 et 198 à 202 et 213 à 217, « étant la subdivision du lot no 141-213, 214 et 215 du canton de Grantham, chaque terrain ayant 50 pi. en front par 80 pi. de profondeur, « sur l'avenue Cartier, entre les rues Montréal, Québec, Sherbrooke. » La somme est payée comptant. Le vendeur affirme détenir ces lots « par bons titres enregistrés ». Notaire Amédée Beauchesne, de Victoriaville, minute 3488. (Dossier 37) Ce cadastre était situé au nord d'un secteur comprenant des manufactures de poudre à canon désaffectées. Le cadastre prévu a été abandonné. (Dossier 38) À droite : les lots étaient approximativement situés au centre du pointillé, entre les rues Lemire, St-Jean, Celanise et le boulevard St-Joseph.

faits à ces mêmes créanciers de temps à autre, monsieur Joseph Laliberté dans le but de facilité (sic) ces sorties de transactions, proposent (sic) appuyé par monsieur John Ramesay que monsieur l'abbé B. Couillard soit nommé **procureur** de l'œuvre et Fabrique de Notre-Dame de Lourdes de Ham, qu'il soit autorisé à faire des **divers emprunts** et à signer les billets avec la signature officielle : « *La Fabrique de Notre-Dame de Lourdes de Ham, par B. Couillard, ptre curé, procureur* » et que la forme du billet soit la même que celle exigée dans les opérations précédentes. Accepté à l'unanimité.³⁷

Ont signé : Joseph Laliberté, Eugène Côté, John Ramesay, Abraham Ramesay, Edmond Côté, Marguilliers

B. Couillard, prêtre curé, *Procureur*.

Peut-être les marguilliers étaient-ils fatigués de venir signer comme co-contractants pour les emprunts! Le modèle des lettres d'emprunt utilisées jusqu'à maintenant se poursuit. Cette résolution a pour seul but de faire du curé le « procureur » de la Fabrique pour gérer et faire des emprunts. L'évêque de Sherbrooke approuve cette résolution deux jours plus tard, le mardi 15 juin. Ce titre ajouté à sa signature de prêtre-curé, en plus de faire autorité, engagera irrévocablement les marguilliers de la Fabrique. C'est, pourrions-nous dire, l'apothéose pour le curé Couillard dans la gestion des affaires temporelles dans sa paroisse.

Voici un extrait d'une lettre d'emprunt préparée et signée par le curé Couillard qui emprunte 300.00 \$ de Denis St-Cyr de St-Paul le 25 mai 1920, un mois avant l'assemblée de la Fabrique:

« (...) le tout – l'emprunt-- est fait avec l'assentiment de l'Ordinaire du Diocèse de Sherbrooke garanti par les propriétés de la Fabrique et par ses assurances au montant de douze mille piastres et en plus en vertu d'une résolution passée dans une assemblée régulière de la dite Œuvre et Fabrique de la paroisse de N. Dame de Lourdes de Ham. (signé) La Fabrique de N. Dame de Lourdes de Ham, par B. Couillard ptre curé. » (*Dossier 34*) et maintenant, ce sera prêtre-curé- « procureur ».

Des lettres d'emprunt ont été rédigées sur papier à l'entête du curé Couillard, estampées du sceau de la paroisse, signées par le « prêtre curé procureur » de la paroisse, et le prêt garanti par les biens de la Fabrique évalués à 12 000.00 \$. Quoi de plus officiel et preuve de solvabilité! À l'avenir, le mot « procureur » ajouté à la suite, garantit à l'emprunteur que les marguilliers sont d'accord avec ce que le curé fait. Curieusement, la plupart des emprunts consentis à cette époque par le curé et qui nous sont parvenus sont remboursables à huit ou trente jours d'avis !



Albert Charest

Le samedi 7 août 1920, le curé achète de Albert Charest fromager, une propriété de $\frac{3}{4}$ d'arpent en superficie, au sud de la rue Principale, étant une partie du lot 21C, comprenant une maison mais aussi une vache, le bois, le foin et le jardinage, le tout pour 850.00 \$.³⁸

REV. B. COUILLARD, Ptre.,
Curé à
NOTRE-DAME DE LOURDES DE HAM,
Comté de Wolfe, P. Q.
Annexe 30- RASSAS #10

³⁷ - Extrait d'une copie de la résolution du 13 juin, datée du 2 juillet 1920, signée par B. Couillard, « procureur ». *Dossier 34*.

³⁸ - Devant le notaire C.R. Garneau à Arthabaska, minute 12 879, pour le prix de 850.00 \$ dont 600.00 \$ « d'ici quatre mois, à 7% d'intérêt et le solde de 250.00 \$ dans sept mois sans intérêt. » Le curé ira signer l'acte le 23 octobre, soit deux mois et demi plus tard. La superficie du lot est de 2564 m² ou 27 600 pi². Ce terrain était borné en front à la rue Principale, au nord-ouest à Édouard Ayotte, au sud-ouest à Casimir Laurain et au sud-est à Adélard Lavigne. Ce serait vers les n^{os} civiques 14-16 aujourd'hui. Albert Charest l'avait acquis de Louis Hudon marchand, le 4 juin 1919. Albert (1887-1970) est le 2^e enfant survivant d'Exilia Luneau Charest. Le lot 20C comprend les numéros civiques 12-14-16- 18 et partie du 22 rue Principale.

De février jusqu'au début juillet 1920, la Fabrique émet **quatre chèques** à la Coopérative pour un montant total de 2 775.00 \$. Sachant que le budget annuel de la Fabrique est d'environ 2 300.00 \$, ces chèques dépassant ce budget sont émis en cinq mois D'où proviennent ces montants? Sont-ils des emprunts du curé Couillard « procureur », garantis par la Fabrique, mais au profit de la Coopérative? Les marguilliers les ont vu passer?

Le samedi **4 septembre**, le curé, peut-être pour dépanner une personne qui cherche rapidement un acquéreur fiable pour sa maison, achète de Georgianna Lamontagne, épouse de Louis Nazaire Gagné, un emplacement de 64 pi. par 85 pi. avec maison sur la rue de l'Église, pour 500.00 \$ dont 50.00 \$ comptant et neuf versements annuels consécutifs de 50.00 \$, sans intérêt, donc jusqu'en 1929.³⁹

Le samedi **23 octobre** 1920, le curé achète de **Wellie Fortier** deux lopins de terre : un premier qui semble être toute la partie entre « la route des Binette » et la rivière, allant du numéro civique 46 à 64 inclusivement, s'arrêtant au ruisseau délimitant le lot 20B, « à distraire les emplacements des sieurs David Levasseur, Charles Trottier, Louis Morin, Médéric Descormiers, et l'emplacement du chalet de l'acquéreur ». Le deuxième lopin, sans dimensions précisées, semble être la partie basse du terrain en face de l'église enclavé aujourd'hui entre la rue Principale et la rue de l'Église. Le tout pour le prix de 5 800.00 \$ se répartissant en 3000.07 \$ comptant pour Wellie Fortier et le solde en remboursement par le curé Couillard de sommes dues selon des actes antérieurs à Joseph Gagné 2 055.49 \$ et à Delphine Toupin 744.44 \$. Ces deux derniers ont donné quittance au curé Couillard le 25 juillet 1922.⁴⁰ Le même jour, il ira signer l'acte d'achat du terrain de Albert Charest.

En 1920, les affaires vont encore bien pour la Fabrique : elle prête la somme de 5 000.00\$ à l'A.C.J.C. Pourquoi endetter la Fabrique pour un corps autonome comme l'A.C.J.C.?

(Dossier 32 – date non indiquée.)

Une chose que l'on ne devine pas encore : un fournisseur de la Coopérative, Eugène Julien & Compagnie Ltée a des factures non payées datées du 24 novembre et 13 décembre 1919, du 20 janvier et 25 novembre 1920. Le 22 avril 1920, un chèque de 10.00 \$ de la Coopérative à la compagnie Ducheneau Ltée est retourné faute de fonds. Bientôt, il y aura une facture pour des biens commandés « par l'intermédiaire de l'abbé B. Couillard, son directeur-gérant », datée du 15 février 1921. Les factures totaliseront 416.40 \$ pour lesquelles la compagnie recevra plus tard quelques « piastres » seulement du Syndic de la faillite de la Coopérative Vincent Lamarre.⁴¹ Pourtant, tout n'est pas rose. Certains fournisseurs doivent pressentir quelque chose. Une compagnie qui fournit des graines de semences sonne une cloche le mercredi **10 novembre** 1920 :

³⁹ - Notaire Robert Bachand, minute 963, 4 septembre 1920, à Notre-Dame-de-Ham. La maison était située sur la rue de l'Église, partie du lot 20A, entre Amédée Sévigny au sud-est (n° civ. 15 !), Alfred Grenier au nord-est, Joseph Lamontagne au nord-ouest (n° civ. 19 !), et au sud-ouest « par le chemin public conduisant du village... à l'église ». La vente incluait tout le bois de chauffage leur appartenant mais encore entreposé chez Théophile Lavigne, Philippe Filteau et Achille Grenier.

⁴⁰ - Les bornes de ce premier lopin sont : au sud-ouest à la rivière Nicolet, au sud-est à l'emplacement de sieur Alphonse Durand, au nord-est à la route des Binette et au nord-ouest au lot vingt « B ». Ici, la route des « Binette » était un tronçon de la route 161 qui passait à l'époque dans le village devant les numéros civiques 44 à 64..

Acte passé devant le notaire F.X. Lemieux, à Arthabaska, minute 5434.

⁴¹ - Document identifié F067 recueilli par Yvan Goulet, et pris au « Plumitif des faillites, 1921-1939 », Registre Arthur Delisle, Montréal, dossier 3A03- 2204B, dans la poursuite de la compagnie Julien contre la Coopérative faillie, syndic Vincent Lamarre.

Nous ne savons pas qui s'est occupé des affaires de votre Société, mais si tous vos comptes ont été traités comme les nôtres, chose certaine c'est qu'il y a **négligence quelque part**, et que de cette manière vous ne saurez assurer le succès de votre Société. Il n'y a rien qui déplaît plus à vos fournisseurs que de voir les chèques retournés pour cause d'insuffisance de fonds et cela prouve que vous ne voyez pas à vos affaires. Pour faire le succès d'une Société comme la vôtre il faut que quelqu'un y voie et s'en occupe du commencement à la fin. Vous comprenez, nous ne sommes pas des Banquiers et nous ne pouvons pas attendre 6 mois après l'échéance de nos comptes pour en avoir le paiement. Il nous faut emprunter de notre Banque nous mêmes pour faire fonctionner notre commerce.⁴²

DIX ANS DÉJÀ

Voilà maintenant dix ans que le curé Couillard est arrivé Notre-Dame.

Il a imprégné sa marque dans sa paroisse et les œuvres dans lesquelles il s'est impliqué sont nombreuses : une Caisse d'économie, la Mutuelle d'Incendie de Notre-Dame-de-Ham, le Monument Paroissial et la mise en évidence régionale de la grotte du village, la Coopérative de frais funéraires, la Société Coopérative Agricole et l'organisation du Cercle St-Pierre de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française et la construction de leur immense local de réunions et d'activités, la Compagnie de Téléphone de Notre-Dame-de-Ham, un four à pain et une sous-agence de la Banque d'Hochelaga de Victoriaville, en plus de vendre de l'essence pour automobile.

Outre ses activités religieuses de pasteur, il donne des cours du soir dans le presbytère ou dans un local de l'A.C.J.C, il donne certainement une formation scolaire à des jeunes de la paroisse, de sa famille et aux trois orphelines Plante qu'il accueille. Certains étudiants seront même pensionnaires au village. Il héberge des ecclésiastiques en repos. Il préside le Conseil de la Fabrique et celui de la Commission scolaire locale, il est impliqué dans toutes les associations religieuses paroissiales, il organise deux pèlerinages annuels à la grotte, il a été liquidateur d'au moins une succession, il est un facilitateur et intermédiaire pour aider quelques personnes à se départir de leur résidence en les achetant. Et grâce à son amitié avec le notaire Robert Bachand, il a permis à quarante-quatre personnes de faire un testament notarié sur place, en quatre jours.



1916- B. Couillard

Avec son propre argent, il construit un poulailler expérimental, achète et revend des maisons dans le village, emprunte et prête de l'argent à même ses biens personnels. Il investit dans l'immobilier à Victoriaville avant 1916, puis à Almaville (Shawinigan-Sud) en 1918 et à Drummondville-Annexe en 1920.

Sans diminuer les hommes d'affaires de la municipalité, les agriculteurs prospères, ceux impliqués bénévolement dans la Fabrique, ni les membres successifs du Conseil municipal, il a été avec eux une bougie d'étincelles pour la diversité des activités et du rayonnement de la municipalité pendant cette période 1910-1920.

« Je pense à la biographie de Jacques Languirand, que je viens de terminer. Ces deux grands bonhommes se ressemblent : pleins de facettes, ambitieux, spectaculaires, exigeants, créatifs, hors-normes. Notre-Dame était une bourgade, il en a fait un beau village. »

- M. Th, fille de Florida Caron et petite-nièce de Barthélémy Couillard (2018).

⁴² - Thomas Deschesnes, vice-président de The William Ewing Co. Ltd, Seed Merchants.

1921

Le **1^{er} janvier**, après la grand-messe, Joseph Proulx est élu marguillier par « les francs-tenanciers » en remplacement d'Achille Leclerc. Le curé Couillard est toujours présent.



Joseph Proulx

Le même mois, deux emprunts sont faits auprès de particuliers, une dame Gustave Foulon de Bromptonville pour 800.00 \$ et Paul Lacroix de Saint-Jacques pour 1 500.00 \$, sur papier à en-tête du curé et les mêmes garanties mur-à-mur. Madame Foulon a bénéficié de la signature des trois marguilliers et le curé ajoute sa prérogative de « procureur ». Ces deux prêts sont remboursables à trente jours d'avis. *(Dossier 37)*

Le mercredi **2 février**, le curé loue une terre dont il est propriétaire, à **Théodore Gilbert**. Cette terre est située au nord-est du lot 14 du deuxième rang sud¹. Cette terre lui est louée pour une période de dix-huit ans, en autant qu'il fournisse en bois de chauffage le presbytère, l'église, la Coopérative, la bâtisse de l'A.C.J.C., et tout le bois que le curé peut avoir de besoin « à ses fins personnelles ou pour ses bâtisses (...) [livrable] en n'importe quel temps et en n'importe quelle quantité. Trois années après le début du bail, Gilbert paiera un loyer de 100.00 \$ par an pour chacune des quinze dernières années. Pour la ferme, il doit agir en « bon fermier », la cultiver, entretenir les bâtiments, demander la permission pour vendre le foin ou couper les arbres de la terre.²

Le vendredi **4 février**, le curé vend le terrain acquis d'Albert Charest trois mois auparavant, à Louis Nolette pour le prix de 850.00 \$ comptant.³

« Les gens voyaient bien ça que le curé Couillard faisait une embardée. C'est là que les gens ont été le voir, puis le père de Laurier Comtois puis un autre sont partis de St-Paul pour défaire la Société (coopérative). Le curé leur a mis ça tellement beau (que) quand y sont partis, ils lui ont prêté chacun 200,00\$. » - B. Trottier [la période de l'embarquée ni son contexte ne sont précisés],

Au cours du printemps, l'évêque demande au curé Couillard de se retirer de certaines associations dans la paroisse qui ne concernent pas sa fonction de pasteur. Après dix années d'implication, ces retraits ont peut-être semé un doute et un malaise dans le milieu et contribué à modifier le comportement des paroissiens et ses sociétaires de la Coopérative. Des rumeurs commencent-elles à circuler sur les transactions financières de la Coopérative et de la Fabrique?

¹ - C'est le 1^{er} lot de Saint-Adrien-de-Ham contigu à la limite de la municipalité de Notre-Dame qui commence avec le lot 15.

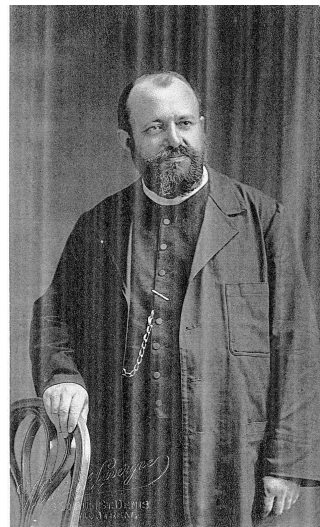
² - Notaire Robert Bachand, signé à Waterloo, minute 1120.

³ - Devant le notaire Robert Bachand qui est à Notre-Dame, minute 1124.

En **mars 1921**, le Père Ernest Boitard⁴, Bénédictin de St-Benoît-du-Lac, avait obtenu d'être réintégré dans le clergé séculier. Mgr LaRocque l'avait accueilli, et le Père ayant besoin d'un certain repos, a été envoyé à Notre-Dame-de-Ham pour se reposer et au besoin seconder le curé Couillard qui avait plusieurs dossiers à gérer...

Il est venu un Père, on l'appelait le Père "Bâtard", mais c'était Boitard, c'était un Breton qui venait de la France. C'était un bénédictin de St-Benoît du Lac. Il faisait des processions. Puis, avant de partir en procession, il expliquait ce qui se passait à Lourdes, en France. Puis il se mettait sur le kiosque pour parler. On l'entendait bien, le père Boitard.

Ils ont prétendu que c'était un espion. Les vieux nous ont conté ça. C'est parce que c'est l'évêque qui l'avait envoyé pour savoir ce qui se passait chez le curé Couillard. Il était venu. M. Couillard en avait pas de besoin. Il y avait M. Adam et lui qui étaient curés pour une petite paroisse, y avait pas besoin de ça. Il était venu. Il faisait des sermons sur la Sainte-Vierge. - *Bertrand Trottier*



Père Ernest Boitard

Le **lundi 2 mai**, oups!!! trois chèques émis par la Coopérative à la compagnie Duchêne de Québec sont retournés faute de fonds, aux montants respectifs de 25\$, 404\$ et 100\$. (*Dossier 32*)

Le **samedi 28 mai 1921**, Théodore **Gilbert**, cultivateur du 2^e rang, celui qui avait loué une terre du curé et qui s'était engagé à fournir le bois de chauffage pour toutes ses bâtisses le 2 février dernier lui emprunte 1 200.00 \$ pour une période de 90 jours, au taux de 7%, mettant en garantie son lot personnel numéro 15A situé dans les limites de Notre-Dame.⁵

Le **10 juin**, c'est le recensement fédéral qui nous éclaire sur les gens qui logent au presbytère. Outre le curé Couillard âgé de 46 ans, il y a deux domestiques : Adèle Boulanger, 69 ans, et Caroline Blanchet, 77 ans; deux personnes qui font la tenue de livre soit Gratia Houde 34 ans et la nièce Antoinette Caron, 21 ans; les trois enfants Plante soit Alice 21 ans devenue institutrice, Éva 17 ans, son frère Donat 15 ans ainsi que la nièce Florida Caron 13 ans, ces trois derniers se décrivant « étudiant »; un jeune de 17 ans, Roger Bélanger, étudiant lui aussi; les deux frères Vigeant⁶ : l'ecclésiastique Donat, 22 ans, qui se dit un protégé du curé Couillard et son frère Ernest 20 ans. Leur occupation est malheureusement illisible. Enfin, le Père Ernest Boitard, 48 ans, vicaire de la paroisse. Ça occupe bien les treize chaises de la cuisine. (*Ancestry*)

Suite aux rumeurs qui circulent, une première personnalité de la paroisse, Casimir Laurain, sellier, probablement sollicité à cet effet, écrit une lettre d'appui au curé le **samedi 18 juin** :

⁴ - En 1921, de janvier à mars, le curé Couillard est seul prêtre dans la paroisse. Le Père Boitard officie son premier acte, un baptême, le 26 mars. En tout, il fera 14 baptêmes, 2 mariages et 4 sépultures. Son dernier acte, un baptême, a lieu le 27 août. Pour la même période, le curé Couillard fera en alternance 4 baptêmes, 4 mariages et 2 sépultures. Au total, dans l'année, il y aura 22 baptêmes, 8 mariages et 8 sépultures. Une petite année, cette année 1921, dont aucun acte au mois de mai. Ici, il faut corriger B. Trottier: l'abbé Amédée Adam avait quitté en 1919, mais était revenu quelques fois pour de très courts remplacements. En 1921, le curé était bien seul depuis le début de l'année. Le 26 juin 1917, le Père avait ouvert et prêché la retraite des séminaristes, au Séminaire St-Charles-Borromée à Sherbrooke.

⁵ - Devant le notaire Robert Bachand qui est à nouveau présent à Notre-Dame, minute 1222.

⁶ - Voir l'ANNEXE 31- LA FAMILLE VIGEANT : Donat et Ernest.

Je, soussigné, Casimir Laurain, certifie connaître l'abbé B. Couillard depuis 10 ans, d'avoir fait avec lui de temps à autre des transactions qui toutes selon moi ont été heureuses et très honnêtes. Je déclare en plus avoir fourni à M. Couillard un montant ou un chèque et deux billets, pour un montant de \$675.00, lequel devait servir et a servi à payer Willie Fortier pour la vente d'une terre faite à M. Couillard en octobre 1920. [lot du 64 rue Principale]

Je certifie en plus que je lui devais ce montant depuis huit ans, avant l'existence de la Coopérative.

Je reconnais M. L'abbé B. Couillard comme un honnête homme digne d'être respecté.

Et j'ai signé à Notre-Dame de Ham ce [samedi] dix-huitième jour de juin 1921. (*Dossier 37*)

LES PRÉMICES DE LA FAILLITE DE LA COOPÉRATIVE

Jusqu'à maintenant, la reddition de compte par le marguillier en charge d'une année financière de la Fabrique se déroule dans les premiers jours de l'année suivante. Cependant, à cause de **certaines interrogations** concernant les finances de la Fabrique, la reddition de compte du marguillier Achille Leclerc pour l'année 1920 se fait avec un retard de six mois, le mardi **5 juillet** 1921.

Après une présentation détaillée des chiffres qui semble aujourd'hui un peu compliquée à comprendre, en voici l'essentiel: les revenus se chiffrent à 13 606.00 \$, dont un emprunt de 11 200.00 \$, et les dettes cumulent à 15 026.00 \$ dont un emprunt de 9 685.00 \$. Au final, avec un remboursement de certains créanciers prévu prochainement, la dette finale de la Fabrique s'élève à 8 728.00 \$ (*Folio 130*). Et l'assemblée demande de récupérer la somme de 4 877.00 \$ déposée dans le compte de l'A.C.J.C et de la remettre aux créanciers.

"Les augmentations de la dette de la Fabrique sont causées par les réparations faites à l'Église, par la peinture achetée et gardée en stock, par l'achat des ornements devenus nécessaires. Les travaux décidés par l'assemblée de Fabrique du 18 avril 1920 ont été suspendus à cause de **certaines malaises** existants sur les comptes de la Fabrique. (*Folio 131*)

Les vraies raisons apportées pour présenter le bilan six mois plus tard ainsi que la nature des « malaises existants » ont certainement été dites verbalement. Ces paroissiens étaient aussi les membres de la Coopérative... Le curé Couillard signe le procès-verbal de cette assemblée et une rumeur doit se propager ...

Le 11 juillet

Six jours plus tard, lundi 11 juillet, le curé cherchant désespérément (!) de l'argent, emprunte de deux dames veuves la somme globale de 5 400.00 \$: Adèle Croteau, veuve de Damase Boulanger, jadis de Sherbrooke mais momentanément à Notre-Dame pour 3 500.00 \$ et Exilia Luneau, veuve de Ludger Charest, pour 1 900.00 \$. Cette fois-ci il met en garantie, pour chaque emprunt, ses biens propres, soit quatre propriétés ou emplacements qu'il possède au village dont son chalet acheté de Delphine Toupin. Les deux prêts sont remboursables à trois mois d'avis, au taux de 7% pour Mme Croteau et 6% pour Mme Luneau-Charest.⁷



1927 - Exilia
Luneau Charest

⁷ - Robert Bachand, notaire, minute 1269, 20 juillet 1921, pour Adèle Croteau veuve Damase Boulanger, et minute 1275 pour Exilia Luneau veuve de Ludger Charest. Les emprunts datés du 11 juillet sont notariés le mardi 20 juillet, à Notre-Dame de Ham.

Le lundi **18 juillet**, le curé Euclide **Hébert** mandaté par l'évêque pour aller voir ce qui se passe à Notre-Dame-de-Ham fait son premier rapport à Mgr P. J. A. Lefebvre, secrétaire de l'évêque. Il a rencontré des marguilliers et d'autres paroissiens qui l'ont sensibilisé à la situation financière intenable de la Fabrique.



Pierre-Joseph Amédée
Lefebvre



Jules Euclide
Hébert

Jules Euclide Hébert a deux années de plus que le curé Couillard : en 1921, ils ont respectivement 49 et 47 ans. Ils se connaissent très bien: pendant que Barthélémy faisait ses études pour la prêtrise de 1902 à 1906, Euclide était affecté à l'évêché de 1902 à 1904. Et dans toute la correspondance que les deux vont s'échanger, le curé Couillard aura toujours des mots bienveillants, d'amitié et très fraternels envers le curé Hébert. Barthélémy a même prêté de l'argent personnellement au curé Hébert avant sont arrivée à Notre-Dame-de-Ham ⁸.

Après une enquête sur ce qui se passe à la Fabrique, voici le constat du curé Hébert:

[...] Vous verrez que l'Abbé B. Couillard est pris par ses marguilliers. Entre les chiffres de ce document & les emprunts de l'an dernier, il y a une différence de \$10 000. Je suis positif qu'il y a encore quelque chose de plus.[...] Par ce que je vois passer ces jours-ci & par ce que je sais, la banqueroute s'en vient à grand pas. J'aide actuellement à l'abbé personnellement, mais il sera impossible de passer cette affaire à moins que quelqu'un s'en charge. [...], s'il évite la banqueroute ça sera par l'aide d'un gros emprunt & ou encore par un miracle du bon Dieu. » (Livre du 100^e de Notre-Dame-Ham, p. 96, col 1-2) : à l'avenir (100^e,96,c1-2)

Les marguilliers posent des questions et ils n'ont pas de réponses. La faillite de la Fabrique semble imminente à moins que...

Le lendemain, mardi **19 juillet**, le curé Couillard écrit aussi à son évêque :

*Vraiment nous traversons une crise financière des plus alarmantes, nos **cultivateurs** en sont découragés. Notre Société qui jadis marchait sur la voie du progrès, souffre énormément dans sa vie mercantile, les ventes sont arrêtées, les marchandises sont au stock et les intérêts minent sourdement le creuset des responsabilités*

À noter, à l'acte de Mme Croteau, deux ecclésiastiques résidant au presbytère « pour repos », servent de témoins : MM. **Zotique Gervais** et **Donat Vigeant**. Dans les suites de la faillite, le prêt de madame Luneau sera au cœur d'une véritable saga de discussions et de lettres, car elle refusera de recevoir moins d'argent pour clore son dossier. Elle gagnera finalement son point.

Les lots mis en garantie sont le chalet du curé, ce qui semble couvrir les propriétés 60-62-64 rue Principale aujourd'hui et le terrain autour de Delphine Toupin, l'arrière du 37 rue Principale, le tout payé 5 800.00 \$.

⁸ - Voir ANNEXE 7 – LA CAISSE D'ÉCONOMIE

devient de jour en jour plus profond. L'enthousiasme de nos cultivateurs est refroidi, oublieux des faveurs durant la guerre, ces mêmes gens semblent croire que je suis le seul à supporter le poids de cette organisation qui malgré toute ma bonne volonté et tous mes soins ne pourrait se maintenir à la vie. Dans ce cas, j'ai convoqué une assemblée pour jeudi soir [21 juillet] pour décider ce qu'il nous faudrait faire et selon toute probabilité, nous serons obligés de faire cession des biens de la société. J'ai dû abandonner le secrétariat de plusieurs organisations paroissiales pour cause de santé, et pour répondre au désir de Mgr L'Évêque. Ces institutions marchent très bien. Mes gens y ont vu ou soupçonné quelque chose, ce qui a donné le coup mortel à notre belle organisation coopérative dont le succès ont été marquants au début. [...](100^e, 96,c2)

La crise économique d'après guerre se fait sentir, il y a un ralentissement après l'échauffement 1914-1918. Tous les travailleurs en souffrent et les agriculteurs n'y échappent pas.

Le mercredi **20 juillet**, le notaire Robert Bachand est en visite à Notre-Dame car le curé Couillard a trois actes à faire notarié, et probablement qu'il désire aussi une conversation avec son ami d'autant plus et surtout que l'évêché y met son nez et que certains prêteurs semblent inquiets.⁹

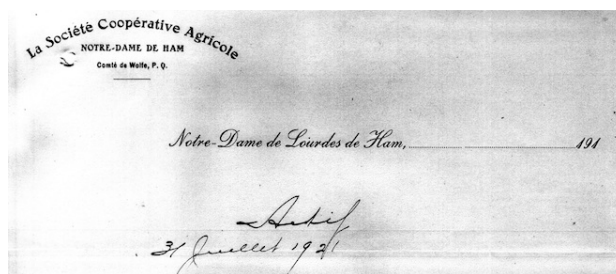
Le **26 juillet**, Mgr Lefebvre pose directement une question concernant des emprunts outrepassant les autorisations des marguilliers :

“On vous accuse d'avoir fait des emprunts au nom de la Fabrique de Notre-Dame de Ham pour un montant de \$15,727.00 sans aucune autorisation de votre paroisse ou de l'évêque. Est-ce vrai? [...] (100^e, 96 :c3)

Le **27 juillet**, le curé répond ceci :

*[...] Je n'ai jamais fait d'emprunt sans résolution de Fabrique seulement je dois avouer que le montant emprunté a dépassé les limites d'emprunt puisque les travaux ont été suspendus à cause de certains mécontentement de la part de **mes accusateurs**. A la reddition des comptes de la Fabrique je leur ai déclaré que l'excédent sera remboursé dans un avenir rapproché, alors n'écoutant que leur ambition, je ne sais pourquoi ils ont mis \$15 727,00 [...]. (100^e, 96 :c3)*

La totalité des emprunts ont été faits avant l'avancement des travaux? Des gens accusent le curé Couillard...La teneur de cette correspondance n'empêche pas la tenue le lendemain, d'un pèlerinage régional à la grotte de Notre-Dame-de-Ham. Et les pèlerins de s'informer...



Annexe 30- RASSAS # 10

Cependant, l'inquiétude augmente chez certains prêteurs: au point qu'une cliente mandate son notaire, en l'occurrence ici J. Beauchesne de Victoriaville, de faire valoir ses craintes auprès de l'Évêché le 30 juillet.

⁹ - Ces actes concernent deux emprunts auprès de mesdames Adèle Croteau (minute 1269) et Exilia Luneau (veuve Ludger Charest), (minute 1275), et un troisième acte attestant l'actif et le passif financier de la succession de dame Caroline Côté, décédée le 28 juin, et dont il est le liquidateur (minute 1270). Caroline Côté était la tante des sœurs Florida et Amanda Côté.

Le lendemain, dimanche le **31 juillet**, sur une feuille à entête du curé Couillard, une belle plume fait le **bilan financier** de l'actif et du passif de la Coopérative.

Actif	Mes (!) en main	\$36783.14	
	Comptes courants	6608.66	
	Billets recevables	10637.34	
	Déficit	40578.51	\$94607.65
Passif	Billets clients B. Hochelaga	\$30252.94	
	Billets Pers(sonnels) ‘ ‘ ‘	15279.75	
	Crédit rural	2850.40	
	Dû aux créanciers	27684.20	
	Surplus précédents	12540.36	
	Dû aux actionnaires	6000.00	\$94607.65

Une conclusion sommaire révèle un déficit de 40 000.00 \$ et la Banque d'Hochelaga aurait 30 000.00 \$ de billets à recouvrer. Le curé Couillard s'est offert 15 000.00 \$ de billets (emprunts garantis), des factures impayées pour 27 000.00 \$. Pour les actionnaires, le 6 000.00\$ se répartit entre ceux qui détiennent des parts et des prêts. L'avenir nous dira que ceux qui n'auront pas quitté la Coopérative sont au nombre d'environ 70 à 80 personnes.

On sait dès le 30 juillet que la faillite est **inévitabile**. Des démarches sont entreprises aussitôt pour que la mise en faillite se fasse selon les règles établies. Et la vie et ses problèmes continuent.

Le lundi **1^{er} août**, après une certaine attente, mais tel que prévu, le bureau d'hygiène municipal est mis sur pied, mais le curé Couillard qui avait été pressenti pour être sur le comité est remplacé par Albert Giguère. (100^e, 96, c3)

Le jeudi **4 août**, le curé Couillard fait un nouvel état de la situation directement à l'évêque Mgr LaRocque. Ce dernier, à 74 ans, se serait bien passé de cette situation... :

*"[...] Vous savez Monseigneur qu'en 1916 (sic-1914), un officier du Gouvernement vint à Notre-Dame de Ham et conseilla fortement aux cultivateurs de s'unir pour former une coopérative afin de se soustraire aux bénéfices exagérés que tous les commerçants faisaient sur les différents produits qu'ils vendaient. Mes paroissiens goûtèrent ces conseils, mais se trouvant laissés à eux-mêmes, incapables de fonder cette Société, ils me prièrent de me joindre à eux et de les diriger en cette affaire. Cédant à leur demande, j'y consentis. Pendant plusieurs années cette oeuvre fut vraiment florissante; le chiffre de **675,000 piastres** d'affaires [en 5 ans à peine] dans une pauvre petite paroisse de 94 familles le prouve assez.*

*Pendant la guerre, les coopérateurs au nombre de **150** actionnaires plus ce que nous appelons les abonnés (en tout **600** membres) et les autres acheteurs réalisèrent vraiment de grands profits; en voici un exemple sur un seul article la farine: ils gagnèrent [...] la somme de 3.00 à \$4.00, aussi le monde affluait chez nous. Depuis quelque temps les marchandises ont baissé de prix et malheureusement nos entrepôts étaient garnis de ces denrées. Pour ne pas éprouver une trop grande perte, nous ne pouvions consentir à baisser par trop nos prix. C'est alors que nos coopérateurs ne se souvenant plus des gains considérables opérés pendant les années mauvaises n'ont pu se résoudre à perdre quelques centins en achetant de leur coopérative un peu plus cher qu'ailleurs pour nous permettre d'écouler le stock en de*



Mgr Paul LaRocque
1920

bonnes conditions. Le plus **grand nombre ont fui** la Coopérative depuis plusieurs mois si bien que aujourd'hui par leur faute (car je les ai plusieurs fois avertis ou prévenus) cette oeuvre se trouve dans une situation très critique. Il va falloir liquider a prix réduits pour payer quelques fournisseurs qui réclament impitoyablement le paiement de leur marchandise.[...]

Les 150 coopérateurs [...] ont gagné beaucoup pendant la guerre, s'ils perdent cet argent aujourd'hui, je tiens à le redire une seconde fois, c'est parce que **malgré mes conseils réitérés**, ils n'ont pas voulu depuis quelques mois soutenir l'oeuvre fondée par eux [...]. C'est vous dire que cette affaire a suffi pour soulever ma population et que je suis incapable d'y faire maintenant le bien que avec la grâce de Dieu j'y ai réalisé par le passé. Je puis dire que je me suis dépensé sans compter pour ma population et si j'ai été malade, Dieu sait que j'ai gagné le germe de ma maladie et de ma souffrance dans un excès de zèle. Je crois pouvoir dire cela sans le moindre orgueil que c'est la vérité. Or, Monseigneur, sensible comme je le suis, **l'ingratitude de ma population** jointe à la certitude que je ne puis faire ici un bien, m'affecte profondément. Je n'aurais jamais pensé que 12 ans de dévouement puissent être si mal récompensés par une population que j'ai profondément aimée en prêtre et dont je n'ai jamais voulu que le bien. [...] Pour mon plus grand bien physique, moral et sacerdotal, **il faut que je sorte de cette situation**. Il me semble qu'un changement s'impose. Ce changement sera facile à réaliser car d'ici très peu de temps, toutes mes affaires seront en ordre. J'ai sur vos conseils abandonné la direction de plusieurs associations [...].” Il continue en exprimant le souhait d'une mutation dans un **milieu ouvrier** plutôt qu'agricole. (100^e, 97 : c1-2)

Ce serait donc à la demande de certains citoyens que le curé Couillard serait embarqué dans le projet coopératif. Le ralentissement économique se faisant sentir, les coopérateurs n'auraient pas suivi ses conseils pour écouler la marchandise qui est empilée. La situation affecte sa santé et devant son impuissance à poursuivre son oeuvre dans un milieu devenu ingrat, il demande à être muté dans un milieu différent cette fois, un milieu ouvrier.

Pendant ce temps, des pressions continuent à se faire sentir sur l'Évêché, à savoir que si elle garantit le remboursement de certains prêts consentis à la Fabrique, il n'y aura pas de recours entrepris contre elle et la Fabrique.

Le 8 août, le notaire Beauchesne insiste de nouveau sur les craintes de ses clients. Toutefois, il souligne que les créanciers sont prêts à laisser leur investissement dans la Fabrique de Notre-Dame, à la condition que l'évêque s'en porte garant. (100^e, 9,c2)

Le 9 août, ayant eu vent des problèmes du curé Couillard, un marchand d'automobiles de Victoriaville entreprend des démarches auprès de Mgr LaRoque afin de s'assurer que les comptes dont le total atteint \$1,300.00 seront couverts et le menace de poursuite en cas de non paiement.

Le même jour, le curé Hébert fait un long rapport à son évêque :

[...] **Les affaires de la Fabrique sont mêlées** aux affaires de la Coopérative. Tout allait bien jusqu'après votre passage en 1920 [10 juin]. C'est alors que les emprunts ont commencé à pleuvoir. Votre Grandeur a approuvé une résolution d'emprunt qui ne devait pas excéder \$3000. Si M. l'Abbé Couillard s'en était tenu à cette résolution tout irait encore bien mais il a fait une autre assemblée, par laquelle il est autorisé à faire des emprunts, pour la réparation de l'Église, réparation qui n'a pas été faite. Cette résolution n'ayant pas reçu votre approbation est illégale & les emprunts seraient illégaux. Toutefois les porteurs de billets, sont dans la bonne foi. [...] Ils peuvent être contestés en justice mais l'effet serait je crois, terrible. Pour couvrir le déficit de la **Fabrique**, il faudrait [...] **\$18 784,38.**”

L'abbé Hébert suggère que la Fabrique “achète” la bâtisse de l'A.C.J.C. pour la somme de \$5 000.00, ce qui diminuerait la dette d'autant, sans quoi, il faudra couvrir la somme totale. (100^e,97,c3)

[...] Quant à la Coopérative, ses affaires ne sont pas brillantes. Il y a exactement un montant de **\$19 878,25 de billets de faveur** que M. le Curé a signé lui-même sans l'autorisation des gens. Je suis presque sûr que ces billets seront contestés & qu'on appellera M. l'Abbé Couillard à payer ces montants. Tous ces billets sont en circulation. M. l'Abbé pourra peut-être se défendre en s'appuyant sur une résolution passée en

assemblée régulière, l'autorisant à emprunter. Ce sont des faux, mais la loi a peut-être des accommodations. si on ajoute au déficit de la Fabrique de \$18 780,38 ces billets irréguliers de \$19 878,25 (nous avons) \$38 658.63. Pour ces derniers montants, je lui ai conseillé de laisser faire. Il ne pourra jamais payer ces deux montants réunis [...]. (100^e,97,c3)

L'abbé Hébert dresse le bilan des avoirs du curé Couillard :

Le tout s'élève à \$67,531.00 . [...] S'il est laissé à ses seules ressources il va être poursuivi sous peu & on va lui enlever tout ce qu'il a c'est sûr. [...] La Coopérative sera mise en liquidation demain soir [mercredi le 10 août, par les sociétaires]. On commence à l'attaquer personnellement. Je comprends que les maisons d'affaires ont des billets signés par la Coopérative et endossés par lui personnellement. Des particuliers sont dans le même cas. Ce qui rend la situation plus compliquée. Il ne sait pas pour quel montant il a ainsi endossé. (100e,98, c1)

Le dimanche 7 août, le curé Couillard va passer l'après-midi et la soirée à Arthabaska rencontrer un vieil ami, l'ancien maire Joseph Gagné de 1908 à 1915, dans une ultime démarche pour éviter sinon retarder la mise en faillite.

Voici ce que raconte sa nièce Alma Talbot ¹⁰, parente orpheline et hébergée à l'époque par Joseph, avant d'entrer en communauté :

“Ca fait toute une histoire” [la faillite du curé Couillard].

- Joseph était à Arthabaska quand la faillite est arrivée. Mon oncle était au bout de la terre. On m'a dit d'aller chercher mon oncle (Joseph). M Couillard a dîné avec nous autres. Il ne finissait plus de parler pour faire valoir..... Et puis le souper, il l'a pris encore avec nous autres, puis la veillée. Puis finalement il a fini par partir. Le lendemain il faisait faillite.

-C'était maladif chez lui : on dit que petit gars, l'historique il faisait il vendait des crayons C'était une maladie, ça. Il faisait du “maquignonnage.” On disait ça chez mon oncle.

Il parlait beaucoup, beaucoup. Mon oncle ne s'était pas laissé prendre. Il avait cette qualité-là. Il écoutait beaucoup, mais il était pas stressé. C'était pas la première fois que le curé venait. Il avait eu d'autres aventures avant ça. Puis mon oncle était certain qu'il allait faire banqueroute. Fais que le lendemain, on a reçu un téléphone qu'il avait déclaré faillite. C'est là qu'il voulait se faire donner de l'argent... Ça me fait apprécier mon oncle encore plus.

Le fonctionnement de la Coopérative

Grâce aux archives de l'Évêché qui a été impliqué dans les problèmes de la Fabrique de Notre-Dame, nous pouvons à travers la correspondance envoyée au curé Hébert de Danville, avoir une certaine vue sur la façon dont a opéré le curé Couillard. Elle sera complétée par la suite des événements.

Comme secrétaire-gérant de la Coopérative, la façon d'agir du curé jusqu'en 1920 semble avoir été satisfaisante. Le ralentissement économique se faisant maintenant sentir, peut-être des répercussions incontrôlables sur la gestion des emprunts pour la Fabrique, un cas trouvé d'un emprunt au nom de la Fabrique mais versé à l'A.C.J.C. , peut-être l'évolution de ses projets personnels et l'assèchement du bassin de prêteurs provoquent un effondrement de la comptabilité du curé Couillard. Aujourd'hui, nous dirions peut-être des emprunts « à la Ponzi » : emprunter

¹⁰ - Sœur Alma Talbot,(1907- ~1998) rencontrée à la Résidence des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, rue Laurier est, Victoriaville (secteur Arthabaska), décembre 1995.

de l'un pour rembourser le précédent¹¹... Les ingrédients immédiats : le ralentissement des affaires, des chèques sans fonds qui reviennent, le désintérêt rapide des sociétaires, les investisseurs fragiles aux rumeurs, les simples prêteurs qui veulent récupérer leur bas de laine...

Jusqu'à maintenant, nous avons passé en revue les œuvres du curé Couillard, l'appui qu'il a reçu de la Fabrique et sur ses propres opérations immobilières. Au cours de la période écoulée, principalement jusqu'en 1920, apparemment tout allait bien pour la Coopérative. Allons-voir comment fonctionnait probablement ses opérations selon des déductions faites des documents trouvés.

Pour devenir membre, il fallait acheter une part de 10.00 \$, et une fois atteint le nombre de dix parts, le membre obtenait sur son 100.00 \$ un intérêt de 7% l'an payable au début de l'année qui commençait. Le curé affirmera plus tard que la Coopérative aura eu un chiffre d'affaires moyen d'environ 100 000.00 \$ annuellement. Des personnes sont devenues membres lors des assemblées des actionnaires, mais aussi le curé, dans ses déplacements, laissait derrière lui des formulaires à remplir et même des formulaires complétés, déjà pré-signés par lui, et estompés du sceau de la Coopérative « L'Union fait la Force », n'attendant plus que la signature de la personne nomément inscrite comme le bulletin ci-joint laissé, avec d'autres, au presbytère de Ham-Nord

Une fois ses dix parts payées, l'actionnaire recevait un beau certificat couleur valant 100.00 \$.

LOI CONCERNANT LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

La SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE NOTRE-DAME DE HAM

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné Philippe Dupuis
Curé presbytère de Ham-Nord
demeurant à Ham-Nord comté de Wolfe
déclare souscrire au capital de "LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE NOTRE DAME DE HAM"
actions de dix piastres, payable une piastre par action par année, le
premier versement étant payable comptant, le deuxième dans un an d'aujourd'hui et ainsi de
suite chaque année. Les actions ne peuvent être cédées qu'à un cessionnaire accepté par le bureau
de direction de la société. Je m'oblige de me conformer aux règlements de la société.

Daté à St-Damé de Ham-Nord le 20 mai 1918
jour du mois de juin mil neufcent dix-huit

En présence de
R. Couillard Témoin
Sociétaire

Annexe 30 - RASSAS # 7

¹¹ - De Charles Ponzi qui, en 1919 à Boston, É.-U., utilisa ce stratagème, repris par d'autres, dont Bernard Maddof en 2008 aux États-Unis. Voir le web.



Annexe 30- RASSAS # 14

Ce que nous comprenons des transactions avec la Coopérative c'est qu' elles ne se faisaient pas toutes argent comptant, et du crédit était avancé pour l'achat de biens. L'acheteur signait un billet de remboursement à demande ou à une certaine date pas trop éloignée au nom de la Coopérative.

Ces billets « en faveur de » étaient remis au comptoir de Notre-Dame puis transférés à la Banque d'Hochelaga de Victoriaville qui gérait leur échéance, généralement après deux mois de délai, et qui avisait les retardataires .

Ce crédit remis à la banque devait augmenter la marge de crédit de la Coopérative pour ses achats et autres obligations.

FPR/5.11

Form 10 **BANQUE D'HOHELAGA** ARCHIVES
REC-100-128

Victoriaville, P.Q., SEP 8 - 1919 19

Mr. *Eug. Côté*

Votre billet pour } *202.60* est dû *Sept 10*
Your note for } falls due

DERNIER JOUR DE GRACES
LAST DAY OF GRACE

En faveur de *Soc Coop Agric N-D*
In favor of

Veuillez présenter cet avis sur paiement.
Please present this notice on making payment.

HEURES 9½ à 2½
SAMEDI 9½ à 12
Banking Hours 9½ to 2½
SATURDAYS 9½ to 12

Gérant
Manager

Annexe 30- RASSAS # 1

Pa 9 août 1921

Notre Dame de Ham Qui. 9 août 1921

A demande mois de cette date pour valeur reçue, nous promettons payer à l'ordre de *Mr B. Leveillard* au Bureau de LA BANQUE HOHELAGA, VICTORIANVILLE Qui., où nous faisons élection de domicile pour le paiement de ce billet

Cent quatre vingt onze 30 Piastres.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE N.-D. DE HAM

M. Leveillard Par *B. Leveillard, pte*

Annexe 30- RASSAS # 3

Ci-contre un autre formulaire utilisé par la Coopérative lorsqu'elle se reconnaissait une dette

Annexe 30- RASSAS # 8

TEL. LOCAL No. 1, Ligne 3 TEL. BELL

Notre-Dame de Ham, Qui. 2 fév. 1920

La Société Coopérative Agricole
De Notre-Dame de Ham

Doit à *M. Auclair* *Victoriaville*

sol. 2 *Facture du 14 fév.* \$ 2362.00

En	
banque personnel	562.00
billet de D. Leveillard	1175.00
billet personnel	625.00
	\$ 2362.00

En plus des opérations propres à la Coopérative, le curé Couillard avait apparemment développé une forme de paiement un peu inhabituelle dont voici un cas précis : Alfred Grenier avait vendu une pointe de terrains pour construire le local de l'A.C.J.C. et il a été payé de la façon suivante nous dit le curé Alphonse Roy en 1924 : » J'ai vu M. Grenier, (...), il n'a pas été payé pour ce terrain, ni reçu d'intérêt, et Couillard a fait de cela comme de toute autre chose, il lui a donné un billet de Coopérative.

» (Dossier 35)

Combien se sont retrouvés avec de tels billets? ¹²

April	MONDAY, 7	(97-268)	1919
<i>Recu</i>	Billet Georges Couillard	Boche	85 75
	Billet André Plante	Boche	100 75
	Billet B. Couillard	Boche	385 00
	Billet Soc. Coop. Ag. Tous-mines	Boche	4 000 00
	Billet Carmel Mathieu	Boche	175 75
	Billet Alfred Potbury	Boche	39 80
	Billet Soc. Coop. Ag. Can. Mil. Ag.		100 65
	Billet Soc. Coop. Ag. N. N. F. G.		503 30
	Billet Albert Munkin	Can. Mil. Ag.	21 17
TUESDAY, 8 (98-267)			
	Billet Alby Dussault	Boche	60 90
	Billet Adolphe Racine		17 15
WEDNESDAY, 9 (99-266)			
<i>Recu</i>	Billet Soc. Coop. Ag. Frederic Kiel		50 40
<i>Recu</i>	Billet Soc. Coop. Ag. N. N. G. G.		82 27
<i>Recu</i>	Billet Soc. Coop. Ag. Can. Mil. Ag.		377 50
<i>Recu</i>	Billet Soc. Coop. Ag. Louis Beaudin		252 55

Annexe 30-RASSAS # 4

Pour la Coopérative, ça devait prendre du personnel pour tenir la comptabilité des billets à jour, le crédit obtenu, leur valeur totale, les rappels, le suivi. Et un suivi personnel pour les billets émis pour la Fabrique. Pour l'années 1921, nous n'en connaissons trois : Donat Vigeant, Gratia Houde et Antoinette Caron.

Pour l'A.C.J.C., le curé Couillard écrira le 28 novembre 1921 que l'argent de cette association proviendra d'offrandes à la grotte, des pèlerinages par son service d'hôtellerie, le bazar de 1919, ses activités comme les pièces de théâtres, fêtes saisonnières comme la Ste-Catherine, des soirées de cartes...Par contre son incorporation lui permettait d'avoir un capital social de 5 000.00 \$ au moyen de 100 parts de 50.00 \$ chacune. Aucun document n'a été trouvé ni aucun témoignage sur leurs opérations, leurs projets ou leurs réalisations à Notre-Dame.

¹² - Une autre méthode a aussi été utilisée : à titre d'exemple, un citoyen prête 200.00 \$ au curé. Le citoyen a besoin d'argent. Après informations prises, le curé lui remet 100.00 \$ en argent et un nouveau billet de 100.00 \$ « en faveur de .. (le nom du citoyen.) »

52



Annexe 30- RASSAS # 5

Le lundi 8 août : la faillite est déclarée

C'est le lundi noir. Le bilan financier sommaire de la Coopérative et du curé Couillard ont été rédigés. En privé, des firmes de syndics de faillites ont été approchées pour un éventuel mandat et conseiller sur la procédure à suivre. Il ne reste qu'à obtenir l'assentiment des actionnaires dans la soirée.

Pendant la journée, le curé Hébert fait ce rapport au secrétaire de l'évêque P.J.A. Lefebvre

*[...] Des billets qui n'ont jamais été signés par les gens sont en circulation. La Banque d'Hochelaga détient pour \$19 878.25 de ces billets. La Banque Molson en détient pour \$1 200. Cette dernière banque ne fera pas grand'chose. La Banque d'Hochelaga a l'air de vouloir nous faire peur en criant au scandale [...]. J'ai vu les directeurs & j'ai parlé de cette question. Si la banque veut être de bon comptes, je crois qu'il y aura moyen de passer l'affaire. S'il le faut à la fin, M. le Curé règlera avec les plus tapageurs." (100^e, 97,c3 e, 98,c1) (suite) Toujours selon le curé Hébert, les banques ne perdront rien, mais ce sont les sociétaires qui écoperont. "M. le Curé sera ruiné si ça tourne au procès." Après quelques pages de calculs, il résume: "**M. le Curé est sans argent**. Si on l'attaque personnellement il devra faire cession de ses biens & comme il n'y a pas de valeur réalisable immédiatement il sera lavé. Avec du temps & en escomptant sur la mort prochaine, une somme de \$20 000. lui permettrait de payer la Fabrique. Toutefois il faudrait une étude plus approfondie des titres. A part les terres, maisons & assurances, le reste est bien aléatoire [...]." (100^e, 98, c1-c2) (souligné de nous)*

*« (...) Je vous assure que la position n'est pas drôle. Les gens sont sous l'impression que Sa Grandeur va payer. Pour payer & n'être troublé par personne, **il faudrait** environ \$40 000. Pour régler l'affaire de la Fabrique, il faudra de \$13 784 à \$18 784 suivant que les gens accepteront ou non la bâtisse de l'A.C.J.C. pour \$5 000. Je crois que l'affaire de la Fabrique doit être réglée. C'est vrai que la résolution est illégale, mais les porteurs de billets ont de vrais billets. L'argent est allé à la Coopérative & à ses affaires personnelles. On soupçonne des irrégularités à la Fabrique, mais **les gens ignorent le surplus d'emprunt**. L'A.C.J.C. est une société à fonds social. Je n'ai pas vu les livres. Les dettes sur leurs salles n'excèdent pas beaucoup les \$6 000. [...] La Coopérative sera mise en liquidation **ce soir**. Toutefois, j'ai conseillé au curé de laisser faire. Ça passera peut-être. Il y a un billet signé au nom d'un enfant de 7 à 8 ans [...]. Avec \$20 000, on pourrait régulariser la position. L'ensemble des biens pourrait répondre pour ce prêt." Enfin, il rédige cette note: "Un homme d'affaire laïque pourrait peut-être racheter le "stock" & les "Comptes" & refaire \$10 000. Ça va se donner. Il y a à peu près \$40 000 "Stock", \$7 000 **Comptes (pour) \$47 000.00**". (100^e, 98, c2-c3)*

En début de soirée se tient l'assemblée générale des actionnaires de la Coopérative, convoquée par le président Pierre Comtois, au lieu ordinaire des assemblées, soit à la salle du Cercle St-Pierre de l'A.C.J.C., à 19h, « aux fins de décider ou non de la liquidation de la dite corporation ».

« Sur proposition de M. Louis Ruel, secondé par monsieur Gédéon Labrecque, il est alors statué et ordonné ce qui suit, à l'**unanimité** de tous les actionnaires présents :

1^o- Que notre corporation, savoir, La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame de Ham, soit mise en liquidation, et que le président Monsieur Pierre Comtois et le révérend B. Couillard, secrétaire, soient autorisés à signer pour et au nom de la dite corporation une cession de tous ses biens au profit de ses créanciers, à un syndic autorisé, nomément à Monsieur Vincent Lamarre, 83 rue Craig Ouest Montréal, sous l'autorité de la Loi de Faillite (9-10 George V, Ch. 36) (Signé : Pierre Comtois, Président B. Couillard, ptre, Secrétaire. »¹³

À cette séance, la Société Coopérative Agricole cède et transporte au Syndic , à ses successeurs et ayant cause, tous ses biens qui sont distribuables entre créanciers. . Ont signé pour le transfert Pierre Comtois à titre de président et B. Couillard à titre de secrétaire. et Vincent Lamarre, Syndic de Montréal qui s'occupera de la faillite de la Coopérative, devant trois témoins : MM. Henri Crépeau de Montréal, J. A. Beauchesne de Victoriaville et Roch Ste-Marie de Longueuil.¹⁴

¹³ - Photocopie des papiers du Syndic V. Lamarre, page F104, dans les archives de Yvan Goulet, Sherbrooke, (1916- 2008). MM. Ruel (1874-1938) et Labrecque (1861-1961) sont des sociétaires demeurant à Ham-Nord.

¹⁴ - Id., feuille identifiée F 073. Le Syndic avait amené toute son équipe de témoins de Montréal.

Puis conformément à la loi et à l'exigence légale du syndic Vincent Lamarre, le curé Couillard, secrétaire-gérant de la Coopérative, « étant dûment assermenté, déclare que le bilan (...) et les diverses listes annexées et marquées « A » « B » etc., sont au meilleur de ma connaissance et foi, un état complet, vrai et entier des affaires de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham, le 10 août 1921 et indiquent au complet tous ses biens de toute nature, en possession ou réversion, tel que défini dans l'article 25 de la loi. » (Dossier 33)

Un premier bilan détaillé officiel est déposé le **10 août 1921** : l'actif est de 39 588.33 \$ et le passif total de 96 974.95 \$ pour un déficit appréhendé de 57 386.62 \$.¹⁵ (Dossier 33) Une semaine plus tard, le **18 août**, une nouvelle liste des créanciers non garantis est émise¹⁶. Les changements vont de modifications de montants au retrait de la liste : la Coopérative leur doit 26 827.11 \$

LES RÉCLAMATIONS DE LA BANQUE ET DES CITOYENS

La Banque d'Hochelaga n'est pas en reste et dresse la liste des billets qui lui sont dûs.¹⁷ (Dossier 38) L'A.C.J.C. et **108** autres sociétaires doivent au total 195 billets pour 28 586.18 \$. En outre, le curé Couillard doit onze billets qu'il s'est fait lui-même pour 15 278.50 \$, en plus d'avoir endossé pour d'autres membres onze billets pour 1 975.58 \$. Le total dû par la Coopérative à la Banque est de 45 842.51 \$

nombre	nb. billets	total dû	moyenne ch.
3	6	1 711,50 \$	590,50 \$
4	5	2 470,94 \$	617,74 \$
9	4	5 049,21 \$	561,02 \$
9	3	4 766,48 \$	529,61 \$
21	2	6 792,98 \$	323,48 \$
63	1	9 715,07 \$	154,21 \$

Le 11 août, les avocats Girouard, Lavergne & Girouard demandent à Mgr LaRoque l'autorisation de poursuivre le curé Couillard pour quatre réclamations totalisant \$918.00. Le 29, les avocats Walsh & en font autant pour des sommes de \$275.00 et \$100.00. (100^e, 98, c3)

Le 13 août, à la Banque Molsons¹⁸, un compte au nom du curé et contenant 360\$ passe au nom de la Fabrique. Datée du **18 août**, une nouvelle liste circule indiquant les compagnies à qui la Coopérative était redevable, pour un montant de 26 827,11\$.¹⁹ (Dossier 37)



Le mercredi **31 août** 1921, au Palais de Justice d'Arthabaska, à la première **assemblée des créanciers** tenue à 16h. : « Il est alors proposé par M. Pierre Comtois, secondé par M. H.[Honoré] Laurendeau, que le syndic soit autorisé à examiner en Cour, **sous serment**,

¹⁵ - ANNEXE 19 - Le BILAN DE LA COOP. déposé le 10 août 1921.

¹⁶ - ANNEXE 20 – LA SOC. COOPÉRATIVE EN COMPTE avec... (Dossier 37)

¹⁷ - ANNEXE 21 – LES BILLETS DÛS à la Banque d'Hochelaga. Six grandes feuilles, Non datées. (Dossier 38).

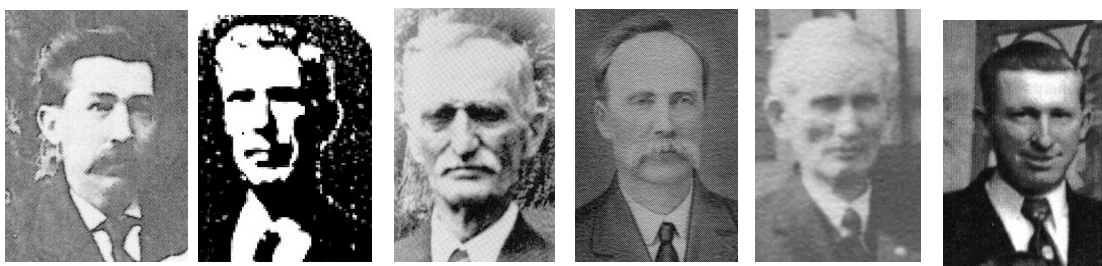
¹⁸ - Dans leur publicité, la Banque écrit toujours « Molsons ». Journal L'Union des Cantons de l'Est.

¹⁹ - Voir ANNEXE 20 – LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EN COMPTE avec....

M. B. Couillard, gérant général de la Société Coopérative Agricole et M. Henri Baril, gérant de la Banque Hochelaga, concernant les affaires de la Société Coopérative. (...) »²⁰ - Copie signée par Vincent Lamarre, Syndic autorisé.

L'abbé Couillard ne s'étant pas présenté à un rendez-vous fixé à Victoriaville puis un autre à Montréal par le syndic Lamarre, il devra se présenter à la Cour ainsi que Henri Baril, chacun avec tous ses papiers. Cette **audition** aura lieu les 14 et 15 octobre 1921, à Arthabaska.²¹

Selon Henri-Louis Hamel, pour liquider la faillite, le syndic avait nommé un conseil composé de son père Lucien Hamel et Pierre Toupin, tous deux de Notre-Dame, deux personnes du nom de Labrecque [les deux frères Gédéon et Alfred], Georges Tardif et Pierre Comtois de Ham-Nord.²²



Lucien Hamel Pierre Toupin G. Labrecque Alf. Labrecque Pierre Comtois H.-Ls Hamel

Le samedi **3 septembre**, le curé Hébert informe le secrétaire de l'évêque Mgr Lefebvre sur les choix qui s'offrent aux paroissiens : les tribunaux ou les négociations :

"[...] J'avais l'intention d'aller rencontrer ces gens, jeudi soir, & leur faire connaître la situation, & leur suggérer le Moyen le plus simple, dans mon humble opinion, d'y faire face. Si je ne réussis pas à leur faire admettre mes vues, je les laisse à eux-mêmes [...]. Par voie des tribunaux, les Créanciers ne recevront pas 25 sous dans la piastres, la Fabrique comme les autres. Par voie de pacification, la Fabrique rentrerait dans ses deniers. Si ce dernier mode était accepté, par hasard, ça coûtera une année de travail pour arriver à nettoyer cette affaire [...] je crois pas qu'il soit accepté [...]. (100^e, 98,c3)

Le **5 septembre** 1921: Charles Gagné, ancien maire de Notre-Dame de février 1901 à février 1904 et maintenant établi à Disraëli se manifeste en appui à la probité du curé Couillard :

Nous, Charles Gagné²³ soussigné, certifions connaître l'abbé B. Couillard, ptre, curé de Notre-Dame de Ham, depuis douze années. [1909]

²⁰ - Yvan Goulet, feuille identifiée F 071. Copie signée par Vincent Lamarre, Syndic autorisé. Honoré Laurendeau était de Saint-Paul-de-Chester [Chesterville].

²¹ - Le 12 novembre 1921, la Cour supérieure de Sherbrooke ordonne que tous les documents concernant la faillite soient transmis au Registraire d'Arthabaska, d'où se poursuivront les procédures, ceci afin de faciliter les déplacements de tous.

- Yvan Goulet, F072

²² - Rencontre d'octobre 1997.

²³ - Charles Gagné figure au recensement de 1911. Il a deux frères à Notre-Dame, Joseph qui sera maire de 1908 à 1915 et Zéphirin dans le 1^{er} rang centre. Et un autre, Jacques, à St-Adrien. Charles a sûrement gardé des bons contacts...

Je déclare avoir fait plusieurs transactions avec lui, et que toutes ont été heureuses et honnêtes. Je suis parfaitement au courant des malheureux événements survenus depuis quelques temps, lesquels tirent leur origine d'**une excitation inexplicable**. Je suis convaincu que les causes qui ont amené la faillite de La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame de Ham sont l'**indifférence** et l'**éloignement** des coopérateurs, **les menées** sourdement ourdies d'**un clan étranger** contre ce corps social.

Je dépose en plus que l'abbé B. Couillard est mon débiteur pour une somme assez importante [1166.00 \$], et que ceci ne me donnerait aucun droit de porter des accusations contre lui, puisque je le connais comme le type du plus parfait gentilhomme.

Et j'ai signé, à D'Israeli, ce cinquième jour de septembre 1921. Chs Gagné (signature) *Dossier 27*

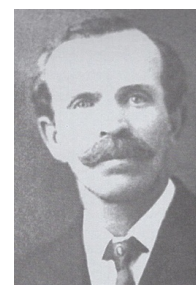
On ne sait pas à qui était adressée cette lettre et qu'elle influence elle a pu avoir. Par contre, c'est la première fois que nous apprenons des motifs qui expliquent la situation et l'atmosphère de crise qui doit imprégner le village et tous les sociétaires des autres municipalités environnantes : « excitation inexplicable, indifférence et éloignement des sociétaires », et le plus intrigant pour nous « des menées ourdies d'un clan étranger ». Il y aurait un groupe hostile à la Coopérative !!! ou personnellement au curé Couillard !!!, et quel sens donner à « étranger » ? Ça doit jaser dans les familles... et comploter quelque part !!!

Le **7 septembre** 1921, le marguillier en charge **Joseph Laliberté** transmet à Mgr LaRocque une mise en demeure reçue d'avocats :

Je vous inclus sous pli une lettre qui nous vient des avocats, réclamant des montants d'argent, lesquels montants nous ignorions absolument. Ces argent ont sans doute été emprunté par M. le Curé de notre paroisse, mais nous ne reconnaissons pas cette dette.

Nous vous prions de nous prêter votre concours pour régler cette affaire, car nous ne voudrions pas avoir de frais, ni être dans l'obligation de contester en loi ces réclamations.

Espérant que vous voudrez bien nous favoriser. *Dossier 37*



J. Laliberté

Pour solutionner le dossier de Notre-Dame, le syndic Vincent Lamarre sera responsable de la faillite de la Coopérative uniquement : quelles sont les valeurs détenues par elle, qui sont ses créanciers, et partager entre eux la valeur monétaire obtenue pour les biens. Une autre firme de Syndics est présente: la firme LaRue, Trudel & Picher de Québec: elle sera chargée d'inventorier tous les biens matériels et immobiliers du curé Couillard et les résultats remis ultérieurement au curé E. Hébert.

Le mandat de Vincent Lamarre sera le plus simple et réglé en un an. Pour d'autres, la réalité sera plus complexe : il y a les billets de prêts à la Fabrique qui vont sortir, les emprunts personnels faits par le curé Couillard, tous les billets « en faveur de » échus et exigibles que possède la Banque d'Hochelaga, l'argent déposé dans la Caisse d'économie, et la grosse inquiétude pour beaucoup dans la région, principalement à Notre-Dame, Ham-Nord et St-Adrien : que va-t-il se passer avec notre solidarité conjointe concernant les dettes de la Coopérative?.. Autant de dossiers qui vont cheminer différemment, révélant des surprises, des espérances déçues, des détresses insoupçonnées...

Tous les dossiers évoluent simultanément, mais pour mieux saisir la nature de chacun, nous les aborderons séparément. En premier lieu, nous réglerons le dossier de la Coopérative puis nous aborderons les événements qui marqueront les deux dernières années de vie du curé Couillard.

Le 8 ou 9 septembre 1921, une réunion de paroissiens se tient au village, au cours de laquelle participent le curé Hébert et un avocat non identifié [Jules Poisson !] qui l'accompagnait. M. Hébert n'ayant pas reçu encore une copie certifiée du bilan de la Coopérative et ni celui personnel du curé Couillard, ne peut rien affirmer ni prédire aux participants, et il semble avoir convaincu l'assistance que l'abbé Couillard n'est plus dans le dossier. À cette rencontre, l'avocat a dit aux paroissiens que le curé **Couillard était riche**²⁴ et que ses biens devaient couvrir « *les pots cassés* ». « *Ils en veulent à l'Abbé Couillard & au gérant de la Banque* [Henri Baril]. » Le lendemain après-midi, samedi 10 septembre, le curé Hébert amène le curé Couillard à Victoriaville faire cession de ses biens personnels devant un syndic de la firme LaRue, Trudel & Picher, firme spécialisée en situations d'insolvabilité et ayant son siège social à Québec. (100^e, 99, c1) Les paroles malheureuses sur la richesse du curé calmera momentanément les paroissiens et prêteurs, susciteront des attentes et les déceptions seront d'autant plus profondes lorsqu'on connaîtra les dettes. D'autre part, la cession des biens du curé en fait « un failli » qui ne peut être poursuivi mais aussi qui n'a plus un sou, qui a tout abandonné, et qui dépendra financièrement du curé Hébert et de l'évolution de la situation.



Jules Poisson
1945

L'assemblée tenue et la cession de Barthélémy faite, le curé Hébert fait ses recommandations à Mgr Lefebvre:

(...). *Je crois que la meilleure politique à suivre maintenant, c'est de les laisser battre entre eux [les avocats?], leur faire constater que B. Couillard doit tout ce qu'il a [...]. Après tout cela on pourra transiger. Maintenant le plus tôt Barthélémy partira, le mieux. [ce sera] [...] Ces malheurs vont le faire réfléchir. Il est certainement très bon prêtre, car, malgré tous ces abus de confiance, dans le maniement de l'argent, on n'entend pas une seule remarque sur sa réputation.. Le résultat de l'enquête qu'on fera sur cette affaire en questionnant l'Abbé Couillard & le gérant de la Banque, sera probablement le suivant: **Malhonnêteté & actes criminels exécutés dans la bonne foi** [...].* (100^e, 98, c3 -99, c1)

Le 10 septembre, le syndic Vincent Lamarre responsable de la liquidation des biens de la Coopérative écrit une lettre pressante au « Rév. M. Couillard » :

Nous avons beaucoup besoin de vos informations sur cette réclamation [qu'il a faite]. Nous voulons en trouver les détails sur cette réclamation dans les livres pour l'admettre. Nous avons un grand besoin de vous. C'est pour cette raison que j'ai passé une résolution d'examen en Cour pour faire compléter ce qui n'est pas dans les livres. (...) **tout ce que je veux c'est de savoir** quelles sont les responsabilités de chacun et d'obtenir le plus possible pour les créanciers, sans causer de préjudices à qui que ce soit. » (Dossier 34)

Et trois jours plus tard, après avoir rappelé au curé Hébert que l'abbé était l'administrateur de la Coopérative et que la grande majorité des ses créanciers personnels sont les mêmes que ceux de la Coopérative, il lui écrit :

²⁴ - Livre du 100^e de Notre-Dame, p. 99, col. 1 : Lettre du curé Hébert à P.J.A Lefebvre, 10 septembre 1921.

Si vous avez quelqu'influence sur M. Couillard, veuillez lui dire de venir à Montréal faire le bilan assermenté de la compagnie et me donner les renseignements dont j'ai besoin dans cette affaire. Le plus tôt sera le mieux. De cette façon, nous éviterons plusieurs jours d'enquête en Cour. (...) Je fais ce travail [de cette façon] chaque fois que les livres de la compagnie ne sont pas tenus d'une manière convenable. » (Dossier 34)

Encore ce samedi **10 septembre**, la compagnie d'assurance Les Prévoyants du Canada avise qu'elle veut éviter de mettre une agence de « collection » aux trousseaux du curé Couillard :

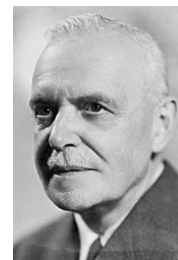
Nous sommes dans la pénible obligation de vous exposer la fâcheuse situation qui nous est faite par le curé de Notre-Dame-de-Ham, l'abbé Couillard.

Il était notre percepteur et il a collecté la somme de \$ 384.84 dont il ne nous a pas fait remise. Nous ne pouvons perdre cet argent ni même prendre le risque de le perdre, parce qu'il ne nous appartient pas ; nous n'en sommes que les fidéi-commissaires, c'est la propriété de nos quelques soixante mille sociétaires. Il est facile de comprendre qu'il est absolument impossible se demander à chacun la permission de le donner. (...) Nous voudrions si possible éviter de rapporter le cas à la compagnie de garantie, d'abord parce que **c'est un prêtre**, ensuite à cause des moyens très rudes que celle-ci emploie pour faire payer les agents défalcataires. Elle ne regarde même pas à une arrestation pour punir les coupables. (...) (Dossier 34)

Quatre jours plus tard, V. Lamarre dit au curé Hébert que l'abbé Couillard était l'administrateur de la Coopérative : « (...) dans la manière que les livres ont été tenus, M. Couillard est responsable personnellement du déficit de la Coopérative ». (Dossier 34)

Le jeudi **15 septembre**, le curé Couillard écrit à E. Hébert : « ...les gens ont vu d'un mauvais œil que j'ai fait cession de mes biens. Ils se plaignent qu'ils se sont fait jouer une patte. » (Dossier 34)

Et le même jour, le secrétaire de l'évêque Mgr P.J.A. Lefebvre²⁵, informe par écrit le curé Hébert que l'Évêché demande au curé **de se désister** de sa charge. (Dossier 35)



Le **16 septembre 1921**, le curé Couillard envoie un petit mot à l'abbé Hébert, sur son papier à entête de curé de Notre-Dame:

Que vos lettres se succèdent et qu'elles se multiplient, elles me font du bien.
Je communique encore avec M. Lamarre lui donnant les causes de mon retard et lui donnant rendez-vous pour mercredi. J'ai confiance que notre rencontre sera fraternelle.
Mon **Baril** [Henri, le gérant de la succursale de la banque d'Hochelega à Victoriaville] recommence encore ses attaques pour les **billets de faveur**, le cher lui. J'irai certainement voir **M. St-Laurent**²⁶ [avocat]. J'ai des chèques personnels et de la Fabrique pour un fort montant. Je serai documenté.
À la course. Salutations (Dossier 34)

L. St-Laurent

Le **17 septembre 1921**, c'est au tour du curé J. Arthur Lemay de St-Adrien, qui est en place depuis 1913, de faire valoir la probité financière du curé Couillard :

²⁵ - Il a 65 ans en 1921. Il seconde l'évêque dans l'administration du diocèse au point qu'il sera nommé « prélat domestique » en 1922. Puis il se retirera de l'administration et décèdera en 1929.

²⁶ - Il s'agit bien de Louis St-Laurent (1882-1973) qui deviendra le 12^e Premier Ministre du Canada (1948-1957). Né à Compton, Qc, il étudie au Séminaire St-Charles-Borromée à Sherbrooke de 1896 à 1902. Puis il entreprend des études de Droit à l'Université Laval à Québec où il commença sa carrière d'avocat de plus en plus recherché. Voir Dictionnaire Biographique du Canada, vol. XX (1971-1980). En 1921, l'abbé Couillard a 47 ans et Louis St-Laurent 39.

Nous, l'abbé J.A. Lemay, ptre, curé de St-Adrien de Ham, soussigné certifions que durant la maladie de M. L'abbé B. Couillard, retenue à l'hôpital St-Vincent de Paul de Sherbrooke, nous avons prêté au sous-secrétaire de La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame de Ham, une somme de \$3000.00 laquelle devait être employée pour rembourser un emprunt de M. Willie Fortier, à la dite Société Coopérative.



J. A. Lemay

Je certifie en plus qu'au retour de M. Couillard, avoir été remboursé le 8 mai 1920, par un chèque de \$3000.00 produit d'un emprunt fait de J. F. Carignan de Victoriaville.

Nul plus que moi connaît le dévouement, le travail, la probité du Secrétaire-Gérant de La Société Coopérative Agricole de Notre-Dame de Ham. Je n'ai jamais hésité, et je n'hésiterais pas à lui confier des sommes importantes, sous son administration.

Et j'ai signé à St-Adrien de Ham ce dix-septième jour de septembre 1921 (*Dossier 31*) d s

[note : Les curés Couillard et Lemay se connaissent très très bien : ils ont fait leur Séminaire et ont été ordonnés ensemble, le même jour, en 1906. Le curé Lemay ira présider les funérailles de l'abbé Couillard à St-Eugène le 11 septembre 1923.]

Le curé Couillard , dans une autre lettre datée du **17 septembre**, répond à l'abbé Hébert sur certains dossiers :

J'ai retracé la lettre de Vincent Lamarre et je répondrai à son appel après avoir été consulté Louis St-Laurent. Je vous donnerai le résultat à l'assemblée de mes créanciers à Québec.

M. Baril envoie des lettres pour les billets de faveur. Voulez-vous lui demander d'attendre encore cette semaine. Nous aurons la décision de Vincent Lamarre. Nous les paierons à vous une fois le déficit de la cause [connu].

Je vous inclus une lettre de [du bureau] Walsh & Poisson. Il est évident que l'on veut faire du train. Voulez-vous leur écrire personnellement et leur demander un délai : ces gaillards seront contents de se rendre à votre demande j'en suis sûr.

Les **nominations ecclésiastiques** sont faites et votre serviteur est oublié ou **on veut l'oublier**. Il n'est pourtant pas facile pour moi de rester ici. À toutes mes épreuves, il s'en ajoute une autre qui est encore plus forte... enfin.....
Salutations fraternelles. (*Dossier 34*)

Barthélémy rappellera plus tard au curé Hébert qu'en retour de la renonciation à sa cure de Notre-Dame on lui en avait promis une autre, ce qui n'a pas été fait. Un mauvais pressentiment...

Le dimanche **18 septembre** 1921, dans une lettre au président du conseil de la Coopérative, le curé Couillard écrit : « (...) les directeurs ne m'ont pas accordé de faire un inventaire judicieux ni de faire avec soin la revision de nos livres (...) », conséquemment **il ne peut assermenter** le bilan déposé, ce qu'attend avec impatience le syndic Vincent Lamarre. (*Dossier 27*)

Le **19 septembre** le curé Couillard est à Québec pour une assemblée des créanciers prévue pour le lendemain. Le 20, le curé Hébert prévient l'évêque :

(...) le curé Couillard recevra une lettre des avocats Walsh & Poisson pour réclamer le paiement des billets de la Fabrique. Il se dit convaincu que ces billets sont illégaux, mais que si la fabrique est attaquée, elle devra se défendre. Puis il [Hébert] demande d'être nommé desservant de Notre-Dame-de-Ham afin de pouvoir y faire tenir des assemblées. (100^e, 99, c3)

Le **23 septembre**, le curé Hébert écrit à Mgr Lefebvre, secrétaire de l'évêque :

Je vous avoue que j'en ai assez. J'ai écrit à Barthélémy, lui disant de donner sa démission le plus tôt possible. [...] J'ai aussi écrit au Marguillier. S'il reçoit une action, je lui dit de faire Annoncer une assemblée pour le 2 octobre, pour choisir un avocat & se défendre. [...] Je ne crois pas que les Actions sortent avant

huit jours [...] (100^e, 99, c3)

Le samedi **24 septembre**, le curé Couillard donne sa **démission**. (100^e, 100, c1). Il devait s'y attendre un peu et avoir commencé à plier bagages pour dégager la place : ²⁷

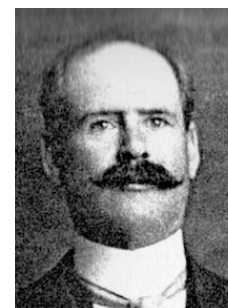
C'était en novembre (sic) 1921. J'ai rencontré le curé Couillard dans le village. Y avait un p'tit Chevrolet. Ça partait à la « crank », à la manivelle ou en compression. Ça descendait mais le moteur ne partait pas. Quand qu'y ont viré le coin ici devant le bureau de poste, je l'ai vu le curé Couillard. Je ne lui ai pas dit bonjour ni rien mais je me souviens de l'avoir vu. Y était assis en arrière, puis y s'en allait à Sherbrooke avec un nommé Vigeant, son chauffeur. Là, rendu devant le magasin Goulet ça l'a arrêté faute d'élan. Goulet sort avec un grand makina ouvert, un parka dont la ceinture pendait. Y dit pas bonjour au curé mais y va pousser le char pour lui donner un air d'aller. En descendant la côte qui menait au pont couvert dans le temps, le char est parti puis le curé Couillard s'en est allé.— B. Trotter, *Fecteau's Mills...*, :69-70

Le mardi **27 septembre** 1921, l'abbé Couillard ayant donné sa démission, le curé Hébert obtient enfin une **lettre de juridiction** sur l'Oeuvre et Fabrique de Notre-Dame-de-Ham. Il convoque pour le dimanche 2 octobre une assemblée des marquilliers afin de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la Fabrique et part ce jour pour Québec afin d'essayer d'ajourner la poursuite. (100^e, 100, c1) De son côté, l'évêque pose deux gestes : il accorde un repos indéfini à l'abbé Couillard et assigne l'abbé Alphonse Roy comme nouveau curé de Notre-Dame-de-Ham pour le 9 ou le 15 octobre prochain, selon ce qui convient à ce dernier. Il y arrivera pour le 23 et présidera son premier acte le 1^{er} novembre.

Le **28 septembre**, à son retour de Québec le curé Hébert informe l'évêque sur le résultat de sa démarche :

[...] J'arrive de Québec. Les liquidateurs et les avocats deviennent plus polis. Pour la première fois, ils m'ont offert de fumer un cigare, ils n'avaient vu qu'un côté de la médaille & aujourd'hui, ils voient tous les côtés. L'interrogatoire de l'Abbé Couillard se fera. L'avocat St Laurent, de Québec, l'accompagnera. L'un des porteurs de billets poursuivra la Fabrique, mais ils avouent qu'il n'est presque pas possible de gagner. Ils espèrent, par ce fait, en arriver à un compromis. Je me rendrai à Notre-Dame de Ham pour dimanche matin. J'y tiendrai les deux assemblées voulues, afin que nous ne soyions pas pris par surprise [...]” (100e,100, c1)

Le **dimanche 2 octobre** 1921, **assemblée de « paroisse »** dans l'église, “la sacristie étant trop petite pour contenir les assistants à l'issue du service divin du matin de ce jour.” (Folio 132) La réunion est à l'effet d'autoriser la Fabrique “ à **choisir un procureur** et si nécessaire un Conseil à ce procureur, pour défendre la dite Oeuvre et Fabrique de Notre Dame-de-Lourdes de Ham contre toute poursuite judiciaire ou procédure quelconque qui pourrait être faite contre elle en réclamation de paiement de billets qu'elle ne reconnaît pas devoir en justice,...” (Folio 136)



Moïse O'Bready

Le résultat de cette assemblée : 1- Il sera proposé par Pierre Toupin “maire” et secondé par Narcisse Goulet, “marchand”, que la Fabrique se choisisse un procureur. 2- Il sera proposé par Omer Trotter, secondé par Théophile Lavigne, que les frais, s'il y a lieu,

²⁷ - Le Père Boitard avait officié son dernier acte le 27 août. Le curé Couillard avait eu par la suite un mariage le 13 septembre, un baptême le 25, un autre le 26 et son dernier acte, un mariage le 27 : Henri Poirier et Léa Paquette. Un prêtre desservant, Ernest Turgeon vient dépanner le 29 septembre pour une sépulture d'enfant puis un baptême le 16 octobre. Le prochain curé, Alphonse Roy, signe son premier acte le 1^{er} novembre 1921. Pour une petite synthèse de ses préoccupations, voir l'ANNEXE 17.

soient encourus par la Fabrique; 3- Que le tout soit soumis à la haute approbation de sa grandeur Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke. Ont signé: Pierre Toupin, Narcisse Goulet, Omer Trottier, Théophile Lavigne, C.T. de Moras, Ad. Lavigne [Adélarde], Pierre Bélair, Misaël Côté, Camille Payeur, Auguste Côté, Amédée Trottier, J.O. Goulet [Omer], Modeste Côté, Joseph Proulx, J.E. Hébert ptre desservant.

Fort du résultat de l'assemblée de Paroisse, **l'assemblée de « Fabrique »** qui suivra immédiatement fera siennes les mêmes résolutions, sauf la première qui précisera ceci:

“Que **Moïse O'Bready**²⁸, avocat de Sherbrooke, soit choisi comme procureur et que s'il le juge nécessaire, il soit libre de s'adjoindre un Conseil dans le but de défendre la susdite Oeuvre et Fabrique ...”. Sont cités présents et ont signé: Joseph Laliberté “marguillier en charge”, Edmond Côté et Joseph Proulx “marguilliers du banc”, C.T. de Moras, Achille (+) Leclair, John (+) Ramsay, Joseph (+) Fortier, Edmond (+) Côté, Théod. (+) Côté, J.E. Hébert [En marge: témoins des marques: C.T. de Moras, Joseph Laliberté] (*Folio 134-135*)

Le **3 octobre**, l'abbé Couillard arrive à Sherbrooke, en provenance de Québec. (100^e, 100, c2)

Les procès-verbaux des deux assemblées sont lus le mercredi **5 octobre 1921** par l'évêque. (*Folio 133-134*) Il approuve la résolution par laquelle la Fabrique retient les services de l'avocat Moïse O'Bready, et il informe le bureau d'avocats Walsh & Poisson qu'il ne souhaite **pas de procédures criminelles** contre l'abbé Couillard. (100^e, 100, c2)

Le lundi **10 octobre** 1921, le curé Couillard part de Sherbrooke pour Montréal. et en informe l'abbé Hébert :

Votre lettre m'arrive ce matin. Je pars cet après-midi pour Montréal. Je n'ai pu à mon arrivée à Sherbrooke partir pour là-bas à cause de ma **santé** qui a été si fortement ébranlée qu'il m'a fallu **garder le lit** deux jours. Je vous inclus un billet pour Prévoyants du Canada tel que demandé.

Je suis rendu ici sans argent et sans recours. Mgr l'Évêque me donne un repos et quoi faire?... Je ne sais... je compte sur la Providence qui va m'aider, j'espère. Une fois **mon ouvrage terminé à Montréal**, je me rendrai à l'Abord à Plouffe²⁹ pour **retraite**, d'après Mgr j'en ai grandement besoin. Je l'avoue..... j'ai besoin de prendre des résolutions pour mettre un frein à mon zèle. Les malheurs sont de sérieuses leçons. Je suis content de savoir que tu me remplaces là-bas [à N.D. de Ham] . Mes gens en seront contents, j'espère. Mon personnel va commencer à travailler ces jours-ci.

J'ai envoyé mes livrets de Banque à Larue Trudel et Piché. S'ils peuvent me trouver les **\$56 000.00** ma misère sera finie. [Nous reviendrons sur la provenance de ce montant d'argent]

Je vous inclus les comptes promis.

Mon ménage est emballé et il est dans les hangars à N. Dame.

Je vous écris à la vapeur et vous prie de m'excuser. Salutations et gratitude fraternelle. (*Dossier 34*)
(feuille à entête de la coopérative)

Le **11 octobre**, le curé Hébert avise le secrétaire de l'évêque de ceci : « *On l'accuse maintenant d'avoir volé la moitié de son ménage & l'avoir expédié, dans la nuit, ici et là. On le somme d'avoir à retourner toutes ces choses [...]*. (100^e, 100, c3) . Ce « on », est-ce le curé Hébert et la Fabrique ?

²⁸ - Lafontaine André, La famille Goulet..., p. 123 : Selon Juliette O'Bready sa fille « Un autre point qui honore sa mémoire : il n'a jamais pu se résoudre, même devant des offres alléchantes, à prendre une cause injuste. Sa réputation d'avocat n'en était que plus solide : le client était sûr que si Moïse O'Bready acceptait de la défendre devant la cour, il avait toutes les chances de son côté. »

²⁹ - L'Abord-à-Plouffe est un village qui devint avec le temps une partie de la ville de Chomedey, fusionnée avec d'autres pour former la ville de Laval en 1965. Voir Wikipédia.

L'interrogatoire a lieu les **14 et 15 octobre**, au cours duquel Barthélémy avoue s'être « (...) rendu coupable **d'abus de confiance et de faux de toute espèce**. Nous n'en avons pas de meilleure preuve que ce qu'il en a dit lui-même. »³⁰

Le 21 octobre, le curé Hébert informe Mgr Lefebvre de la gravité de la situation :

*“Tout espoir de règlement s'est évanoui. Ce règlement pourrait être attaqué, aujourd'hui que **tout est connu. les irrégularités & à la banque & dans les livres de l'Abbé**, pourraient compromettre l'honneur de celui qui ferait le règlement. [...] Il y a des résolutions qui nomment l'emprunteur et l'emprunt a été fait d'une autre personne. Lequel est le bon? (...) La Fabrique sera certainement poursuivie. Aujourd'hui, on ne pourra plus fixer de délai & faire attendre. Il faudra marcher. [...] [le Syndic] Lamarre me disait qu'il n'avait jamais vu de **mélange pareil** dans toute sa pratique. Toutefois, l'Abbé Couillard ne devra pas s'absenter d'ici quelque temps [...].” (100^e, 101, c1)*

Le mardi 25 octobre, l'abbé Couillard informe le curé Hébert de son retour à Sherbrooke :
Cher Vous,

Qu'il me fait peine de vous voir dans le trouble à mon sujet !... Devrais-je regretter tout ce que j'ai fait pour mes gens étant donné que les succès n'ont pas couronné mes efforts. Ce pauvre [Henri] **Baril** est vraiment une **cause** de pareils malheurs. Les réclamations sont exagérées un peu, je vous aiderai à les placer à leur niveau, si vous réglez avec mes gens qui vous ont demandé l'autre jour à cette fin.

M. Lamarre et Poisson ont déclaré aux directeurs de s'en tenir à votre décision.
M. Lamarre a ajouté qu'il fera son gros possible pour que le **stock** vous soit **vendu**. Était-il sincère ? Je vous inclus copie de la fameuse résolution de 1916. Elle vous serait peut-être utile. L'emprunt de la Fabrique de J. Napol. Carignan \$3500.00 date du 7 mai 1920, et celui de Delphine Toupin \$3000.00 date du 16 juin 1920. Je vous envoie tous les billets qui seraient vraiment dus par la Société Coopérative à la Fabrique.

Trois membres de mon personnel travaillent. Nous nous estimons chanceux. J'ai emprunté de ma ménagère **Mlle Houde** cent piastres. Il m'en faut encore pour payer le **transport de mon linge** à Sherbrooke. Étant donné que mes liquidateurs ne m'ont rien fourni excepté une vache ne pourraient-ils pas m'abandonner les **\$250.00 exigés pour mon ménage** ? (...) Mes directeurs [de la Coopérative] m'ont demandé pour retourner à N. Dame. Il vaut mieux, je crois, de ne pas y aller.³¹

Salutations fraternelles. Bien à vous (*Dossier 37*) (lettre à son entête de curé à Notre-Dame-de-Ham).

note : 1916 : résolution par laquelle les coopérateurs se disent solidaires et conjointement responsables envers la Coopérative

Le jeudi 3 novembre 1921, grosse inquiétude : le magasin général de la Coopérative est construit sur le terrain de la Fabrique. La Coopérative a mis des matériaux dans l'A.C.J.C. La faillite pourrait réclamer le magasin. (*Dossier 34*)

Le dimanche 6 novembre, l'abbé Couillard écrit à Mgr P.J.A. Lefebvre:

*“[...] Je suis encore à Sherbrooke-Est et j'y serai encore combien de temps: j'ai trouvé un poste à **Lewiston [Maine]**; mais il me faut attendre [...] Une fameuse chance que j'ai amené avec moi **mon personnel qui me fait vivre** dans le moment. Mes souffrances morales sont angoissantes... je ne me décourage pas cependant [...].” (100^e, 101, c2)*

note : il est en repos à la paroisse St-Jean-Baptiste, Sherbrooke.

³⁰ - Lettre sans date et sans titre, partie d'un texte plus long, datée arbitrairement du 12 septembre 1923. Voir cette date.

³¹ - Voir ANNEXE 23- LE MÉNAGE, pour les effets laissés sur place. Ce qui est litigieux ne nous est pas connu. Probablement des pichets, commodes, miroirs, effets de cuisine...

Entre le **5 et le 25 novembre**, l'affaire Couillard jouit d'une certaine accalmie. Le curé Hébert en donne l'explication:

*[...] Dans l'affaire de Barthélémy, on n'est pas beaucoup plus avancé. Le liquidateur veut voir partout, avant d'en arriver à un règlement & il nous tient. Toutefois, il ne pourra pas tenir bien longtemps, maintenant, il va falloir marcher. J'ai rendu Barthélémy malade. **Imaginez qu'il a emporté la moitié de mon ménage.** Je l'ai sommé d'avoir à me le retourner. Sous les coups de la menace, **il est tombé malade**, mais sa vieille servante [mme Boulanger] m'a demandé si je lui vendrais. Je lui ai fait un prix, au comptant. si elle accepte, nous serons bons de ce côté, & notre garantie sera annulée. Je ne puis pas le laisser faire. Je vous avoue, Monseigneur, que je n'ai jamais vu **rien d'aussi mêlé.** On Commence à retracer un Chèque, on le suit un certain temps, & quand on se croit solide, on le perd de vue. [...] Il n'y a pas moyen de faire de preuves. [...] Il y aura certainement une espèce de compromis à faire pour que la faillite de la Société Coopérative renonce aux droits qu'elle peut avoir dans la bâtisse du magasin construite sur le terrain de la Fabrique et dans la bâtisse de l'A.C.J.C.. D'après les livres de la Société il est évident que la société a payé beaucoup de salaires et a fourni beaucoup de matériaux pour ces constructions. [...] Ces gens là fouillent depuis tout près de 3 mois & n'ont rien trouvé de neuf. Les dépenses actuelles s'élèvent à \$5 000. Il veut avoir le reste des recettes. [...] Je lui dis simplement: renoncez à vos droits prétendus ou réels sur l'A.C.J.C. & le magasin & je retirerai la réclamation de l'Abbé Couillard. Je ne sais pas encore ce qu'il fera. Le jour ou j'aurai une réponse définitive, je ferai des arrangements avec la banque & les gens, puis on règlera l'affaire de la Fabrique [...]"*
(100^e, 101, c2)

Il y a une accalmie parce que Barthélémy passe la deuxième demie du mois de novembre dans un hôpital à Sherbrooke, pour une congestion aux poumons, pense-t-on à l'époque et aussi par la déprime qu'il subit face à des accusations qu'il trouve mensongères. Nous y reviendrons.

Le mardi **22 novembre** 1921, c'est le curé Arthur Lemay de St-Adrien qui répond à une demande d'information de l'abbé Hébert :

Bien cher monsieur le curé,

Vous demandez dans votre lettre du 20 courant si je connais quelqu'un d'habile et ami de B.C. qui pourrait vous renseigner. Je connais bon nombre de paroissiens de N. Dame qui étaient des amis de B. mais à présent... **les amis sont mués en ennemis**, surtout ceux qui ont été victime comme moi de leur bonne foi [d'avoir prêté de l'argent]. Je ne veux pas dire que je suis déclaré ennemi de ce monsieur ; non car je ne serais pas prêtre ; je lui pardonne, malgré **l'obligation où je vais être de me priver**, comme vous le savez, pour régler mes affaires. J'espère que cet acte de pardon m'attirera la bienveillance de Dieu et me fera trouver ce qui est nécessaire pour boucler mon budget très avarié.

Pour revenir donc à votre demande, je connais un monsieur Amédée Trottier, frère d'Omer, qui lui est directeur de la Coop. je crois. Ce monsieur **Amédée Trottier** est intelligent et habile ; il demeure au village de N.Dame. Il a déjà été ami, grand ami de B. qui l'a employé très souvent, surtout pour les ouvrages de menuiserie. C'est un homme assez âgé [49 ans, en 1921], assez à l'aise, qui pourrait je crois vous être utile. Je crois qu'il a été directeur déjà de la Coop. Maintenant, sera-t-il assez renseigné sur les affaires en question ? – Si j'avais été plus prévoyant et plus perspicace je pourrais vous renseigner plus que je ne puis maintenant. Je n'ai pas eu seulement la curiosité d'ouvrir les caisses qui étaient en dépôt chez moi, risquant ainsi de me faire pincer et me mettre dans de mauvais draps. Je suis même trop exposé comme cela. **Ces colis sont rendus à Sherbrooke**, selon que monsieur C m'en a informé dans sa dernière lettre.

Les demoiselles Côté [Florida et Amanda], sacristines, sont peut-être aussi renseignées, car elles étaient souvent au presbytère par visite et travail ; mais ce sont des femmes, et je ne les crois bien habiles en cette affaire. On me dit qu'elles ont une action dans la Co.

Mais ce Lamarre est-il légalement nommé curateur ? La première assemblée d'Arthabaska est entachée d'irrégularités, telles qu'il serait possible de construire une opposition fructueuse, en face des exigences de ce monsieur. Peut-être que des démarches dans ce sens auraient le don de l'intimider un peu, s'il est susceptible. Ainsi un actionnaire de St-Paul, M. Desranleau, a voté la nomination de Lamarre, et n'avait pas fait les déclarations voulues avant l'assemblée, comme cela était annoncé dans la lettre de convocation, dont je

conserve la copie. Ce monsieur a donné ses papiers déclarations pendant la séance, sur la demande de Lamarre. Les 4 ou 5 propositions ou motions, n'ont pas été lues avant d'être adoptées. Mon frère me dit que cette nomination n'est pas légale. Et cet homme veut continuer l'interrogatoire de B. ? (à la main Avez-vous fait un bon voyage à Montréal ? [fin] (Dossier 37)

Le vendredi **25 novembre**, le curé Hébert entrevoit un peu d'espoir dans une lettre à Mgr P.J.A. Lefebvre :

*“[...] J'ai fini l'arrangement pour le ménage. [...] Je crois que la question des faux billets à la banque est pratiquement réglée. ma dernière entrevue a avancée les choses. [...] Le risque à prendre dans cette affaire est d'environ \$5000. C'est à dire qu'à l'expiration des neuf mois, si je n'ai pas fini mes Collections, il me faudra faire une avance d'argent, mais je resterai avec des valeurs pour le montant d'argent avancé. Cette transaction nous débarrasse de tous les faux billets & nous ouvre le chemin pour arriver à régler l'affaire de la Fabrique. [...] Le plus dur est fait. le liquidateur, la banque & les avocats en sont venus à **une entente**, de sorte que nous aurons moins de difficultés avec les gens [...].” (100^e, 101, c3)*

Pour la Coopérative, lundi le **28 novembre** se tient une assemblée des **actionnaires** présidée par Jules Poisson, avocat et conseiller du curé Hébert et « inspecteur de la faillite ». C'est au cours de cette assemblée que va surgir sur la table une proposition d'arrangement au curé Hébert : **250.00 \$** chacun, incluant la part d'entrée .³² (Dossier 34) Nous ignorons qui est à l'origine de ce montant mais cela semble avoir fait un certain consensus. Le montant proposé « accepté » par les coopérateurs de payer le 250.00 \$ amènera de nouvelles demandes par les actionnaires démunis au curé Hébert³³

Le même jour, de Sherbrooke où il est encore, l'abbé Couillard écrit au curé Hébert : l'A.C.J.C. dit-il, a commencé en 1912 ou 1913. Les revenus de cette Association proviennent de contributions, d'offrandes à la grotte, des pèlerinages et du bazar de 1919 qui a rapporté 2 000.00 \$, etc.. « Il n'y a rien à l'A.C.J.C. qui appartient à la Société Coopérative ». (Dossier 33)

Le 30 novembre, le curé Hébert confirme le résultat de l'assemblée tenue deux jours auparavant

*“Nous avons **80 actionnaires** qui ont souscrit \$250. chacun. Tous des noms d'hommes responsables. C'est \$20 000 qui tombe dans notre affaire, nous aurons tous les autres. Ce n'est certes pas tout fini, nous aurons bien des misères à vaincre, mais ça viendra à finir. [...] Barthélémy pourra partir. [...] Nous avons besoin de 6 mois de paix, avant de finir [...].” (100^e, 101, c3)*

L'avocat Poisson, de son côté écrit le même jour qu'il y avait **52** personnes présentes à l'assemblée et le 24 décembre , il écrira qu'il a **70** personnes qui ont signé et qu'il espère atteindre 80. (Dossier 36)

Le dimanche **11 décembre** 1921 l'abbé Couillard devant se rendre à Lewiston, l'évêque Mgr LaRocque lui signe une lettre de recommandation :

³² - Lettre d'Amédée Sévigny à E. Hébert, datée du 29 novembre. (Dossier 34)- Voir ANNEXE – 27 – PLAINTES..(E)

³³ - ANNEXE 27 –PLAINTES au curé Hébert et à l'évêché. Le curé Hébert qui se croyait lié par un engagement de ce montant se fera rappeler par son avocat de l'époque Me Migneault, en 1927, qu'il n'a jamais ni dit, ni signé qu'il acceptait cette proposition, et que ce sont les coopérateurs qui s'étaient engagés à payer cette somme. Cet imbroglio a été la cause de bien des embrouilles.

“[...] Je puis et suis heureux de lui rendre le témoignage que, soit comme vicaire, soit comme curé, il a toujours manifesté un grand zèle pour le bien des âmes et que ses moeurs ont toujours été irréprochables. Pour des motifs purement personnels qui m’ont paru raisonnables, il m’a prié de lui permettre d’aller aider, dans le saint ministère, un prêtre de ses amis actuellement malade, le Rev. M. Désilets ou de rendre tout autre service que Monseigneur l’Evêque de Portland pourrait lui demander pour les canadiens-français de son diocèse. Je puis affirmer, en toute sincérité et loyauté, que l’abbé J. B. Couillard, qui me dit jouir actuellement d’une bonne santé, donnera pleine satisfaction à l’Evêque qui voudra bien l’accueillir dans son diocèse et lui donner la juridiction dont il aura besoin pour se rendre utile [...].” (100^e, 102, c-2)

Un avocat, c’est utile. Une lettre d’avocat, ça impressionne. C’est un des services que rendra l’avocat Jules Poisson dans les dossiers des billets comme en témoigne cette lettre du **23 décembre 1921**, alors qu’un jeune cultivateur de St-Adrien plaide sa cause auprès du curé Hébert :

J’ai reçu.. une lettre de M. Poisson, avocat d’Arthabaska,.. j’apprit que pour éviter les risques de frais vis-à-vis de la banque il vaudrait mieux payer à vous... une somme de \$150.00 piastres. [il vient de s’acheter une assez grande ferme, il avait 4 vaches et en a acheté 5 autres, il doit emprunter pour payer ses taxes municipales et scolaires, il a des termes à faire. Il a grandement besoin du 150.00 \$ réclamé.] ... espérant que vous fléchir pour moi.. – Ernest Champoux

Il n’est pas le seul, à la veille de Noël, à se plaindre : l’abbé Amédée Adam qui était en repos auprès du curé Couillard de 1914 à 1919 et maintenant affecté à l’Hospice Sacré-Cœur de Sherbrooke, est pris dans l’engrenage des billets de la Coopérative : il écrit à l’avocat Poisson :

J’ai déjà payé à la banque Hochelaga \$225.00 un billet de faveur et M l’abbé Hébert n’est pas certain si la banque me fera crédit de cette somme après que je me suis engagé à payer encore \$250.00. Je suis dans l’impossibilité de payer une pareille somme vu que **je n’ai jamais reçu un sou de salaire.**

Vers la **fin de décembre 1921**, l’abbé Couillard nous quitte pour **Lewiston**.

Avec son départ du Québec, une page se tourne. Il laisse une paroisse inquiète, affectée financièrement par la faillite de la Coopérative, la dette de la Fabrique, ses propres emprunts et promesses personnelles. Il y a des choses qu’il a mises en place qui vont durer, mais le fleuron de sa fonction, la Fabrique et ses œuvres, sont déstabilisés. Il ne le sait pas encore, mais les répercussions financières chez les paroissiens vont se répercuter sur des années à venir. Et pour les actionnaires de la Coopérative qui n’ont pu ou voulu se retirer à temps, l’inquiétude sur l’invalidité des « faux » billets et peut-être la sentence financière que peut leur réserver le tribunal alimenteront les discussions de paroissiens, de la parenté de chacun, dans les cuisines et sur oreillers pendant des années.

L’année 1922 qui commence sera caractérisée par la tentative de clarification des billets : lesquels sont vrais? lesquels sont faux? qui devra payer? et qui peut avoir des recours contre l’Évêché pour les faux de Barthélémy.

Il y aura un échange soutenu de correspondance entre le curé Hébert qui pose des questions et l’abbé Couillard qui donne des réponses. Ces lettres qui ont survécu aux aléas du dernier siècle nous instruisent sur la teneur des questions posées et surtout permettent à l’abbé Couillard de laisser transparaître ses émotions et réactions au sujet des événements de Notre-Dame.

Le mercredi **16 novembre** 1921

En repos dans la paroisse St-Jean-Baptiste à Sherbrooke¹, l'abbé Couillard doit entrer à l'hôpital. Son intendante et « comptable » Gratia Houde, hébergée chez un oncle, est talonnée par le curé Hébert pour le ménage :

Avant son départ pour l'hôpital, Mr Couillard m'a autorisé à ouvrir sa correspondance, je prends connaissance de votre lettre à propos du **ménage**, je préfère de ne pas communiquer à Mr Couillard les décisions prises, on m'apprend ce soir qui est plus faible et assez énervé, il est bien certain n'en douter pas quand renvoyant le ménage il nous faut fermer maison, ou bien il nous fait acheter beaucoup pour maintenir notre loyer, ne pourriez-vous pas me vendre ce ménage !! si oui veuillez m'en donner les conditions et j'emprunterai sur mes assurances, ou sur mes parents ce qui faut pour vous payez le plus tôt possible.

J'attendrai votre réponse avant de me rendre à l'hôpital Noël.
 Votre servante **chagriner** Gratia Houde. (Dossier 35)



Gratia Houde

Le surlendemain, elle écrit à nouveau au curé Hébert :

(...).Si vous aviez suivi la direction donné cela ne saurait pas arriver. Je vous dis moi avoir entendu Mr Curé vous dire. Je puis donc porter les effets pris dans la saisie, je vous ai attendu répondre « Juste **laissez pour apeuprès pour \$250.00** et allez vous en c'est mieux pour vous ». Je vous assure sur serment que c'est bien ce que j'ai compris. Mr Hébert croyez- moi notre curé ne pas user de détour il a été loyale a ma connaissance, c'est vie de dévouement et de sacrifice est incompris, cet homme c'est toujours privé pour lui-même, et j'apprends ce soir même qui doit revenir de l'hôpital Noël disant qui ne peut pas payer son hopital, il souffre de une **congestion de poumons**, sa **santé est fortement ébranlé** par les **accusations fausse** qu'on lui adresse, pas un prêtre ne lui paye des messes, personne ne vient a son secours, ses amis ne viennent plus, j'apprends ce soir que Mr Curé Désilets de Lèwiston a envoyé à Mr Couillard \$25.00 pour payer son hopital, je travail tous les jours et je ne puis me rendre à l'hopital, je n'ai pas voulu lui donner connaissance de votre lettre c'est l'aurait affecter davantage. (...)

Je voudrais bien venir au secours de notre prêtre qui vaut beaucoup [plus] que **ses ennemis**, mes argents sont dans la Coopérative, j'ai une assurance de \$2000.00 et un de mes oncles qui peut me prêter de l'argent, dites-moi donc combien que vous avez vendu à Mr Roy s'il faut vous donner dix piastres de plus que lui je le ferai, ne serait-il pas mieux **que les avantages seraient de notre coté** puisque nous avons tant travailler là-bas, enfin je me conformerez a votre décision j'espère pouvoir arriver si vous voulez m'aider. Autrement nous allons nous mettre en pension, et notre Curé sera obliger de partir nous ne pouvons acheté du **ménage** a son plein prix.

De votre dévouée servante, Gratia Houde. (Dossier 35)

Le mardi **22 novembre**, c'est la nièce de Barthélémy, Antoinette Caron, qui de l'hôpital et sous la dictée de son oncle « qui est très faible » répond au curé Hébert au sujet du coffre-fort de la Coopérative. Il avait été acheté personnellement par Barthélémy mais il en cède les droits au curé Hébert (Dossier 35) qui l'avait déjà vendu.

Le **28 novembre**, de Sherbrooke, Barthélémy donne signe de vie au curé Hébert en répondant à ses questions :

¹ - L'église est située au 280 rue du Conseil, dans Sherbrooke-Est de l'époque.

Il me fait plaisir de vous voir multiplier pour mener à bien notre malheureuse affaire à bonne fin. (...) Notre A.C.J.C. a commencé, je crois, en 1912 ou 13. Elle a fait les dépenses de construction et l'achat du terrain.

Elle a comme dettes B.C. ptre \$5,000.00. Elle doit à la Fabrique N.D. \$5000.00, à Félix Bolduc 300\$, pour le terrain \$ 575, 20 parts à B.C. (\$1000.), une part à chacune des personnes suivantes : Léonidas Adam, Amédée Adam, Amédée Sévigny, Pierre Comtois, Alfred Comtois, Amédée Trottier , un *...illis..* pour \$350., [grand total de 12 225,00 \$ dont \$6000.00 \$ au curé Couillard]

Les parts ont été payées. Les parts de Am. Sévigny et l'abbé L Adam ont été rachetées. Les miennes ont été payées aussi et sont mentionnées dans le bilan chez Larue Trudel etc. Il n'y a pas de parts souscrites à l'A.C.J.C. il n'y a pas de dettes non plus, du moins, je ne le crois pas. Il n'y a pas de dettes courantes. Ce que l'A.C.J.C. a acheté de la Coopérative, elle a payé ses comptes voir au livres de comptes de l'A.C.J.C. et au book *...illis..* de la Coopérative. Les revenus de l' A.C.J.C. ont été des contributions, des offrandes à la grotte et des pèlerinages, du bazar de 1920 etc. Les *... un mot illis ...* ont détourné les membres de leur société. Les directeurs ont refusé de répondre à l'appel et maintenant on parle à tâtons. **Pauvres gens, on dit tout sans faire appel à la vérité.** Encore ici il fallait des billets de faveur pour les séances; il fallait les admettre pour rien. Au dernier pèlerinage nous avons fait aux collectes \$4.73

Pauvres vous autres ! **Ils se sont bien montrés mesquins.** N'y a rien de l'A.C.J.C. qui appartient à la Coop. La Coop a contribué un peu au magasin, les fixtures, les armoires, les comptoirs , bureaux, des caisses de vitre, des chassis doubles qu'elle a retrouvé dans son inventaire. (..) Ma santé est encore chancelante. Je voudrais voir la fin de la semaine faire un pèlerinage à Ste-Anne de Beupré.

J'en arrache vraiment mais enfin, il me faut être homme avant tout.

Affectueuses salutations et remerciements sincères

p.s. Le Bazar a donné au delà de \$2,000.00 y compris les dépenses. (Dossier 33)

Le lundi **19 décembre**, de Sherbrooke, Gratia Houde donne une réponse au curé Hébert à sa question directe : pourquoi Barthélémy n'est pas encore parti pour Lewiston?

J'ai reçu votre dernière lettre me demandant **la cause du retard du départ de M. Curé** , si c'était manque d'argent, oui c'est bien cela, vous savez comme moi depuis le mois d'octobre qui a pas fait un centin, personne l'a demandé pour lui faire gagner quelques argents, j'avoue avec sincérité M. l'abbé Hébert **que c'était triste de le voir abandonné, je ne veux pas dire tout**, toujours **a fallu emprunter** de l'argent pour qui puisse partir, je ne sais qui lui avait dit cela que vous étiez pour lui envoyé un chèque il a attendu quelques jours, quand il a vu que rien venait, nous avons fait des demandes pour emprunter, comme vous pouvez voir que nous sommes pas riche, Mr Curé je vous demanderais de ne pas être trop sévère pour le mois prochain **pour le billet que j'ai à rencontré pour le ménage** je pourrai vous donner une petite acompte je travail toujours, mais après les fêtes tout annonce que je pourrais perdre du temps, l'hiver va être dure pour nous.

Je vous demande le secours de vos prières s'il vous plait. **Toujours chagrine** Gratia Houde (Dossier 35)

1922

Le vendredi **13 janvier** , après avoir passé par Manchester et Portland, il est enfin rendu à Lewiston. Il souligne au curé Hébert la vente de son auto pour 155.00 \$, que deux autres prêtres sont retirés de leur paroisse et logés à Lewiston comme lui, qu'il n'a pas d'argent même s'il « fait un assez bon salaire », qu'il épargne beaucoup pour rembourser certaines personnes et confie qu'il a encore le cœur malade.

Cependant, tout n'est pas rose :

Être accusé comme je l'ai été par des gens pour qui je me suis tant dévoué, être **honne** par ceux que j'estimais, **supposé malhonnête par mon évêque**, quelle pénible épreuve pour un cœur sensible et généreux!! Que ces épreuves me soient méritoires devant mon Dieu! Je me trouve bien ici, mais je ne puis oublier Sherbrooke. (...)

Je suis allé hier encore aux funérailles de l'abbé Drolet. J'ai vu l'évêque avec une partie de ses prêtres, il me semble que je suis de trop. (...)

Je n'écris pas à Mgr Larocque pour ne plus le déranger. Il me croit coupable de toutes les misères dont on m'accuse. Je lui cacherai ma peine; il croit ce que tous lui dit. J'accepte toutes mes humiliations et quand j'assiste aux funérailles des confrères, je me sens plus réconforté et plus disposé à prier pour mon évêque.

L'Allier a assez fait de profit avec moi pour perdre un peu. Gagnon, la sangsue, doit perdre beaucoup lui aussi. Ce bon **Goulet** qui **a fait son œuvre diabolique** ne dort pas bien de ce temps-ci. On m'écrit encore en hypocrites me demandant des prières on me dit qu'il va perdre \$35,000.00. Je lui souhaite succès, mais il lui faudrait payer les injustices faites à son ex-curé. Je reçois assez souvent des lettres de N-Dame mais que le bon Dieu les bénisse! Mon curé [Désilets] est un peu mieux. (*Dossier 34*)

Son évêque le croit malhonnête et Narcisse Goulet poursuit son œuvre diabolique : cela doit durer depuis un certain temps puisque ça se « poursuit », par médisance et calomnie ?

Dans une lettre ² non datée, l'abbé Couillard veut récupérer la terre paternelle qu'il possède à Saint-Eugène et pour éviter « tout malentendu avec parents et amis » et les mettre à l'abri des débats sur la Coopérative, il est prêt à déboursier 15 768.00 \$:

Considérant ce bilan (qui ?) augmente de beaucoup par les responsabilités de la Soc. Coop., je viens offrir de régler personnellement tous les créanciers dont les noms suivent pourvu que l'on m'abandonne la terre à St-Eugène qui fait partie du bien paternel. Prix d'achat \$900.00

- Billet de R. Bachand [notaire] dont la moitié m'a déjà été payé.
 - Billet de V. [?] Couillard qui date de 1913 et qui a été payé en entier.
 - Ceux de l'abbé J. L. Adam et de M.G. [?] Couillard, de R.[Rodolphe] et L.[Laurent] Thibault qui sont des **billets de faveur**.

- R. Bachand, Waterloo, (pour)	1134.90	
- Alf. Demers	645.85	(payé par moi cet hiver)
- Alf. Roberge	180.00	(payé par moi cet hiver)
- Alf. Couillard	1200.00	
- Thomas Guimond	600.00	
- Charles Caron	1000.00	
- Médard, Lauréat et Joseph Caron	1912.00	
530.00 428.00 954.00		
- Alice (600.) et Éva (300.) Plante	900.00	
- A. Côté (105.) et A. Caron (900.)	1005.00	[Antoinette Caron]
- Donat (1000.) et Ernest (600.) Vigeant	1600.00	
- Joseph Plante (100.) et Ernest Lamy (1246.60)	2346.00	
- J. H. Michaud (589.44) et C. Laurin (156.25)	745.69	[C.= Casimir]
- Pierre (1300.) et Diana (500.) Couillard	1800.00	
- <i>illis.</i> Couillard (1100.) et R. Thibault (535.)	1635.00	[R.= Rodolphe]
- Désiré Morin	300.00	
- Imprimerie Populaire	4.50	
- Couvent de Danville	160.00	
- Laurent Thibault	<u>720.00</u>	
	15 768.04	

Je vous demande de me faire ces remises et **je réglerai moi-même ces créanciers** pour éviter tout malentendu avec parents et mes amis, qu'il soit bien entendu que ces créanciers ne seront nullement inquiétés ni de la société ni du règlement de **ma succession**.

² - Lettre de B. Couillard de Lewiston à E. Hébert, non datée et insérée ici de façon arbitraire. deux feuilles dont il manque la première et probablement la quatrième (et les suivantes !!).

M. Bachand ne veut pas se décider à me rembourser son billet : il me dit que tout est au nom de sa femme [*Clémentine Clément*], que ce billet est dû à moi. Il abandonne tous ses droits dans **ma succession**. Il m'a beaucoup aidé et je ne voudrais pas que ma protection donnée avant la coopérative soit ainsi annulée. La terre que je vous demande vaut peu de choses, elle fait partie du **bien paternel**. Le billet de B. Couillard a été payé, ceux de G. Couillard [Georges !], de L. Adam [Léonidas], Laurent Thibaut et Rodolphe Thibault sont des **billets de faveur**. Je puis vous fournir les quittances nécessaires pour éviter tout malentendu. ³ (*Dossier 37*)

Certains connaissent l'état de santé précaire de l'abbé Couillard, pour qu'on fasse allusion à son éventuelle succession et lui-même en parle.

Le personnel de l'abbé Couillard a aussi quitté le Québec. Et pendant qu'à Notre-Dame on fait la liste des dîmes dues à l'abbé Couillard ⁴, le jeudi **19 janvier** Georges Fortier⁵ demande à Donat Vigeant qui réside en ce mois de janvier à « Winsakette », Rhode Island, une attestation à l'effet qu'il n'a pas signé de billet.

Monsieur Donat Vigeant, Winsakette

Mon nom étant sur la lettre de crédit et comme je suis entièrement convaincue que je n'ai jamais signé cette lettre, on m'a dit que la chose peut avoir été faite par procuration. Je me suis alors occupé de trouver cette procuration, car je suis également convaincu que j'en ai jamais signé aucune. Il en existe une chez l'avocat Poisson où j'ai vu mon nom et **comme témoin** messieurs **B. Couillard et Donat Vigeant**.

Je vous prie donc aujourd'hui d'agir en toute justice en me déclarant par écrit que je n'ai jamais soussigné telle procuration. Comprenez ma pénible situation et conseillez votre conscience. Ce dernier motif doit suffire pour m'adresser sans retard la réponse à laquelle j'ai droit et que vous n'avez aucune raison de me refuser. Votre bien obligé Georges Fortier. (*Dossier 37*)

L'abbé Couillard a obtenu copie de cette lettre et répond aussitôt au curé Hébert :

(...) Nous affirmons, nous **en conscience** que nous n'avons jamais signé son nom sans son accord.

Tous les ans la Société lui a envoyé une invitation pour le **banquet**, pourquoi alors n'aurait-il pas protesté? Le printemps dernier, voulant user de son titre de coopérateur, voulait à tout prix avoir ses graines de mil et trèfle, nous avons fait l'impossible pour lui en livrer à l'ancien prix, ce qui faisait bien son affaire. Il a vendu à la Société du bois et malgré toute sa franchise, il a fait compter tout son bois par un quidam qui nous était hostile et il a fort bien accepté le surplus que nous lui avons fourni. Maintenant il n'est plus coopérateur. Sa loyauté est vraiment... (...). Il ne faut pas prendre sur parole leur déclaration.

Tous les membres étaient invités tous les ans, alors ils auraient dû protester alors et tous ont bénéficié de la Société puisque **nous faisons pour des centaines de mille piastres d'affaires par année**. Ils ont tous déserté leur Société et on m'a laissé avec tout le fardeau pour lequel j'ai tout sacrifié, honneur, patrie, argent, poste, etc.. Salutations fraternelles. (*Dossier 34*)

Le dimanche **22 janvier 1922** au curé Hébert :

Me voici installé à **Lewiston**. J'y ai fait mes débuts aujourd'hui même. Le curé Désilets me paraît très content. J'aime mieux passer sous silence toutes les difficultés par lesquelles il m'a fallu passer à Manchester et Portland. Il est mieux d'excuser des individus que de les condamner. Je reconnais que la bonne Providence

³ - Lettre de B. Couillard à E. Hébert, 2 pages, 1^{ère} page manquante, non datée, placée ici de façon arbitraire.

La terre dont il est question est la terre paternelle : lot 48, rang 1 [*auj. chemin Lamartine Est*], St-Eugène de L'Islet.

⁴ - Voir ANNEXE 24 – LES DÎMES ET COMPTES non payés au curé Couillard.

⁵ - Georges Fortier est le fils de Joseph et Émilie Cantin. Il était là à l'arrivée du curé Couillard. En 1913, il épouse Lydia Comtois à Chesterville. Il a maintenant 32 ans. Il est le frère de Willie Fortier âgé de 33 ans.

m'a aidé beaucoup. Il nous faut dans ces malheureuses circonstances avoir une foi ferme et inébranlable pour ne pas fléchir. Si tous mes sacrifices sont méconnus, si mes intentions sont *..illis..*, si on cherche à découvrir du noir partout, si de pauvres confrères poussent la charité à médire de moi d'une façon étonnante et désolante, mes épreuves ont du doubler mes mérites et le bon Dieu fait que je conserve mon humeur coutumière.

Il m'a fallu partir de Sherbrooke sans argent comme le *...illis..* qui prend le chemin de l'exil. Vous m'avez aidé et c'est à vous seul à qui je dois de la reconnaissance. Tout s'annonce bien ici. Mgr Walsh m'a fait un bon accueil. M. Désilets croit avoir fait une acquisition. Mes sermons de ce jour ont eu du retentissement et me donnent le plus fraternel accueil dans Ste-Marie.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, Salutations empressées. *(Dossier 34)*

Le **25 janvier**, il lui écrit encore à propos de ce monsieur Fortier, mais la teneur de la lettre porte surtout sur les **racontars** dont il est l'objet à Sherbrooke :

(...) La malle de ce soir m'apporte une lettre de vous qui me fait part de ce qu'**un pauvre confrère** ait déclaré à propos de mon **mécontentement** supposé sur le règlement fait par vous. Vraiment, je pense, je songe et je cherche et rien ne se présente à mon esprit..... où et quand, à quel confrère? je ne puis me rappeler? Comment aurai-je pu faire voir du mécontentement sur vos services rendus puis que jamais une plainte s'est présentée à mon esprit. Il me semble avoir toujours dit que cette malheureuse affaire vous causait beaucoup d'ennui et de tracas.

Je n'ai jamais pensé confier la gestion de mes affaires à d'autres qu'à vous. à qui aurai-je confié qui vous est **supérieur en finance** à Sherbrooke ? Vous m'avez guidé en tout. Vraiment je ne puis vous mettre sur la piste de ces **racontars**.(...) J'ai juste dit à l'Évêque, M. Gervais et M. Pilette que j'avais **ordre** de M. Hébert pour **partir**. (...)

Nous aurions mieux fait de régler comme nous l'avions décidé au début. J'aurais pu vous aider et tout ce serait mieux réglé. **Des bonnets au Séminaire** ont voulu jouer des **ficelles**. Vous connaissez M. Hébert ces gros messieurs dont la vie est si édifiante. Allons! soyons des ...1 mot illis...

Le jeudi **2 février**, l'abbé Couillard clarifie la réclamation d'Exilia Luneau, veuve de Ludger Charest décédé en mars 1908. Il semble aussi exaspéré par ce qu'il croit être de l'extorsion ! Elle avait prêté 1900 \$ le 11 juillet 1921, garanti par tous les biens immobiliers du curé :

Je ne dois pas à la Cie d'assurance \$ 1600.00. Je ne crois pas que **Mde Charest** ait prêté \$206.00 à la Cie d'assurance. Informez-vous au secrétaire.

Ce que je sais, c'est que Mde Charest ait prêté sans résolution à la Compagnie du Téléphone le 11 octobre 1920, argent de son fils Amédée \$ 806.50, aussi de la fille à la Fabrique de N. Dame (3 mai 1920) pour \$ 150.00 enfin d'elle-même à la Fabrique \$700.00 (14 juin 1920) [pour un total de] : \$ 1656,50 et le 1^{er} juillet 1921, M. Charest avec les intérêts accumulés, plus d'autres argents, moins d'une balance d'une dizaine de piastres a complété la somme de \$ 1900.00 pour lesquels dix neuf cents piastres, elle a accepté de son neveu Joseph Charest une hypothèque sur ma terre de N.Dame. Elle devait me remettre les premiers billets quelques jours après. Mes **bonnes gens** de N. Dame ont fait circuler des **accusations**, des **faussetés** sur mon compte, alors cette Mde Charest n'a pas voulu me remettre les premiers billets quelques jours après.

Voici pourquoi aujourd'hui sa grande honnêteté la pousse à faire des réclamations qui étaient déjà réglées.

A-t-elle prêté déjà à la Cie d'assurance : je ne m'en rappelle pas. Si tel est ce prêt, il a certainement été remboursé. M. Auguste Côté de N. Dame, secrétaire de la Compagnie, pourra vous renseigner sur cette première partie. Elle n'a pas droit à plus de \$ 1900.00 - \$10.00 mentionnées sur mon hypothèque.

J'aurais dû me méfier de ces honnêtes gens. *(Dossier 34) (non datée : date arbitraire)*

Le dimanche **12 février** 1922, une réponse au curé Hébert :

Je reçois votre missive qui me trouve malade au lit d'**une pneumonie assez grave**. Je sors du lit après-midi pour y répondre bien que le Dr Wiseman me condamne à un repos complet. Je serai probablement conduit à

l'hôpital cette semaine si rien ne change. **Mon cœur** est pitoyablement affecté. Depuis septembre tout contribue à le violenter. Je souffre beaucoup. (...) Oui! Perdre sa réputation quand on a fait son possible, quitter un diocèse qui était devenue ma seconde patrie d'adoption. Je ne puis **regretter** l'ouvrage et le dévouement que j'ai dépensé là-bas. En examinant la liste, on constate que les récompenses ne sont pas d'ici-bas. **Vous me demandez ce que je puis fournir** par mois, avant de reprendre et de contracter de nouveaux engagements. Je veux vous demander conseil : dites-moi quoi faire? Considérez que je suis resté avec les mêmes tarifs d'avant la guerre à la cure. J'ai demandé l'augmentation **on me l'a refusé**, aussi les dîmes abandonnées, les comptes perdus personnels.. (...)

J'ai demandé trois fois le paiement à l'Évêché : on me devait \$1050.00 . L'abbé Pilette m'a envoyé **paître**⁶. Les \$30 000 à la Coopérative et l'abandon de toutes mes assurances et mes propriétés, etc. que pourrai-je faire maintenant. Je n'ai rien, absolument rien, contrairement à ce que l'on croit. En passant aux lignes, je n'ai pas payé la taxe parce que je n'avais pas le sou. Je suis encore endetté. (...) Je dois à Bourget ...\$240.00 pour le transport et Mlle Houde... À quoi me croira-t-il, si je ne dois plus avoir de **cure** à Sherbrooke. J'ai remis \$35.00 la semaine dernière à certains créanciers (...).J'ai racheté une assurance qui était perdue à tout jamais, il me faut payer les primes, etc. Il me faut aider ma ménagère, je ne lui ai donné que \$5.00 par mois de salaire, est-ce raisonnable que je l'abandonne?

Si notre premier plan avait réussi, tout aurait été soldé et très bien. Toutes mes assurances auraient été confiées à l'Évêché. La Corporation Épiscopale était garantie, mes créanciers auraient attendu je suis sûr.(...) . Je ne puis m'appuyer sur rien pour vous promettre quelque chose. Sherbrooke me redonnera-t-il **une cure ou non**. Je pourrais promettre le tiers sur mon...[revenu !] chaque année. Arrêtez la faillite ou **offrez un règlement cent sous dans la piastre**. Passons toutes mes ressources à l'Évêché. Je ne suis pas malhonnête, je ferai mon gros possible. Je ne puis sans base m'engager pour le reste de mes jours, je ne voudrais pas encore tomber des déboires semblables. Priez pour moi pour que ma maladie tourne pour le mieux. – Salut (*Dossier 34*)

Cette lettre est le cri du cœur de Barthélémy dans le fond de l'abîme de Lewiston: on l'a laissé sans ressources, sans aide financière et le curé Hébert lui demande ce qu'il peut faire de plus comme engagement financier. Ah!, si le plan initial prévu par les deux avait été poursuivi !....

Le mardi **14 février**, devant la tournure des réclamations envers les détenteurs de billets, c'est le curé Charles Lemire de Ham-Nord qui se manifeste au curé Hébert et qui mentionne comment il s'est fait arnaquer par l'abbé Couillard :

Bien cher Ami [au curé Hébert]

On m'a dit et répété que mon nom figurait sur la liste des actionnaires de la coopérative de Notre-Dame-de-Ham. On m'a prié de signer l'engagement par lequel, comme les autres actionnaires, je m'engagerais à payer ce que je devais à la Coopérative. Je n'ai pas voulu signer cet engagement, je ne voulais signer d'aucune manière. Cependant, un soir, à l'écart, [en présence de ?] certains confrères en visite au presbytère, **l'indigne M. Couillard**, me tenant la main, m'a fait signer, non pas comme actionnaire mais comme abonné, me disait-il, à la suite d'une liste d'abonnés, m'assurant que cela ne pouvait nuire, ne m'obligeait en rien et pouvait lui rendre un grand service; mon nom devant être pour lui un témoignage d'honorabilité.

Je prie nos Saints Patrons de m'aider à sortir de ce **bourbier**. J'irai prochainement à Sherbrooke et je verrai. Votre tout dévoué. N. G. Chs. Lemire, ptre. (*Dossier 37*)

Le 21 février, c'est au tour du notaire Bachand de s'inquiéter d'un billet de 5 000.00 \$ qu'il a signé et qui est à l'ordre du curé Couillard, fait pour accommoder ce dernier, et portant à l'endos « une condition à cause de mort. » (*Dossier 34*) Les affaires vont traîner et dix mois plus tard, le 4 novembre, pour ce billet ou un autre, le curé Hébert répond qu'après avoir consulté trois avocats, il ne doit [lui] faire aucune proposition de paiement à cause du « manque de considération » [information sur les circonstances du billet ?]. (*Dossier 34*)

⁶ - L'abbé Louis-Philippe Pilette, ordonné le 2 juillet 1911, a été le procureur général de l'Évêché de 1918 à 1940.

Le 4 mars 1922, le curé Hébert fait état du dossier auprès de Mgr LaRocque

*“Il n’est rien arrivé de bien extraordinaire. J’ai toujours demandé de l’argent pour pouvoir marcher. Pour la banque, il fallait des garanties. Pour le reste, il faut ou des garanties ou de l’argent. Vous ne semblez pas réaliser, Monseigneur, qu’aujourd’hui tout l’actif de l’Abbé Couillard est entre les mains du Syndic autorisé [LaRue.] & que pour en tirer profit, si la chose est possible, il faut le racheter. Si les affaires étaient prospères, si tout se vendait bien, on pourrait autoriser la vente et elle rapporterait pour payer une partie des créanciers; mais, c’est tout le contraire, la **dépression des affaires** est telle que la vente ne rapportera presque rien & nous resterons avec les dettes. [...] Quant à la situation elle reste toujours la même, \$60 000 de déficit à combler. [...] **Dans 2 ou 3 semaines**, je pourrai dire à peu près le montant d’argent nécessaire, & ce que nous retirerions avec le temps. [...] D’ici au 1er septembre, Monseigneur devra gagner ses gens ou bien les procès continueront. Or pour gagner les gens, il n’y a qu’un moyen, il faut les payer. [...]” (100^e, 102, c3)*

Le surlendemain [lundi 6 mars 1922], il explique le plan qu’il vient d’échaffauder qui consisterait à acheter tous les biens du curé Couillard, ce qui rembourserait quelques créanciers, et entreposer le tout en attendant que se termine la crise économique pour les revendre par la suite. (100^e, 102, c3)

La crise économique qu’avait évoquée l’abbé Couillard pour expliquer le ralentissement des affaires en 1920 et 1921 est donc bien réelle et se poursuit encore en 1922. Ce n’est pas encore les « années folles ».

Le même **4 mars** 1922, Barthélémy écrit aussi au curé Hébert :

Ça va mal et même très mal. **Je suis très faible** : il va me falloir quitter le ministère, je crois. **Je n’ai pas le sou** et je ne sais que faire.

Je regrette que M. Fortier nie sa signature. Je vous jure qu’il a signé lui-même. C’était à l’occasion d’un ...illis.. Tous les ans il est venu au banquet. Croyez-moi que pas une signature ce qui révélait une certaine gravité n’a été faite.

La responsabilité de ces assertions retombe sur ces pauvres gens et s’ils sont de mauvaise foi, ils paieront tôt ou tard ces calomnies. **Mon Toupin avec l’accusation** à 56.00 [**56 000.00** \$] en banque, a-t-il trouvé quelque chose. Mon Dieu, pourquoi tant d’épreuves ??? [Nous y reviendrons encore]

La terre au village a été payée \$5800.00. J’ai fait de la terre neuve pour \$550.00 le printemps passé, maison Sévigny \$200 d’achats, réparations \$197.00 à peu près.

Les billets à la Banque en dépôt demanderaient à être révisés, il y en a qui sont payés, d’autres sont de faveur, d’autres diminués. Je ne connais pas ce billet Gagné en 1913. Je n’ai **jamais eu la liste de la Banque** pour la corriger. Le billet Bachand a été remboursé déjà, il aurait besoin d’être révisé.

Je vous envoie l’avis de la Sun Life. J’ai deux piastres dans ma poche.

Au revoir. Je **ne suis plus ou [j’en] suis tant** je suis faible. (Dossier 34)

Priez pour moi s.v.p. Salutations fraternelles.

Dans son état de faiblesse, l’abbé Couillard écrit bien 56.00 \$ mais il fait référence à la rumeur qui semble propagée par [Pierre] Toupin à l’effet qu’il aurait 56 000.00 \$ en banque. Il y avait fait allusion le 10 octobre dernier. Probable qu’avec les cinq mois écoulés depuis et les réclamations qui pleuvent, la fortune de l’ancien curé s’est gonflée par le bouche à oreille et suscite des réclamations surévaluées!

Le lundi **27 mars**, une autre réponse au curé Hébert en regard de ses assurances-vie :

(...) Vous me demandez si j’ai maintenant mes dernières polices. **Vous m’aviez dit de les laisser tomber.** Vous n’aviez pas payé la prime de la Canada Life. Le secrétaire m’a affirmé qu’elle était devenue nulle pour

la Banque, alors j'ai emprunté 76.00 pour en payer la prime du 15 octobre 1921. J'ai subi un examen pour la maintenir en force. Envoyez-moi ces 76.00 et payez les primes pour 1922, je vous l'endosserai. **Mes polices de secours mutuels ont été refusées par** Picher, LaRue Trudel, alors les bénéficiaires ne les lâcheront pas maintenant.

Vous m'avez mis dans le chemin l'automne dernier et j'étais sans secours si bien qu'il m'a fallu faire face à de nouvelles difficultés à la frontière, malade, sans argent, accusé faussement par les confrères eux-mêmes. Jugez de la position. Je vais me remettre de ces divers assauts, Je me sens mieux.

Je pourrai vous remettre une police de 5000.00 ou bien subir un autre examen. Je ne puis endosser aucune autre responsabilité éloigné de Sherbrooke **puisque'on n'a pas voulu m'entendre ni accepter mes plans**. Je voudrais plus d'explications. Mon coffre-fort! la vache, le foin et ménage : tout est-il payé?

Salutations fraternelles. *(Dossier 34)*

Nous en apprenons une belle: le curé Hébert aurait amené Barthélémy à délaisser ses polices d'assurances-vie en ne payant pas ses primes. Soudainement, devant la santé vacillante de Barthélémy, des assurances permettraient d'alléger ce que l'Évêché pourrait devoir payer. Ressusciter des assurances échues sera une préoccupation du curé Hébert et Barthélémy consentira volontiers à subir examen sur examen pour y parvenir. Barthélémy rappelle au curé Hébert que c'est lui qui « l'a mis dans le chemin » il y a six mois et qui a refusé le plan initial convenu entre les deux pour régler ses dettes.

Le mardi **4 avril** 1922, le curé Hébert offrira 2 000.00 \$ à l'agent immobilier Guillemette d'Almaville (Shawinigan Sud) pour rayer l'hypothèque de 5 000.00 \$ due encore par l'abbé Couillard. La situation de cet achat étant devenue un imbroglio juridique du fait que l'associé de Guillemette était décédé et qu'une somme remise antérieurement à Guillemette par l'abbé Couillard restait introuvable. Cependant, M. Guillemette désirant un règlement rapide, il acceptera l'offre. D'ailleurs, au printemps 1922, quoi de plus simple que de consulter le curé de l'endroit pour connaître la valeur des terrains de Barthélémy : M. Trudel, curé d'Almaville écrira que deux lots pourraient être concernés par la construction d'une nouvelle église, sept seraient situés près d'elle et que les autres, « il faudra les sacrifier, car ça se développe très lentement ». Le curé Garand, sur information provenant de la ville de Drummondville, écrira que les terrains de Barthélémy à cet endroit valent « au plus 150.00 \$ », et « plus probablement rien du tout ». Le notaire W.A. Moisan évaluera les mêmes terrains à 10.00 \$ chaque. *(Dossier 38)* Le curé Hébert découvrira que Barthélémy détenait certains terrains sans les titres de propriété et que la Fabrique de la paroisse St-Frédérique avait même une hypothèque sur certains lots. En 1927, l'avocat Migneault, mandaté par le curé Hébert sur ce dossier non réglé depuis la faillite, écrira qu'il y avait dans ce dossier « trop de cuisiniers à la marmite » et que probablement seule une décision judiciaire pourrait clarifier certains titres. *(Dossier 37)*

Le mardi **11 avril**, dans une lettre au curé Hébert, le ton de l'abbé a changé : il est rendu au « Cher monsieur » et non plus « Cher vous »

Je ne puis pas vous cacher maintenant que votre avant-dernière **lettre** m'a beaucoup **bouleversé**; votre deuxième est plus explicative et moins **agressive**. Je ne veux nullement de chicane; je vous ai toujours obéi étant ici dans une situation tout à fait curieuse. Vous ne m'en voudrez pas si j'essaie de m'en faire une autre. **Je ne puis rester comme ça**. Je devrai aller rencontrer quelqu'un, M. Forestin [?] à New York après Pâques, je me rendrai à Ottawa ensuite et je pourrai vous dire au commencement des vacances la situation que j'aurai désirée et choisie.

(...) Vous aurez donc **vos dix mille** piastres [en polices d'assurance ressuscitées]. **Vous m'aviez conseillé vous même d'abandonner ces deux polices de 5000.00**. Je ferai revivre pour moi celle de l'Excelsior [de

Montréal]. L'une ou l'autre vous est bien indifférente. Mes sociétés mutuelles sont abandonnées à mes parents qui en paient les primes. M. Picher me les a refusées [pour payer des dettes].

Ne me condamnez pas si je vous ai dit la vérité. La charge de percepteur des Prévoyants m'est offerte pour les canadiens à Lewiston par M. Lesage. Je ne comprends plus rien. [en référence à quoi] (souligné de B.C.) (...)

Je comprends votre dévouement et vos ennuis pour le règlement des affaires de M. Dou. *ill.* Je vous en suis reconnaissant. Mais pour **me soumettre** aux décisions épiscopales, **j'en suis soulé à tout jamais**; il me faudra chercher **un ciel plus favorable**. Je suis bien dans le Maine, les prêtres me sont assez sympathiques, mais « vae victis » [malheur aux vaincus].

J'ai cependant la consolation de me voir prêtre partout et je veux en aucune manière résister à l'autorité. **Mgr de Sherbrooke m'a vu dans le chemin, il n'a pas voulu m'aider.** J'étais pourtant prêtre à titre de mission. Je ne lui en veux pas, je prie pour lui et lui pardonne de grand cœur.

Ma santé s'améliore et si mes plans s'exécutent, je suis bon encore pour plusieurs années. (Soulignés de B.C.) (*Dossiers 34*)

Le samedi **15 avril**, toujours Barthélémy au curé Hébert :

(...) Je suis prêt à **vous abandonner les polices** : la Canada Life \$5000.00, l'Excelsior Life \$5000.00 et l'Union mutuelle de New York. Je pourrai donc dire que j'ai tout a fait donné à cette coopérative qui a tant été vantée dans les premières années de son existence. Nos pauvres cultivateurs exigeants pour que leur Société ait du stock manquant de fidélité à l'encourager [ici, il manque une ligne dans le texte des archives] ... un bon nombre à cacher de la marchandise qui ne leur appartenait pas. Ils ont fait des réclamations outre mesure.

Vous voudrez bien communiquer MM. Angénor Compagnat, Wilbrod Tardif, Aug. Tardif, Aimé Plante, Amédée Trottier. Tout se règle et je n'en puis connaître rien. **On** me dit qu'on a rejeté ma réclamation, [de 20 004\$] soit. Je vous ai donné des preuves que ces argents sont allés à la Société. M. Baril l'a avoué lui-même. M.M. les inspecteurs tranchent., effacent etc. Ils agissent d'après leur conscience. Je suis obligé de me taire, enfin. Je vous abandonnerai certainement tout et je n'ai plus rien. Le bon Dieu sait mes intentions et tout ce que j'ai fait.

Ma santé revient parce que je fais ici un gros travail. Il y a du monde. J'ai fait tous les offices de la semaine Sainte : sermon vendredi saint et à Pâques, confessions, grand Dieu! Je suis dans une bonne atmosphère. M. Désilets [curé] semble s'appuyer sur moi. Je comprends que **je suis un homme roulé à Sherbrooke** pour m'y être dévoué pour une **paroisse qui m'a abusé**. Enfin!, que le bon Dieu leur pardonne même à **M. Toupin qui n'a pas pu prouver ses avances**. [du 56 000\$]

Mon bilan personnel demande à être revu. Celui de la coopérative également. Vous étiez là quand Vincent Lamarre m'a demandé à assermenter ce bilan. Que fallait-il faire devant ce monsieur à conscience sans reproche enfin...

Gardez le secret de mes lettres. J'ai confiance en vous et je regrette de tout cœur de vous voir dans cette mêlée. Salutations amicales. (*Dossier 34*)

Deux points à souligner: le 23 mars le notaire Beauchesne de Victoriaville écrit au curé Hébert au sujet de ses clients : « (...) je les fais toujours attendre, leur assurant qu'ils seront payés, capital et intérêts. Maintenant que les affaires de la coopérative sont réglées [!], je crois que vous pourrez nous dire assez exactement ce que vous pouvez faire. » A-t-il eu une réponse? Et le deuxième point: le 20 avril, l'Évêché a garanti au curé Hébert un emprunt de 35 000.00 \$ pour régler les dossiers de la faillite.⁷ Et à Notre-Dame, le nouveau curé, Alphonse Roy écrit au curé Hébert : « **Nos coopérateurs sont méfiants, ils veulent être remboursés, ne veulent plus faire affaire avec moi, la Fabrique n'a plus bonne renommée, il nous faut un appui pour déplacer [remplacer] des emprunteurs.** » (*Dossier 34*)

⁷ - Le 5 mars 1925, l'Évêché remboursa en plus au curé Hébert 5 à 6 000.00 \$ en échange d'autant de billets ou effets de commerce reçus. (*Dossier 34*)

Le **4 mai**, entre deux examens médicaux, Barthélémy ayant eu vent du montant garanti par l'Évêché écrit au curé Hébert :

(...) Envoyez moi les copies des deux bilans et je les corrigerai. **La liste de la Banque je n'ai jamais pu l'avoir**, elle contient des billets de faveur et des billets payés. Je ne donnerais pas les billets de la Fabrique. Mes personnels seront remboursés alors .. *1 mot illis* ..Quels sont les noms de ceux qui ont été rayés pour **un montant de \$35,000.00!**

Maintenant, **dois-je compter que je ne retournerai plus à Sherbrooke. Je vais me chercher un diocèse ou me fixer définitivement. Ferais-je bien de prendre encore \$10,000.00 d'assurance dans la Metropolitan Life?** Je suis complètement **dans le chemin**. Je suis sans secours aucun depuis octobre dernier et vous le savez bien. **Il me faut donc travailler pour moi maintenant.** *(Dossier 34)*

L'Évêché le tient en laisse : il n'a pas la permission requise de Mgr LaRocque pour se replacer dans un autre diocèse. Ça réussit bien pour les assurances-vie : Hébert est-il prêt à payer plus de prime pour, un jour incertain, avoir une somme plus rondelette? Dire oui, c'est parier sur une brève longévité de Barthélémy. Un écho est parvenu à Barthélémy que le crédit avancé par l'Évêché au curé Hébert pour régler des réclamations aurait beaucoup servi : on le tient dans l'ignorance des bénéficiaires...

Le jeudi **8 juin 1922**, l'avocat Poisson conseille le curé Hébert sur deux dossiers, soit les billets de la Coopérative et de la Fabrique, et avance une solution pour régler le dossier de la Fabrique :

Vous pouvez constater que j'ai été forcé de payer à Monsieur **Joseph Gagné** le plein montant de ses intérêts. Il m'a fait remarquer avec assez de raison que son hypothèque lui conférait tous les droits et qu'il n'avait aucun motif de renoncer à aucune partie de sa créance.

Quant aux affaires personnelles du curé, mon opinion est que **les gens sont assez las** d'attendre **qu'ils renonceraient assez volontiers** à une partie de leurs créances. Cependant, je vous prierais d'attendre quelques jours avant d'en arriver à une décision aussi importante. Quant aux intérêts de la dette de la paroisse, que diriez-vous d'**un compromis** en vertu duquel la Fabrique paierait les intérêts sur la somme de \$8.500.00, [le total des emprunts non fondés] tandis que vous prendriez à votre charge ceux qui ont couru sur la différence ! *(Dossier 36)*

Cette renonciation volontaire à tout recours contre l'abbé Couillard sera offerte à des créanciers, probablement de petits créanciers. Leur a-t-on suggéré la tranquillité d'esprit une fois une telle renonciation signée, après deux années de tiraillements, d'espérances, d'inquiétudes, de misère possible. Un tel billet « en blanc », pré-daté de mars 1923 et prêt à être utilisé a été trouvé dans les Archives et laisse supposer que la renonciation a été un outil dans l'arsenal de la négociation avec certains créancier épuisés. De l'opinion de l'avocat Poisson, pouvons-nous déduire qu'étirer le règlement lasserait les gens, ce qui serait bénéfique pour les finances de l'Évêché et la performance du curé Hébert?

Je soussigné... de la paroisse de ... déclare renoncer à toutes créances que je pourrais avoir contre l'abbé B. Couillard, ci-devant curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Ham, et je renonce à toute réclamation que j'ai pu faire entre les mains du syndic à la faillite du sus-nommé.

Daté à..., ce ... jour de mars mil neuf cent vingt-trois. *(Dossier 34)*

Le lendemain **9 juin** 1922, l'abbé Couillard, sur six pages, répond à plusieurs questions du curé Hébert en plus de manifester son humeur après six mois d'échos provenant de Danville et de la paroisse pour laquelle il s'est tant dévoué :

1^{er}- Le Téléphone de N.D. ne doit rien à la Northern Electric. Co. Nous tenions à la Coopérative des effets en vente pour le Téléphone et nous vendions aux compagnies sœurs des batteries etc. Il y a réclamation à la Coopérative pour la dette en question.

2^e: (...) je dois sur la maison [David] Levasseur deux billets de \$50.00 chacun avec intérêt de 6% mai 1922 et 1923. [une maison du village achetée par un contrat sous seing privé entre individus et non enregistré]

3^e: M. Gagné réclame \$3436.00. Je ne lui dois que \$2700 à peu près. Le reste est dû par l'A.C.J.C. sur terrain par billet.

4^e: Napoléon Roy doit à la Soc. Coop. mes \$600. Prenez arrangement pour régler Wilfrid Roy, Mde Napoléon Roy [Marie Champoux], Joseph Roy et Mde Godefroy Champoux [Philomène Gendreau]. [note : Marie est la fille de Philomène].

5^e: Remarquez que les agrès d'agriculture sont nombreux, sont-ils bien en sécurité ? Un coupe légume est chez les Dlls Côté, il faudra le réclamer. **Je connais mes gens, il faut s'en défier**, il doit y avoir bien des choses de disparues

6^e: La Cie Paquet prétend qu'elle a vendu à la Fabrique plutôt qu'à moi. J'ai acheté pour la Société. Il y avait un bénitier et un encensoir pour la Fabrique que je leur ai retourné. La réclamation est à la Soc. Coop. \$259,65

7^e: Mde **L. Charest** a un billet de \$1900.00 que je lui devais, deux autres de la Fabrique et un du Téléphone qu'elle n'a pas voulu me remettre. Ces billets ne sont pas dûs. La vieille turbifine (sic), elle a essayé par bien des manières à me faire du tort. Tous les ans, il me fallait lui remettre de la dime, etc, etc. **Mon Dieu ! que j'ai été fou et imprudent pour ces ingrats.**

Je ne dois rien à Omer Trottier. Pourriez me donner les créances que m. Lamarre a rejeté.

[ici : le texte ci-contre] (...)

Notre cher père Nolet [de Ham-Nord] guidé par ces infâmes hypocrites a trouvé la mort dans d'atroces souffrances l'autre jour. Je me demande pourquoi cette épreuve ? Ce soulèvement ... 2 mots illis. par d'infâmes qui triomphent pour un temps était général.⁸

Ce cher M. Lemire à qui j'ai rendu toutes sortes de services m'accuse d'avoir **forgé** sa signature et **déserté** du diocèse de Sherbrooke. C'est dur pour moi. Allez !

enfin j'ai la conscience en paix, mes imprudences ne m'ont pas fait voir ces tristes dénoncements.

Ma santé revient, j'ai confiance que Dieu me jugera plus favorablement.

Je suis bien à Lewiston. (...) Je m'y plais, les gens me donnent leur confiance : mais mon Dieu, vivre ici c'est bien mais acourir au Canada, c'est mieux.

Pauvre M. Désilets c'est triste de mourir avec ses quatre-vingt mille piastres. C'est ce qui le tient à la vie.

[!!]

Ça va mieux ces jours-ci. Mes salutations fraternelles. (Dossier 34)

Mon Toupin a-t-il trouvé mon \$56 000.00 en banque et mes propriétés de \$100 000.00 ? Les Goulet, les misérables. Le dimanche suivant mon arrivée à Sherbrooke, quatre de cette famille me faisait visite en protestant contre la conduite des gars d'Ham. Les lettres reçues d'eux sont encore des plus sournoises.

Mon **Toupin** a-t-il trouvé mon \$56 000.00 en banque et mes propriétés de \$100 000.00 ? Les **Goulet les misérables**. Le dimanche suivant mon arrivée à Sherbrooke, quatre de cette famille me faisait visite en protestant contre la conduite des gars d'Ham. Les lettres reçues d'eux sont encore des plus sournoises.

Annexe 30- RASSAS. #15 - extrait

⁸ - Annexe 30- RASSAS doc. 15, citation : p. 4 de 6.

La rumeur propagée à Notre-Dame attribue 100 000.00 \$ en terrains et immeubles! Nous ignorons les motifs de ces propagandistes, mais cela doit marquer les esprits... Et personne pour rectifier ou dégonfler la rumeur ? Le curé Hébert a-t-il posé un geste pour modérer les esprits?

Le mardi **20 juin**, autre lettre au curé Hébert : après avoir écrit sur les mésaventures avec ses autos et un « truck qui n'a pu être réparé pendant deux ans à Ham-Nord, ...

J'ai trop eu confiance en ces pauvres gens. **Mes pauvres Goulet** auront à payer quelque chose, **mon Baril** et le **filou Toupin** etc etc. Je leur pardonne tout. Je voudrais bien pouvoir compter sur un **exeat** de la part de Mgr [permission de quitter le diocèse] . Je me placerais sans tarder. Je suis bien ici. J'y fais un bon salaire. Je m'y acclimate; mais comme je suis trop près de certains **confrères de Sherbrooke** qui m'attaquent sur la malhonnêteté, sur l'usage des **boissons enivrantes** etc et ce bon Melançon qui me voit passer toutes les semaines en route pour N.Dame. Je me fiche de tout cela. Tout de même je vois M. Désilets luttant avec la mort tous les jours. Je travaille beaucoup et quelle sera l'issue? Mgr Walsh m'est très bon. Je vous assure que je m'assurerai à passer **ma vie** dans le **diocèse** de Portland. La religion est curieuse parfois. Il y a bien des petites paroisses ici mais l'argent abonde en pressurant nos pauvres canadiens, ce qui me répugne souverainement. Salutations à la course. *(Dossier 34)*

Le mardi **27 juin**, l'abbé Couillard contacte le curé Hébert : ça va parler de terrains. Manifestement, il est tenu dans l'ignorance de la valeur marchande de ses propriétés:

J'ai **vingt lots à Shawinigan** et vous en avez le contrat qui ont été payés \$10,000.00 sur lesquels j'ai dû payer **\$6,000.00**, (...) Je n'ai pu payer depuis parce que la paroisse ne me donnerais pas assez de revenus. J'ai encore **dix lots à Shawinigan\$5,000.00**. Je **n'ai pas de contrat pour ces lots**. J'ai encore **45 lots à Victoriaville** m'assure Taschereau. Vous devez avoir les contrats mais il y a une hypothèque en faveur de Pierre Comtois au montant de \$1,000.00 . Vous constatez maintenant que je n'étais pas riche contrairement à ce que l'on vous disait. (...) . **Les lots de Drummondville sont payés**.

Je n'ai pas de **contrat enregistré pour la maison [David] Levasseur** [achetée dans le village en 1920]. Avez tous les détails pour la **maison Payeur**. Soyez assuré que je n'ai pas d'argent prêté à qui que ce soit . (...)

Je souffre en silence, cependant je suis bien usé [!] ici. Mgr Walsh me paraît bien disposé à mon égard ainsi que Désilets qui est un peu curieux.

Mais **il me faudrait songer à établir mes pénates à quelques parts**. C'est bien **difficile** pour moi de **retourner à Sherbrooke** après avoir fait tant de sacrifices, avec une **réputation perdue** et **l'estime de mes confrères diminuée**. **Il m'a fallu quitter Sherbrooke sans argent sans ressources. Etc, etc**.

(...), je sais que vous avez travaillé beaucoup pour moi et je vous en serai reconnaissant à jamais.

Salutations *(Dossier 34)*

Il s'informerait si le piano, le billard et le **roulant de la ferme** ont été vendus, en précisant :« (...) il y a des choses de valeur! la terre devrait aller à la fabrique pour aider le curé [par sa récolte en foin et grains] ». [la terre : une partie du lot 20A : 64 rue Principale]

Le jeudi **29 juin 1922**, toujours à l'adresse du curé Hébert : ça ne marche pas pour augmenter les assurances-vie :

(...) Pourquoi me refuse-t-on [une assurance-vie]? Ma santé paraît meilleure qu'elle ne l'était quand j'ai pris cette police. Renvoyez vous-même le chèque à l'Union Mutuelle. Je crains pour la Canada Life.

Le pauvre M. Désilets est très mal ce matin. La mort peut frapper d'une minute à l'autre. Je suis dans une atmosphère triste peu encourageante, cependant ça va très bien au ministère. Les gens me donnent leur confiance contrairement aux pauvres gens de Ham pour lesquels je prie.

Salutations fraternelles

p.s. : Que la fabrique de N.Dame emprunte pour payer Mme Roberge, M. Deshaies et autres. Il leur faut **une répartition**..... Ce n'est pas mon affaire.... *(Dossier 34)*

Le lundi **3 juillet**, c'est le curé de St-Eugène, J.B. Leclerc qui écrit au curé Hébert, au nom de Charles-Ed. Caron : ce dernier a expliqué ses transactions financières avec son beau-frère Barthélémy et certainement de son salaire impayé, ainsi que les circonstances de la faillite : il veut une plus grande facilité de paiement pour son billet. Le curé Leclerc, en plus de la demande, écrit ceci : « Ces pauvres gens avaient une grande confiance en leur prêtre et il en a **abusé** de la façon dont vous savez. » (*Dossier 36*)

Le jeudi **13 juillet** 1922, l'abbé Couillard fait un nouveau commentaire au curé Hébert :

« Ce bon **Goulet** qui a fait **son œuvre diabolique** ne dort pas bien de ce temps-ci. Il m'écrit encore en hypocrite me demandant des prières, on me dit qu'il va perdre \$35 000. Je lui souhaite succès, mais il lui faudrait payer les **injustices faites à son ex-curé**. » (...). [Les gens de Notre-Dame de Ham lui écrivent « assez souvent » ajoute-il]. (*Dossier 34*)

Une liste identifiée « L » a été trouvée portant la date du lundi 1^{er} octobre 1923: elle contient les noms de réclamants de la Coopérative avec la décision rendue dans le cas de chacun : acceptée ou refusée. Les réclamations acceptées totalisent à ce moment 67 745,16 \$. Cette liste est insérée ici pour la suite des événements.⁹ (*Dossier 30*)

Le vendredi **14 juillet**, sans bruit, le syndic Vincent Lamarre distribue aux créanciers de la Coopérative l'argent obtenu par la vente des biens de la Coopérative.¹⁰

Le 18 juillet l'avocat Jules Poisson écrit au curé Hébert : il y a deux dossiers sur la table dont un plus gros que l'autre : les hypothèques de mesdames Luneau-Charest et Boulanger, et bonne nouvelle : le montant final de la faillite de la Coopérative sera bientôt connu, le 20 juin:

J'ai votre lettre du 17 juillet. Les paiements faits jusqu'ici par M. l'**abbé Castonguay** ne semblent avoir rien changé au cours des choses, puisqu'il s'est simplement substitué à des créanciers qui ont été entièrement payés. Je redoute même que la rumeur de ces règlements rendent **Madame Charest plus exigeante**, ce qui peut en fin de compte nécessiter une vente par adjudication de l'immeuble. Je suis d'avis qu'il eut mieux valu concentrer tous nos efforts en premier lieu sur le règlement des hypothèques de Madame Charest et de **Madame Boulanger**. Je crois bien qu'il faudrait une intervention énergique pour **ramener à des concessions** Madame Charest. Je me propose de lui consacrer mon attention dès que nous aurons fixé un montant approximatif la somme qu'il va falloir déboursier pour indemniser les créanciers de M. Couillard. Je m'occupe de déterminer aussi exactement que possible ce montant et vous écrirai à ce sujet avant la fin de la semaine. Nous n'aurons pas de peine ensuite à déterminer les affaires de la faillite, de manière à vous dégager avant le 20 du mois prochain. (*Dossier 36*)

Le même jour, l'abbé Couillard rappelle ceci au curé Hébert :

On m'a enlevé ma cure en me promettant une autre paroisse. Prêtre à titre de mission. On m'a donné un repos sans aucun secours, on ne veut pas que je parle d'exeat [quitter le diocèse de Sherbrooke]. Me voici sans régulation [un certain revenu], sans poste établi. (...) Le jeune Vigeant [Donat], eccl., va continuer sa

⁹ - Cette liste « L -Réclamations » a été insérée à l'ANNEXE 22 –BILAN DE LA FAILLITE au 27 décembre 1921, « L ». Aucune version antérieure de cette liste n'a été trouvée. On remarquera que toutes les réclamations des parents du curé Couillard ont été rejetées, faute de preuves suffisantes : les Caron, Couillard et Guimont.

¹⁰ - ANNEXE – 26 : BORDEREAU DE DIVIDENDE versé le 4 juillet 1922.

philosophie cette année [1922-1923]. Où devrais-je l'envoyer. Tout va bien dans mon ministère mais le cœur est encore mal à l'aise. *(Dossier 34)*

Le statut de l'abbé Castonguay dans le dossier n'est pas connu. Depuis 1907, il est curé à Asbestos, ville minière naissante située à quelques kilomètres de Danville. Appelé en renfort pour certaines tâches que lui aurait déléguées le curé Hébert, c'est lui qui sera chargé, à la fin du dossier de la Coopérative, de vendre les propriétés de l'abbé Couillard.

Le mercredi **26 juillet** 1922, l'abbé Couillard écrit :

La malle de ce matin m'apporte votre lettre et plusieurs lettres de ma famille. Vraiment je ne sais quoi dire et quoi penser de vos démarches. J'hésite avant de répondre à vos demandes, parce que je m'appuyais sur ce que vous m'aviez dit, l'automne dernier. Franchement parlant des **membres de ma famille** qui n'ont jamais bénéficié de la Coopérative et qui se sont imposé d'imprudentes responsabilités, ne devraient pas, ce me semble, être obligés en conscience de payer ce que vous leur demandez. Vous exigez \$350.00 de ceux qui n'ont fait qu'aider la Coopérative, tandis que vous n'exigez que \$250.00 de ceux qui ont bénéficié de cette œuvre. Thomas Guimond qui n'a qu'un billet de faveur de \$239. ou à peu près, ne devrait pas payer \$350.00

Vous me demandez de signer pour une police de \$10 000.00, je ne suis certainement pas en état de subir un examen médical. Je considère qu'il serait plus prudent d'attendre **que le cœur aille mieux**. Je vois que **vous refusez la proposition** que je vous ai faite l'autre jour, de me remettre certains billets ainsi que la terre de St-Eugène, à condition que je vous abandonne les diverses réclamations des gens de mon personnel. Devant ce refus ces réclamations seront maintenues. Je compte sur la bonne foi et la loyauté des curateurs et de leurs conseillers pour reconnaître le bien fondé de ces réclamations. **Nous ne pouvons pas nier l'argent prêté, ni le travail qui demande sa rémunération.**

Veillez donc me fournir toutes les explications possibles concernant cette affaire de réclamation et celles concernant les billets de faveur de mes parents. Dites-moi ce que je dois faire parce que **j'ignore complètement les règlements qui ont été faits**. Je sais que ma réclamation de \$20 000.00 est contestée ainsi que celles de plusieurs autres. Vous savez aussi que **Vincent Lamarre m'a forcé à reconnaître son bilan et qu'il a foulé aux pieds tous les règlements de notre association**. Ne croyez-vous pas que je ferais bien de l'attaquer de front « ou vaut-il mieux pour tout endurer sans rien dire ». Vraiment je ne puis accepter d'autres responsabilités que celles que j'ai déjà.

J'attends votre réponse par le retour de la malle. *(Dossier 34)*

Et le lendemain **27 juillet**, il ajoute:

(...) Vous vous plaignez de ma trop grande **sensibilité**, veuillez alors m'excuser et croyez que si je n'avais pas à cœur d'être un bon prêtre soumis à ces épreuves qui me percent le cœur parfois, je me crois excusable parce que je m'adresse à vous comme à **un frère**.

Vous me demandez des renseignements sur la Banque Molson. Je n'ai pu rien obtenir avant votre règlement. Je vous envoie les notes de M. Marchand qui me dit alors de ne pouvoir rien fournir à un **failli**. Ainsi a agi M. Baril. Enfin je n'ai rien dit parce que vous deviez intervenir.(...)

Vous n'aurez **rien à craindre de la part de J.[Joseph] Caron** parce que je m'arrangerai sans le concours de la loi [pour ses 900.00 \$ de salaire non payé ?]. J'économise mon salaire et je rembourse. J'ai payé au delà de \$600.00 déjà. Je mène une vie bien tranquille et je me soumetts aux épreuves que la Providence m'envoie. C'est bien dur, mais enfin... ce n'est pas ma faute. Je n'ai plus aucun droit, me dit-on!

Mon curé est encore malade. J'ai un français pour m'aider. **Je travaille à altérer ma santé** enfin s'en sera **fini plus vite!** *(Dossier 34)*

Le même jour, **27 juillet**, le curé Hébert écrit à son évêque Mgr LaRocque :

Je n'ai pas donné signe de vie depuis quelques temps, c'est qu'il est toujours difficile de faire rapport dans une affaire aussi mêlée. Nous allons passer à travers, j'en suis sûr. Dans une semaine ou deux il ne restera

plus que les **cas difficiles**, et l'affaire de la **banque**, tout le reste sera **réglé**. [...] aujourd'hui les hommes d'affaires regrettent de n'avoir pas accepté .25 sous puisqu'ils n'en auront que 15 à 16. [...]. (100^e, 103, c2)

Le vendredi **4 août** 1922 l'abbé Couillard écrit au curé Hébert : il rappelle l'aide apportée jadis à Napoléon Roy, l'élite de Notre-Dame qui ne démord pas et qui agit en « matois », qu'il n'a pas aidé indûment sa famille, et que malgré le présent litige le notaire Bachand doit être traité avec circonspection et prévenance:

Je vous certifie et vous jure que ce compte de **Napoléon Roy** a été bel et bien payé : veuillez référer au Ledger et à la caisse de la Société. Vous verrez quelle a été ma conduite vis-à-vis de ce pauvre homme. Je l'ai racheté d'un jugement de la Banque Molsons dans l'affaire Filteau. J'ai été sa Providence, je lui ai donné de l'ouvrage et de l'argent. Voyez où conduit l'ingratitude.

[ici s'insère le petit le texte ci-contre : M. Poisson [avocat] se nourrit...]

Je vous jure en plus, malgré ce que l'on vous affirme, que je n'ai **jamais aidé ma famille** aux dépens de la Coopérative. **Tous mes revenus allaient en commun avec ceux de la Coopérative. Je vous ai proposé un marché** l'autre jour, **voulez-vous l'accepter ?** Je puis ajouter encore d'autres créances. **Je ne veux pas de trouble au sein de ma famille qui est un peu surexcitée depuis votre voyage.**

Je vous informe que mon pauvre **Bachand** se laissera poursuivre avant d'agir. Vous pourrez prendre un jugement contre lui et vous agirez contre mes intérêts. Je suis prêt à assumer d'autres responsabilités plutôt.

Mon curé est un peu curieux : il a préféré aller passer l'automne et l'hier dans le sud.

Tout va bien au ministère. J'ai une position enviable même ¹¹ (Dossier 34)

M. Poisson se nourrit des rapports frauduleux, mensongers et hypocrites de certains matois de N. Dame : Goulet, Toupin, Proulx, Bélaire, etc, etc.

M. Poisson [avocat] se nourrit des **rapports** frauduleux, **mensongers** et hypocrites de certains **matois** de N. Dame : **Goulet, Toupin, Proulx, Bélaire**, etc, etc.

Annexe 30 – RASSAS # 16 - extrait

Ce n'est pas la première fois que l'abbé Couillard parle de son plan, et même un an après la faillite, il est toujours temps de l'accepter.

Le lundi **7 août** 1922, c'est la lettre d'un homme exaspéré qui répond à son tourmenteur : le curé Hébert est prêt à s'en prendre à la famille de Barthélémy et à son ami le notaire Bachand. Étant démuné comme Job, le curé Hébert lui demande encore ce qu'il peut faire pour éviter cela. Barthélémy est repoussé dans ses derniers retranchements.

Je suis surpris quand je vous vois placer M. N. [Napoléon] Roy et M. Bachand sur un même pied.

Robert [Bachand] ne doit rien à la coopérative, ensuite je vous avertis que tout est au nom de sa femme. Si vous lui faites des frais, vous ne pourrez rien réaliser et vous annulerez tous mes droits vis à vis de lui et peut-être mettez-vous la brouille entre nous deux.

Ainsi pour **ma famille**, si vous faites une sortie contre elle, vous me causerez un tort moral. D'après votre lettre, je vous crois décidé à cela. Enfin, je n'en serai pas responsable et vous ferez du tort à toute l'affaire. Je ne veux pas nuire au règlement de cette histoire; j'ai dû céder beaucoup pour faciliter au règlement de cette histoire,

¹¹ - « Matois : rusé avec des allures simples ».- Antidote. Aussi Le petit Larousse illustré, 2007. : « anc. de mate : voleur, filou; Qui a de la ruse et de la finesse ».

Nous ne devons faire payer que ceux qui sont bel et bien responsables. Vais-je tout laisser faire sans rien dire? **Vous m'avez soutenu vous-même que Toupin affirmait que j'avais \$56,000.00 en banque et des propriétés pour \$100 000.00** . Ce matin, vous me déclarez que tout est hypothéqué, vous me dites que la Société a fait vivre ma famille, c'est absolument faux. Je vous ai tout abandonné, Joseph Caron va abandonner son salaire bel et bien voté par les Directeurs pour faire plaisir à Vincent Lamarre. Je vais accepter de rembourser naïvement toutes les réclamations rejetées par le syndic? Je verrai ensuite ma famille et ceux qui m'ont aidé pour le maintien [de la Société] trainés devant les résultats etc etc. [?].

Vous me demandez ce que je puis offrir pour **sauver mes gens**. Je n'ai absolument **rien**. Je vous ai tout abandonné, tout. Vous me dites que mes assurances sont périmées, en suis-je responsable? **Je vous ai offert l'autre jour un règlement pourtant avantageux**, rien n'a été accepté. Que faire? Je suis ici sans agrégation et vous me dites : « ne parlez pas d'**exeat** », alors puis-je promettre pour l'avenir? Que voulez-vous que je fasse? S'il n'y a pas moyen de nous entendre, il va me falloir recourir à la loi. Mettez-vous à ma place. Je vous ai fourni preuve sur preuve et encore.....

Voici une réponse de Lamarre et Poisson à mon neveu [Joseph]. Voyez la fausseté de ces réponses. Ce sont les Directeurs qui ont engagé J. Caron en remplaçant J. Leblanc; ils lui ont fixé son salaire qu'ils n'ont jamais payé. C'est faux, je n'ai jamais rien reçu de concession comme ils parlent. Vous avez un document signé par tous les membres [de la Direction ?] , tous [les employés ?] seront protégés.

Enfin je vous ennuie avec ces choses dites plusieurs fois déjà. **Que voulez-vous pour décharger ma famille et mes protégés?** Accepteriez-vous mon billet [de réclamation ?] ou encore devrai-je soustraire des réclamations ou bien encore..... dites... Salutations respectueuses. (*Dossier 34*)

Le jeudi **10 août** 1922 , une nouvelle lettre au curé Hébert, concernant Napoléon et madame Luneau-Charest, sans parler de ses ennemis de Notre-Dame :

Je reçois votre lettre et j'y réponds sans tarder. Je ne doute pas que les arguments de **mes ennemis sont très forts contre moi** puisqu'on les puise aux sources du mensonge et des calomnies. Je vous ai promis obéissance et je puis vous assurer que je supporterai toutes ces accusations avec résignation.

M. Nap. [**Napoléon**] **Roy** menace de vous poursuivre : je vous certifie que ce monsieur a été réglé à son compte de la Société [coopérative] , voir Ledger et livre de caisse. Ce monsieur a travaillé pour moi, pour la Société et pour la Fabrique ; je lui ai fait des remises d'argent antérieure ; je ne pouvais pas lui remettre de l'argent puisqu'il devait beaucoup trop à la Société. J'ai réglé avec ce Roy avant de partir, il sait bien ce qu'il en est.

Quant à mde [**Ludger**] **Charest** [Exilia Luneau]: elle a trois billets : celui de la Fabrique 14 juin 1920 \$700.00, un autre de la Fabrique encore à **Ida** Charest [sa fille, 5^e enfant] 3 mai 1920 \$150.00 et enfin un billet Cie du téléphone 11 oct. 1920 \$806.50.

En juillet 1921, écoutant un peu tous les racontars, elle a accepté une hypothèque de \$1900,00 sur la terre achetée de Fortier en présence de son neveu **Joseph** Charest [*âgé de 38 ans*]. Plus tard, elle est allée trouver Mgr et elle a refusé de me remettre les billets, elle en a ajouté pour former les \$1900,00. Pour son billet de \$700.00 elle m'a donné les billets que je vous déjà envoyés. Tout était réglé, entendu et clos. Mais son honnêteté la pousse à agir ainsi. **Votre curé malade**. Salutations amicales. (*Dossier 34*)

Le lundi **14 août**, l'abbé Couillard lui écrit à nouveau, à propos d'Adélarde Racine et le **démon** qui trône à Notre-Dame :

Je reçois votre lettre m'annonçant les réclamations de m. **Adelard Racine**¹² relative à un sleigh et à 22 mois de salaires que ce pauvre homme n'a jamais reçus d'après ses déclarations.

Vraiment je ne suis plus surpris de toutes accusations mensongères et surnoisées qui m'arrivent de N. Dame : vraiment **le démon de la plus noire calomnie a son trône et ses adorateurs dans les montagnes de N. Dame**. Je ne puis croire que ce pauvre Adelard Racine se soit placé dans leur rang, enfin... il faut me rendre à l'évidence, ce cher homme doit être poussé par ceux qui **ont juré ma perte**. Cet homme a travaillé pour moi longtemps ; j'ai toujours confiance en lui, je ne pouvais jamais croire qu'il fut capable de pareilles

¹² - Adélarde Racine a 32 ans en 1922. Il a épousé Léonie Nolet vers 1918-19. Il fait baptiser à Notre-Dame en 1920, '23, '24, '25, '27. En 1932, sur le rôle d'évaluation municipal, il est locataire et journalier. Réf : Hudon-McSween , op. cit., p. 179.

infamies. Vous trouverez au livre de Caisse de la Société, à son compte personnel « dépenses et recettes » et au Ledger tout le détail du compte de m. Racine.

Cet homme est arrivé chez moi pauvre, mais bien disposé au travail : il était endetté je lui ai payé tous ses comptes, en juillet 1921 je lui ai encore payé un compte à St-Norbert de \$38.00 alors qu'il était menacé de poursuite. Je ne pouvais lui remettre beaucoup d'argent puisqu'il avait un compte à la Société de \$627.00. Pauvre homme, il sait très bien ce qu'il en est. Un mois avant la faillite de la Société, il m'a quitté et pourquoi ? Il travaillait ailleurs, il restait dans ma maison gratuitement et il espérait recevoir encore la faveur d'avoir le lait et le beurre pour sa famille. Combien j'ai été bienveillant pour cet homme et j'ai la douleur de constater son **ingratitude**. Il y a des choses qu'il me faut taire et qui confirme malheureusement la manière d'agir de ce pauvre Racine. Je lui pardonne de tout cœur et voyez son compte vous aurez toutes les explications. Salutations fraternelles. Votre bien dévoué. (*Dossier 34*)

Le samedi **19 août** 1922 l'avocat Jules Poisson présente au curé Hébert un beau bilan du chemin parcouru dans le dossier de la Fabrique, les multiples objectifs atteints et les nombreux écueils évités :

* la Fabrique

Nous en aurons ainsi à peu près fini avec la réclamation contre la Fabrique. Vous savez comme moi que cela ne constitue que la partie la plus facile de votre tâche et de la mienne. Nous avons à faire face à des **billets donnés en vertu de résolutions inexistantes** ou portant la signature de marguilliers déclarant solennellement n'avoir pas eu connaissance de cette transaction. Le porteur de ces effets ont enfin consenti à sacrifier leurs intérêts et nous sommes débarrassés de récriminations qui nous auraient mis en assez singulière posture devant les tribunaux.

* la banque d'Hochelaga – vs - la faute commise

Il me semble que nous devons être aussi satisfaits d'avoir remis la main sur tous les billets escomptés à la banque d'Hochelaga, à Victoriaville. Il y avait encore là de quoi nous créer de sérieux ennuis. La plupart des **prétendus signataires** de tous ces effets négociables n'avaient énergiquement leur signature, et si la banque s'était mis en tête un recouvrement forcé, nous en aurions vu de belles, surtout étant donné que M. l'abbé Couillard avait lui-même admis sous serment lors de son interrogatoire à Arthabaska « **avoir présumé** » le **consentement** des souscripteurs, ce qui équivaut dans la brutalité des termes juridiques, **au faux et à l'usage de faux**.

* le bilan

Nous devons être heureux en vérité d'avoir contribué à une **solution pacifique** de toutes ces difficultés. **Nous avons secouru** beaucoup de pauvres **gens** qui aurait été acculés à la faillite, s'ils n'avaient reçu aucune assistance ; quelques-uns d'entre eux avaient sans doutes pêchés par imprudence ou par amour du gain, beaucoup d'autres avaient été amenés à cette impasse par leur confiance dans leur curé, ce qui est un sentiment qu'il ne faut pas trop leur reprocher. Les résultats ainsi obtenus le domaine de la matière ne seront pas négligeables, mais bien plus grands encore sont les avantages atteints dans le domaine de l'esprit ; je me permets de le dire quoique la chose ne relève pas de ma compétence. **Nous avons annulé** les velléités de **poursuites** criminelles qu'il n'auraient pas manqué de causer du scandale, et **nous avons redonné** le **calme** à des âmes ulcérées qui pouvait mettre au compte de la religion les erreurs de l'un de ses ministres. Nous avons enfin **rendu plus facile** le ministère du nouveau curé [*M. Roy*]. Je me félicite donc de vous avoir aidé à résoudre ces problèmes parfois épineux. (*Dossier 36*)

Le **13 septembre**, l'abbé Couillard, dans une brève missive, écrit au curé Hébert : « Vous ne me croyez plus sur parole alors que je ne suis plus rien à vos yeux. » (*Dossier 34*) Dans le ton, il semble y avoir un peu d'embrouille dans leur relation.

Le jeudi **14 septembre** l'avocat Jules Poisson fait un autre rapport d'étape au curé Hébert sur deux sujets lancinants : l'« intraitable » madame Luneau-Charest et Pierre Comtois :

En réponse à votre lettre du 12 courant.

J'ai à peu près terminé le règlement des affaires personnelles de Monsieur Couillard exception faite de la créance de **Madame Charest qui demeure intraitable**. Je l'ai vu encore une fois cette semaine et je n'ai rien pu faire. Elle m'a déclaré qu'elle attendait la visite pastorale de l'évêque pour prendre une décision. Cela va nous mener probablement un peu loin.

Monsieur **Pierre Comtois** est à peu près décidé à reprendre les immeubles [les terrains de Victoriaville] . Il hésite encore et fait quelques restrictions quand aux taxes municipales échues. Je suis à correspondre avec M.M. Larue, Trudel & Picher à ce sujet. Que diriez-vous de payer une cinquantaine de piastres en cette affaires pour en arriver à un règlement ?

Quant aux **créances du commerce** de la faillite de Monsieur Couillard, j'attends toujours votre décision à ce sujet. De cela dépend la possibilité d'un règlement de cette affaire le premier octobre. *(Dossier 36)*

Le mardi **17 octobre** cette fois, c'est madame Exilia Luneau-Charest qui écrit au curé Hébert pour faire valoir directement le bien fondé de sa réclamation et de sa ténacité :

Monsieur,

Je dois vous dire que je ne suis pas la seule qui a pas accepté 50 cents dans la piastre parce que les billets criminels vous avez tout payé cent cents.

Lors même que vous vendriez ses propriétés et que ça rapporterait que cinq cents [0.05€] , cela n'ôte pas la valeur de mon billet que j'ai au nom du téléphone qui est criminel comme les faux billets de fabrique.

Je suis prête à passer au règlement des autres les billets personnels mais celui du téléphone qui est criminel, je veux avoir cent cents dans la piastre il n'y a pas d'autre arrangement à prendre que de me donner \$806.50 pour le billet du téléphone et 50 cents pour les autres billets.

Votre dévouée . Mde Charest. Notre Dame 17 oct. 1922. ¹³ *(Dossier 37)*

Le mercredi **18 octobre** 1922, le curé Charles Lemire qui en est à sa 54^e année de pastorale à Ham-Nord répond à une interrogation du curé Hébert : où est Olive Dupuis ?

Rév. Hébert

Bien cher Monsieur

En réponse à votre lettre du dix de ce mois, je dois vous dire que **Mlle Olive Dupuis** n'est plus ma ménagère, et je puis dire en quel endroit du monde elle vit maintenant. Revenue depuis quelques semaines d'une longue promenade aux EU, elle est encore absente. Plus d'une fois elle m'a dit que M. Couillard l'avait déchargée de toute obligation envers la Coopérative.

Quant à moi, cher Monsieur, je ne me suis jamais engagé d'aucune manière envers la Coopérative de N. Dame de Ham.

Oui cher Monsieur, je tiens à **l'honneur du clergé** de notre diocèse ; mais je ne puis admettre que nos pauvres **gens, indignement trompés** par certains **supérieurs ecclésiastiques**, soient tenus de donner satisfaction à l'injustice. Selon moi, c'est **le clergé** lui-même qui **devrait** intervenir et **régler** équitablement l'affaire en question.

Agrérez mes meilleurs souhaits. Votre tout dévoué serviteur. N.J. Chs Lemire, ptre. *(Dossier 37)*



Olive Dupuis

¹³ - Elle avait élevé sa famille au 9460 route 161, Chesterville. Elle devient veuve en 1908, avec dix enfants à sa charge. Plus tard, elle ira vivre au village de Notre-Dame, au 58 rue Principale. Elle a laissé aux gens qui l'ont connue l'image d'une femme qui ne sortait pas son argent sans motif très valable... Un de ses fils, Armand dit « Herman » et ses deux fils Jean-Marc et Julien mettront sur pied la halte et cabane à sucre au « Fer-à-cheval » d'Arthabaska fort courrus un temps et les deux fils mettront sur pied la compagnie « Charest International » pour l'entretien de camions à Victoriaville.

Remarquons le pluriel dans « certains supérieurs ecclésiastiques » qui ont trompé les pauvres gens. C'est à un niveau plus haut que celui d'un curé de paroisse... La tromperie ici réside-t-elle dans des propos tenus lors de réunions, l'ambiguïté qui va demeurer longtemps à propos du règlement de 250.00 \$ pour chaque coopérateur, la richesse énorme non démentie du curé Couillard, des promesses de règlement rapide,... L'honneur du clergé doit être sauvé et c'est le clergé qui devrait régler la question. Le curé Lemire est le premier, dans les documents consultés, qui parle ainsi. Certainement une intervention de poids de ce patriarche pour la suite des procédures.



Alph. Roy

Le 24 octobre, le curé Alphonse Roy de Notre-Dame transmet une information au curé Hébert, sur les contacts de Barthélémy avec des amis paroissiens : « M. Couillard écrit à quelqu'un de ses amis et il s'afflige de ce que vous ne le payez pas cent pour cent; il reproche aussi à ces anciens de Notre-Dame de ne pas avoir fait signer une requête pour le garder. Illusion, illusion, illusion. » (*Dossier 35*) Comment interpréter ces mots : démuné et isolé, malgré tout il serait mieux à Notre-Dame, avec son plan de remboursement !

Le samedi **28 octobre** le curé **Léon Lemay** qui a été vicaire à Ham-Nord de 1916 à 1919 est probablement touché par un billet « fantôme ». Maître de cérémonies à l'évêché de Sherbrooke depuis son départ de Ham-Nord, il écrit au curé Hébert son scepticisme envers ce qu'on lui a soumis :



Léon M. Lemay

Comme nous sommes en un temps où il faut s'attendre à tout, votre lettre ne m'a pas trop surpris. J'étais même étonné d'avoir été épargné avec ces sortes de billets puisque ce sont les « amis » qui sont favorisés.

J'ai déjà fait quelques affaires avec Monsieur Couillard mais tout était réglé avec lui depuis au moins trois ans [1919] et je ne crois pas que le total de ces affaires ait pu atteindre jamais ce chiffre de \$250.00.

Je serais curieux de voir l'écriture de ce billet, la date, etc.

Respectueusement à vous.

Léon M. [Mathias] Lemay, ptre [évêché de Sherbrooke] (*Dossier 37*)

Et en note en bas de sa lettre déjà signée, il écrit : « P.S. Mgr vient de recevoir un télégramme : L'abbé **Couillard est mourant** à l'Hôpital de Lewiston. »

Le vendredi **3 novembre** 1922 le curé Charles Lemire de Ham-Nord écrit à nouveau au curé Hébert : il a réglé le dossier d'Olive Dupuis.

Bien cher Monsieur

À propos de la **Dlle Dupuis** [*Olive*] dont vous me parliez et qui a été ma ménagère durant plus de dix ans et qui depuis, est à loyer dans notre village, je n'hésite pas à vous dire que c'est une personne vertueuse et même digne d'admiration. Son père, **Octave Dupuis**, fanatique apostat¹⁴, mort dans cette paroisse, il y a quelques années, n'a jamais pu réussir à dépraver le jugement de sa fille. Aujourd'hui, cette Dlle, trompée par M. Couillard, mais toujours fervente catholique, refuse de payer ce qu'elle paraît pas devoir à la **néfaste Coopérative** et me dit que, ne devant rien à cette coopérative, elle est bien trop pauvre pour lui payer les deux cent cinquante piastres demandés. – C'est elle surtout qui m'a fait décider d'aller à Sherbrooke et de parler à Mgr. Comme je m'y attendais, je n'ai pu rien obtenir. – Alors, pour l'amour du bon Dieu, et **pour** autant que

¹⁴ - Décédé le 24 avril 1897, 64 ans. Inhumé dans le cimetière de l'Église-unie, rang de la Montagne, Saints-Martyrs-Canadiens.

possible, **éloigner le scandale, je viens payer** pour Mlle Olive Dupuis et pour moi-même : donc pour nous deux, la modique somme de cinq cents piastres : et honni soit qui mal y pense.

Souffrez que je vous le dise, cher Monsieur, votre manière d'agir est admirable.

Tout de même, je vous prie de croire que ni Mlle Dupuis, ni **M. Jos. Lajeunesse** n'ont voulu s'esquiver pour s'exécuter de payer. M. Lajeunesse, il est vrai, a tout vendu ; mais c'était pour payer tout et partout. Maintenant, je ne sais en quel endroit des États il est établi.

Agrérez mes compliments et mes meilleurs souhaits.

Votre tout dévoué. N.H. Chs Lemire, ptre curé. ¹⁵ (*Dossier 37*)

Hormis l'honneur du clergé et son amour pour ses paroissiens qu'il côtoie depuis un demi siècle, ce paiement est un trait particulier de sa personnalité. ¹⁶

Le mardi **14 novembre** l'avocat Poisson informe le curé Hébert de l'état d'avancement du dossier des créanciers personnels de l'abbé Couillard :

Je commence par vous donner la liste des créanciers personnels de monsieur Couillard que j'ai **payés**.

Clodomir Ayotte	60,00\$	Hubert Hamel	34,28\$	
Oliva Béclair	91,00\$	Joseph Poirier fils	470,88\$	
Ludger Bergeron	232,70\$	John Ramsay	137,50\$	
Marie Champoux	25,00\$	Joseph Roy	25,85\$	
Alma Côté	50,00\$	Wilfrid Roy	608,50\$	
Corp. de N.D. de H	1,78\$	William Roy	25,85\$	
Mde Phil. Coulombe	5,00\$	Homer Trottier	47,95\$	
Alfred Grenier	20,00\$			total : 2641,44 \$

Les réclamations qui n'ont **pas encore été réglées** sont les suivantes :

Edouard Ayotte	676,00\$		
Mde G. Champoux	842,35\$	[Philomène Gendreau]	
Mde Ludger Charest	1900,00\$	[Exilia Luneau]	
Mde Napoléon Roy	62,00\$	[Marie Champoux]	
Napoléon Roy	600,00\$		total : 4080,35\$ (<i>Dossier 34</i>)

Je suis en pourparler avec toutes ces personnes sauf Madame Charest et je suis à peu près certain d'en arriver avec elles à un règlement satisfaisant.

Quant aux lettres de garantie j'y relève le nom de Monsieur l'abbé Léon Lemay aussitôt après celui de Monsieur Lemire. (*Dossier 34*)

Le samedi **2 décembre** 1922 le notaire Girard, de Chicoutimi, écrit au curé Hébert pour expliquer comment il a été embarqué dans la faillite de la Coopérative :

J'ai reçu votre lettre et, bien que ce soit une nouvelle pour moi, je crois pouvoir donner l'histoire de toutes les transactions que j'ai faites avec M. Couillard. J'avais emprunté de Couillard la somme de \$1000 que j'ai réduite graduellement à \$200. Sur cette somme, qui est due depuis trois ans [1919], je payais l'intérêt semi-annuellement, soit \$7. les 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1921. Mon dernier chèque, pour intérêt, est en date du 1^{er} octobre 1921, pour \$7,15, dont \$7 pour intérêt et 15¢ pour échange du chèque.

¹⁵ - Joseph Lajeunesse et son épouse Exelia Larose ont fait baptiser 10 enfants à Ham-Nord entre avril 1899 et décembre 1921. Le départ de la famille était donc tout récent. Deux enfants reviendront et décéderont à Ham-Nord : Yvonne décédée à l'âge de 72 ans en 1974 et Laure, 82 ans en 1979.

¹⁶ - Sur ce curé: l'homme et son tempérament, voir ANNEXE 28 – CHARLES LEMIRE, curé des Sts-Anges-de-Ham-Nord.

Quant au capital de \$125 que j'aurais payé acompte, voici comment la chose est arrivée. Au commencement de juillet 1921, M. Couillard m'écrivait pour me demander de vouloir bien lui envoyer immédiatement \$125 ou, si ne pouvais pas sous un si court avis, lui signer le billet de \$125 inclus qu'il voulait escompte – l'autre n'étant pas escomptable - et qu'il écrirait cela sur le dos du billet. Je ne savais pas encore que l'autre billet fût déposé à La Banque d'Hochelaga. Je lui ai donc signé le billet et le lui ai retourné. Plus tard, j'ai reçu un avis de La Banque d'Hochelaga me disant que mon billet était passé dû, personne ne m'ayant averti où il avait été escompté. J'ai payé ce billet comme vous voyez et M. Couillard me donna le reçu que je vous ai montré, à l'effet que je lui avais payé \$125, acompte sur mon billet. Comme ce billet a été payé vers le 6 septembre 1921 par chèque, à La Banque Hochelaga. Il est bien évident que ce n'est pas sur ce billet que M. Couillard me donne un reçu de \$125 : c'était justement pour montrer que c'était en acompte sur l'autre billet de \$200.

Vous aurez là toute la filière et je crois que vous comprendrez les opérations qui ont été faites.(...)

Le défaut de tout ceci vient du fait que M. Couillard m'a toujours laissé croire qu'il détenait ce billet de \$200 et non pas qu'il l'avait déposé en garantie ou escompté à La Banque d'Hochelaga ou ailleurs. (...)

(Dossier 37)

Le samedi **23 décembre** dans une lettre de l'avocat Poisson au curé Hébert, dans laquelle il demande s'il y aurait lieu de faire revenir Couillard, Le curé Hébert réplique que cela est encore prématuré : « Il y a des gens qui n'ont pas pardonné et qui pourraient lui faire de sérieuses bêtises. » Pendant qu'a lieu cette correspondance, l'abbé Couillard, après son hospitalisation à Lewiston deux mois plus tôt doit sentir qu'il n'est plus apte physiquement pour continuer sa pastorale à cet endroit. Au sortir de l'hôpital, il prépare son retour à Sherbrooke où il arrive à une date indéterminée en décembre.¹⁷

Le **31 décembre**, la dette de la Fabrique de Notre-Dame qui s'élevait à 15,060.00 \$ au mois de mai est abaissée à 14, 460.00 \$. *(Folio 151)*

¹⁷ - Lettre du curé J. N. Désilets de la paroisse Ste-Marie de Lewiston, au curé Hébert, datée du septembre 1923. Voir à cette date. *(Dossier 36)*

1923

Depuis le début de l'année 1922, nous nous sommes attardés avec l'abbé Couillard, sachant qu'il nous quitterait quelques mois plus tard.

Les emprunts non autorisés faits au nom de la Fabrique ont facilement été calculés et se chiffrent à 8 050.00 \$. Il est à parier que cet argent est allé à la Coopérative. Par contre, l'abbé a bien dit le 4 août précédent que ses finances et celles de la Coopérative ne faisaient qu'un. Il se peut que des emprunts aient servi également ses besoins personnels!

Une fois que Barthélémy eut quitté sa cure en septembre 1921, on a calculé les dîmes non payées.¹⁸ Puis, devant l'évidence que seule une répartition supplémentaire sur les propriétaires fonciers pouvait éteindre cette dette imprévue, les marguilliers ont évalué la somme et les intérêts à collecter et proposé à l'Évêché un plan s'étalant sur dix années. Accepté par les autorités, le plan va s'appliquer dès 1924 et durer exceptionnellement douze ans.¹⁹ C'est dire que tous les propriétaires vont se rappeler pendant toute cette période la raison pour laquelle ils paient un surplus.

Les billets personnels garantis par le curé Couillard

Il reste toujours trois dossiers à traiter qui ont la même racine : les billets personnels d'emprunts signés et garantis par l'abbé qui vont aboutir pour la plupart en « billets de faveur » dont on va réclamer le paiement au curé Hébert, les faux billets de la Coopérative réclamés par la Banque d'Hochelaga et finalement les coopérateurs conjointement solidaires des dettes de la Coopérative. Un jugement nous annoncera qu'ils sont au nombre de 72²⁰

Pour les billets personnels contractés par l'abbé Couillard, il avait soumis un plan au curé Hébert pour permettre de rembourser éventuellement à chacun « cent sous dans la piastre »²¹, plan rejeté par ce dernier. À partir de ce moment, l'abbé Couillard s'était malheureusement déclaré non responsable de ce qui pouvait arriver à ceux à qui il avait donné sa parole « de prêtre ». Mais ces derniers ignoraient la proposition renouvelée de l'abbé Couillard et les rejets du curé Hébert. Nous ne saurons jamais si le plan proposé était applicable dans la pratique.

Le lundi **3 janvier** 1923, (date arbitraire), Charles Gagné, ancien maire de Notre-Dame et maintenant à Disraëli, raconte de nouveau son cas au curé Hébert, sa lettre dit tout :

J'ai reçu votre lettre hier, et ai été un peu déconcerter en lisant le contenu.
 Vous me dites ne pas avoir trouver mon nom parmi ceux des créanciers personnels de l'Abbé Couillard
 Comme vous me demandez quelques détails sur le genre de transaction fait au dit Abbé, je ne puis que vous **répéter**, ce que je vous ai dit en personne l'automne dernier, étant de passage à Danville spécialement pour cette affaire là.

¹⁸ - ANNEXE 24 – LES DÎMES ET COMPTES non payés, Le jour où il a quitté, quelqu'un est venu lui payer sa dime : 6.50 \$. C'est le seul argent en poche sur lui en quittant Notre-Dame : lettre du 20 mars 1923, (*Dossier 34*)

¹⁹ - ANNEXE 25 – LA RÉPARTITION 1924 – 1936 Liste utile pour connaître les propriétaires à ce moment-là.

²⁰ - Une note dans le Dossier 34 fait état d'un jugement rendu le 24 mars 1924 qui mentionne ce nombre, sans autres détails. Voir lettre de Pierre Toupin le 15 janvier 1927.

²¹ - Le 12 avril 1922

Le montant que je réclame [400 \$ -1920 et 766 \$- avril 1921] je l'ai prêter au Curé Couillard lui-même en bel argent en deux versements et en retour j'ai en main comme preuve, et sûreté deux billets fait et signé par lui même, ce qui me semble que cela doit être suffisant pour des personnes qui règlent leurs comptes honnêtement, et de plus si vous vous rappelez bien de notre entretien, vous m'avez conseillez de ne faire aucune réclamation au Syndicat de la succession que ce serait vous-même qui s'intéresserait pour moi. C'est pourquoi je me suis confié à vous pour régler cette affaire. (Dossier 34, sans date)

Le **4 janvier** 1923, après quatre mois de correspondance, Victor Côté entrepreneur de St-François-d'Assise et dont l'épouse, Mme Barbeau était cousine avec Barthélémy, règle son « billet de faveur » : sur son billet de 200.00 \$ signé par Barthélémy, au rendement de 7%, il a du accepter... 0,10¢ dans la piastre, soit un peu le même taux que les commerçants ayant fait affaire avec la Coopérative ont obtenu... (Dossier 34)

Le mercredi **21 février** voici Norbert Picard de Ham-Nord qui réagit suite à la réception d'une « lettre d'avocat » :

M. Hébert

Je viens de recevoir une lettre de l'avocat Poisson m'avertissant de me conformer au règlement fait par la plupart des signataires des lettres de garantie de la société coopérative de N.D. de Ham. J'aime à vous aviser que je ne suis pas actionnaire dans la coopérative, mais simplement **abonné**, depuis le 7 mars 1917, comme l'atteste le certificat no 90 que j'ai en mains et que je puis produire au besoin.

Je ne me vois pas obligé de rembourser la somme réclamée dans l'avis envoyé les avocats Walsh & Poisson.

Je ne réponds qu'aujourd'hui parce que je n'ai reçu la lettre qu'hier ; je demeure à Ham-Nord mais ma correspondance me vient par la malle rurale de Saint-Adrien. (...)

Espérant une réponse favorable ... Votre tout respectueux. – Norbert Picard ²² (Dossier 37)



N. Picard

Le vendredi **9 mars** l'abbé Couillard écrit au curé Hébert : 9 mars 1923

Je relève encore d'une **affection cardiaque** qui a failli mettre fin à **mes malheurs**, j'ai été **administré** le deux courant. Je me remets encore de nouveau que le bon Dieu place encore à mon crédit ces souffrances et ces misères. Je suis encore sans le sou. Je n'ai pas de salaire ni même d'honoraires de messes,

Vous serait-il possible de me remettre les \$76.00 que j'ai payé à la Canade Life comme prime après avoir fait cession de mes biens

J'ai emprunté et *..1 mot illis.* et sans ce montant cette assurance serait tombée, tandis que maintenant elle se trouve en force vu les \$76.00 fournis par moi. Maintenant si vos attributions ne vous permettent pas cette remise je je m'y confirmerai volontiers.

Croyez cher vous, à ma franche honnêteté et à ma cordiale loyauté.

Priez pour moi S.V.P. Votre serviteur éprouvé,

et une autre lettre portant la même date :

M. Roy, curé à N.D. m'apprend que M. Alp. [Alphonse] Durand fait des réclamations à la Fabrique de N.D. pour ouvrage au presbytère, église et magasin. M. Durand a été payé et il n'a droit à rien. Ci-inclus des enveloppes supposées frauduleuses par Henri Baril. **Je ne songe plus guère à ces pauvres menteurs.** Quoique malade, je puis encore supporter ces épreuves qui originent chez [des] gens malheureux et sans honneur. (Dossier 34)

²² - La feuille est ainsi annotée à la plume: « Réponse le 26 février. Rien à faire.,-J.E.H. ». Norbert est l'époux de Aglaé Vaillancourt.

Le mardi **20 mars**, il a reçu un peu d'argent pour payer ses médicaments. Il dit merci au curé Hébert et il fait d'autres confidences :

Le Foyer Sherbrooke Cher vous
Je me soustrait à la surveillance de ma garde malade pour vous remercier de votre lettre et de son contenu qui va servir à me procurer des remèdes. Je vous en remercie de tout cœur. J'entrevois toujours dans vos lettres des **souçons** sur ma culpabilité. Cher vous, je vous déclare sur ma conscience de prêtre et sur mon honneur qui me reste, bien que l'on ait voulu tout m'enlever, que je suis parti de N.Dame porteur de **\$6.50** pour de la dîme reçu le lundi matin et j'ai dû à Wotton emprunter \$100.00 pour me rendre à Sherbrooke .
Cette prime d'assurance a bel et bien été payé par moi.
Je suis prêt à tout perdre; mais elle m'appartient. J'ai fait cession de mes biens pour **des dettes qui ne sont pas à moi** .
Enfin..... (longueur dans la lettre)
Je me crois mieux, mais le médecin me condamne au **repos absolu**.
Croyez moi encore, malgré toute mon indignité apparente, votre bien dévoué confrère. (Dossier 34)

Le lundi **8 avril** 1923, Arthur Paris de Notre- Dame après avoir réclamé son billet de 1 000,00 \$ datant de novembre 1920 se voit offrir par le curé Hébert 100,00 \$ comptant et un billet « en sa faveur » de 900.00 \$ échéant dans quatre mois. Même tactique qu'envers Victor Côté : sortir le moins d'argent possible!

Le **14 avril** , alors qu'il est chapelain au Foyer Ste-Élisabeth de Sherbrooke, il souligne une aberration au curé Hébert : « (...) M.M. Larue Trudel et Picher m'apprennent avec vous que je suis le propriétaire d'une auto neuf (sic). Les nouvelles parfois souffrent des inexactitudes. Ma santé ne s'améliore pas beaucoup. Salutations fraternelles. » (Dossier 34)

Le **23 avril** s'est tenue à Ham-Nord une assemblée des **23** coopérateurs qui n'avaient pas encore donné leur 350.00 \$. Selon de curé Léonidas Adam, cette séance fut « agressive ». (Dossier 34) Nous ignorons pourquoi ces 23 n'ont pas signé avec les autres. Leur cas ne se règlera qu'en... 1929

Le mardi **1^{er} mai** , le curé Lemire écrit au curé Hébert à propos d'un de ses paroissiens :

Vous savez que **William Roy** mon paroissien regrette de s'être trop confié à M. Couillard. Aujourd'hui il me paraît plus découragé que jamais. Sa femme est morte [53 a., août 1922]: un de ses garçons, âgé d'une quinzaine d'années, vient de subir une très grave maladie ; ses filles et même leur frère encore un peu plus malade sont partis pour les États Unis ; lui-même accablé par les revers de fortune penche vers la ruine, et je crains qu'il ne s'égare.

Il est parti de chez moi en maugréant. Actionnaire de la coopérative, dit-il, je devais payer, j'ai payé. J'ai accepté la promesse de M. Couillard, uniquement **parce qu'il était prêtre** approuvé par Monseigneur. Il doit y avoir solidarité, dit-il. Me voilà à bout d'âge, jamais de ma vie je ne me suis opposé à **la direction donnée par le clergé** ; et me voilà plongé dans la misère.



W. Roy
1865-1959

Quant à moi, cher Monsieur, je puis en faire serment, je ne devais rien, absolument rien à **cette funeste coopérative** ; et **j'ai presque tout sacrifié pour l'honneur du clergé** qu'on accusait de complicité dans la plus malheureuse affaire. M. Roy vous envoie, ci-joint, son montant de compte.

Votre confiant et ...illis...serviteur. Chs Lemire . (Dossier 37)

Le mardi **29 mai**, malgré son état de santé, l'abbé Couillard est à St-Eugène où il officie aux funérailles de son père décédé le 26 mai à l'âge de 84 ans.²³

Le **14 juillet**, le curé Roy confie au curé Hébert un écho reçu sur la santé de Barthélémy : « La fin s'approche, ça tout l'air. » (*Dossier 35*)

Le lundi **23 juillet** 1923, Maurice Bélanger, ancien Séminariste de Québec, se confie :

(...) En étudiant au séminaire de Québec et sorti de cette institution à la suite d'une attaque de tuberculose, je fus durant plusieurs mois, 1920-1921 au service de M. Couillard qui, en retour, me procurait la pension et le logement.

Ayant eu ma possession la somme approximative de \$300. j'avais, dans l'intervalle, communiqué à M. Couillard mon désir de placer cette argent d'**une façon plus avantageuse qu'à la banque**. C'est pourquoi vers le mois de **mars 1921**, se trouvant à avoir besoin de certaines sommes d'argent, celui-ci me demanda de lui passer environ \$300. offrant un intérêt de **7%** sur le prêt et m'assurant en outre que son billet personnel endossé par la Coopérative me donnerait toutes garanties désirable. Je n'hésiterai pas à accepter sa proposition, car, à tout considérer ou du moins en autant qu'il m'était possible d'en juger, toutes ses affaires me semblaient assez prospère.

Une couple de mois plus tard survint la banqueroute et, avec elle, l'alternative pour moi de perdre mon seul avoir. Toutefois M. Couillard me rassura bien vite en me donnant l'assurance d'un complet remboursement.

Et afin que ce devoir lui soit rendu moins pénible, il me conseilla d'entreprendre des démarches auprès des syndiques de la Coopérative et par leur entremise, **me faire remettre un certain pourcentage** de la créance.

Ces démarches n'eurent aucun succès et pire encore, M. Couillard, depuis que je l'ai mis au courant de mes essais infructueux, **a toujours semblé méconnaître ses obligations envers moi, n'a jamais fixé aucun terme de paiement encore moins fait d'avance ou remise quelconque**.

Donc voilà où j'en suis rendu. (,,) [concl : sera rejetée en totalité par V. Lamarre] (*Dossier 34*)

Le vendredi **7 septembre**, trois mois après son père, c'est le décès de l'abbé Barthélémy Couillard à l'hôpital Général Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke, à l'âge de 49 ans et 2 mois.

Les funérailles se tiennent à son village natal St-Eugène-de-L'Islet le mardi **11 septembre**. Ont signé son cousin Ch. Dupont curé de Cap-Rouge, J. E. Delpault curé de St-Damien de Buckland, L. A. Gagnon, curé de Cap St-Ignace, J. Albert Bélanger curé de L'Islet. G. Xavier LeBel curé de Ste-Angèle de Rimouski. Alphonse M. Roy, curé de Notre-Dame-de-Ham, B. O. Leclerc curé de St-Frédéric, Beauce, Léonidas Adam prêtre [frère d'Amédée Adam en repos auprès de Barthélémy de 1914 à 1919 et en septembre 1923 directeur des Œuvres sociales du diocèse de Sherbrooke], J. E. Donalson prêtre, J. B. Leclere, prêtre [et curé de St-Eugène de L'Islet], et J. Arthur Lemay officiant [curé de St-Adrien-de-Ham]. Ont également pu signer son frère Charles Caron, Maxime Tremblay et Désiré Morin.

Il aurait fréquenté l'hôpital du 23 juin au 11 août 1923, car une lettre mentionne que ses soins médicaux ont coûté pour cette période 90,30 \$ (*Dossier 36*). Il y serait retourné pour finalement décéder. Étant présentes à Sherbrooke Gratia Houde et madame D. Boulanger qui l'ont accompagné dans ses derniers instants. La réclamation finale de l'hôpital sera déposée le 29 septembre: elle demande 68.50 \$ non remis suite à une quête à Notre-Dame, ainsi que des frais de soutanes, de mai 1918 à avril 1919, pour 273.50 \$ (*Dossier 34*)

²³ - Sépulture no. 13. En plus de Barthélémy, sont cités et signent ses fils Gilbert, Hormisdas et Charles. L'épouse était décédée quatre ans plus tôt. La distance entre Sherbrooke et St-Eugène est d'environ 300 kilomètres aujourd'hui..

Le mercredi **19 septembre**, prévenu du décès de son vicaire et certainement libéré de la présence dans ce monde de la personne concernée, le curé Désilets de la paroisse St-Marie de Lewiston, écrit une longue lettre en réponse à des questions du curé Hébert :

* L'arrivée

Les personnes mentionnée dans votre lettre sont encore ici, et c'est les deux **Vigeant** [*Donat et Ernest*] , un neveu du Rév. C. [Donat Plante, frère d'Alice 17ans , orphelin, « faux neveu » ?], une **Dlle** [Alice !] **Plante**. Je ne sais pas si mademoiselle **Houde** est revenue. Je sais qu'elle était **au chevet** du Révérend quand il est mort. On me dit que leur loyer est bien rempli de ménage mais je sais aussi qu'il en a vendu beaucoup quand le tout est arrivé. Il a longtemps cherché un loyer de 8 à 10 chambres, afin de loger tous son avoir. Ça lui a pris un char (box car) et demi et a dit lui-même que ça lui avait coûté plus de \$300.00 de transportation.

Il y avait plus de 200 boîtes dans le soubassement de mon presbytère. Ses deux chambres étaient remplies et le propriétaire du bloc où sa famille logeait craignait beaucoup que sa galerie ne puisse supporter longtemps le lourd fardeau dont elle était taxée. Il y avait de tout : butin , vaisselle, gramophone, imprimerie presse, 600 lbs de plomb (caractères), argenterie, can goods , etc., etc.

* Le retour

Quand **il est reparti au mois de décembre** il a du remporter tout cela avec sa **fameuse bibliothèque**. Je crois que tout cela est à Sherbrooke. Dans tous les cas il n'y a plus rien au presbytère de Ste-Marie. Quand je suis passé chez vous l'automne dernier je vous ai dit que c'était le temps de venir faire un inventaire, et je crois que cela vous aurait payé. Il a dit à mes servantes qu'il avait pour \$1400.00 d'argenterie, mais personne l'a vue. Dans tous les cas il y avait de quoi. J'ose espérer qu'il était de bonne foi. Il m'a dit souvent : on me dit que j'ai de l'argent, eh bien qu'on la trouve.

Je crois que le Rév. était d'opinion que le bien d'autrui était la propriété de plus audacieux et vogues de la galère. Dans tous les cas le bon Dieu l'a jugé. - J. N. Désilets Paroisse Ste-Marie, Lewiston, ME. (*Dossier 36*)

Le mercredi **20 septembre**, le notaire Boudreau de Sherbrooke écrit au curé Hébert une lettre très instructive, découlant d'une déclaration que Gratia Houde lui aurait faite : l'abbé Couillard doit payer entre 250.00 \$ et 300.00 \$ de messes dues, Gratia garde une partie de la bibliothèque de l'abbé chez un oncle sur la rue Alexandre à Sherbrooke, le calice de Barthélémy a été donné à Zotique Gervais qui allait être ordonné en juin 1924, le reste du ménage de Barthélémy a été vendu morceau par morceau pour subsister. Elle avait déjà envoyé à Barthélémy 75.00 \$ pour le dépanner et elle lui a aussi payé deux primes d'assurances. Comment interpréter cette phrase en conclusion de la lettre du notaire: « Naturellement, je crois que si l'on va doucement avec madame Houde, **l'on obtiendra plus.** » ! (*Dossier 36*)



Z. Gervais

Le vendredi **26 octobre** 1923, l'avocat Poisson écrit toujours au curé Hébert :

J'ai reçu la nouvelle de votre offre. Ce serait une trop belle affaire si la banque l'acceptait. Vous seriez débarrassé de la seule chose qui puisse maintenant vous causer quelques ennus.

Je tiens toutefois à vous rappeler qu'une condition essentielle de ce règlement sera le retrait des lettres de garantie que détient la banque, car **vous êtes le garant de tous** les signataires **par l'écrit** que vous avez fait passer à Notre Dame de Ham avec eux (...) (*Dossier 34*)

Donc, lors d'une assemblée, le curé Hébert s'est porté garant des signataires envers la Banque et à déposé une belle offre à cette dernière, dont nous ignorons le contenu. Un déblocage est en vue pour les sociétaires...

Le samedi **3 novembre** 1923, de nouveau l'avocat Poisson :

(...) Je crois vraiment que si les conditions deviennent meilleures **vous pourriez assez facilement recouvrer une dizaine de milles piastres**, mais pas beaucoup plus. Cependant si la situation financière ne s'améliore pas, vous serez condamné à attendre encore un certain temps. (...) votre proposition à la banque d'Hochelaga est si équitable qu'elle ne saurait manquer de vous conduire à de bons résultats. *(Dossier 34)*.

L'optimisme règne : sauver 10 000.00 \$ à l'Évêché et clore ce dossier.

De son côté, le **3 novembre**, Gratia Houde qui est retournée au 30 River St. à Lewiston, répond au curé Hébert qui lui réclame les billets en sa possession avant de la payer!.. Ils avaient fait un arrangement notarié dont nous ignorons la teneur, sauf le montant qu'elle devait recevoir : 860.48 \$²⁴. Voilà que le curé Hébert demande les billets sans payer, en plus probablement de retarder l'avance d'argent promis. Elle lui écrit : « C'est pour dire que **vous riez aujourd'hui** de celle qui a accepté un règlement. » Quatre mois plus tard, elle recevra le 28 février 1924 une somme de 200.00 \$ *(Dossier 34)*

Le **4 novembre**, Hormisdas Caron qui avait travaillé pour son frère Barthélémy avait accumulé quelques dettes envers le défunt et demande une copie de son testament. *(Dossier 36)*

Le **15 novembre**, Gratia Houde écrit à nouveau au curé Hébert, que sous réserve de l'inventaire qui sera fait des biens de Barthélémy, elle est prête à régler la succession, à payer les frais de service et les messes dont il s'était chargé, pourvu que ces dernières ne soient pas au-dessus de 100.00 \$. *(Dossier 34)*

Le lundi **20 novembre** l'avocat Poisson écrit au curé Hébert :

« (...) Je suis heureux que la banque vous ait enfin répondu. Il sera en effet relativement facile de débrouiller vos comptes, c'est la succursale de Victoriaville qui ne les a pas tenus comme il fallait. (...) » *(Dossier 34)*

La Coopérative avait mal tenu ses Livres, et la Banque d'Hochelaga les siens !..

Le vendredi **30 novembre**, l'avocat Jules Poisson recommande au curé Hébert d'aviser l'évêque de renoncer au legs que l'abbé Couillard lui a fait : « Il [l'évêque] risque autrement de se voir tomber sur les bras **ceux qui prétendent encore** que monsieur Couillard leur doit pour ceci ou pour cela et il ne manquera pas d'avoir des démêlés avec les syndics s'il accepte le testament. » *(Dossier 33)*

À la même date, le curé Hébert est invité à payer un reliquat de 50.00 \$ aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Danville pour la pension de Florida Caron. *(Dossier 36)*

²⁴ - L'abbé Couillard avait désigné successivement comme héritière d'une **police de 1000.00 \$ des Artisans**, sa sœur Lucinda en 1907, puis Diana en 1921 puis Gratia Houde en 1923. Diana avait des droits sur cette police et probablement que pour éviter une contestation judiciaire, Gratia avait exigée ou accepté un arrangement notarié. Un pressentiment ? Elle connaît bien E. Hébert ...

Ici s'achèvent les détails concernant les liens entre Barthélémy Couillard et ceux qui avaient un contact avec lui pour ses souvenirs de Notre-Dame, ses affaires personnelles ou sa personne. Mais tout n'est pas réglé : il reste les emprunts de la Fabrique, les billets signés par Barthélémy et finalement un groupe de 23 sociétaires de Ham-Nord envers qui la Banque d'Hochelaga a toujours une réclamation financière.

Le mardi **4 décembre** 1923, Jules Poisson écrit au curé Hébert :

J'ai reçu votre lettre du 30 courant. Il vaut mieux, je crois, pour votre tranquillité continuer de **résister** à la demande de Madame Roberge. **Elle finira assurément par se laisser** et je suis certain qu'elle ne poursuivra pas. Elle n'a aucun titre à être mieux traitée que les autres.(...) Un mot encore pour vous demander si vous avez obtenu les deux certificats d'inhumation de l'abbé Couillard qui sont nécessaires à la banque d'Hochelaga (...) Je crois vous les avoir demandés il y a quelque temps. (*Dossier 34*)

Il y a une tactique qui semble utilisée : épuiser les réclamants, et pour les certificats d'inhumation, il n'y a pas que les réponses à des lettres pressantes qui tardent... Mais au-delà de cette tactique, si elle est fondée, est-ce que l'Évêché aurait dit au curé Hébert de se débrouiller avec l'argent reçu? Comment interpréter cette phrase que le curé Roy de Notre-Dame écrit au curé Hébert le 8 janvier 1924 : « Je sais bien que si Mgr vous venait en aide, vous n'hésiteriez pas tant. Vous êtes obligé de tirer sur plusieurs ficelles » (*Dossier 35*) Qu'est-ce qu'il y a au bout de ces ficelles?...

Le jeudi **20 décembre**, Jules Poisson écrit au curé Hébert :

(...) à l'heure qu'il est (...) **des créanciers comme L.T. Beaudoin et même le notaire Bachand qui menacent de causer des ennuis** si nous procédons dans le sens que vous m'indiquez. Le notaire Bachand a menacé de prendre des procédures si sa créance était rejetée. La méthode préconisée par les syndics, ce serait **qu'une offre [lui] soit faite par un prêtre quelconque ou par l'évêché pour tout ce qui reste** de l'actif, que les inspecteurs se réunissent, acceptent cette offre et qu'un bordereau de dividende soit déclaré. (...) [nous avons payé des créanciers] et **vous auriez** par conséquent **la grande partie du dividende** et les quelques créanciers qui n'ont pas réglé auraient ce **dividende infime**.(...)

Ayez donc confiance, Monsieur le curé, que **la fin de cette affaire est proche** (...) (*Dossier34*)

Dans certains cas, il faut bien choisir le messenger, et pourquoi pas un prêtre pour Bachand! Le dividende étant la somme recueillie à partager entre un groupe, ici, le groupe majoritaire c'est le curé Hébert et conséquemment l'Évêché. Et ceux qui n'ont pas embarqué dans les propositions du curé, que nous ignorons, eh bien : ils auront les restes. Le même jour, la ménagère de Barthélémy, madame D. Boulanger, avise le curé Hébert qu'avec son autorisation, elle avait vendu la presse à imprimer du défunt aux Sœurs du Précieux-Sang de Sherbrooke. (*Dossier 36*)

1924

Dans ses bons vœux au curé Hébert pour l'année qui commence, le curé A. Roy de Notre-Dame lui écrit comme suit le **8 janvier** : « Tout d'abord il faudrait vous souhaiter une bonne et sainte année, une année de sanctification, mais pour cela il faudrait vous défaire, et le plus tôt possible des affaires Couillard. » (*Dossier 35*) Il fait certainement allusion à l'encan non tenu l'automne dernier et qu'il faudrait faire au moment le plus propice pour les acheteurs, tôt après le retour des chantiers.

Le samedi **12 janvier**, l'avocat Poisson s'inquiète: la Banque d'Hochelaga demeure toujours silencieuse au sujet du règlement : « Il faudra bien qu'elle finisse par accepter notre manière de voir ». (*Dossier 34*)

Le lundi **14 janvier**, le Bureau de Direction de la Banque d'Hochelaga à Montréal, par son gérant Henri Baril de Victoriaville, demande au curé Hébert de bien vouloir régler « ce qui est encore dû », maintenant que la succursale de Victoriaville a retrouvé toutes les données du dossier. *(Dossier 34)*

Le mercredi **16 janvier**, l'avocat est prêt à céder les lots de Victoriaville à Pierre Comtois en radiation de son hypothèque de 1 000.00 \$ sur ces lots. Comtois a toujours refusé depuis longtemps l'offre de 500.00 \$ pour annuler son hypothèque.

Pour l'offre de 8 000.00 \$ faite à la Banque pour régler tout le dossier, l'avocat s'interroge si elle a été faite verbalement ou par écrit. Il invite le curé Hébert à se rendre tous les deux à la Direction générale à Montréal pour « faire entendre raison » à monsieur Guimont, chef du Service Légal : « J'ai aussi des documents qui pourraient le convaincre de l'utilité d'une **solution amicale**, car il ne serait pas difficile de prouver avec quelle négligence la banque a procédé en cette affaire. » *(Dossier 34)*

Le samedi **19 janvier**, Jules Poisson doit aller à Montréal pour plaider une cause et étale son plan au curé Hébert :

Quant à l'affaire de la banque, j'ai l'intention de me mettre immédiatement en communication avec Monsieur Guimont, et de lui dire **qu'il ne peut espérer avoir plus de \$8000.00** de vous. Ils **ont laissé prescrire** entre leurs mains les billets donnés en garantie collatérale avant de nous les remettre et **cette faute** ajoutée aux **nombreuses défaillances** que nous avons déjà à leur reprocher, nous met entre les mains un moyen de légitime défense que nous ne saurions trop faire valoir dans les circonstances. J'ai une foi absolue dans notre bonne étoile qui me vient de l'esprit de justice qui vous anime et suis sûr que nous ne saurions manquer notre coup. Si vous voulez me laisser tenter fortune pour quelques semaines et me donner plein pouvoir, j'ai confiance que nous réussissons. *(Dossier 34)*

Le vendredi **25 janvier**, l'avocat Poisson faisant allusion à l'offre faite à la Banque d'Hochelaga de diminuer sa réclamation de 31 000.00 \$ demande au curé Hébert « le pouvoir de dépasser l'offre [de diminution] de \$8 000.00 que vous avez déjà faite [et l'augmenter]. Il se peut qu'il y ait quelques marchandage à ce sujet et j'aimerais savoir si \$8 000.00 est l'extrême limite de ce que vous pouvez faire. » *(Dossier 34)*

Le vendredi **1^{er} février**, le curé Hébert émet à nouveau pour 16 034.26 \$ de chèques à répartir entre les personnes suivante :

Ashby D., Ayotte Édouard [*Vitaline Roy*] , Baril J.A., Bergman Michel, Bolduc Félix, Brochu Mme Alphonse [*Joséphine « Valière »-HN*], Carignan Frs Napoléon, Carignan Napoléon A., **Luneau-Charest** Dme Exilia, Côté Victor, Courtois Ernest, Deschenes Thomas, Deshaies Joseph, Dion Willie, Dodier Hilaire, Foucher Bélanger Bertrand, Gendron Hormisdas, Hamel Lucien, **Houde** Gratia, Pellerin Alcide, Plourde Dame Philippe, Poirier Joseph fils, Poisson Jules [avocat], Roy Domithilde, Roy Wilfrid, Sainte Maria Ananie Rév. Sr, Sévigny Sinaï, St-Cyr Denis, Tétreault Mme Joseph, Toupin Pierre et Trottier Omer pour trois factures à titre de secrétaire-trésorier de la municipalité.²⁵

²⁵ - ANNEXE 18 A- RÈGLEMENT de 16 034.26 \$ pour la dates de réclamation et les montants accordés. Les versements ne semblent pas finaux.

Le mardi **5 février** 1924 l'avocat mentionne ceci au curé Hébert : un règlement sur la Coopérative est possible si vous acceptez d'en **payer un petit peu plus** :

Ce qui fait actuellement obstacle à un règlement selon VOS vues, c'est le fait qu'à première vue vous semblez avoir reçu au décès de Monsieur Couillard une somme de \$8,000.00. Cela augmente considérablement les exigences de ces banquiers, malgré toutes les explications qu'on peut leur donner. De fait, j'ai la certitude **qu'un règlement sera possible** à l'heure qu'il est pour une somme de **\$17,500.00** au lieu des \$30,000.00 auxquelles se monte le billet. Ce serait toujours \$12,000.00 de gagné. Votre position à un point de vue purement moral est facilement soutenable, mais il n'en est pas de même au point de vue légal.

Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait encore mieux régler même à ces conditions en essayant de tirer parti de tout l'actif qui va vous être remis ? Vous courez bien encore le risque de perdre \$5,000.00 à \$6,000.00, mais il me semble que **ces messieurs de l'Évêché** trouveront que **c'est peu en comparaison des risques terribles que nous avons courus**. Peut-être même aurons nous la chance de rendre moindre cette perte en hâtant la perception de certaines créances qui sont encore recouvrables et dont vous serez le porteur régulier, les détenant de la banque. [il manquerait une page ou une conclusion-signature] (*Dossier 34*)

note : E. Hébert écrit en marge « Offre de \$8,750 d'ici au 1^{er} mars 1924. »

L'avocat a reçu la réponse du curé Hébert le jeudi **7 février** au matin, à laquelle il répond aussitôt :

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre de ce matin. Tout ce que vous me dites est la pure vérité et si vous étiez seul en cause, je n'hésiterais pas un instant à vous conseiller de **faire face à l'orage**, seulement il y a un point de vue qu'il ne faut pas oublier, c'est que **la banque peut vous atteindre** directement et de la façon la plus dangereuse. C'est **en s'adressant aux signataires** des lettres de garantie contre lesquelles elle a encore un recours, puisqu'elle ne doit vous remettre ces documents que lorsqu'elle sera intégralement payée. S'il en allait être fait ainsi, voyez-vous comme tous ces Messieurs crieraient à la trahison, et nous serions loin d'être au bout de nos difficultés.

Je ne sais si vous avez examiné la question sous cet angle, mais il faut pourtant songer à tout avant d'adopter définitivement une attitude. Ces Messieurs de la banque semblent croire qu'**ils nous font une faveur considérable** en nous accordant cette diminution et ils nous paraissent déterminés, quoi que je leur dise, à considérer cette proposition comme la plus grande concession qu'ils puissent faire.

Je vous demanderais de bien peser toutes ces considérations **avant de prendre la dernière décision**. Il va sans dire... [il manque une page] (*Dossier 34*)

Avant l'arrivée de cette lettre, le curé Hébert semblait prêt à abandonner les sociétaires principalement de Ham-Nord aux foudres judiciaires de la Banque. Ce sont eux qui crieraient à la trahison et qu'elles auraient été les conséquences envers le clergé et... la religion catholique??? Le curé Hébert semble prioriser l'économie que réaliserait l'Évêché! A-t-il des contraintes imposées à son mandat?

Deux semaines plus tard, le mardi **19 février** l'avocat Poisson fait rapport au curé Hébert sur l'état des négociations avec la Banque d'Hochelaga : il demande au curé Hébert de se soucier un peu plus de **l'honneur du défunt** abbé Couillard et que si la banque accepte de perdre 12 000.00 \$, l'Évêché peut bien en perdre 7 000.00 \$. Concernant l'honneur du défunt, quelle proposition du curé Hébert lui amène ce rappel surprenant...?

Je discute sans cesse avec la banque et je pense encore plus aux moyens à prendre pour régler le problème qui se présente devant eux.

J'ai vu monsieur Guimont, et en cela j'ai devancé même votre autorisation. Le point de vue est bien simple. Ils estiment comme vous à environ **\$10,000.00** les montants qu'**ils peuvent recouvrer des signataires** des billets. Ils se disent qu'un règlement comme celui que vous proposez vous libérerait entièrement de toutes vos obligations, de sorte que la banque seule perdra quelque chose avec cette transaction.

Ils estiment que **vous devriez contribuer à cette perte d'argent**, d'autant plus qu'ils se souviennent que vous leur avez dit avoir entre les mains une lettre de garantie de Monseigneur l'Évêque de Sherbrooke [35 000\$] . Ils se disent, et il faut convenir qu'il y a de la logique dans leur argumentation, que Monsieur l'abbé Couillard étant maintenant hors d'atteinte, **vous tentez de bénéficier de sa disparition sans crainte des conséquences pour la liberté et l'honneur du disparu**. Il est inutile de vous dire que je passe pour être complice de ce calcul, sinon l'inspirateur. Lorsque je me plains des **erreurs du gérant Baril**, on me répond que c'est assez les payer que d'essuyer une perte d'environ **\$12,500.00** et que l'évêché pourrait bien perdre pour les erreurs de son curé une somme de **\$7,000.00** . Telles sont les positions prises par les intéressés en présence. Comment pouvons-nous les concilier ? Il faut pourtant trouver une formule qui aplanisse ces difficultés.

Dites-moi donc de quelle façon vous envisagez vous-même cette manière de voir des officiers supérieurs de la banque et nous tâcherons de continuer les conversations. *(Dossier 34)*

Sept milles dollars pour un règlement final avec la Banque et le 10 000.00 \$ « promis » aux coopérateurs qui restent au dossier : voilà où nous en sommes rendus pour clore le dossier .

L'exaspération est à son comble chez certains détenteurs de billets après trois ans de correspondance, d'attentes, de silences: voici la réaction d'Amédée Sévigny à qui le curé Hébert a envoyé un petit 50.00 \$ le **20 février** :

J'accuse réception de votre lettre et son contenu 50\$ mais cela n'est pas tous **il me faut le montant du billet** 200\$ je laisserai les intérêts qui monte à 35 piastres. Monsieur Couillard a laissé son butin pour payer ses dettes et tous en est là il y a plus que mille piastre en allant ici dans la grange qui se gaspille, **vender le et payer** ses dettes. Si vous ne me payer pas d'ici a 8 jours je vais vider la grange et je vais me payer comme il faut. Voilà assez de voyage que je fais pour arranger cette affaire là , j'ai été assez bon envers vous, et pour la banque, je me doit j'ai une lettre de M. Couillard qui prouve que je ne doit rien à la banque. *(Dossier 34)*

Cinq semaines plus tard, le dimanche **23 mars**, il y a une réunion des francs-tenanciers pour prendre connaissance des comptes et états financiers de la Fabrique de Notre-Dame, mais aussi pour trouver un ou des moyens à prendre pour payer une partie de la dette. La question à débattre est de savoir s'il est opportun de prélever une cotisation et répartition sur les propriétaires catholiques romains de biens fonciers pour recueillir 7 000.00 \$!

La proposition sera acceptée unanimement, le montant payable le 1^{er} septembre de chaque année sur 10 ans. Ont signé lors de cette assemblée : Alex Dusseault, Joseph Proulx, Modeste Côté, Omer Trottier, Ovide Leblond fils, Pierre Bélaïr, Casimir Laurin, Narcisse Goulet, Théophile Lavigne, Pierre Toupin, Amédée Trottier. *(Folio 151-152)*

Cette proposition sera envoyée à l'Évêché et le **17 septembre** suivra une réunion à Sherbrooke du Conseil attribué pour évaluer cette solution. Finalement le Conseil fixera à 8 050.00 \$ le montant à recueillir sur 12 ans, le 1^{er} versement étant dû le **1^{er} octobre** 1924.²⁶

Le **15 juillet**, notre Gratia Houde « chagriner » attendait encore son argent du curé Hébert. (Dossier 37) Le **4 août**, elle recevra un chèque de 10.48 \$: elle lui écrit « (...) vous me semblez sourire »... (Dossier 34) Et le **16 septembre**, toujours dans l'attente, elle lui écrira : « (...) mettez-vous à ma place. » (Dossier 37)

Le **30 septembre**, le curé Alphonse Roy quitte Notre-Dame pour sa nouvelle cure à St-Julien de Wolfestown où il demeurera deux ans. À Notre-Dame, c'est le curé Calixte Champagne qui arrive pour les trois prochaines années, dans une période où les grosses décisions et les pertes ont été assumées et les bâtiments de la Coopératives démolis, sauf le magasin déménagé et converti en immeuble locatif.²⁷



Calixte
Champagne

Le mardi **18 novembre** le curé Hébert est nommé à la paroisse Saint-Philippe à Windsor Mills. (Dossier 36). Depuis le 15 septembre, il y allait sporadiquement officier à certaines célébrations. Dans son nouveau poste, il présidera son premier baptême dimanche le 7 décembre. Le curé Hébert se sentait-il soulagé de s'éloigner de Notre-Dame, Ham-Nord et St-Adrien après quatre années sur ce dossier? Le curé Hébert était reconnu pour être très peu loquace sur les dossiers qu'il traitait, même avec son évêque. Est-ce vers cette date que son évêque lui tient tel propos qu'il confiera deux années plus tard à son collègue le curé N. Castonguay: « L'évêque m'a dit que l'affaire Couillard devra **rester entre mes mains** jusqu'à ce que la mort s'en suive. » (Dossier 38)

La reddition de comptes de la Fabrique au **31 décembre** indique que la répartition volontaire appliquée pour la première fois le 1^{er} octobre et basée proportionnellement sur l'évaluation de chaque propriété n'a pas atteint son objectif : seulement 565 \$ sur les 670 \$ attendus. (Folio 158)

1925

Il n'y a pas qu'Amédée Sévigny qui est exacerbé : lisons...

Le mardi **20 janvier**, le nouveau curé de Ham-Nord, arrivé probablement dans le temps des Fêtes trois semaines plus tôt, a bien humé l'air de sa nouvelle paroisse et évalué la situation en général. Il écrit au curé Hébert :

²⁶ - Voir ANNEXE 25- LA REPARTITION Fabrique. (Dossier 38). Source : Centre d'Archives Mgr-Antoine Racine, Sherbrooke, Fonds de la Fabrique de ND de Lourdes de Ham, pour la répartition par propriétaire : FP18/2.18 - dossier 2.6 Ordonnances.

²⁷ - Il arrivait de St-Léon [de Marston], aujourd'hui Val-Racine, où il avait remplacé Alphonse Roy. Entre Saint-Julien et Notre-Dame, il y a aujourd'hui 30 kilomètres. Anecdote : lorsqu'il chantait, il avait une voix « d'or », audible dans tout le village.

Cher confrère,

Mon paroissien William Roy a 2 billets personnels contre feu l'abbé B. Couillard, 1 de 1920 \$275.00 et 1 de 1921 de \$915.00 Vous savez comme moi que cette malheureuse affaire fait **tort à la religion**; on **parle bien mal des prêtres** ici et de Mgr... **c'est terrible**. Il a écrit à Mgr et vous lui avez répondu lui donnant espérance. Pour ma part : tout **l'argent emprunté personnellement devrait être remis**. [comme avait dit le curé Ch. Lemire]

J'aimerais mieux payer plus cher de **Cathédrique** pour **leur fermer la G ****

Ce M. Roy est pauvre mais un vrai bon garçon et ses deux fils qu'il devait aider avec cet argent pour se fixer sur une terre menacent de s'en aller aux Etats-Unis.

Je sais que l'affaire n'est pas encore terminée.

Je suis fatigué de l'entendre me dire des choses et des choses.

Seriez vous assez bon pour **me dire franchement ce qui doit couronner cette hécatombe**. Vous obligerez avec respect, Votre tout dévoué. C Gariépy, ptre²⁸

(Dossier 37)



Charles Gariépy
Ham-Nord
1924 - +1928

Le **5 mars**, l'Évêché garantit encore 6 000.00 \$ au curé Hébert en échange d'un montant équivalent en « billets de faveur ». Ceci porte l'engagement connu de l'Évêché à 41 000.00 \$ (Dossier 34)

Une lettre du mercredi **11 mars** 1925 d'Arthur Lemay curé de St-Adrien au curé Hébert nous apprend trois détails importants : deux sur le fonctionnement de la Coopérative : l'endroit où logeait le comptoir bancaire et qui tenait la comptabilité, et un détail sur son humeur!

D'après mon livre de banque, le bureau de la banque d'Hochelaga s'est ouvert **dans le presbytère** de N-Dame en 1917 et y a été maintenu jusqu'à quelques temps **avant** la débâcle.

C'était **Donat Vigeant** qui était le représentant; c'était lui – du moins qui faisait la comptabilité, entrées et sorties, etc, etc.- L'adresse de celui-ci est : Box 25, Rumford, Maine. Je lui ai écrit précisément encore la semaine dernière; mais je ne crois pas avoir de réponse. C'est la cinquième et sixième fois que je lui écris mais en vain. Ça se comprend, je lui réclame de l'argent; il a signé des billets en ma faveur pour argent que j'ai avancé à P. B. [Pierre Barthélémy] quelques jours avant la déclaration officielle de la faillite.

Par ce moyen, je leur ai évité à tous 2 peut-être la prison et moi j'ai tout perdu. **Aidez des ingrats!!**. Bonne santé et succès. - J. Arthur. Lemay (Dossier 38) [Il a présidé aux funérailles de Barthélémy en 1923]

Puis nous découvrons **une supplique** signée par les actionnaires de Ham-Nord à être présentée à l'évêque. Cette lettre non datée et non signée est rédigée de telle façon à rappeler à l'évêque qu'il y a un procès qui s'en vient piloté par la banque d'Hochelaga contre le curé Hébert, garant des sociétaires, pour déterminer le montant exact que ces derniers auront finalement à payer. Il faut croire que l'écart qui séparait la banque et le curé Hébert n'a pu être diminué au cours des douze mois qui ont suivi. Un jugement s'en vient. Les signataires demandent à l'évêque de respecter sa parole transmise par le curé Hébert.

²⁸ - Le curé Charles Gariépy (1870- 1928) arrivait de Katevale , secteur devenu aujourd'hui Ste-Catherine-de-Hatley. Il remplace le curé Charles Lemire. Il officie son premier acte le 10 janvier 1925, et son dernier , un mariage le 10 avril 1928. Il décède peu après le 28 avril 1928, à l'âge de 58 ans. La Cathédrique est une somme d'argent (ou des biens) qu'un supérieur peut exiger d'un subalterne, en l'occurrence ici, exigence de l'évêque envers ses prêtres. Sa photo : Au fils de notre histoire. 150° Ham-Nord 1864-2014, : 65. Lorsque le curé de Notre-Dame Alphonse Roy avait appris l'arrivée de C. Gariépy à Ham-Nord, il avait écrit au curé Hébert le 8 janvier 1924: « L'abbé C. Gariépy arrivera à Ham-Nord la semaine prochaine, **otez-vous de dedans sa talle**. ». (Dossier 35) Curieux que nous ne retrouvons pas de lettres du curé Gariépy dans les Archives. Lui aurait-on imposé via son vœu d'obéissance (et sous menace d'exil...), de ne plus commenter ce dossier, de ne plus faire de pression sur son responsable et de souffrir en silence les humeurs de ses ouailles?... Car à son décès quatre ans plus tard, le dossier n'était pas encore terminé!

Cette supplique insérée ici arbitrairement au **15 octobre** rappelle bien les faits pertinents sur les suites de cette faillite:

Nous prenons la liberté de vous exposer la situation qui nous est faite dans la liquidation des affaires de M. Couillard, ancien curé de Notre-Dame de Ham.

Nous nous demandons si un exposé des faits avait été porté à l'attention de Votre Grandeur. Nous nous permettons de vous les raconter succinctement.

M. l'abbé Couillard avait fondé à Notre-Dame de Ham une société Coopérative Agricole dans laquelle il nous avait fait souscrire à tous des actions. Il en était le gérant avec un mandat très général. Nous avions tous garanti à la Banque d'Hochelaga les avances faites à la société afin de faciliter à celle-ci l'obtention de crédits plus étendus.

En 1921, la société fit faillite, alors qu'elle devait à la Banque d'Hochelaga environ **\$45,000.00**. De l'aveu même de M. Couillard, dans un témoignage qu'il donna devant la cour des faillites à Arthabaska les **14 et 15 octobre 1921**, le dit M. Couillard s'était rendu coupable **d'abus de confiance et de faux de toute espèce**. Nous n'en avons pas de meilleure preuve que ce qu'il en a dit lui-même.

Nous nous trouvions donc alors dans une situation assez pénible, lorsque M. l'abbé J. E. **Hébert**, alors curé de Danville intervint auprès de nous comme mandataire de Votre Grandeur **et nous promit de nous garantir contre tous les recours que la banque pourrait exercer contre nous, si en retour nous lui payions** une somme de \$150.00 et le montant de nos actions souscrites, soit **\$250.00** pour chaque actionnaire. Nous avons acquiescé à cet arrangement **à la quasi-unanimité** et nous l'avons respecté.

D'autre part M. l'abbé **Hébert a failli** à son obligation puisque nous avons été poursuivis pour la somme de \$20,000.00 par la Banque d'Hochelaga et que cette cause doit être entendue dans le cours du **mois de décembre**.

Votre grandeur comprendra la situation pénible où nous sommes tous à la suite de ces événements. Nous avons fait des efforts considérables pour en arriver à une solution possible de toutes les difficultés, nous avons le calme dans les âmes, et voilà qu'au bout de **quatre ans** tout est remis en question, parce que M. l'abbé **Hébert faillit** à son tour **à ses obligations**.

Nous sollicitons humblement de Votre Grandeur son énergique intervention pour la remise au point de toutes ces affaires qui sont un danger pour la solvabilité d'un grand nombre d'entre nous, pour la prospérité des paroisses affectées et la tranquillité des esprits.

Nous avons confiance dans l'esprit de justice de Votre Grandeur et lui demandons d'adresser à M. **Pierre Comtois** de Ham-Nord, la réponse qui nous sera faite.

Nous prions Votre Grandeur d'agréer l'expression de notre entier dévouement et de nous croire.

Ses fils dévoués. ²⁹ (*Dossier 37. (non datée date arbitraire)*)

Les signataires approchent l'abbé Lemire, retraité depuis un an, âgé de 84 ans et logé chez un habitant du village de Ham-Nord, pour aller présenter la supplique à l'évêque, mais l'abbé met de l'avant l'influence du curé Lemay de St-Adrien pour lui refiler la suite des choses.³⁰

Le mardi **24 novembre**, le curé Arthur Lemay écrit alors au curé Hébert qui est à Windsor :

Hier deux citoyens de Ham Nord sont venus m'apporter une copie de **requête** adressée à Mgr et **signée par un grand nombre d'actionnaires** de la défunte Coop. Des démarches avaient été faites au préalable pour me

²⁹ - Lettre non datée, sans signature, mais classée arbitrairement selon un ordre événementiel en octobre 1925. *Dossier 37*. Une recherche très poussée aux Archives de l'Archevêché de Sherbrooke n'a pas permis de trouver ces importantes feuilles de signatures.

³⁰ - Vézina Jean-Paul, op. cit., p. 63

faire signer ce document et d'aller moi-même le présenter à Sa Grandeur. J'ai réussi à éviter les 2 écueils, et la lettre partira ce jour même par voie ordinaire pour Sherbrooke.

Les intéressés sont venus m'apporter copie de cette supplique, afin que je puisse m'y inspirer pour rédiger une lettre personnelle à Mgr appuyant, approuvant les clauses de la requête générale. Je n'ai pas refusé positivement. Mais je n'ai pas écrit et je n'ai pas l'intention de le faire, du moins tant que je ne serai pas plus éclairé sur l'issue des derniers événements, et encore, je ne vois pas ce que je pourrais faire dans **cette galère** – M. Ch *curé Charles Lemire ?*] – leur a fait « accroire » que je jouissais d'un crédit puissant auprès de Mgr. Je voudrais bien qu'il n'eut pas menti cette fois-ci.

J'ai pensé vous envoyer une copie de cette **lettre collective**, car elle vous intéressera probablement. Les **esprits** semblent très **surexcités** par suite des craintes causées par **la teneur d'un nouveau procès**, et surtout par la peur d'avoir à déboursier de nouvelles sommes.

Les messagers d'hier me rapportent des propos peu édifiants, proférés par les intéressés ; des menaces déguisées de **faillites spirituelles** ; des **imprécations** abominables à l'égard de l'autorité diocésaine. J'espère qu'il y a exagération. Mais il semble y exister un levain de colère, qui fait frémir.

Ferais-je bien de mettre Monseigneur au courant de cet état d'esprit malveillant, qui existe présentement ?

Si la réponse de Mgr n'est pas favorable, les intéressés veulent **se rendre à l'évêché et y demeurer** tant qu'ils n'auront pas obtenu ce qu'ils demandent. Je ne sais pas s'ils sont suggestionnés par quelqu'un, mais **ils sont montés** et décidés à agir énergiquement.

Je dois vous dire que c'est M. Poisson qui a rédigé la présente requête. J'irai à Sherbrooke probablement lundi ou mardi. Je serais heureux de vous rencontrer. Tout de même. je serais content de vous lire avant cela.

Bien à vous J. Arthur. Lemay ³¹ (*Dossier 37*)

Les actionnaires sont décidés à aller faire un « sit-in », un « Occupy Sherbrooke » bien avant de celui de Wall Street en 2011...

La supplique n'a pas encore cheminée que le vendredi **6 novembre** 1925 l'avocat Jules Poisson envoie un courrier au curé Hébert à Winsdor : le jugement a été rendu dans la cause Banque d'Hochelaga –vs- Hébert, représentant des sociétaires de la Coopérative.

Monsieur le curé.

J'apprends aujourd'hui même que **le juge White a maintenu l'action** de la Banque d'Hochelaga contre vous, pour la somme de **\$31.210.65**. Il est inutile de vous dire que je regrette cet événement qui était cependant prévu.

Il faut toutefois dès maintenant songer aux conséquences immédiates de cette affaire. La plus grave au point de vue de l'église, c'est que **vous avez pris un engagement avec les gens** de là-bas et que si la banque n'est pas payée tout va se retrouver dans le même état de perturbation qu'au moment de la déconfiture de M. Couillard.

Je vous réitère cet avis que je vous ai déjà donné qu'il faut de toute nécessité parer à ces dangers en effectuant **n'importe quel compromis avec la banque**. Il y va de la tranquillité des **deux paroisses** affectées et nos efforts jusqu'ici n'ayant eu d'autre objet, je me place toujours à ce point de vue, qui est sans doute aussi le vôtre. Je ne puis oublier non plus que **je suis chargé des intérêts de ces bonnes gens** qui ont hâte de connaître votre décision.

(*Dossier 38*)

Sa Seigneurie le juge White a rendu, hier matin, trois jugements de la Cour Supérieure dans les causes de la Banque d'Hochelaga vs Omer Deslauriers et J.-E. Hébert et de celle de P. Langis vs Stalker.

Dans la cause de la banque d'Hochelaga vs J.-E. Hébert, la Cour condamne le défendeur à payer à la plaignante la somme de \$31,210.65, avec intérêt et les frais.

La Tribune, Sherbrooke,
6 novembre 1925.

Les actionnaires des deux paroisses les plus touchées, Notre-Dame et Ham-Nord, connaissent maintenant la teneur du jugement. Entre payer globalement 10 000.00 \$ et le 31

³¹ - Après des recherches minutieuses, il n'y a pas de preuve que cette supplique ait été déposée à l'Évêché. Seul le texte ci-haut était dans les Archives et, malheureusement, sans les signatures.

210.65 \$ du jugement, ça revient à payer trois fois la somme convenue de 250.00 \$ et monte maintenant à près de 750.00 \$ Ça doit hurler dans les montagnes car le curé Hébert semble encore vouloir gagner du temps sur le 10 000.00 \$ promis.

La Banque d'Hochelaga entreprend de poursuivre le curé Hébert qui est toujours responsable du dossier, et il doit se présenter à la Cour de Sherbrooke avec tous ses papiers le mercredi **2 décembre** 1925. *(Dossier 34)*

L'avocat Garceau qui représente plusieurs des 23 coopérateurs de Ham-Nord qui ont délaissé l'avocat Poisson jugé « trop doux » envers le curé Hébert , écrit à ce dernier le **15 décembre** : « Certains esprits sont chauffés à blanc. Il faut s'entendre sur le 10 000.00 \$ à payer. » *(Dossier 34)*

1926

Le lundi **18 janvier**, l'avocat Mignault écrit une longue lettre au curé Hébert :

J'ai bien reçu votre lettre du 16 que j'ai relue à plusieurs reprises et, après considération des circonstances qui entourent cette cause, **je crois de mon devoir de vous recommander le règlement**, pour les raisons suivantes :

J'ai toujours personnellement été très en faveur de l'axiome qui dit que **le plus mauvais règlement vaut le meilleur des procès, car une partie à un procès, qu'elle gagne ou qu'elle perde, est toujours perdante.**

Dans cette cause, **un jugement existe contre vous**, peu importe les circonstances qui entourent ce jugement, il existe quand même. Si lors de l'audition de la cause à Sherbrooke, ou, avant que jugement ait été rendu, nous avons pu faire la preuve des circonstances qui entourent les transactions entre la Banque et la Coopérative, je n'ai pas de doute que ceci eut changé la décision du juge, mais, ceci n'a pas été fait, et vous vous trouvez en face d'une condamnation pour **\$31,000** en chiffre ronds. La Banque ayant obtenu ce jugement contre vous, et n'ayant pu réaliser, cherche à réaliser des garants de la Coopérative et, si je comprends bien **l'arrangement conclu entre vous et les défendeurs** dans la cause d'Arthabaska, **vous avec fait avec ces messieurs un règlement par lequel vous avez accepté de chacun deux la somme de \$250.00** vous engageant de les tenir indemnes de toute demande supplémentaire de la part de la Banque et advenant le cas ou ces gens seraient condamnés, **il y a apparemment, un recours de garantie.** Je ne discuterai pas présentement le bien ou mal fondé de ce recours, d'une façon ou d'une autre, il vous amènera dans des troubles et tracas nouveaux..

[ici, Me Mignault parle d'une possibilité de recours en se basant sur la tenue de livre de la Banque, mais les documents sont en possession de la Banque... et en plus, que décidera le juge, car la jurisprudence dévoile des pour et des contre.]

En vue de ce qui précède, je croirais manquer à mon devoir si je vous induisais à refuser un règlement possible et je me blâmerais d'autant plus, que, en fin de compte, **en effectuant ce règlement, vous vous débarrasseriez de troubles considérables et que les pots cassés ne retomberaient pas sur vous.** Il est bien bel et bon de vouloir vous mettre au blanc, mais, **puisque vous ne recevez pas la sympathique coopération de ceux pour qui vous vous dévouez**, j'insisterais même pour vous recommander le règlement, pourvu, bien entendu qu'il soit sur une base raisonnable et , si la Banque insiste pour le montant qui vous a été proposé à Arthabaska, quoique je crois qu'il y aurait probablement possibilité de faire **éliminer l'item des frais**, je serais très enclin à vous dire de donner à la Banque ce qu'elle demande. *(Dossier 33)*

Si quelque chose de nouveau survient, je vous serais très reconnaissant de m'en tenir au courant. Dans l'espérance de vous voir bientôt, je vous prie de me croire... *(Dossier 33)*

Le **21 janvier**, il informe le curé Hébert qu'il y a eu un nouvel interrogatoire, mais que la Banque ne peut localiser les livres des rapports mensuels. (*Dossier 34*) Cet égarement est-il dû à la fusion de la Banque d'Hochelaga avec la Banque Nationale survenue en 1924?

Une cause de la Banque contre l'Évêché pour une entente sur 20 000.00 \$ et 5 000.00 \$ de frais doit être entendue à Arthabaska le **13 avril** prochain. La Banque demande à l'Évêché de faire pression [sur quel décideur? sur le curé Hébert?] (*Dossier 37*)

La cause a été reportée et les négociations entre la Banque et le tandem Hébert-Évêché ayant échouées, un jugement a confirmé les prétentions de la Banque : voici l'annonce faite par l'avocat Poisson au curé Hébert le samedi **23 octobre** 1926:

L'action de la Banque d'Hochelaga contre les signataires des lettres de garantie a été maintenue pour \$20.000 et les frais. Le juge d'**Auteuil** a rendu son jugement aujourd'hui.

Je prévoyais le résultat et c'est pourquoi je vous ai demandé ce que vous pourriez faire dans les circonstances. Il est **inutile de vous répéter** que les gens de Notre-Dame et de Ham-Nord comptent **encore sur votre garantie** que vous leur avez donnée.

Je voudrais avoir de vos nouvelles pour les rassurer au plus tôt. (*Dossier 38*)

La lettre est simple et courte. Ça fait cinq années que cela dure pour tout le monde. Branchez-vous, semble-t-il dire. L'avocat Poisson avait déjà prêté le 5 février 1924, près de deux ans et neuf mois plus tôt, que cela se terminerait par un 17 000.00 \$ à payer...

1927

Le **15 janvier** est le dernier jour pour l'exécution du jugement contre les **72** coopérateurs initiaux. Ces derniers, voulant éviter les poursuites individuelles tant qu'il n'y aura pas eu d'entente, prennent les devants et font savoir ceci dans une lettre émise de Notre-Dame au curé Hébert : « Plutôt que de laisser saisir nos propriétés, nous avons emprunté \$26 600.00 pour payer le jugement et les frais. Cela à quatre mois, espérant que d'ici ce temps le nouvel évêque sera nommé et que vous serez en mesure de nous rembourser. »

signé : Pierre Toupin au nom de Pierre Comtois, Lucien Hamel, Albert Tardif, les deux frères Gédéon et Alfred Labrecque.³² Les signataires sont les membres du comité consultatif pour contribuer au règlement de la faillite mis sur pied à la fin du mois d'août 1921.

L'avocat Migneault de la firme sherbrookoise Rugg, Migneault, Holtman écrit au curé Hébert le **3 février** que les signataires [d'une pétition ou sur une liste non identifiée] sont affectés par le jugement et qu'il faudrait connaître les circonstances dans lesquelles certains billets ont été signés... (*Dossier 38*)

Le **3 mars**, l'avocat Poisson avise le curé Hébert que plusieurs actionnaires veulent rien savoir de la situation actuelle et certains veulent porter le tout au délégué apostolique, représentant du Pape, et d'autre part, la Banque songe à un nouveau recours. Et dans tout cela, il manque au présent dossier le précieux témoignage même du curé Couillard. (*Dossier 38*)

³² - Mgr LaRocque était décédé le **15 août 1926**. Son successeur, Mgr Alphonse-Osias Gagnon déjà évêque auxiliaire, deviendra archevêque en titre le 22 juin 1927. Il connaît certainement le dossier de Notre-Dame - Ham-Nord - St-Adrien.

Le **25 juin**, une courte lettre de Pierre Toupin au curé Hébert avec une seule question: le nouvel évêque est nommé, que pouvez-vous faire pour nous? (*Dossier 38*)

Le samedi **23 août**, une lettre du même avocat au curé Hébert mentionne que l'offre des créanciers de 250\$ chacun n'est pas encore acceptée par lui et que suite au jugement, la part de chacun se monte à **473.00 \$**. (*Dossier 34*)

Il doit y avoir encore de la grogne chez certains sociétaires. Il nous manque des détails sur les événements survenus depuis près d'un an, et le curé Hébert reçoit ce conseil de l'avocat Migneault:

Vous êtes sous une fausse impression quand vous dites que vous aviez un **engagement écrit** avec les gens de Ham. Ce qui existe c'est que ces messieurs ont signé un engagement par lequel **ils promettaient** de payer chacun \$250.00. **A cet engagement vous n'avez jamais donné d'acquiescement** [!] et vous n'en faites pas partie. Il n'y a absolument aucun document signé par vous acceptant l'offre des gens de Ham.

Partant ces gens ne peuvent avoir aucun recours contre vous et encore moins, naturellement, contre la Corporation [épiscopale]. Comme je vous le disais lors de notre entrevue de la semaine dernière, au pis aller vous serez condamné à rembourser à ceux qui ont payé le montant versé par eux plus les intérêts à 5% à compter de la date de leur paiement.

Pour ce qui est du jugement obtenu par la Banque, chacun des débiteurs est responsable envers la Banque pour le plein montant de ce jugement. Naturellement la Banque ne peut collecter qu'une fois. Les débiteurs sont responsables vis-à-vis les uns les autres **pour une part du montant du jugement**. Si cette part est de **\$473.00**, tel que vous l'indiquez dans votre lettre, chaque débiteur peut être condamné de rembourser ce montant à celui ou ceux qui auront acquitté le jugement de la Banque, et les réductions faites à quelconque des débiteurs ne peuvent se réaliser au détriment des autres. Cependant, si ceux qui ont acquitté le jugement veulent accorder des réductions, ils le peuvent parfaitement mais ces réductions devront être à leurs propres frais.

Je crois **qu'il serait temps pour vous de refuser de discuter davantage avec ces gens**, et si l'on retourne vous troubler veuillez donc leur dire poliment en même temps que fermement que j'ai la chose en mains et que je suis à leur disposition pour toutes discussions. Ceci aura pour effet de vous éliminer beaucoup d'ennuis, et si cela vous sourit, je me ferai un plaisir de vous représenter. (*Dossier 33*)

Le jugement est clair, mais comment exiger la somme du jugement répartie entre ceux qui ont déjà versé leur 250.00 \$, ceux qui se sont engagés par écrit à le payer et les **23** irrédutible qui n'ont pris aucun engagement? D'où l'importance pour le curé Hébert d'avancer 10 000.00 \$ dans ce dossier, selon l'engagement pris, avait dit l'avocat Poisson, mais jamais accepté selon l'avocat Mignault. À défaut, reste la solution explosive qui est de ne plus discuter avec les sociétaires et d'exiger le paiement de chacun.

Le mardi **30 août** 1927, une lettre d'Alfred Labrecque nous apprend que la méthode douce et conciliante a été retenue puisque 32 sociétaires avaient ou ont payé leur 250.00 \$, 19 ont signé une entente de paiement et un certain nombre ont été avertis qu'ils seront collectés.³³ (*Dossier 34*) Les prochaines informations sur les résultats des négociations nous parviennent à la mi-novembre, présentées de la façon suivante :

³³ - Lettre datée du 30 août 1927 signée par Alfred Labrecque d'Arthabaska. (*Dossier 34*).

Le vendredi **12 novembre** :

A- Ceux qui n'ont pas payé selon leur engagement : rapport à Alfred Labrecque. (*Dossier 33*)

Côté Amanda	Dussault Alex	Leclerc Narcisse
Côté Edmond	Grenier Arthur (H-N)	Morin Ferdinand
Côté Modeste	Hamel Lucien	Parent Joseph
Côté Théodore	Hamel Napoléon	Patry Ulric
Croteau Joseph	Labrecque Alfred	Prince (!) Joseph
		Ramsay Johnny

note : le 28 janvier 1928, Arthur Grenier (H-N) se plaint à l'effet qu'il a donné 150.00 \$ pour la lettre de garantie à l'avocat Jules Poisson le 21 janvier 1923. Ce dernier affirme avoir transmis cet argent au curé Hébert qui affirme, lui, n'avoir jamais reçu ce montant!

B- Ceux de la **seconde** liste qui ont payé : lettre de Alfred Labrecque. (*Dossier 33*)

100\$ Ruel Louis	200\$ Pelletier E.	250\$ Moreau N.
150\$ Carrier R.	250\$ Côté Misaël	250\$ Poisson Jules fils
150\$ Cloutier O.	250\$ Côté P.	250\$ Tardif A.
150\$ Comtois Pierre	250\$ Houde Agénor	350\$ Labrecque Gédéon
		500\$ Goulet Narcisse

32 ont signé la **1^{ère}** lettre de crédit et ils ont tous payé.

- Le 30 novembre, Alfred Labrecque écrira : « (suite à une rencontre à Notre-Dame le dimanche 27 novembre)... Sur les 32 qui ont payé les 250\$, 19 ont signé et nous avons avertis les autres que s'ils refusaient de signer, nous les ferions payer immédiatement. Ils ont une semaine pour se décider. » (*Dossier 34*)

36 ont signé sur la **2^e** lettre de crédit. De ces 36, 11 ont payé 250\$. [Serait-ce « C »]

Le **17 novembre**

C- Ceux de la **2^e** liste qui ont payé : lettre de Jules Poisson au curé Hébert. (*Dossier 34*)

Beaurivage Modeste	Cloutier Ovila	Dupuis Olive
Bélair Pierre	Comtois Alfred	Lemire Charles, abbé
Champoux Ernest	Côté Amanda	Ruel Louis
Cloutier Edmond	Côté Auguste	Sévigny Auguste

Il y a deux lettres qui circulent : aucune information sur le pourquoi. Les sociétaires signent sur une reconnaissance de dette de 20 000.00 \$, qui ne tient pas compte du 10 000.00 \$ promis.

Le **27 novembre** 1927 au soir, suite à l'assemblée tenue à Notre-Dame, Omer Trottier de cette localité écrit au curé Hébert : il y a encore quelque chose qui n'est pas clair...

Je vous ai payé le montant et voilà encore aujourd'hui, les mêmes obligations, et de plus les intérêts et autres dépenses encourues par des procès peut-être qui se passent depuis, et l'on nous dit que les \$250.00 piastres que nous avons données sont perdues, une chose qui est très difficile à comprendre pour nous, après nous avoir dit d'être sans inquiétude.

Je me rappelle la première fois que les cinq directeurs ont été vous voir. Mais de ce nombre je vous ai offert la somme de \$300.00 pour régler les affaires de la coopérative, des responsabilités qu'elle avait envers elle et des coûts personnels de feu B. Couillard que je ne devais pas.



Omer Trottier

Vous m'avez répondu que si vous étiez autorisé de Votre Évêque, vous accepteriez mon offre, et que vous feriez de l'argent. Par ce fait, vous nous avez envoyé voir Monseigneur.

Ce même voyage, nous n'avons pas vu Monseigneur Laroque. Ce voyage là, c'est Mgr Lefebvre à qui nous avons parlé. Il nous a dit qu'il allait nous envoyer un homme dans quelques jours pour régler les choses que nous lui avons parlé [lors de] ce voyage-là et c'est **vous** qui êtes venu nous faire vos propositions et nous les avons acceptées le **paiement de \$250.00** pour régler toutes les responsabilités envers la Banque et aujourd'hui l'on veut nous faire des menaces pour plus de \$10,000 et des \$20,000 et prendre jugement contre nous.

Est-ce que j'ai raison d'être **inquiet** et de vous demander quelle mesure vous attendez [prendre] de régler cette affaire là **après avoir pris l'argent que je vous ai donné**.

Et l'on me demande encore ma signature sur une de vos lettres du 21 novembre courant à m. Alfred Labrecque d'Arthabaska .

Donc je ne comprends pas ce qu'on me dit que si je ne signe pas à l'endos de cette lettre que je perds mes droits sur l'argent que je vous ai donné. S'il vous plait me répondre sur ces questions afin que je sache de bonne part ce qu'il en est. (*Dossier 33*) [rédaction retouchée par nous]

Omer Trottier qui est depuis plusieurs années le secrétaire-trésorier de la municipalité en plus de gérer sa boutique de menuiserie, affirme avoir déjà payé son 250.00 \$ et on lui dit que ça ne compte pas. Il faut repartir à neuf. Il affirme que c'est le curé Hébert lui-même qui avait avancé le montant de 250.00 \$ et que l'assemblée avait accepté alors cette offre de règlement. Le curé Hébert a-t-il fait son offre entre le 23 août dernier et l'assemblée du 27 novembre? Pourtant ça fait des années que ce montant d'argent circule. Qu'est-ce que le curé Hébert aurait raconté à l'avocat Migneault pour que ce dernier lui dise qu'il n'avait aucune obligation envers les actionnaires récalcitrants à signer et payer?

Ça va prendre encore quinze mois pour clarifier cette impasse.

1928

Le **17 janvier** l'avocat Poisson transmet au curé Hébert cette information: « ...quelques personnes intéressées de la coopérative prétendent que si vous offririez de régler individuellement avec chaque coopérateur, il n'en resterait aucun qui refuserait de régler » (*Dossier 34*)

Le **23 janvier**, il réitère au curé Hébert que son mandat pour la Coopérative est terminé. Ayant présenté sa facture le 9 décembre dernier, il demande au curé quand il sera payé « pour éviter tout malentendu. » (*Dossier 34*) Lui aussi doit attendre!...

Le mardi **24 avril**, c'est le décès du curé Gariépy à Sherbrooke. Il s'était retiré de sa cure à Ham-Nord deux semaines plus tôt. Il sera remplacé par le curé Léonidas Adam âgé de 42 ans.

1929

Le dimanche **28 avril**, Léonidas Adam, frère d'Amédée et maintenant curé à Ham-Nord depuis un an écrit à J.P. Pilette, prêtre et procureur de l'Évêché de Sherbrooke ceci :



L. Adam
1928-1940

Nous avons eu, dimanche soir, l'assemblée des coopérateurs qui n'avaient pas encore donné \$350.00 à la Coopérative. Ils sont en tout au nombre de **23**. La **séance** fut assez **orangeuse**, mais finalement **tous** ont consenti à donner **\$350.00**

Tu peux voir que le gouffre de la Coopérative est profond, puisqu'en plus des \$33.000 sur lesquels nous comptons il faut encore demander \$350 aux pauvres gens qui sont pris dans la mauvaise affaire.

[23 x 350\$ = 7 750.00 \$] + 33 000\$ = 40 000\$]

Actuellement, j'ai toutes les quittances voulues, levées de saisies, etc de la part de la Banque Canadienne Nationale en faveur de M. Hébert. Les coopérateurs sont à signer leur quittance également en faveur de M. Hébert.

Vous pouvez donc sans crainte avancer les \$10,000 de M. Hébert.

Ton confrère, Léonidas Adam (*Dossier 33*)

Un mois plus tard, le vendredi **10 mai**, Léonidas Adam fait un rapport au nouvel évêque Alphonse-Osias Gagnon nommé à ce poste le 26 juin 1927 :

Je vous envoie toutes les quittances qui concernent M. le chanoine J.E. Hébert, en rapport avec les affaires de la Coopérative de Notre-Dame de Ham.

Je suis dans l'obligation de dire que ces documents n'appartiendront à M. Hébert que le jour où ce monsieur aura garanti les \$10,000 par lui promises aux coopérateurs et à moi-même.

Tout le travail que nous avons fait en vue de régler la Coopérative a été basé sur cette promesse de \$10,000. Nous avons absolument besoin de cette somme, malgré l'argent déjà reçu.

Les dettes totales voisinent, comme vous le savez, Monseigneur, le montant de **\$40,000**.

Je souhaite vivement que M.Hébert puisse réaliser sa promesse. Autrement les coopérateurs ne tarderaient pas à crier **qu'ils ont été une fois de plus trompés par leurs curés, et je ne sais ce qui pourrait advenir.**

Agrérez, Monseigneur, mes hommages respectueux. Léonidas Adam ptre (*Dossier 33*)

Il est curieux que le curé L. Adam se serve de l'évêque pour finaliser la remise des engagements et des montants au curé Hébert. Y a-t-il un motif qui pousse le curé de Ham-Nord à agir ainsi? La démarche semble avoir eu d'heureux résultats.

Ainsi s'achève, après huit années de turbulences, le règlement des dettes de la Coopérative et l'engagement de solidarité des sociétaires de la Coopérative gérée par le curé Couillard.

Nous sommes en 1929. Le curé Hébert est toujours à Windsor en plus de ses mandats à l'Évêché. Il décède le 15 juillet 1933 à l'âge de 61 ans. Il s'est fait aider par le curé Léonidas Adam de Ham-Nord pour boucler le dossier des sociétaires. Ce dernier entame une belle cure à Ham-Nord qui durera jusqu'en 1940. À Notre-Dame, la répartition supplémentaire pour effacer le surplus des emprunts de la Fabrique se terminera en 1936.



Alphonse-O.
Gagnon,

Peut-être aussi le nouvel archevêque désirait-il entamer son règne sans traîner un boulet qui dataient de l'ère précédente!

LA MÉMOIRE POPULAIRE

Souvenirs sur Barthélémy Couillard et de son époque

Aurore Ramsay Sévigny (Auguste): (1897-1991)

propos :29 juillet et le 23 septembre 1983

« La coopérative marchait bien. Les gens achetaient beaucoup de choses, là. On y vendait des poches de grains. Il y avait des clients qui venaient de St-Fortunat. Il y avait beaucoup d'hommes engagés, qui l'ont laissé tomber quand ça commencé à aller mal.

Le curé Couillard faisait la classe secondaire au presbytère.

réf. : Hudon-McSween, op. cit. p. 117



Aurore Ramsay

Blanche Goulet - Côté (Oscar) : (1899-1984) propos 15 septembre 1983

« Le village était très actif avec le curé. Il était pour l'instruction et pour les Loisirs. Il donnait des cours du soir et veillait à l'instruction de plusieurs résidents de la paroisse. C'est lui qui avait insisté auprès des parents qui avaient les moyens d'envoyer leurs filles pensionnaires dans un couvent, de les envoyer plutôt à Danville où on enseignait l'anglais. Il y avait 13 résidents au presbytère; il leur faisait la classe. Il aurait aussi fait la classe dans la salle paroissiale (peut-être est-ce le cours du soir?)

Du temps du Curé Couillard, également, les étudiants jouaient des pièces de théâtre à la salle paroissiale. Il s'en jouait 3 ou 4 par année. Il y avait des spectateurs qui venaient de Victoriaville. C'était l'abbé Amédée Adam qui montait ces pièces. Il priait aussi pour les malades et était reconnu pour les guérir. Lors des épidémies, il n'y aurait eu personne de mortes grâce à l'abbé Adam. »

réf. : Hudon-McSween, op. cit. , p. 118-119



Blanche Goulet

Évangéline Filteau Dosthie (Omer) (1899-1995)

Le curé Couillard : Dans la coopérative qu'il a fondée, on vendait de tout : moulée, chaussures, balais, etc... Au presbytère, il y avait 20 résidents.

C'étaient ses neveux et nièces, il leur faisait la classe secondaire (classique).

réf. : Hudon-McSween, op. cit. , p. 113



Év. Filteau

Bertrand Trottier (1906-2001)

Extraits de son livre « *Fecteau 's Mills...*, p. 54-55, 61.

[54-55]: C'était un homme de cinq pieds et dix pouces environ, y avait le front un peu dégarni. J'ai servi sa messe pendant bien des années. L'abbé Couillard, c'était un orateur épatant. Ah! y parlait bien monsieur Couillard. Y prêchait sur Notre-Seigneur, puis je vous assure qu'il faisait pleurer tout le monde. C'était un homme éloquent.

Y faisait du bien dans la paroisse. C'était un cœur généreux. Y était un organisateur. Seulement, y aurait fallu quand une affaire était partie, laisser marcher cela par les autres. Y voulait tout conduire. Y disait : « Pour réussir dans la vie, ça prend un cours classique. » C'était

un entreprenant. Y a dit bien des fois : « Moi, si j'étais un homme dans le civil, je prendrais en main une grosse besogne. » Y était prêtre et il voulait le bien de sa paroisse. L'évêque lui avait dit de s'occuper juste de son ministère. C'est lui-même, l'abbé Couillard, qui me l'a répété. »

M. le curé Couillard avait parti une société de tempérance ici dans la paroisse. On n'avait pas le droit de prendre un verre de boisson avant l'âge de vingt et un ans. Ce n'était pas sous peine de péché, mais c'était formel. On avait notre drapeau. On avait un insigne comme quoi on était tempérant. C'était une bonne affaire. Le curé Couillard, y faisait du bien dans la paroisse. C'est de valeur que ça l'ait dérogé comme ça, que la coopérative ait fait son malheur.

En 1916, le curé a fait bâtir une grotte en souvenir des apparitions de la Sainte Vierge à Massabielle à Lourdes, en France. C'est lui qui organisait des pèlerinages, des processions dans le village avec des chandelles à la main, puis des bannières. Y parlait bien aussi de la Sainte Vierge. »

[61] : « Le curé Couillard faisait la classe dans la salle paroissiale. Y avait une école dans le village, mais y faisait la classe en plus, c'était plus avancé. Y avait une bonne instruction, le curé Couillard. Y avait pas rien que des gens de Notre-Dame qui suivaient ces cours-là, y en avait d'ailleurs, ils pensionnaient en quelque sorte dans le village. La plus vieille de mes sœurs Thérèse a eu un diplôme d'enseignement par le curé Couillard. C'était reconnu.

C'était dans le but de faire du bien. Y pensait tout le temps sortir des [futurs] prêtres. Le premier qu'y a fait instruire, monsieur Béchard [*Bachand*], y a fait un notaire puis y est allé rester à Waterloo. Y en avait fait instruire d'autres aussi. Y a plusieurs filles de la paroisse qui avait rentré en communauté. Je me souviens de mademoiselle Thibault qui est entré chez les sœurs de la Ste-Famille à Sherbrooke.

Vers 1914-1915, le curé Couillard a fait bâtir une salle paroissiale. Y montait des pièces de théâtre là-dedans. Monsieur l'abbé Amédée Adam y était pas encore prêtre, y avait pas le droit de confesser mais y pouvait prêcher, donner la communion, enseigner le catéchisme, visiter les écoles. C'est lui qui exerçait les séances, les pièces de théâtre. Y était bon. Y prenait les acteurs de la place. Y avait de bons acteurs et de bonnes actrices à Notre-Dame. Y avait pour ne nommer que celles-là les filles d'Eugène Côté. C'est lui qu'y avait la shop de boîtes à beurre et de boîtes à fromage. Ensuite les filles de Hudon, y avaient été au couvent ces filles-là. »

[70] Y avait fait du bien dans la paroisse mais les gens, par le fait qu'y avait fait une faillite, ils ne l'ont pas apprécié. Y a fait du bien mais y est parti avec bien des regrets. Y avait beaucoup aimé sa paroisse.

Rachel (1915-2010) et Auguste (1906-2001) Charest

Enfants de Wilfrid et de Alice Gagné. Propos tenus en 1994

Auguste: Le curé Couillard c'est lui qui m'a fait faire ma première communion. C'était un constructeur. C'était un frisé. Y ramassait n'importe qui. C'était rendu qu'y étaient 13 dans le presbytère.

Y avait des servants, des servantes. Y avait parti une coopérative. Il fallait que les gens mettent de l'argent là-dedans. Le grand-père Charles Gagné [le père d'Alice] et la mère Ludger Charest [veuve de son oncle Ludger] ont perdu de l'argent là-dedans. Y avait toute sorte de monde là-dedans.



Bertrand Trottier



Rachel et Auguste Charest

Mon père [Wilfrid], chez-nous, l'avait fait rétracter une fois. Y avait grimacé. C'étaient des placotages qu'il avait ramassés. En chaire, il l'avait quasiment nommé. Le père, chez-nous, y avait pas laissé ça là.

Rachel:- Je ne sais pas trop s'y en a pas un de la famille qui a été baptisé à St-Paul à cause que mon père était choqué contre le curé. Il me semble qu'il avait été question de ça.

Auguste: on a tous été baptisés à Notre-Dame. [exact]

Jeanne d'Arc Trottier (1926-2016)

- Le curé Couillard avait fait venir un char, un wagon de statues.

Ça, c'est le grand père Amédée Trottier qui m'a dit ça entre 1945 et 1950 et que le char était arrivé à Victoriaville et que ça avait été tout un événement, puis c'est les statues qu'on a encore aujourd'hui, c'est le curé Couillard qui a acheté ça.

- "Y voyait grand ce gars là"

- Mon grand-père Joseph Proulx avait pas voulu contribuer à la Coop de Couillard et Couillard lui avait répondu: "Joseph qui mange du curé en crève" et puis les jeunes avaient eu peur. Y a une fille qui est morte de la tuberculose. Lui est mort de la tuberculose. Tu comprends bien que y en a qui ont eu peur. Lui a pas eu peur. Y était pas farouche. Mais elles, elles ont eu peur. Puis ma mère disait: " c'est moi, la preuve ... les épreuves qu'on a eues".

-Le curé Couillard a fait des pressions ?

"Oui, oui, tout le monde y a passé. Personne s'en est vanté. Le père de Robert Côté [Auguste] y a passé aussi. Puis y était économe ce bonhomme là. Y avait marié Blanche Paris la fille de Alphonse Paris.



J. d'Arc Trottier

Isabelle (1914-2004) et Rita (1915-2006) Côté

Misaël Côté a déménagé à Drummondville en 1927. Propos tenus en 1994, par deux de ses filles. Nées à Notre-Dame, elles racontent ce dont elles se souviennent des propos tenus par leurs parents. Leur père avait tenu un petit magasin général au pied de la rue de l'Église Les affaires non florissantes ont amené leur départ pour le retour du père d'où il était originaire : Drummondville. La famille n'a pas quitté à cause de la faillite ni du 250.00 \$ que Misaël a bien payé. Leurs souvenirs d'enfants et la réalité diffèrent, mais ce furent leurs souvenirs! Elles demeuraient au 35 rue Principale.



Isabelle Côté

Rita Côté

- Dans le temps du curé Couillard, ce fut très actif: la grotte, la salle paroissiale, la coopérative. . . Quels souvenirs!

- *Rita*: - "On l'a connu. C'est lui qui m'a baptisée . Je l'ai connu. Je m'en souviens comme il faut. Un gros bonhomme".

-Il avait organisé une affaire, c'était comme si ça avait été une petite ville, et puis y avait des actionnaires.

C'est comme ça qu'on est parti de Notre-Dame-de-Ham. Parce qu'il a fait faillite. Parce qu'il ramassait tous les jeunes qu'il pouvait ramasser puis y amenait tout ça au presbytère. Y avait un magasin général. Y vendait de tout. Puis les jeunes, y se servaient dans le magasin comme de raison. Puis le curé, ben, y s'en apercevait pas. A un moment ça fait faillite. De quelle façon ça s'est passé, la faillite?. Mais je sais que les actionnaires qu'il y avait là, y fallait qu'ils déboursent chacun un gros montant. Mon père y était actionnaire lui, malgré qu'y tenait magasin et qu'il

avait les mêmes articles à vendre que le curé, à la coopérative. Ça diminué le commerce, nous autres, ça fait qu'à un moment donné, quand y a pas eu l'argent pour payer [Misaël a payé], on a tout laissé, et on s'est envenu nous autres [à Drummondville].

Q: Couillard faisait concurrence ?

Oui, il y avait 4 magasins: Philippe Filteau, c'était plutôt un restaurant; y servait des repas - un dépanneur (Isabelle). Y vendait surtout de la boisson. C'est ça qui attirait les jeunes hommes au magasin, ça parlait des fois chez nous.

Y en avait de la jeunesse dans le village dans ce temps-là. Couillard, y vendait de tout. Pour se retirer de la faillite, les actionnaires devaient verser chacun un gros montant

De quelle façon ça se réglait ? Moi je suis pas capable d'expliquer ça. C'est probablement les fournisseurs qui réclamaient. Ce n'était pas qu'une petite affaire. Le curé Couillard, ça l'a fait mourir. C'est pas mêlant. Ça l'a fait mourir. Y s'est fait dire des choses épouvantables. Par les gens de la paroisse puis de Ham-Nord. -*Rita*.



Ph. Filteau
1873 - 1935

Isabelle: - A un moment donné, y vient un homme au magasin. Maman était là. Y commence à parler de d'ça: il avait perdu de l'argent lui aussi, et y commence à parler du curé Couillard. Maman a dit : "Si vous continuez de même, je vais être obligé de vous renvoyer, j'endurerais pas ça." [Il a répondu] - "Je suis obligé de partir parce que je pourrai pas m'en empêcher [d'en parler]".

Là, on a tout perdu ce qu'on avait. A cause de la faillite. Il fallait donner le gros montant. On a donné ce qu'on avait.

Question: Étiez-vous obligé de donner de l'argent?

Rita: Ça bien d'lair. Je ne peux pas tout vous expliquer. On était trop jeunes mais je sais bien que chez nous, on en a parlé puisque ... On s'est en venu à Drummondville à cause de ça. Au lieu de verser de l'argent qu'on avait pas, y a tout laissé ce qu'il y avait là.

Isabelle: -Y ont pris ce qu'il y avait là. Y pouvait pas prendre plus.

Rita: -Nous autres, c'est ce qu'on entendait dire. Puis comme on était au magasin, on saisissait certaines choses. Puis chez-nous, y ont jamais rien dit de mal contre le curé Couillard. Mais je me rappelle que maman avait déjà dit que son dernier sermon [dimanche le 25 septembre 1921], il l'avait fait en pleurant.

Isabelle: -Puis mon père avait déjà dit: « qui mange du prêtre, en crève ». [phrase populaire qui circulait dans les maisons, à Notre-Dame !] Papa, il a tout laissé ce qu'il avait et puis il est parti. Y pouvait pas faire plus. Pas de santé puis raide pauvre.

note : *Henri-Louis Hamel* (1915-2000) rapporte ces deux anecdotes en 1997

- **Adélar Lavigne** (photo) a déjà interrompu le curé Couillard dans un sermon [où il parlait de la Coop.], et il a demandé à Couillard: "de dire la vérité". Lavigne a payé l'amende [imposée à ceux qui troublent les offices religieux]. Adélar est parti vivre dans le Maine. Il était le frère de Johnny Lavigne.



Ad. Lavigne
1873 - ?

- **Albert Charest** n'a jamais plus payé sa dîme [suite à la faillite et la répartition].

Il disait: "payez-moi et je vous paierai".

Bertrand Trottier, (1906-2001) Synthèse de rencontres. (l'auteur)

Dans la faillite du curé Couillard, ça me fait l'effet que les prêtres étaient appelés à payer et que l'évêque, Mgr LaRocque (**note 1**), a mis un baillon aux prêtres en leur disant : « ne parlez pas de ça, que vous allez payer la faillite du curé Couillard ». Quand la faillite a eu lieu, ça coûtait 250\$. Si chacun avait payé leur part, plus les frais d'avocats et les intérêts à la banque. Le 250\$, en 1921, c'était beaucoup d'argent. C'est pas ça ce qui s'est passé.



Bertrand Trottier
1999

Chacun s'est mis à dire « je ne paie pas ça, etc ». Ils étaient tous caution conjointement l'un pour l'autre. A un moment donné, Omer Trottier [frère d'Amédée], c'était tout un financier lui, il a su par d'autres qu'il y en avait deux dans la place qui prenaient la responsabilité de la faillite envers la banque et qui faisaient payer les autres (**note 2**). Je ne les nomme pas ces gens-là parce qu'ils ont encore des descendants dans la place. Deux de la place se rendaient responsables de ça. Il fallait que ça se règle, cette faillite là. Ils étaient allés voir Mgr LaRocque. Mgr LaRocque leur avait dit: " je ne veux rien entendre de ça. Vous avez des directeurs." Ils ont dit que le curé Couillard était président de la coopérative. Le curé Couillard a été envoyé en pénitence à Lewiston, Maine [après la faillite]. L'évêque LaRocque l'a pas gardé au séminaire. St-Rémi, St-Fortunat, Ham-Nord, St-Paul, St-Adrien étaient tous impliqués dans la faillite. Puis la dette était trop forte. La banque l'a forcé à payer. Et la coopérative ne marchait pas. Ces deux-là se faisaient de l'argent avec ça. Omer Trottier est allé voir des avocats: pas ceux de Victo, car ils se tiennent tous. Il est allé voir Garceau de Drummondville. Quand la cause a été entendue à Victo., la bisbille a pris entre l'avocat Poisson et Garceau. La faillite a impliqué 300 cultivateurs.

Finalement, chaque sociétaire a eu un avis de Omer Trottier à l'effet de déposer 250\$ en fiducie, comme responsabilité. La banque a fait des concessions. L'avocat Poisson et l'évêque ont fait des concessions.

Selon moi, les curés ont payé (**note 3**) les intérêts de la banque et les frais d'avocats. Selon moi, il y a eu une correspondance entre l'évêque et son délégué [le curé Hébert] dans le dossier pour régler ça. La dette initiale était de 60 000\$. Les intérêts marchaient. Quand la faillite s'est déclarée, le magasin et son stock ont été vendus et déménagés. Et c'est un Fortier [Willie] qui a acheté ça [le magasin]. Ça a brûlé longtemps après [1960]. Ensuite, ça coûté 60 000\$ et les intérêts. C'est Landry de Danville qui a acheté ça: le stock et la terre [du 64 rue Principale] et la grosse grange de Joseph Gagné en avant. Quand tout s'est vendu, ça revenait à 250\$ de dette et les intérêts. Ça s'est tout vendu mais payable comptant.

En 1921, c'était la crise. Il y a eu assemblée sur assemblée. Il y avait 12 directeurs.[!]

[B.T. situe l'événement qui suit peu avant la faillite] Le tonnerre avait tombé sur le clocher de l'église de Ham-Nord. Le père de Bertrand, Amédée, était monté le lundi avec aussi des ferblantiers, pour réparer ça. Il couchait chez une dame Juneau [Hôtel Juneau]. Pour chauffer les chambres, il n'y avait qu'un tuyau qui traversait le passage. La dame avait demandé aux locataires de laisser leur porte ouverte pour se réchauffer. C'est ainsi que de sa chambre, mon père, bilingue, avait entendu deux anglais qui parlaient et disaient qu'ils allaient "mettre les mouches" au curé Couillard. [vieille expression du terroir québécois qui veut dire « jouer un tour »] .

Mon père est allé raconter ça au curé Couillard qui lui a répondu qu'il avait pleine confiance en ces gens, que personne ne penserait jouer un tour à un curé...

C'est ainsi qu'ils ont **vendu** au curé deux ou trois "**chars**" [wagons] de clous de fer à cheval trop courts [pour nos besoins]. C'était probablement un surplus de la 1ère Guerre Mondiale inutilisé..... C'est ainsi que lorsque la facture est arrivée, le curé n'a pu payer. (note 4)

Il était extravagant un peu, le curé Couillard. Extravagant. Il voyait un peu en avant de son temps. Pour alimenter le chalet, il y avait une source dont les parois étaient faites en ciment, deux barils l'un dans l'autre. Il y avait des toilettes dedans, et un canot sur la rive.

On l'aimait pas bien, bien [les jeunes?]. Y était trop sévère, un peu. Y était trop sévère.. Mais il était un bon prédicateur. Quand l'évêque l'a envoyé en pénitence, quand y a parti de chez-nous, l'évêque l'a pas gardé à rien faire à Sherbrooke., il l'a envoyé à Lewiston, Maine. Et puis, là, y avait des shop de filatures, y avait deux demoiselles Laurent (note 5) (qui l'avait connu à Notre-Dame), et qui travaillaient dans les filatures, et puis, le Vendredi Saint, le curé monte en chaire, puis y fait un sermon: les gens, ça pleurait, ça se mouchait. Y parlait, le curé Couillard. Ça, c'était éloquent, ça. Et puis, les demoiselles Laurent se sont dit: c'est notre curé Couillard. Après la messe, y vont voir le curé Couillard: y se met à pleurer à son tour. Il les a reconnues. Y a parti une coopérative. Y a fait pour bien faire, puis y s'est trompé.

C'était un prêtre qui aurait aimé que les enfants soient plus intelligents que lui. Puis on était à la campagne. Nos parents avaient pas assez d'instruction pour nous faire instruire. On était pas toujours doué. Lui y était doué tout jeune. Sa mère avait conservé ses livres de classe, ses cahiers, depuis l'âge de 5 ans. C'était un talent à l'école. J'ai connu un de ses frères, aussi. Y était bon ouvrier. Puis à Notre-Dame, ça concordait bien ensemble. Le curé Couillard, c'était toute sorte de réparations puis bâtir des choses. Puis toujours qu'y a bâti un magasin. Y lui a fait des beaux comptoirs dedans. Puis à un moment donné, y s'est rendu compte qu'y avait pu d'argent pour y payer de salaire.

Le curé Couillard voulait faire de Notre-Dame une ville. L'argent a fini par manquer. Emprunte, emprunte, t'as vu ce qui a fait.

La mère Ludger Charest [Exilia Luneau], elle était mourante puis bien malade. Le curé venait d'arriver à Notre-Dame, c'était vers 1910. Puis y était mourante, puis y étaient venus chercher le curé Couillard, puis y l'avait préparée à mourir. Et puis, finalement, y ont été le rechercher, elle était pour mourir, elle avait pu connaissance de rien. Le curé Couillard y a fait un signe sur sa figure, puis y a récité une prière. La bonne femme rouvre les yeux puis après ça, elle était debout. Ça s'est parlé longtemps, ça.

*

note : Bertrand Trottier parlait « ad lib », de souvenirs survenus 70 ans plus tôt. Il a pu involontairement commettre quelques entorses à la vérité, mais nous écoutions toujours avidement ce qu'il racontait.

note 1 : B.T. disait : « Mgr Gagnon ». En réalité, ce dernier est le successeur en 1927 de Mgr LaRocque. J'ai corrigé dans la suite du texte.

note 2 : Aucun document ou intervenant parle de cette situation. Seraient-ils parmi les « matois » de Notre-Dame? A quelle circonstance fait allusion l'abbé Couillard lorsqu'il écrit qu'on l'informe que Narcisse Goulet va perdre 35 000.00 \$. Cette famille était spécialisée dans le commerce du bois : la coupe de bois, les moulins à scie et la drave.

note 3 : Les curé ont payé : Vu dans les Archives à Sherbrooke (*Dossier 34*) une feuille non datée qui contient les noms de toutes les paroisses du diocèse à l'époque, et un montant inscrit à côté de chacun tels St-Camille et Ham-Nord 1800.00 \$ chaque, St-Adrien 1200.00 \$, Notre-Dame 1000.00 \$ pour une valeur totale du diocèse de 144 000.00 \$ incluant la Cathédrale 5000.00 \$ et le Séminaire 4000.00 \$. En bas de la feuille, cet indice : « taux de 0.021 pour 35 000.00 \$ ». Aucun autre détail déposé aux Archives .

Charles Gariépy, dès son arrivée à la cure de Ham-Nord n'avait pas objection en janvier 1925 à ce que sa part de sa cathédrale soit augmentée et le curé Lemire avant lui avait plaidé dans le même sens pour que le clergé « sauve son honneur ». La cathédrale existant, il était facile d'augmenter légèrement le prélèvement sur les revenus d'un curé. L'Évêché qui venait d'inaugurer en 1919 sa Cathédrale toute rénovée au coût de 625 000.00 \$ avait-il les moyens de faire un cadeau de 40 000.00 \$ à des paroissiens quelconques? La crise sévissait pour tous.

note 4 : L'affaire des clous pour fers à chevaux : Bertrand Trottier utilise l'expression « mettre les mouches », expression en québécois ancien qui veut dire « jouer un tour ». Il y a bien des façons d'en jouer un. Il y a une nuance que nous n'avons jamais entendue ou lue, c'est que les « chars de clous » n'ont jamais existés, qu'ils étaient fictifs. Personne d'autre que Bertrand Trottier a parlé ou entendu parler de cet achat de clous. Henri-Louis Hamel non plus dont le père Lucien fut actif dans la faillite. Si le cas est une fumisterie, ce peut-il que le curé Couillard ait gardé un silence « gêné » sur cet événement?

Il est possible que le curé Couillard, pressentant l'arnaque, ait déboursé à même ses fonds. Si tel est le cas, cela aurait peut-être débalancé un peu sa comptabilité personnelle que nous ignorons. Mais ce déboursé n'est pas la cause immédiate de la faillite. Dans le Registre des procès-verbaux de Ham-Nord, c'est en 1918 qu'on retrouve cette simple phrase : « Indemnité pour incendie partielle de l'Église, 1010.00 \$ ». (p. 227) Aucun autre détail ni dans le journal *L'Union*. Si les clous auraient été réels, il y aurait eu plus que des traces dans le petit village et certainement des allusions chez les plaignants..

note 5 : Les demoiselles Laurent : probablement un lapsus, car ce nom de famille n'est pas rencontré à Notre-Dame à cette époque.

CONCLUSION

L'objectif de cette recherche est atteint.

Il s'agissait dans un premier temps de cerner à travers ses œuvres la personnalité du curé Barthélémy Couillard. Le contexte dans lequel il a vécu sa première et seule cure est bien différent de celui du curé Labelle et se prêtait à des initiatives différentes. Ces dix premières années ont contribué à mettre en évidence la petite municipalité de Notre-Dame-de-Ham et ses quatre-vingt six familles en 1911.

L'autre sujet de préoccupation était de mieux connaître comment est survenue la faillite de la Coopérative dont le curé avait été le secrétaire-gérant et clarifier comment elle s'est terminée, au-delà des ouï-dire. La correspondance inédite du curé Couillard nous éclaire sur son retrait de la paroisse et sa vie d'exilé à Lewiston, Maine.

Il fallait aussi essayer de trouver des noms d'administrateurs et de coopérateurs affectés par cette faillite et entendre leur voix, si c'était possible.

La lecture de certaines lettres suscite parfois des émotions et surtout soulève des « pourquoi » et des « il aurait dû... ». Nous n'avons que ces écrits pour tenter de tout comprendre et tout expliquer. Également, nous n'avons qu'une version des faits pour faire notre idée, et dans ces textes, chacun retiendra ce qui le marque le plus.

N'ont pas été déposés à l'époque aux Archives de l'Archevêché les copies des jugements de Cour contre les coopérateurs représentés par le curé Euclide Hébert. De même nous ne trouvons pas de listes officielles des coopérateurs, listes qui ont circulé entre le curé Hébert et l'avocat Jules Poisson.

Le document le plus important qui n'a pas été versé aux Archives de l'Archevêché est le livre des comptes et de l'administration des 41 000.00 \$ que le curé Hébert a utilisé pour éteindre les braises de cette faillite et des prêts sur billets. Peut-être en est-il mieux ainsi pour éviter des comparaisons et susciter plus d'interrogations auxquelles il nous sera toujours impossible de répondre.

La meilleure conclusion sera votre réponse aux questions qui suivent. Que pensez-vous des actes posés par le curé Couillard jusqu'en 1920? Pourquoi a-t-il emprunté plus qu'il ne fallait au nom de la Fabrique? Expliquez la faute du curé dans la gestion financière de ses réalisations et de ses activités? Comment expliquer le très long délai qui a été pris pour régler la question des sociétaires solidaires de la Coopérative, soit sept ans? Comment les prêteurs sur « billets de faveur » s'en sont-ils sortis? À la lumière des documents soumis, quel jugement portez-vous sur l'homme que fut Barthélémy Couillard?



LISTE DES ANNEXES

- 1- FECTEAU's MILLS
- 2- A- LA FAMILLE DE BARTHÉLÉMY COUILLARD
B- LE CIMETIÈRE de St-Eugène-de-L'Islet
- 3- LES RECENSEMENT de Notre-Dame-de-Ham
A- 1911, simplifié
B- 1911, parents et enfants
C- 1921, parents seulement et nombre des autres occupants
- 4- A- PLAN du VILLAGE de Notre-Dame-de-Ham
B- LES MARGUILLIERS
C- LES COOPÉRATIVES
- 5- LA TAXE VOLONTAIRE pour la Fabrique : les signataires
- 6 - BACHAND Robert – Ses premiers actes notariés
- 7- LA CAISSE D'ÉCONOMIE de Notre-Dame-de-Ham
- 8- A- LES PROTÉGÉES du curé B. Couillard
B- LES COUVENTS des Sœurs de la Congrégation N.-Dame
- 9- DES FONDATEURS de la Société Coopérative Agricole
- 10- LES RELATIONS entre B. COUILLARD et R. BACHAND, notaire
- 11- A- LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES du curé B. Couillard
B- LA RUE DE L'ÉGLISE conduisant aux bâtiments de la Coopérative
- 12- L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE FRANÇAISE
- 13- LE TÉLÉPHONE à Notre-Dame-de-Ham
- 14- LA GROTTTE de Notre-Dame-de-Ham.
- 15- LES MEMBRES SOLIDAIRES DE LA COOPÉRATIVE
- 16- LES INSTALLATIONS du site de la Coopérative
- 17- LE CURÉ ALPHONSE-MARIE ROY 1921-1924
- 18- A- LE RÈGLEMENT DE 16 034.00 \$
B- FLORE PRINCE, institutrice
- 19- LE BILAN de la Coopérative déposé le 10 août 1921
- 20- LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EN COMPTE AVEC...
- 21- LES BILLETTS D'US À LA BANQUE d'Hochelega
- 22- LE BILAN DE LA FAILLITE au 27 décembre 1921
- 23- LE MÉNAGE : biens laissés au presbytère
- 24- LES DÎMES ET COMPTES NON PAYÉS au curé Couillard
- 25- LA RÉPARTITION pour la Fabrique 1924-1936
- 26- BORDEREAU DE DIVIDENDE versé 4 juillet 1922
- 27- PLAINTES au curé E. Hébert et à l'Évêché
- 28- CHARLES LEMIRE, curé des Sts-Anges-de-Ham-Nord
- 29- ÉLOGES FUNÈBRES de l'abbé Barthélémy Couillard
- 30- RASSEMBLEMENT DES ARCHIVES de l'Archevêché
- 31- LA FAMILLE VIGEANT : Donat et Ernest Vigeant
- 32- QUI SUIS-JE : B. Trottier, P. Comtois, Cl. Payeur, E. Hébert, H. Baril,
M. O'Bready, J. Poisson, O. Dupuis, Père E. Boitard.
- 33- CHRONOLOGIE

ANNEXE 1 – FECTEAU’S MILLS

Pierre Prince, le fondateur de Princeville, vient inspecter le lot 20 en 1855. Il doit avoir obtenu un certain droit d’usage puisqu’il fait construire un moulin à scie à l’emplacement du pont au cœur du village actuel de Notre-Dame-de-Ham en 1856. L’année suivante, le moulin à scie est en opération. En 1857, il vend ses biens à Princeville et déménage sur les lieux. Le 22 décembre 1859, il achète devant notaire le lot 20. Les gens ayant besoin de farine, Pierre se trouve un meunier en la personne de Joseph Filteau, avec qui il signe le 24 novembre 1862 un contrat d’association valable pour 50 ans. Le terrain du moulin sera à Joseph mais la bâtisse du moulin à farine sera en copropriété. Tout s’annonce bien jusqu’à ce que, ayant des problèmes de santé, Pierre fait son testament notarié le 30 janvier 1863 et décède le 22 février suivant, au village de Notre-Dame-de-Ham, canton de Ham-Nord.

Le 19 septembre 1864, tout le complexe qui s’érige à Notre-Dame-de-Ham sur la rive de la rivière Nicolet et tous les biens de Pierre Prince, y inclus le lot 20, est vendu aux enchères sur le parvis de l’église de Ham-Nord. Il est acquis par le meunier ex-partenaire de Pierre Prince qui est désigné par le notaire sous le nom de « Joseph Filleteau », et qui signe d’une croix.

Chaque bureau de poste doit détenir un nom propre pour le distinguer des autres. C’est ainsi que l’emplacement où était Pierre Prince a été désigné sous l’appellation de L’Espérance le 1^{er} juillet 1861. Le décès de Pierre Prince, la réorganisation du canton de Ham sous le nom de Municipalité du canton de Ham-Nord en 1864 fera en sorte que le bureau de poste sera transféré plus au centre, sur le grand chemin qui traversait le canton, c’est-à-dire sur la rue Principale du « village » de Ham-Nord actuel.



LE VILLAGE - 1923

SM : moulin à scie S : école
GM : moulin à farine F : forge
P : poste C : cimetière

Ayant perdu sa désignation officielle, l'emplacement du moulin à scie et à farine existant prendra assez rapidement comme identité le nom du propriétaire de ces deux moulins qui fonctionnaient avec le même rouage d'entraînement.

Ce qui a été acheté comme terrain, soit le lot 20, équivaut à environ la moitié de la superficie du village actuel, dans ses limites enclavées. soit de la rivière Nicolet jusqu'au milieu de la rue de l'Église. L'activité du site des moulins, des magasins généraux qui s'implanteront, le rayonnement de la paroisse et des transactions immobilières faites par le propriétaire, tout cela va contribuer à mettre le nom de Filteau dit « Fecteau » sur l'emplacement. C'est la facilité de prononciation qui a mis en vogue la désignation de « Fecteau » dans le langage de bien des résidents, des clients et des citoyens pour le siècle à venir.



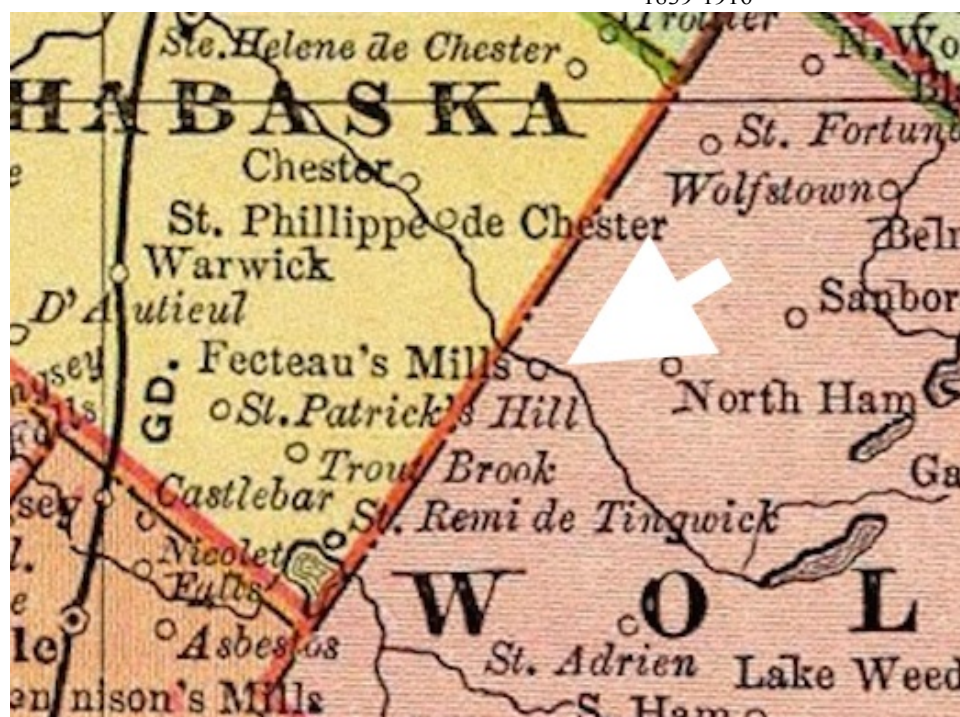
note : St-Philippe-de-Chester et ses quelques maisons doit son nom à celui donné à son bureau de poste le 1^{er} octobre 1889.

Joseph Filteau
1833-1898
épouse
Léocadie Bernier
1839-1916

Les noms de lieux identifient les bureaux de poste.

Où était localisé « Trout Brook » (étang à truite)?

Carte :
Rand &
McNally
1892



ANNEXE 2 –

A- LA FAMILLE de Barthélémy Couillard

En **gras** : les personnes mentionnées dans les écrits ou rapports financiers de Notre-Dame.

1 **Pierre** Edmond Couillard (1839 - 1923) & **Démerise** Ouellet (1848 - 1919)

- | 1.1 Gilbert (1866 -)
- | 1.2 **Diana** (1868 - 1946)
- | 1.4 Almina “Elmina” (1869 - 1893)
- | 1.5 Azeline “Azélia” (1872 - 1944) & **Charles** Ed. Caron (1866 - 1926)
 - | 1.5.1 **Antoinette** Caron (1897 - 1978)
 - | 1.5.2 **Joseph** Caron (1898 -)
 - | 1.5.4 **Médard** Caron (1901 -)
 - | 1.5.5 **Florida** Caron (1903 - 1976) & Raoul Thibault (1899 - 1969)
 - | 1.5.6 **Lauréat** Caron (1904 -)
- | 1.6 **Barthélémy Couillard (1874 - 1923)**
- | 1.9 **Alfred** (1879 -)
- | 1.10 Exilda (1880 - 1927) & **Thomas** Absolon Guimont
- | 1.11 Adélard Couillard (1882 -)
- | 1.12 **Georges** (père) Couillard (1883 -) & **Florida** Normand (1886 - 1971)
- | 1.13 Louis Couillard (1885 -)
- | 1.14 **Hormisdas** (1886 -)
- | 1.15 Pierre Edmond (fils) (1886 - 1888)
- | 1.16 Lucinda (1888 -) & **Désiré** (fils) Morin



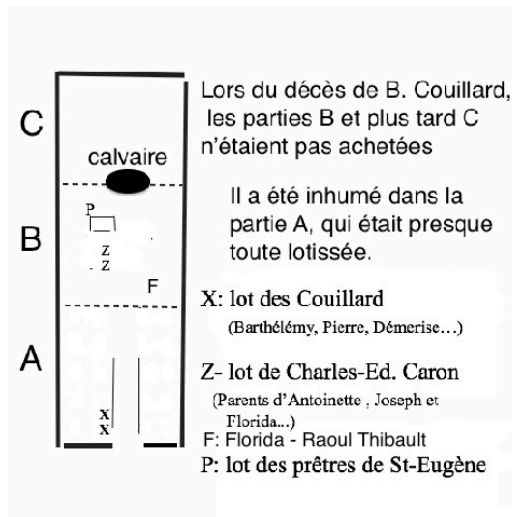
Le calvaire du cimetière de St-Eugène de L'Islet
À l'avant : le « lot des prêtres de St-Eugène »



Pierre funéraire de Florida Caron, nièce du curé
Barthélémy Couillard.

B- LE CIMETIÈRE de St-Eugène - de- L'Islet

Localisation du lot familial où reposent les parents Pierre Couillard (+mai 1923) et Démerise Ouellet (+1919), et la dépouille de Barthélémy (+ septembre 1923).



Le lot de Pierre Couillard est situé dans la partie A, inaugurée en 1904. Barthélémy devrait reposer avec sa mère Démerise et son père Pierre (xx).

« Lorsque nous allions au cimetière avec maman [Florida], nous allions au lot de son père Charles Édouard (zz) plus près du calvaire, non loin du grand lot des prêtres. »
- M. Th.

La partie B est inaugurée en 1924.

ANNEXE 3 – RECENSEMENTS de 1911 et 1921, Notre-Dame-de-Ham

A- 1911 – SIMPLIFIÉ : (8e = 8 enfants, (16-1) = (entre 16 et 1 an), + = décès ;

Ayotte Clodomire	46	Leclerc Zéphirine	46	8e (16-1)	
Ayotte Édouard	54	Roy Vitaline	48	5e (21-10)	
Bélaire Pierre	56	Sévigny Malvina	52	3e (19-12)	1
Bissonnette Joseph	38	Cloutier Léa	28		
Boissonneault Désiré	28 Elmire	27	3e (7-6m)	
		Charest Laura	18		
Charest Wilfrid	31	Gagné Alice	30	5e (7-6m)	
Cloutier Ludger	26	Mass Célanire	18	2e (1-2m)	
Côté Edmond	43	Lallier Hermélia	40	8e (16-1)	
Côté Israël	74	Roy Elmire	70	2e (31-29)	2
Côté Théodore	47	Leclerc Délina	37	7e (18-2)	
		Côté Philomène vve	68		
Couillard Barthélémy	35				3
Dargis Johnny	24	Rouleau Gilberte	23	2e (2-2)	
Duchene Arsène	32	Leblanc Régina	30	4e (7-1)	
Dumont Philippe	25	Vézina Éva	22	1e (8m)	
Dussault Alex	35	Lambert Marie	44	4e (12-4)	
Filteau Joseph	45	Provencher Sara	47	7e (23-10)	
Filteau Philippe	38	Toupin Delphine	39	2e (15-11)	
Fortier Joseph	52	Cantin Émilie	47	8e (22-8)	
Fortier Pierre	64	Lisotte Léontine	59		
Fortin Georges fils	37	Poirier Clarina	36	5E (13-2)	4
Fortin Moïse	38	Poirier Ermélia	40	8e (14-4)	5
Gagné Charles	59	Gagnon M.-Aurelie	51		6
Gagné Joseph	58	Filteau Elmire	53		
Gagné Zéphirin	63	Côté Hélène	59	4e (33-20)	
Gagnon Eugène	40	Poirier Adélia (Claudia)	35	6e (13-5)	
Girard Arsène	33	Paquet Exilda	25	2e (2-8m)	
Goulet Narcisse	48	Richer Vitaline	44	6e (20-7)	7
Guillemette Jacques	68	Alain Julie	46	3e (23-3)	
Hamel Alfred	44	Lamy Adélia (Odelie)	41	9e (15-2m)	
Hudon Louis	31	Gosselin Alphonsine	32	5e (8-2)	8
Lacharité Joseph	42	Nault Alphonsine	52		
Lacourse Odias	35	Côté M-Louise	22	1e (6m)	
Laliberté Joseph	46	Nadeau Rosanna	45	4e (12-11m)	
Laliberté Wilfrid	21	Levasseur Émérentienne	28	3e (3-6m)	
Lamontagne Ernest	25	Paquette Alma	22	2e (2-5m)	
Lamontagne Évariste	68	Leblanc Lucie	73		
Lamontagne Joseph	50	Beauchesne Philomène	63		9

Langlois Alex vf	63	Philomène	4e (28-22)	
Langlois Octave	54	Payeur Exilia	44 9e (25-2)	
Lavertu Désiré	24	Moras Graziella	22 4e (6-1)	10
Lavertu Étienne vf	46	(Gagnon Exina +)	5e (18-5)	
Lavigne Adélard	38	St-Cyr Clérina	40 5e (8-1)	
Lavigne Ernest	23	Roberge Rose-Anna	23 1e (2)	
Lavigne Johnny	28	Leblanc Cécile	25	11
Lavigne Médard	26	Bélair Alma	22	
Lavigne Théophile	36	Lacourse Hermine	31 8e (11-6m)	
Leblond Armidas	31	Lavertu Laura	27 5e (6-8m)	
Leclerc Achille	43	Rouleau Olive	43 4e (14-6)	12
Levasseur David	67	Beauchesne Victorine	62	
Mailhot Dominique	53	Champoux Émérance	52 9e (28-8)	
Moras Cyprien T.	36	Pepin Euphrosine	35 6e (11-1)	
(Moras Anthime +)		Rouleau Marie-Élise vve	49 8e (20-6)	
Morissette Damase	62	Fredette Domitilde	60	
Paquet Louis	34	Lavertu Amanda "	33 5e (10-15j.)	13
Paris Alphonse	45	Bélair Zéphirine	43 6e (19-7)	
Paris Arthur	21	Roux Rose-Anna	21	
Payer Arthur	38	Payer Marie-Louise	28 5e (7-4m)	
Payer Clément 41	41	Plante Délina	35 9e (14-1)	
Payer Nazaire	68 Régine	64 1e (10)	14
Poisson Albert	26	Morin Georgianna	20 1e (1)	
		Prince Flore	36	15
Proulx Joseph 32	32	Désilets Amanda	35 5e (7-1)	16
Proulx Napoléon	35	Proulx Marie-Anne	24 2e (2-9m)	17
Provencher Alfred	36			
		Provencher Angéline	20	
Ramsay Abraham	44	Martineau Olivine	41 12e (22-1m)	
Ramsay Ferdinand	37	Poirier Victoria	28 5e (10-1m)	
Ramsay John	40	Savoie Lumina	35 6e (15-3)	
Ramsay Pierre	49	Girard hermine	46 7e (22-6)	
Roberge François	64	... Marie	65	
Rochette Rodolphe	33	Morissette Alice	29 3e (13-9m)	
Roy Joseph	41	Baril Alvine "Alvina"	37 3e (17-8)	18
Roy Napoléon	47	Champoux Marie	34 3e (11-7)	19
Sévigny Amédée	51	Vachon Élise	51 6e (22-10)	
Sévigny Louis	58	Boucher Marie	65	
Sévigny Sinaï	49	Simoneau Philomène	47 1e (20)	
Toupin Joseph	21			20
Toupin Pierre	36	Dufresne Alphonsine	35 8e (13-2)	
Tremblay Trefflé	36	Vachon Anna	29 3e (7-4)	
Trottier Amédée	40	Hamel Julia 2e ép.	39 4e (10-4)	21

Trottier Omer	29	Côté Marie-Louise	29	4e (5-1)	22
Vézina Calixte	41	Marcotte Exilia	43	6e (20-1)	

Ajouter au chef de famille :

Note.....

- 1-Thibault Charles, domestique 23.
- 2- Amanda 31 et Florida 29.
- 3- Personnel du presbytère (1911) :
 - Boulangier Adèle, domestique 52.
 - Bergeron Ludger, domestique 62.
 - Bachand Robert, neveu 22. [*faux fe*]
- 4- Les parents de Georges: Georges 64 et Roberge Salomé 54.
- 5- Mailhot M-Louise, domestique, 20.
- 6- Gagnon Odelie/ Orelie, gr-mère 73.
- 7- Morin Vitaline, belle-mère 70.
- 8- Paquette Lumina, domestique 18.
- 9- Beauchesne Alice, belle-sœur 62.
- 10- Tervieux Lara, cousine, 16.
- 11- Pearly Paul-Émile , cousin.
- 12- Leclerc Antoine, beau-frère 84.
- 13- Paquet Aldéa, sœur 16.
- 14- Pepin Onésime 76 et Anastasie Provencher 75, parents.
- 15- Prince Florida, nièce 10.
- 16- Proulx Pascal 84 et Adèle Bélanger 73 , parents.
- 17- Proulx André père 70.
- 18- Baril Millie, belle-mère 67.
- 19- Goudreau Philomène, belle-mère 68.
- 20- Toupin Louis 64 et Céline Bélair 60, parents.
- 21- Trois enfants du 1er lit, un du 2e lit.

AJOUTER les gens du « rang des Binette » (route 161), de St-Paul-de-Chester, relevant au « religieux » de Notre-Dame-de-Ham :

Boucher Bernard	29	Grenier Éveline	29	3e	(5-1)	
Fortier Napoléon	46	Champoux Marie	42	6e	(19-9)	
Grenier Achille	52	St-Cyr Clarisse	52	8e	(25-12)	
Grenier Honorice	54	Croteau Adèle	53	1e	(25)	23
Hamel Delphis	34					
Hamel Lucien	25	Larrivée Alma	25	2e	(24-16)	
Lavigne Charles	62	Roberge Philomène	58			
Leblond Onésime	56					24
Leblond Ovide	36	Leblanc Aurore	30	7e	(11-3m)	
Lehouillier Alphonse	40	Dupuis Eugénie	42	5e	(18-8)	
Pellerin Joseph	45	Rouleau Aurelie	47	8e	(22-5)	
Pellerin Octave	23	Lavigne Alma	22	2e	(1-7m)	
Poirier Alfred	38	Robege Victoria	33	9e	(14-2m)	
Poirier Joseph	30	St-Cyr Marie-Anne	27	0e		25
(Charest Ludger +)		Luneau Exilia vve	47	9e	(22-4)	
Charest Albert	24	Comtois Clarida	21	1e	(10m)	

ajouter au chef:

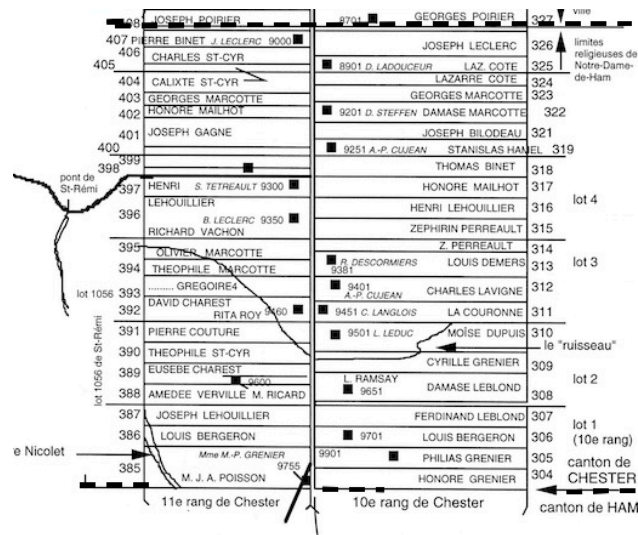
- 23 Son frère Cyrille et sa fille Lucianna 20.
Adèle: 2e épouse
- 24 Sa mère, Vitaline Larochelle
- 25 Florence "x", lien ?, 44.

note : 1- « le rang des Binette » allait du coin St-Philippe jusqu'aux limites de la municipalité de Notre-Dame en passant par le rang Goupil et la route 161, principalement à partir du haut de la côte au numéro civique 8701 où il y avait eu quelques familles Binette à ce secteur.

2- Pour aider financièrement la nouvelle paroisse, les habitants des lots dit « primitifs » nos 1 à 5 des rangs 10 et 11 relèveront au « religieux » de Notre-Dame : pratique religieuse, baptêmes..., dîmes.

Carte ci-dessous : Lots primitifs et subdivision intérieure en 1884 : MRC d'Arthabaska

Les noms : les habitants des lots en 1881 : Bureau Publicité des droits.. Victo. (1995)
Adresses civiles actuelles et noms de certains propriétaires en 1995.



B- 1911 – PARENTS ET ENFANTS.

Les prénoms des enfants doivent être revérifiés avec d'autres sources.

Le recenseur est Louis S. Hudon de Notre-Dame-de-Ham qui est également pendant de nombreuses années le secrétaire du conseil municipal : écriture difficile à lire...

Données prises dans Automatedgenealogy.com, 1911, Québec

Ayotte Clodomire 46 Leclerc Zéphirine 46, 8 enfants : Rosanna 16, Calixte 14, Ludger 12, Dorilda 7,
Carine 6 ??, Théodore 3, Théodora 3, Béatrice 2, Alice 1.

Ayotte Édouard 54 Roy Vitaline 48, 5e : Philippe 21, Pierre 17, Rosaline 15, Marie-Rose 12, Léda 10.

Bélair Pierre 56 Sévigny Malvina 52, 3e : Joseph 19, Graziella 17, Avila 12.

Bissonnette Joseph 38 Cloutier Léa 28, 0e

Boissonneault Désiré 28 Elmire 27, 3e : Rosy(!)13, Borromée 7, Joseph 5.

Charest Wilfrid 31 Gagné Alice 30 5e : Liliane 7, Auguste 5, Yvette 4, Moïse 2, Maria 6m.

Cloutier Ludger 26 Massé Célianire 18, 2e : Évelina 1, Mendine (*exact*) 2m

Côté Edmond 43 Lallier Hermélia 40, 8e : Auguste 16, André 10, Ernestine 12, Anabila 10, Louisia 8,
Joseph 6, Germaine 3, Béloni 1.

Côté Israël 74 Roy Elmire 70, 2e : Amanda 31, Florida 29

Côté Théodore 47 Délima Leclerc 37, 7e : Oliva 18, Wilhelmine 13, Marina 12,
Émérentienne 10, Ludger 8, Dianna 6, Alphonsine 4, Raymond 2.

Côté Philomène, veuve 68

Couillard Barthélémy 35

Dargis Johnny 24 Rouleau Gilberte 23, 2e: Diana 2, Laurette 2.

Duchene Arsène 32 Leblanc Régina 30, 4e : Ubald 7, Elphilde 5, Annette 3, Blanche 1.

Dumont Philippe 25 Vézina Éva 22, 1e : Robert 8m.

Dussault Alex 35 Lambert Mary/Marie 44, 4e : Arthur 12, Willie 9, Diana 5, Mélia 4.

Filteau Joseph 45 Provencher Sara 47, 7e : Paul 23, Maria 18, Éva 15, Désiré 12, Albert 9, Albertine 8, Hortense 4.

Filteau Philippe 38 Toupin Delphine 39, 2e : Émile 15, Évangéline 11.

Fortier Joseph 52 Cantin Émilie 47, 8e : Willie 22, Georges 21, Aurius ? 19, Philomène 17, Léopold 16,
Lucienne 9, Donat 8, Adrienne 4.

Fortier Pierre 64 [Lisotte Léontine + ndh] 59.

Fortin Georges 37 Poirier Clarina 36, 5e : Lydia 13, Ludger 10, Éva 6, Philippe 4, Ernest 2.

Fortin Moïse 38 Poirier Ermélia/Adèle 40, 8e : Billy/Willy (!) 14, Johnny 13, Albert 11, Éva 9, Diana 8, Aimé 6,
Napoléon 4.

Gagné Charles 59 Gagnon Marie 51.

Gagné Joseph 58 Filteau Elmire 53. [fille à Joseph Filteau, + 1913]

- Gagné Zéphirin 63 Côté Hélène 59, 4e : Arthème 33, Raoul 24, Raoul 22, Mariline 20.
- Gagnon Eugène 40 Poirier Adélia (!) (réel : Claudia) 35, 6e : Albert 13, Louis 12, Émile 10, Alfred 8, Arsène 7, Diana 5.
- Girard Arsène 33 Paquet Ezilda (Exilda) 25, 2e : Irène 2, Érina 8m.
- Goulet Narcisse 48 Richer Vitaline 44, 6e : Henri 20, Omer 19, Caroline 13, Blanche 12, Arthur 8, Annette 7.
- Guillemette Jacques 68 Alain Julie 46, 3e : Édouard 23, Aline 15, Joseph 3.
- Hamel Alfred 44 Lamy Adélia/Odelie 41, 9e : Éva 15, Rosemarie (?) 12, Aldea 10, Émilie 9, Lionel 8, Onil 6, Jules 4, Donat 2, Robert 2m.
- Hudon Louis 31 Gosselin Alphonsine 32, 5e : Gabriel 8, Rachelle 4, Annette 4, Charles-Édouard 2, Charles-Auguste 2.
- Lacharité **Joseph 42** Nault /MarieAlphonsine 62.
- Lacharité Louis 44 Roberge Alphonsine 48, 8e : Alice 20, Olivier 19, Joséphine 17, Henri 15, Nazaire 14, Marilise 13, Amabilice 9, Edmond 7.
- Lacourse Odias 35 Côté M-Louise 22, 1e : Lionel 6m.
- Laliberté Joseph 46 Nadeau Rosana 45, 3^e : Arthur 12, Lucia 10, Éva 5, Éveline 11m.
- Laliberté Wilfrid 21 Levasseur Émérentienne 28, 3e : Armand 3, Anna 2, Alice 6m.
- Lamontagne Ernest 25 Paquette Alma 22, 2e : Conrad 2, Ernest 5m.
- Lamontagne Évariste 68 Leblanc Lucie 73.
- Lamontagne Joseph 50 Beauchesne Philomène 63.
- Langlois Alex 63 [Roberge Philomène +], E4 : Alphède (?) 28, Marie 25, Philomène 22, Ferdinand 22.
- Langlois Octave 54 Payeur Exilia 44, 9e : Willie 25, Alma 21, Joseph 18, Théodore 16, Ludger 15, Désiré 12, Florence 10, Elzéard 8, Estelle 2.
- Lavertu Désiré 24 Moras Grazielle 22 4e : Aldea 6, Germaine 4, Lucienne 2, Lucien 1.
- Lavertu Étienne 46 veuf [Gagnon Exina +], 5e : Émery 18, Emma 15, Philippe 12, Exina 7, Ernest 5.
- Lavigne Adélarde 38 St-Cyr Clérina 40 5e : Alphide 12, Blanche 8, Ovila 3, Wilfrid 3, Jos.-Édouard 1.
- Lavigne Ernest 23 Roberge Rosanne / « M-Anne » 23, 1e : Auguste 2.
- Lavigne Johnny 28 Leblanc Cécile 25, 0e
- Lavigne Médard 26 Bélair Alma 22, 0e : (mariés en 1910)
- Lavigne Théophile 36 Lacourse Hermine 31, 8e : Yvonne 11, Rosilda 10, Napoléon 8, Blanche 5, Marie 4, Léo 3, Germaine 2, Annette 6m.
- Leblond Armidas 31 Lavertu Laura 27, 0e

- Leclerc Achille 43 Rouleau Olive 43, 4e : Alex 14, Élia 9, Armand 5, Alice 6.
- Levasseur David 67 Beauchesne Victorine 62.
- Mailhot Dominique 53 Champoux Émérence 52, 9e : Wilfrid 28, Marie-Anne 26, Donat 23, Marie-Louise 22, Amanda 17, Lucienne 13, Lucien 11, Édile 19, Adélard 8.
- Moras Cyprien 36 Pépin Euphrosine « Rosina » 35, 6e : Rosario 11, Gilberte 9, Mary 8, Bernadette 7, Cyprienne 5, Simone 1.
- (**Moras** Anthime +) Rouleau M. Élise 49, 8e : Clara 20, Eddy 17, Zilfada f 16, Medora 14, Armand 12, Yvonne 10, Émilienne 7, Clara 6 Déchiffrement difficile.
[Les registres disent : Alicinée 1886, Grazielle 1887, Ernest 1888, Laura 1890, Edy + 1892, Eddy 1893, Wilfrid 1895, Médora 1896, Armand 1898, Émilienne 1890, Sylvio janv, 1892, Conrad déc. 1892, Jeanne 1894, Arthur 1905.]
- Morissette Damase 62 Fredette Domitilde 60.
- Paquet Louis 34 Lavertu Amanda « Marilda » 33, 5e : Édouard 10, Léa 1 (?) Léa 7, Ora (?) 4, Lidora ? 15j. –
- Paris Alphonse 45 Bélair Zéphirine 43, 6e : Albert 19, Hector 15, ,Blanche 13, Floriane 11, Yvonne 7, Donat 5.
- Paris Arthur 21 Roux Rose-Anna 21, 0e.
- Payer Arthur 38 Payer Marie-Louise 28, 5e : Laetitia 7, Laurette 5, Ursule 4, Arthurette 2, Jean-Louis 4m.
- Payer Clément 41 Plante Délina 35, 9e : Aldéa 14, Alfred 13, Joseph 10, Arthur 9, Alice 7, Rose Aimée 4, Conrad 5, Antoinette 2, Fidèle 1.
- Pepin Ludger 42 Poirier Virginie 41, 1e : Onésime 10
- Poisson Albert 26 Morin Georgianna 20, 1e : Salomé 1.
- Prince Flore 36, [institutrice]
- Proulx Joseph 32 Désilets Amanda 35, 5e : Mariana 7, Henri 6, Marie-Blanche 5, Laurette 3, Louis-Philippe 1.
- Proulx Napoléon 35 Proulx Marie-Anne 24, 2e : Stéphane 2, Félix 9m.
- Ramsay Abraham 44 Martineau Olivine « Levima » 41, 12e : Benjamin 22, Régina 20, Arthur 19, Jeannine ? 18, Léonie 17, Laura 15, Annie 13, Philippe 10, David 9, Artémise 7, Wilhelmine 2, Ursule m.
- Ramsay Ferdinand 37 Poirier Victoria 28, 5e : Émile 10, Amédée 7, Louisia 5, Ernest 3, Théodora 10m.
- Ramsay John 40 Savoie Lumina 35, 6e : Henri 15, Aurore 13, Yvonne 10, Irène 7, Béatrice 4, Conrad 3.
- Ramsay Pierre 49 Girard Hermine 46, 7e : Johnny 22, Ludger 20, Albert 16, Éva 13, Victoria 10, Anna 8, Arthur 6.
- Rochette Rodolphe 33 Morrissette Alice 29, 3e : Edmond 3, Roméo 2, Béatrice 9m.
- Roy Joseph 41 Baril Alvina 37, 3e : Alphide (?) 17, Hosana [Rosana?] 15, Clara 8.
- Roy Napoléon 47 Champoux Marie 34, 3e : Wilfrid 11, Alfred 9, Joseph 7.

Payer Nazaire 68 Sévigny « Rézine » [aussi « Résanne ».vrai : Rose-Anne] 64.

Sévigny Amédée 51 Vachon Élise 51, 6^e : Willie 22, Norbert 21, Joseph 19, Auguste 16, Alma 14. Aurore 10.

Sévigny Sinaï 49 Simoneau Philomène 2e ép. 47, 1e : Hormidas 20.

Toupin Pierre 36 Dufresne Alphonsine 35, 8e : Alice 13, Edmond 12, Arthur 12, Adrien 9, Armand 8, Clara 6, Aurore 5, Émile 2.

Tremblay Trefflé 36 Vachon Anna 29, 3e : Clara 7, Alfred 5, Yvonne 4.

Trottier Amédée 40 Hamel Julia 2e ép, 39, 4e : Anna 10 (m.1), Armand 9 (m.1), Rose 8 (m.1).
Bertrand 4 (m2)- seul enfant de Julia en 1911.

Trottier Omer 29 Côté M.-Louise 29, 4e : Claire 5, Lucille 4, Léo 2, Paul-Émile 1.

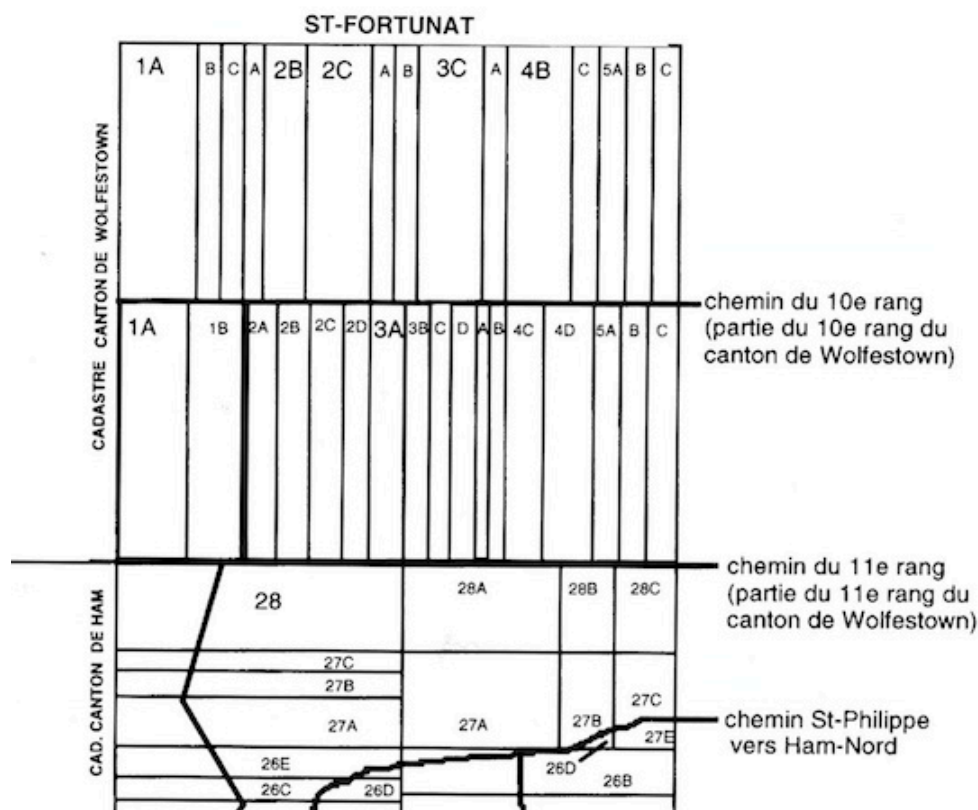
Vézina Calixte 41 Marcotte Exilia 43, 6e : Lumina 20, Alcide 18, Émile 16, Anna 14, Lydia 4, Raoul 1.

Le WOLFESTOWN

Notre-Dame-de-Ham incluait dans ses limites un bout des rangs 11 et 10 du canton de Wolfestown.

Selon le recensement de 1911, ces parties de rang nous semblent très peu habitées, et il n'y a qu'un seul nom dont il y aura des habitants qui plus tard porteront le même nom : ce sont des « Guillemette ».

Localisés au fond du canton de Ham et de Wolfestown, il était probablement plus facile de communiquer avec le village de Ham-Nord uue de Notre-Dame, Mais en 1911, selon le relevé des propriétaires (résidants ?) : il y en a un ou deux, et ce sont des terres boisées, probablement encore en « forêt ».



C- 1921 –LES PARENTS SEULEMENT. H : 233 F : 246 : **476 total**

chiffre de gauche : numéro de la famille recensée. Le « rang des Binette / 161 » n'y est pas,
chiffre de droite : nombre d'enfants et autres adultes, selon le cas.

78	Ayotte Édouard	Roy Vitaline	3
34	Bélaïr Pierre	Sévigny Malvina	9
19	Bissonnette Gédéon	Grandbois Aurélie	3
32	Boulangier Gamelice	Boulangier A.	3
61	Charest Willie	Sévigny Alma	3
10	Côté Auguste	Paris Blanche	11
47	Côté Edmond	Lallier Hermélia	7
2	Côté Émile	Pruneau Jeanette	1
68	Côté Misaël	Grenier Angéline	9
51	Côté Modeste	Hamel Octavie	8
43	Côté Oliva	Lallier Irma	1
76	Côté Oscar	Goulet Blanche	0
42	Côté Théodore	Leclerc Délina	8
81	Couillard Barthélémy		12
57	Descormiers Médéric	Lédia	0
16	Duchesne Arsène	Leblanc Régina	9
59	Durand Alphonse	(+ Brunelle Léontine)	3
25	Dussault Alec (andre)	Lambert Marie	4
63	Filteau Philippe	Toupin Delphine	2
36	Fortier Joseph	Cantin Émilie	3
60	Fortier Willie	Rose-Aimée	5
40	Gagné Arthème		0
39	Gagné Zéphirin	(Côté Hélène + 1921.04)	0
80	Giguère Fr- Xavier	Picard Rosa	4
54	Goulet "Noris" Narcisse	Richer Vitaline	0
53	Goulet Henri	O'Bready Gabrielle	7
55	Goulet Omer	O'Bready Marie-Reine	3
46	Grenier Achille	Marie	3
72	Grenier Alfred	Croteau Donalda	2
1	Guilbert Théodore	Cloutier Olivine	4
26	Guillemette Édouard	Arsenault Diana	1
28	Guillemette Jacques	Alain Julie	1
62	Hudon Louis	Gosselin Alphonsine	6
14	Laliberté Joseph	Nadeau Rose-Anna	3
52	Langlois Alec(andre)	Philomène Philomène	1
45	Langlois Alfred	Gauthier Délina	3
75	Langlois Ferdinand	Emma	0
7	Langlois Ludger	Côté Aurore	0
44	Langlois Théodore	Brunelle Alma	5
77h	Laurin Casimir	Léonard Lecroux	3

21	Lavertu Joseph	Ramsay Aurore	10
70	Lavigne Adélar	St-Cyr Clairina	4
69	Lavigne Jn-Charles	Maria	4
4	Lavigne Théophile	Lacourse Hermine	12
15	Leblanc Hormidas	Lavertue Laura	11
6	Leclerc Eddy	Hamel Alette	6
41	Mailhot Dominique	Champoux Émérence	4
30	Marcotte Damase	Domitille	7
27	Martineau Joseph	Ramsay Laura	4
11	Morasse Cyprien	Pepin Euphrosine	7
12	Morasse Eddy	Plante Anna	3
65	Morasse Wilfrid	Ernestine Côté	1
58	Morin Louis ?	Zoé Bélair	0
20	Morissette Pitre (Pierre)	illis	2
74	Nolette Louis	Grenier Exilia	0
13	Paquette Louis	Lavertu Merilda	8
71	Payeur Camille	Langlois Clarisse	3
37	Payeur Clément	Plante Angéline	10
18	Plante Aimé	Poisson Anna	8
		Désilets Amanda "	
8	Proulx Joseph	Mathilda"	9
9	Provencal Joseph	Larrivée Rebecca	2
79	Provencal Louis	Payeur Aldéa	3
66	Racine Adélar	Nolet Léonie	2
23	Ramsay Ferdinand	Poirier Victoria	10
22	Ramsay Johnny	Savoie Lumina	7
49	Roberge Nazaire	Marie	2
31	Roux ?	Illis.	3
50	Roy Eugène	St-Hilaire Aldéa	3
73	Roy Napoléon	Champoux Marie	4
67	Sévigny Amédée	Hamel Éli	0
24	Sévigny Auguste	Ramsay Aurore	3
3	Sévigny Ernest	Lamontagne Marie-Anne	7
35	Sévigny Norbert	Chicoine Alice	3
33	Sévigny Sinai	Philomène Simoneau	0
17	Therrien Willie	Ramsay Léonie	0
38	Toupin Arthur	Boisvert Catherine	0
29	Toupin Pierre	Dufresne Alphonsine	8
48	Trottier Amédée	Hamel Julia	5
56	Trottier Omer	Côté Marie-Louise	7
64		Côté Amanda et Florida	1
5		Proulx Marie-Anne	9

ANNEXE 4 -

A- PLAN du VILLAGE de Notre-Dame-de-Ham.

Adresses actuelles.

Coopérative : localisation des immeubles de la Coopérative.

A.C.J.C. : salle du Cercle St-Pierre de Notre-Dame-de-Ham.

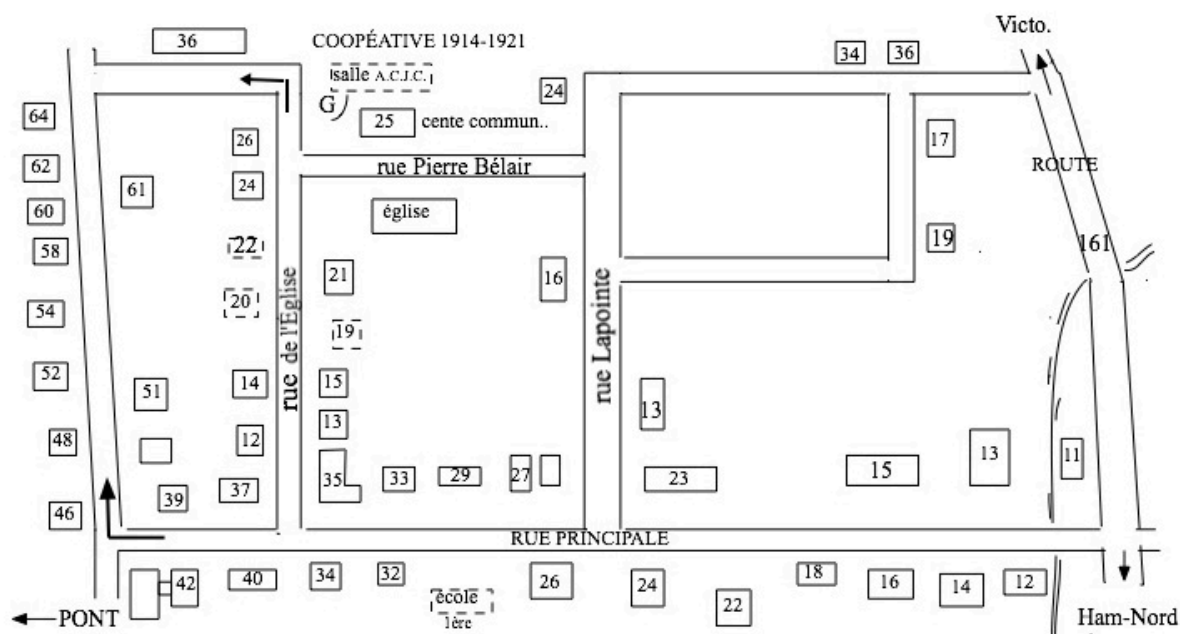
G : localisation de la grotte.

25 : presbytère du curé B. Couillard, relocalisé en 1940

aujourd'hui : centre communautaire de la municipalité.

église : 2^e église, inaugurée en 1940.

école : emplacement de l'école du village ~ 1880 (?) - 1959.



B - LES MARGUILLERS de la Fabrique

"À chaque année, il n'y a qu'un seul marguillier élu. Il s'effectue donc une rotation à l'intérieur du corps des marguilliers: c'est le marguillier en charge des comptes de l'année qui finit son terme. »

Tableau : Hudon-McSween, op. cit., p. 38

Il est remplacé par le 2^e marguillier élu deux ans auparavant.

ANNÉE	EN CHARGE	2 ^e ANNÉE	1 ^{ère} ANNÉE
1910	Amédée Sévigny	Joseph Gagné	Alfred Hamel
1911	Joseph Gagné	Alfred Hamel	Joseph Fortier
1912	Alfred Hamel	Joseph Fortier	Octave Langlois
1913	Joseph Fortier	Octave Langlois	John Ramsay
1914	Octave Langlois	John Ramsay	Zéphirin Gagné *1
1915	John Ramsay	Théodore Côté	Cyprien Morasse
1916	Théodore Côté	Cyprien Morasse	Abraham Ramsay
1917	Cyprien Morasse	Abraham Ramsay	Clément Payer
1918	Abraham Ramsay *2	Clément Payer	Achille Leclerc
1919	Clément Payer	Achille Leclerc	Joseph Laliberté
1920	Achille Leclerc	Joseph Laliberté	Edmond Côté
1921	Joseph Laliberté	Edmond Côté	Joseph Proulx

*1- Zéphirin aurait été remplacé par Théod. Côté en janvier 1914.

*2- Abraham aurait été remplacé par Joseph Laliberté en janvier 1918

selon Hudon-McSween, op. cit., p. 38

Réf.: Registre des procès-verbaux de la Fabrique et livre du 100^e de Notre-Dame.

C- LES COOPÉRATIVES Quelques notes condensées

Au Québec, l'idée « coopérative » débute au milieu du 19^e siècle : des mutuelles-incendie et des sociétés de fabrication de beurre et de fromage apparaissent. La première mutuelle-incendie est mise sur pied en 1852 et vers 1900, elles sont au nombre d'une trentaine déjà. Puis, vers 1891, une Société coopérative se met en place afin d'améliorer la qualité de production laitière. La première société coopérative agricole est fondée dans le comté de Shefford en 1903 (région de Granby-Waterloo). Ces sociétés vont se multiplier au point qu'une loi sera votée en 1906 pour faciliter et organiser le mouvement des syndicats coopératifs. Entre 1914 et 1918, une « confédération » des coopératives agricoles regroupe même une centaine d'organismes. Elle disparaît en 1920. Mais les coopératives centrales ressurgissent autour d'un service ou une production. À titre d'exemple, un regroupement centré sur l'agriculture donnera naissance à la Coopérative Fédérée en 1922.

Réf. : Linteau P., Durocher R., Robert J.C., op. cit., p. 518.

ANNEXE 5 – LA TAXE VOLONTAIRE pour la Fabrique : les signataires.

Ayotte Clodomire	mars.1911	attesté par B.C.	Paris Alphonse	mars.1911	a signé
Ayotte Ed. (Edouard)	mars.1911	attesté par B.C.	Payer Clément	mars.1911	a signé
Charest Wilfrid	mars.1911	attesté par B.C.	Payer J. L. A	mars.1911	a signé
Cloutier Ludger	mars.1911	a signé	Proulx Joseph	mars.1911	a signé
Côté Edmond	mars.1911	attesté par B.C.	Ramsay Ferdinand	mars.1911	attesté par B.C.
Côté Théode	mars.1911	attesté par B.C.	Ramsay John	mars.1911	attesté par B.C.
Duchesne Arsène (!) J.	mars.1911	a signé	Sevegny Sinai	mars.1911	a signé
Dussault Alex	mars.1911	a signé	Sévigny Amédée	mars.1911	attesté par B.C.
Fortier Joseph	mars.1911	attesté par B.C.	Sévigny Louis	mars.1911	a signé
Fortier Pierre	mars.1911	attesté par B.C.	Toupin Joseph	mars.1911	a signé
Fortin Georges	mars.1911	a signé	Toupin Pierre	mars.1911	a signé
Fortin Moïse	mars.1911	a signé	Tremblay Trefflé	mars.1911	a signé
Gagné Charles	mars.1911	a signé	Trottier Amédée	mars.1911	a signé
Gagné Joseph	mars.1911	attesté par B.C.	Vézina Calixte	mars.1911	a signé
Gagné Zéphirin	mars.1911	attesté par B.C.	Côté + Philippe		a signé
Grenier Achille x	mars.1911	a signé	Côté Florida		a signé
Greniet Hanarice x	mars.1911	a signé	Demers Léon		attesté par B.C.
Lacharité Louis	mars.1911	attesté par B.C.	Grenier Achille (un autre)		attesté par B.C.
Lamontagne E.	mars.1911	attesté par B.C.	Hamel Alfred		a signé
Lamontagne Joseph	mars.1911	a signé	Leblanc Armidas		a signé
Langlois Alex	mars.1911	a signé	Leblond Onésime x		attesté par B.C.
Langlois Octave	mars.1911	attesté par B.C.	Mailhot Wilfrid		a signé
Lavertu Désiré	mars.1911	a signé	Plante Sinai		a signé
Leclerc Achille	mars.1911	attesté par B.C.	Poliquin Henriette "		a signé
Levasseur David	mars.1911	attesté par B.C.	(vve de Isaïe Morasse" +1905)		
Mailhot Dominique	mars.1911	a signé	Roux Napoléon		a signé
Morasse Cyprien T. de	mars.1911	a signé	Sévigny + Ernest		a signé
Paquette Louis	mars.1911	a signé	Trottier Charles		attesté par B.C.

Note: 1- "mars 1911" indique les personnes de Notre-Dame-de-Ham qui figurent dans le recensement de mars 1911.

2- "a signé" indique que la personne était présente et a signé lors de l'assemblée du 26 décembre 1911.

3- "attesté par B.C." signifie que le curé B. Couillard a ajouté leur nom à la liste en mettant ses initiales , à l'effet de leur acceptation !!.

4- "x": les « x » étaient de St-Paul-de-Chester (« rang des Binette ») tous les autres sont de Notre-Dame-de-Ham.

Réf. : Registres des procès-verbaux de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham, *folio* 76-77.

ANNEXE 6 – BACHAND Robert – Premiers actes notariés

1	16-août	Contrat mariage	Grenier Lucianna	Picard Arthur
2	16-août	Testament	Tremblay Trefflé	
3	16-août	Testament	Vachon Anna ép. de	Tremblay Trefflé
4	16-août	Vente	Côté Misaël	Picard Arthur
5	16-août	Donation	LeBlond Onésime	LeBlond Ovide
6	16-août	Quittance	Gagné Alice	Gagné Charles
7	16-août	Testament	Gagné Charles	
8	16-août	Testament	Gagnon Marie ép. de	Gagné Charles
9	16-août	Testament	Lavigne Johnny	
10	16-août	Testament	Leblanc Cécile ép. de	Lavigne Johnny
11	16-août	Testament	Côté Florida	
12	16-août	Testament	Côté Amanda	
13	17-août	Testament	Mailhot Dominique	
14	17-août	Testament	Champoux Émérance ép. de	Mailhot Dominique
15	17-août	Testament	Laurin Casimir	
16	17-août	Testament	Leroux Éléonore ép. de	Laurin Casimir
17	17-août	Testament	Lavigne Ernest	
18	17-août	Testament	Roberge Rosanna ép. de	Lavigne Ernest
19	17-août	Testament	Leblond Ovide	
20	17-août	Testament	Leblanc Aurore ép. de	Leblond Ovide
21	17-août	Testament	Lacourse Odias	
22	17-août	Testament	Côté M.-Louise ép. de	Lacourse Odias
23	18-août	Donation	Gauthier Willie	Payer Clément
24	18-août	C. d'engagement	Couillard abbé P.B.	Plante Alice
25	18-août	Testament	Boulangier mad. D(amase)	[ménagère B.C.]
26	18-août	Quittance	Pepin mad. L.	Leblond Onésime
27	18-août	C. d'engagement	Plante Ovila	Descormiers Ulric
28	18-août	Testament	Sévigny Ernest	
29	18-août	Testament	Lamontagne M.-Anne ép. de	Sévigny Ernest
30	18-août	Vente	Sévigny Amédée	Sévigny Arthur
31	18-août	Testament	Guimont Absolon	
32	18-août	Testament	Demers Léon	
33	18-août	Testament	Larochelle Amanda ép. de	Demers Léon
34	18-août	Vente	Gauthier Daniel	Côté Misaël
35	18-août	Testament	Grenier Achille	
36	18-août	Testament	St-Cyr Clarisse ép. de	Grenier Achille
37	18-août	Testament	Lavigne Théophile	
38	18-août	Testament	Lacourse Hermine ép. de	Lavigne Théophile
39	18-août	Testament	Poirier Élie	
40	18-août	Testament	Morissette Anna ép. de	Poirier Élie
41	19-août	Testament	<i>Gens à Waterloo</i>	

42	26-août	Testament	<i>Gens à Waterloo</i>	
43	26-août	Testament	<i>Gens à Waterloo</i>	
44	27 août.	Testament	<i>Gens à Waterloo</i>	
45	2 sept.	Testament	Couillard Exilda ép.	Guimont [Absolon]
46	2 sept.	Quittance	Thibault Philias	
47	10 sept.	Décl. C. de Mar.	Goulet Henri	
48	10 sept.	Décl. C. de Mar.	Picard Arthur	
49	11 sept.	Testament	Picard Arthur	
50	11 sept.	Testament	Grenier Lucie Anna ép. de	Picard Arthur
51	12 sept.	Testament	Leclerc Achille	
52	12 sept.	Testament	Rouleau Olivine ép. de	Leclerc Achille
53	12 sept.	Testament	Toupin Pierre	
54	12 sept.	Testament	Dufresne Alphonsine ép. de	Toupin Pierre
55	12 sept.	B. à loyer	Toupin Pierre-Trottier Améd.	Grenier Achille
56	12 sept.	Testament	Normand Florida ép. de	Couillard Georges
57	12 sept.	Testament	Couillard Georges	
58	12 sept.	Bail con.	Meunier Pierre	Larose Exera
59	12 sept.	Testament	Lavigne mad. Charles	[Philomène Roberge]



Stèle de gauche :
 Robert Bachand
 1889-1949
 époux de
 Clémentine Clément
 1888-1975

Stèle de droite :
 La vie est ton navire
 Et non pas ta demeure
 - Lamartine

Cimetière de Waterloo,
 Secteur K-21,
 juste à droite du calvaire.

Noter : pas d'inscription d'enfants
 ou de descendants

ANNEXE 7 – LA CAISSE D'ÉCONOMIE de Notre-Dame-de-Ham (1910)

Dans le *Dossier 28*, il y a un livret, pas épais, d'un format qui se glisse bien dans une poche de chemise, contenant des annotations à la plume : « Caisse d'économie fondée le 14 novembre 1910. Gérant B.C. », parfois on y lit un nom, exemple Flore Prince l'institutrice, avec 3-4 dépôts et puis, plus rien, et parfois un seul dépôt pour un membre. Les entrées n'étaient-elles qu'un mémo pour être retranscrites dans un plus grand livre? Les fines annotations ne ressemblent pas à l'écriture du curé Couillard !

Nous retrouvons des dépôts comme ceux-ci : 25¢, 50¢, 63¢, 80¢, 1\$, 1.80\$, 2\$, 2.70\$, 25\$, 100\$, 162\$, 500\$.

Des dépôts garantissant l'intérêt suivant : 50¢ (3%), 1\$ (3%), 25\$ (4%), 39\$ (3%), 100\$ (4%), 100\$ (6%), 162\$ (5%), 200\$ (6%), 450\$ (5%).

Nous retrouvons les noms suivant, inscrits au hasard des pages, avec souvent, juste un montant à leur côté. Quelques noms ont pu être omis.

Bélangier Mme D., Bergeron Ludger, Bolduc Alphonse, Champoux Léonidas, Champoux Jeanne, Champoux Mme D., Charest Mme Ludger, Comtois Eugénie [organiste], Côté Amanda, Côté Florida, Côté Oliva, Côté Auguste, Couillard Hormisdas, Couillard Pierre, Croteau Charles, Demers Mme Herménégilde, de *Lawrence, Mass.*, Demers Thomas, *Deschesnes Thomas*, de Morasse Rosario, Filteau Désiré, Fontaine Noël, Gagné J., Grenier Henri, Goulet Caroline, Houde F., Houde Gratia, Houle Ferdinand, Lachance Mlle Thérèse, Laliberté Wilfrid, Lamontagne Évariste, Lebaron J., Levasseur David, Leblond Ovide, Marcotte Ulric, Marcotte Dlle Mathilde, Marcotte Napoléon, Marcotte Philippe, Masson Mme Henri,

Noël Edmond, Papineau Mlle Méderise, Poirier Fidime, Poirier Georges, Prince Flore, Proulx J., Ramsay Amédée, Ramsay Conrad, Ramsay Henri, Trottier Mme Amédée, Sévigny Ernest.

Des inscriptions portent également sur des années 1909 et 1910, avant que le curé Couillard occupe sa cure à Notre-Dame. À titre d'exemple, *Thomas Deschesnes* habitait Sherbrooke alors que l'abbé Couillard était vicaire à l'évêché de 1907 à 1910: il connaissait très bien l'abbé, lui confia toutes ses économies, son testament et l'avait fait son « exécuteur testamentaire ». Une autre personne dont il connaissait très bien les parents et les frères, c'est l'abbé E. Hébert qui sera chargé de liquider la faillite au nom de l'Évêché. Deschesnes déménagera dans le comté de Berthier et après la faillite, après bien de la correspondance, réussira à se faire rembourser. En 1911, un prêt de 100\$ au curé Hébert porte le total de son emprunt auprès de l'abbé Couillard à 1400\$. Il y a des prêts également consentis aux abbés Auguste Trudelle, Arthur Robidas (en 1908), Paul Favreau... et en 1910 à la Cie d'aqueduc de Danville 1000\$, et le 15 décembre 1910, 200\$ à la Cie de Téléphone de Notre-Dame.

Puisque ce livret appartenait à l'abbé Couillard, il semblerait qu'en 1908, deux ans après son ordination il emprunte à l'un pour prêter à l'autre, augmentant ainsi son pécule. Arrivé à Notre-Dame en mai 1910, six mois plus tard, il mettait en place un « système » plus efficace et plus gros. Les dépôts/retraits, qui ont certainement été faits, étant de nature privés, ne nous sont pas parvenus. Des dépôts semblent avoir été confiés à la Banque Molsons de Victoriaville. Après la faillite, une institutrice, Flore Prince, qui a enseigné seize années au village, soit jusqu'en 1921, mentionnera que le curé avait mis sur pied « une banque ».

Voici quelques exemples de dépôts / emprunts

Eugénie Comtois, organiste (nov. 1910) : 1\$, (en 1911) : 15\$, 1\$, 25¢, 5,70\$, 12.50\$, 1\$.

Désiré Filteau : (décembre) .80¢ (1911) : .63¢, 1\$, .60¢, .50¢

Edmond Côté : dépôt juillet 1912 100\$, dépôt remis août 1912 : 100\$

et certains dépôts vont rapporter des intérêts :

Ovide Leblond (novembre 1910) 1\$ à 3% Flore Prince (février 1911) 162\$ à 5%

Jeannette Boucher (décembre 1910) 1.60\$ à 3% et (juillet 1911) .25¢ à 3%

Charlemagne Boucher . (décembre 1910) 50¢ à 3%, 25¢ à 3%

Henri Grenier (mars 1911) emprunt de 50\$ à 6%

ANNEXE 8 –

A- LES PROTÉGÉES du curé B. Couillard

Parmi les membres de sa famille qui sont venus passer un certain temps à Notre-Dame, il y a deux filles de sa sœur Azeline, Antoinette et Florida Caron qui ont fait des études dans la région : la première à Victoriaville et la seconde à Danville.

a- ANTOINETTE CARON (1897- 1976)

En septembre 1916, elle a 19 ans et entre au Couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame situé juste à côté de l'église Sainte-Victoire à Victoriaville. Une note à son nom : « Son oncle Barthélémy Couillard paye pour elle ». ⁽¹⁾ En novembre 1916, elle est élue Présidente des Enfants de Marie. Le 1^{er} octobre 1917, une autre note la désigne « nièce de Mons. l'abbé Couillard curé de Notre-Dame-de-Ham ». Le 15 octobre, il est écrit ceci : « Monsieur l'abbé Couillard, curé de Notre-Dame-de-Ham offre le saint sacrifice dans notre chapelle ce matin. C'est un ami fidèle et intéressé. Nous lui donnons un merci reconnaissant pour les bonnes élèves dont chaque année il s'efforce de pourvoir notre pensionnat » ⁽¹⁾.



Ant. Caron
1918

Antoinette finira sa deuxième année de pensionnat âgée de 21 ans et dans les honneurs. Lors de la graduation, étaient décernés un prix de Piano, de Dessin, d'Excellence de Cours (pour chacune des matières), d'Assistance aux offices de l'église, d'Ordre et d'Économie Domestique, d'Assiduité, de Travaux à l'Aiguille, de Musique, d'Histoire, d'Histoire du Canada, d'Instruction religieuse, d'Application et de Politesse, d'Application et de Bonne Conduite, de Cours, de Grammaire et d'Orthographe, d'Application, d'Excellence de Cours.

Antoinette recevra le prix de « Musique instrumentale et vocale », « le chapelet à chaîne d'or » pour « Dessin artistique » et récompense suprême, la médaille d'or pour « Satisfaction générale » décernée et remise annuellement par Mgr J. H. Brunault évêque du diocèse de Nicolet.

Une fois graduée, Antoinette passera du temps à Notre-Dame, car elle est témoin quatre fois à des actes d'emprunt de son oncle Barthélémy au bénéfice de la Fabrique: le mercredi 5 mai 1920 (Napoléon Carignan), le mardi 29 juin 1920 (Ernest Courtois), le lundi 5 juillet 1920 (encore Napoléon Carignan) et le vendredi 7 janvier 1921 (Mme G. Foulon).

Lorsque le curé se retirera de la paroisse à la fin de septembre 1921 pour retourner à Sherbrooke, elle le suit. Alors que l'abbé Couillard est à l'hôpital Noël et très faible, elle a l'autorisation d'ouvrir son courrier et de répondre au moins en une occasion connue, au curé Hébert sous la dictée de l'abbé, le 22 novembre 1921. Également à cet endroit et devant l'imminence du départ de l'abbé Couillard et de son personnel pour Lewiston, le dimanche 11 décembre 1921, elle et son prétendant « promettent sciemment, librement et volontairement de



nous unir par le mariage aussitôt que d'un commun accord, nous jugerons les circonstances favorables.»⁽²⁾

À Lewiston, le samedi 9 septembre, les prochains époux signent une convention de séparation de biens « selon les lois du Québec ». ⁽³⁾ Le mariage est célébré le lundi 11 septembre, mais l'officiant n'est pas l'abbé Couillard.

Où le couple s'était-il connu? En 1919, Valério Venne âgé de 27 ans, est gérant des installations de la Shawinigan Water & Power de Victoriaville. Se seraient-ils rencontrés lors d'un concert musical public offert occasionnellement par la Communauté? lors d'une visite par affaires à la Coopérative ou un événement religieux à la grotte? Valério aurait-il vanté l'éventuel développement de Shawinigan, ce qui aurait incité l'abbé Couillard à acheter des terrains à cet endroit en mars 1918?



Ant. Caron 1922

Après leur mariage, le couple vivra quelques années à Victoriaville où, en 1923, Valério est maintenant surintendant des affaires de la compagnie. Le couple déménagera à Shawinigan où leur première fille naîtra en 1926 puis ils vivront à Valleyfield où naîtra leur deuxième fille. Ils n'auront plus d'autres enfants. Ils passeront leur vie dans cette ville. Devenue veuve, elle résidera à Dorval puis Cartierville où elle décédera. Les époux sont inhumés à Valleyfield, Valério en 1962 et Antoinette en 1978.

(1) Aux Archives de la Congrégation Notre-Dame, à Montréal, ont été dépouillés pour les années 1914 à 1921, les registres suivants : 303.050.22; 315.425.81; 325.425.06, -13, -42, -77, -78, -83, -92, -93.

Ils contiennent des inscriptions, des états financiers d'élèves, des éphémérides.

Pour la citation : réf. : 325.425.78 p. 52. Les frais d'Antoinette s'élèvent à 124.00 \$ pour plusieurs mois.

(2) Union des Cantons de l'Est, 20 juin 1918.

(3) Documents et photos de la famille : C.B. [ce qui sera inséré plus tard]

b- FLORIDA CARON

Petite sœur d'Antoinette, Florida a 13 ans en 1916.

Danville avec ses 600 habitants en 1911 ne peut rivaliser avec le rayonnement du Couvent de Victoriaville dont la municipalité-paroisse de Ste-Victoire compte environ 1600 personnes à elle seule. La Communauté n'a pas de notes d'archives sur le pensionnat de Danville et ses occupantes. La famille se souvient que Florida est allée à Danville, et son frère Joseph, dans ses lettres de réclamation salariale au curé Hébert nous apprend ceci le 11 décembre 1922 :

« J'ai reçu une lettre de mon oncle hier avec une copie d'une lettre que la mère supérieure du couvent Notre-Dame [à] Montréal. Cette dernière dit que tout est réglé et qu'elle lui ait tout donner le montant du billet de \$160.00 . Que prétendez-vous faire avec cela ou encore c'est mon oncle qui a mis ma sœur Florida au couvent. Que ces dernières réclament au Syndic si elle ont droit.»

En regard d'une facture qui arrivera après la faillite, Florida, âgée alors de 17 ans, a été mise pensionnaire à Danville par l'oncle Barthélémy pour



Florida Caron
~ 1920
bas : ~ 1936



l'année 1920-1921. Probable qu'il restait un reliquat des frais de pensionnat à payer pour l'année scolaire écoulée, mais que la faillite de la Coopérative le 10 août 1921 et la cession des biens de l'oncle le 10 septembre suivant ont retardé le règlement du reliquat financier.

Il est possible que Florida soit allée au même pensionnat avant cette année 1920-1921. Bertrand Trottier nous dit que le choix de Danville a été retenu parce que les cours se donnaient en anglais. De retour à St-Eugène, elle enseignera plusieurs années puis épousera en 1930 Raoul Thibault. Le couple aura cinq filles.

Vers 1920, la population de Danville est à majorité anglophone . C'est là que résidaient les patrons anglophones de la mine d'Asbestos située à sept kilomètres plus loin. Cette ville était aussi un centre important du réseau ferroviaire qui reliait la province aux États-Unis.

c- ALICE PLANTE

On se rappelle qu'Alice, orpheline, était devenue pupille du curé Couillard. Elle a 13 ans lorsqu'en septembre 1916, elle est pensionnaire à Victoriaville, précédant Antoinette d'une année. Cette éphéméride datée du 5 mars 1917 nous indique sa présence :

« Départ d'Alice Plante pour Sherbrooke.

Une bien triste nouvelle vient de se produire dans tout le pensionnat. Monsieur l'abbé Couillard , curé de Notre-Dame-de-Ham, est mourant à l'hôpital de Sherbrooke et il réclame auprès de lui une de nos chères compagnes : Mademoiselle Alice Plante. Pauvre chère Alice, elle craint de perdre ce bienfaiteur, ce père qu'elle aime tant! Nous souffrons avec elle et aussi nous... pleurons et prions. »⁽⁴⁾

Le 22 novembre 1917, Alice joue un duo au piano avec Antoinette lors d'une soirée musicale. En juin 1918, lors de la remise des prix, elle en reçoit un pour « Politesse et bonnes manières », ainsi que pour « Musique vocale ». ⁽⁵⁾ Nous n'avons aucun détail pour l'année scolaire 1918- 1919, et pour l'année 1919- 1920, une unique inscription le 21 janvier 1920 souligne qu'elle est « pupille de B. Couillard ».

Le curé Couillard payait leur hébergement et frais de scolarité à même les produits de sa terre et des biens de la Coopérative : nous avons vu trois inscriptions : « 55 livres de beurre », deux fois « grains », une fois « marchandises » qui pouvaient être agréées par les Religieuses. Au recensement de 1921, Alice est « institutrice », probablement au presbytère.

On retrouve Alice et ses sœurs à Lewiston et Springfield après le retrait de l'abbé Couillard de Notre-Dame. Elles ne doivent pas être loin de ce dernier. Alice, la plus vieille des trois sœurs, obtiendra sa majorité et la fin de sa tutelle en février 1922. Elle épouse Donat Vigeant à Lewiston le 12 août 1960.

Alice à des âges différents :

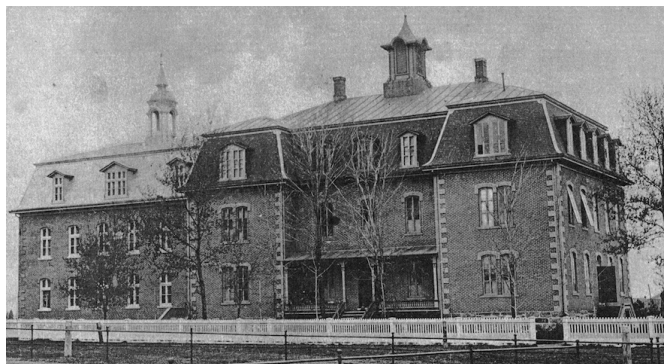


(4) Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, registre 325.425.6, à la date du 5 mars 1917. Note : le curé Couillard présente Alice comme « sa nièce » : 345.245.83, p. 199

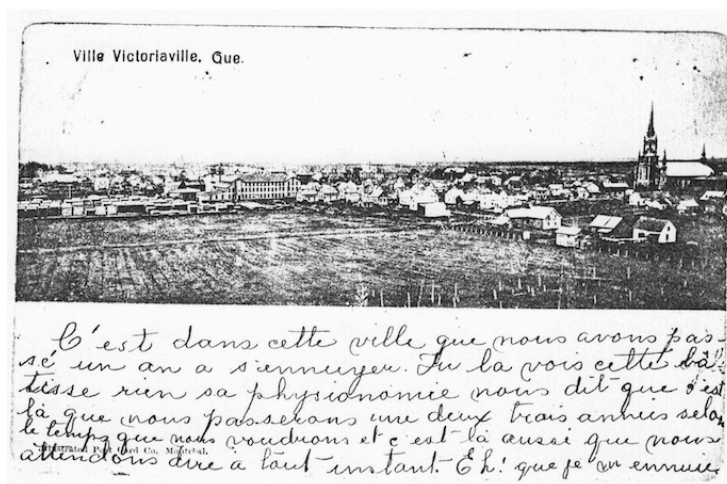
(5) Journal L'Union des Cantons de l'Est, 20 juin 1918.

B- LES COUVENTS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME

Le couvent de Victoriaville fréquenté par Alice Plante et Antoinette Caron



Il y en a qui ont aimé et d'autres pas...



« C'est dans cette ville que nous avons passé un an à s'ennuyer. Tu vois cette bâtisse rien [que] sa physionomie nous dit que nous passerons une deux trois années selon le temps que nous voudrons et c'est là aussi que nous entendrons dire à tout instant Eh que je m'ennuie. »

7 février 1907 - Une amie Laura à Aldéa Leclerc, Chesterville

Le couvent de Danville



Cette bâtisse fut inaugurée en 1907.

Il y avait alors trois classes partagées soit à la langue anglaise ou la langue française.

C'est là que Florida Caron se serait fait « l'oreille » à la langue anglaise.

Réf. : Danville, 125^e, : 48

ANNEXE 9 – DES FONDATEURS de la Société Coopérative Agricole.



Logo : Annexe 30- RASSAS # 9

Liste des personnes qui ont signé sur une feuille.

Y avait-il d'autres feuilles perdues? (Dossier 32)

- | | |
|---------------------------------|--|
| 1 Boucher Bernard (2) | 22 Leblond Ovide [père] |
| 2 <u>Champoux Ernest</u> (2) | 23 Lemay J. Arthur (3) |
| 3 Comtois Joseph | 24 Pellerin Joseph |
| 4 <u>Contois Pierre</u> | 25 Poirier Joseph fils |
| 5 Côté Edmond | 26 Proulx Napoléon |
| 6 Côté <u>Misaël</u> | 27 Ramsay Johnny |
| 7 Côté <u>Théode</u> [Théodore] | 28 Roy Napoléon |
| 8 Couillard Barthélémy | 29 Ruel Louis |
| 9 Fortier <u>Barner</u> | 30 <u>Sévigny Amédée</u> |
| 10 Fortier Moïse | 31 <u>Sévigny Ernest</u> |
| 11 Fortier Napoléon (2) | 32 <u>Sévigny Sinaï</u> |
| 12 Gagné <u>Arthème</u> | 33 Toupin Joseph |
| 13 Girard Arsène | 34 Toupin Pierre |
| 14 Grenier Achille (1) | 35 Tremblay <u>Trefflé</u> |
| 15 Grenier <u>Hanarice</u> | 36 <u>Trottier Amédée</u> |
| 16 Hamel Lucien | 37 <u>Trottier Omer</u> |
| 17 <u>Lacourse Odias</u> | 38 <u>Vézina Honoré</u> |
| 18 Langlois Octave | (1) "cesse d'appartenir le 16 juin 1915" |
| 19 Lavigne Ernest (1) | (2) "cesse d'appartenir le 6 juin 1915" |
| 20 Lavigne Johnny | (3) Prêtre, curé de St-Adrien-de-Ham" |
| 21 Lavigne Théophile | |

ANNEXE 10 – LES RELATIONS ENTRE B. COUILLARD ET Robert R. BACHAND.

Le fait que le nouveau notaire Robert Raoul Bachand, dès son droit de pratique obtenu le 11 août 1915, vienne passer deux semaines à Notre-Dame-de-Ham et faire signer près d'une cinquantaine d'actes notariés, intrigue. Dans quelles circonstances ces deux personnes, que 15 années d'âge séparaient, se sont-elles connues et appréciées?

Voici le résultat, sous forme de tableau comparatif. Note : le Séminaire de Sherbrooke portait à l'époque le nom de Séminaire Saint-Charles-Borromée. Il était de biais avec l'archevêché, de l'autre côté de la rue Marquette.

1874 : naissance de Barthélémy Couillard

1889 : naissance de R. R. Bachand, à Ste-Prudentienne (**Roxton Pound** en 1998)

Son parrain est son grand-père maternel qui est notaire.

1896 : Couillard entreprend ses études au Séminaire, pour 10 ans : classique et prêtrise.

1905 -1906: Bachand devient pensionnaire au Séminaire de Sherbrooke.

Il se dit originaire de North Stukely (qui deviendra **Bonsecours** en 1961).

(note : son père est meunier : il se déplace régulièrement)

1906 : Couillard est ordonné prêtre le vendredi 29 juin.

(Couillard et Bachand ont pu se croiser pendant l'année 1905-1906)

1906-1909 : pensionnaire au Séminaire, il se dit de **Waterloo**.

1906 : 8 septembre : Couillard (32 ans) est vicaire à Stukely (**Bonsecours**) pendant 4 mois:

Il rencontrera les parents, les frères et sœurs de R. Bachand.

1907 : 7 janvier Il y a deux mariages consécutifs ce jour-là officiés par B. Couillard à Stukely : R. Bachand (17 ans) signe comme 24^e et dernier témoin le registre paroissial, au deuxième mariage (m2) (un clin d'œil de la part de Couillard à l'étudiant!). Bachand aurait-il été servant de messe pendant ses vacances de Noël à Stukely? **Q** : De Waterloo où sont ses parents, que faisait-il à Stukely - 21 kilomètres de distance- ? Venu passer quelques jours au presbytère?

1907 : 8 janvier : Couillard quitte Stukely. Le 22 janvier, il officie déjà à St-Aimé d'Asbestos jusqu'au 24 septembre, alors qu'il accomplit son dernier acte. Il sera remplacé par J.N. Castonguay. Couillard retourne à l'archevêché où il sera affecté jusqu'en mai 1910. Il aura eu l'occasion de rencontrer Bachand de 1907 à 1910 :

1909-1910 : dernière année au Séminaire. Il se dit de « Chambly canton »

1910 : Couillard est nommé à son premier poste de « curé » à Notre-Dame-de-Ham le 10 mai et Bachand est en vacances à Waterloo fêtant la fin de ses études au Séminaire de Sherbrooke!

Couillard et Bachand ont pu se croiser en 1905-1906 lors d'activités religieuses au Séminaire ou à la Cathédrale, également d'octobre 1907 à avril 1910, pour un total d'environ quarante mois. Pendant sa période à l'archevêché, Couillard aurait-il enseigné un peu au Séminaire? Lors de cet été 1910, Couillard a 36 ans et Bachand 21.

1911 (mars) : Le recensement fédéral indique que Robert Bachand , 22 ans, « *neveu* du curé » réside au presbytère de Notre-Dame-de-Ham, avec la ménagère et un homme d'entretien.

Bachand aurait passé l'hiver 1910-1911 au presbytère, à plus de 60 kilomètres de Waterloo.

Bachand aurait-il voulu valider s'il était fait pour la « prêtrise » en vivant de près pendant un an la vie pastorale de Couillard? Pendant ce temps de réflexion, le curé Couillard bénéficiait de l'aide de quelqu'un doté d'un solide savoir pour l'aider dans la préparation des projets qu'il mijote! Bachand était l'aîné de huit enfants survivants de sa famille, dont le bébé avait quatre ans en 1910.

Probablement pour éviter d'expliquer tout et tout à chaque personne, faire passer Bachand pour un neveu était excellent. D'autant plus qu'il n'y avait personne de St-Eugène pour corriger le fait.

Le mardi 2 septembre 1913, Robert Raoul Bachand épouse Clémentine Clément à Waterloo. Le couple ne semble pas avoir eu d'enfant : aucune entrée dans le registre paroissial ni sur le monument funéraire.

Les parents de Robert et de Clémentine sont aisés financièrement au point que, marié, Robert ira faire ses études notariales à « l'Université Laval de Montréal » pour obtenir son diplôme. Il est inscrit au Tableau de l'Ordre le 11 août 1915. ⁽¹⁾ Le 16 août 1915, il est au presbytère de Notre-Dame-de Ham. Le curé Couillard a bien sensibilisé ses paroissiens, puisque ce jour-là, douze actes sont notariés dont huit testaments, le 17 dix autres actes et le 18 dix-huit actes.

Le notaire Bachand reviendra plusieurs fois à Notre-Dame au cours des années qui suivront, tant pour les affaires de Barthélémy que pour les paroissiens, tout comme le curé et des résidants iront aussi à Waterloo le rencontrer. Durant sa pratique, il sera secrétaire de plusieurs associations à Waterloo et dans son comté de Shefford, ce qui lui permettra d'être élu député libéral de 1931 à 1936. Après une vie bien remplie, le notaire Bachand décèdera à Waterloo le 4 septembre 1949. Son répertoire de notaire révèle 10 412 actes notariés.

Retenons que le curé Couillard a fréquenté un homme compétent en loi et sûrement de bon conseil... tout au long de sa cure à Notre-Dame et même au début des perturbations de 1921.

Résultats électoraux du Québec : comté de Shefford

1931 : Bachand Robert Raoul, Libéral, 2989 votes; Gingras Joseph Conservateur 2657 votes

1936 : Choquette Hector Action libérale nationale 3708 votes, Bachand R.R., Libéral 3249 votes.



Photo : 1907-08 !

Robert Bachand
B. Couillard
18 ans - 33 ans



Robert Raoul Bachand - 1931 ⁽²⁾

(1) Source : La Chambre des notaires, décembre 2017, réf : A7 601 #93222.

(2) Source : Photographie tirée de la mosaïque des parlementaires de 1931. Fonds Assemblée nationale.
Photographe : Livernois

ANNEXE 11 –

A- LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES du curé B. Couillard

no	date	notaire	acte	ACHAT	VENTE	PRÊT	EMPRUNT	QUI
1	1917,06,13	Bach.	217	x				Alfred Grenier
2	1918,03,06	Bach.	342	x				A. E. Guillemette
3	1918,08,07	Bach.	382	x				Malvina Roy
4	1918,09,01	Bach.	405		x			Camille Payeur
5	1918,11,22	Bach.	466	x		chalet		Delphine Toupin
5a	1920,08,07	Gar						Albert Charest
6	1920,09,04	Bach.	963	x				G. Lamontagne
7	1920,10,23	Lem		x				Wellie Fortier
8	1921,02,02	Bach.	1120	x				Théodore Gilbert
9	1921,02,04	Bach.	1124		x			Louis Nolette
9a	1924,04,21	Bec		x				Drummondville
10	1921,05,28	Bach.	1222			x		Théodore Gilbert
11	1921,07,20	Bach.	1269				x	Adèle Croteau Bélang.
12	1921,07,20	Bach.	1270				décès	Caroline Côté
13	1921,07,20	Bach.	1275				x	Exilia Luneau Ch.

Bac: Bachand, notaire

Gar: Garneau

Bea : Beauchesne

Lem: Lemieux

Sur tous les actes, le curé Couillard ne mentionne pas s'il agit sur un mandat de la Fabrique.

Détails:

- 1 Une pointe de terrain de 255 pieds de longueur, 40.00 \$.
 - 2 Achat de terrains à Almaville, 10 000\$ dont 5000\$ comptant, remboursement 1000\$ par an donc 1923.
 - 3 Une maison, 450.00 \$ comptant.
 - 4 Une maison, 475.00 \$, payable 50.00 \$ par an, fin en 1927.
 - 5 Emplacement du chalet sur le bord de la rivière Nicolet, 150.00 \$ comptant.
 - 5a Emplacement d'une fromagerie d'Albert Charest
 - 6 Une maison, 45.00 0\$, remboursement 50.00 \$ par an, fin 1929.
 - 7 Mentionné dans l'acte 1124, montant de la vente au curé Couillard non inscrit
 - 8 Location 3 ans puis vente à 1500\$, remboursable sur 15 ans, soit 1939
 - 9 Maison payée comptant: 850.00 \$.
 - 9a Vingt lots à Drummondville-Annexe et 9 autres plus tard.
 - 10 1200\$, à 7%, remboursable à 90 jours d'avis, garanti par hypothèque sur le lot 15A, 2e rang sud de Ham.
 - 11 Emprunt de 3500.00 \$, remboursable en 3 mois, 7% d'intérêt, toutes ses propriétés en garantie.
 - 12 Le curé Couillard agit comme Liquidateur de la succession de Caroline Côté, 77 ans, veuve D. Blanchette.
 - 13 Emprunt de 1900.00 \$, remboursable dans 3 mois, 6% d'intérêt, toutes ses propriétés en garantie.
- * Il faut ajouter en 1920 l'achat de la maison de David Levasseur sous seing privé.

B- La RUE de L'ÉGLISE conduisant à la Coopérative



1920-1929 – Rue de l'Église, vue à partir de la rue Principale

À gauche, la maison sise au 37 rue Principale, appelée à l'époque l'Hôtel Filteau, propriété de Philippe Filteau et Delphine Toupin. En 1917, Philippe obtient un permis d'hôtel de Tempérance pour vendre de la boisson. L'hôtel-maison offrait quelques chambres aux voyageurs car la route « nationale » 34 passait alors dans le village. À l'extérieur, nous remarquons à l'extrémité de la clôture l'escalier pour les voyageurs. La nuit, un fanal intérieur éclairait la fenêtre de la porte d'entrée oblique sur le coin.

L'église brûle le 11 mai 1930.

Toujours là-haut, entre deux poteaux, le kiosque appelé le Monument Paroissial. Sur la droite, le presbytère qui sera déplacé en 1940 pour le rapprocher de la nouvelle église. Aujourd'hui, le presbytère du curé Couillard sert de Centre communautaire.

À droite du presbytère, derrière l'arbre se situaient les bâtiments de la Coopérative qui ont été démolis en 1924.

En bas, à droite, la maison sise au 35 rue Principale. Casimir Laurin la vend en 1913 à Honorice Grenier. Ce dernier la haussera en 1914 pour faire un petit « dépanneur » au rez-de-chaussée et plus tard un magasin général dont le fonds de commerce sera occupé par son gendre Misaël Côté. Deux chambres pour les voyageurs étaient disponibles à l'étage. Lorsque Misaël quittera en 1927 pour Drummondville, la propriétaire de l'immeuble, Carmélite Grenier fille d'Honorice, vendra la bâtisse à Omer Dosthie qui remettra sur pied le magasin général, lequel fonctionnera jusqu'au début des années 1950.

Remarquons l'extension de la galerie qui donne une belle vue panoramique...

ANNEXE 12 – L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE FRANÇAISE.

A- Les origines de l'ACJC remontent au début du XX^e siècle, lorsque les abbés Lionel Groulx et Émile Chartier, professeurs, respectivement, à Valleyfield et à Saint-Hyacinthe, songent à donner à la jeunesse collégiale du Canada français une structure semblable à l'Association catholique de la jeunesse française, laquelle cherche, depuis 1886, à former une **élite catholique militante** dans l'Hexagone. Plus **nationaliste** que sa consœur française, l'ACJC, qui voit le jour en 1904, multiplie les cellules non seulement au Québec, mais aussi dans les maisons d'enseignement supérieur des autres provinces, notamment à Ottawa et à Sudbury. Dès l'adoption du Règlement XVII [*qui limitait l'usage du français dans les écoles « bilingues » de l'Ontario, en 1912*] les écoles françaises en Ontario, l'Association s'investit dans la crise scolaire en organisant de nombreuses activités (conférences, collectes de fonds, etc.) pour appuyer la résistance franco-ontarienne. Vers 1914, par exemple, elle parvient à recueillir 600 000 signatures pour dénoncer la suppression des droits scolaires des Canadiens français de l'Ontario. Entre 1923 et 1925, elle verse près de 16 000 \$ dans les coffres de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario. L'élite nationaliste du Québec et de l'Ontario voit dans l'ACJC un excellent moyen d'éveiller le « sens national » de la jeunesse canadienne-française et appuie sans relâche les efforts qu'elle déploie pour venir en aide aux Franco-Ontariens.
<http://crccf.uottawa.ca/reglement17/page/lassociation-catholique-de-la-jeunesse-canadienne-francaise-acjc>

B- « L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française ou ACJC est une association catholique québécoise formée en 1904 pour contrer les tendances laïcisantes manifestées au sein de la Ligue de l'enseignement. Fondée par le jésuite Samuel Bellavance le 13 mars 1904, l'ACJC, dont les objectifs rejoignent ceux du mouvement français de l'ACJF, avait pour but de développer chez les jeunes étudiants ou professionnels laïcs des sentiments catholiques et nationaux. Sa devise était « Piété, étude, action ».

L'ACJC visait à « grouper toutes les forces de la jeunesse catholique canadienne-française pour la défense des intérêts religieux et nationaux » dans « la soumission à l'autorité de l'Église et l'attachement aux directions du Saint-Siège ». Son credo consistait à affirmer la pratique intégrale du catholicisme, soit un catholicisme vécu par l'individu et par la société, considéré comme le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société.

Elle fonde *Le Semeur*. Elle mènera diverses campagnes : en 1905 pour le respect des droits culturels des catholiques en Alberta et en Saskatchewan, en 1906 contre l'alcoolisme, en 1908 pour le maintien du français dans les organismes fédéraux, en 1910 pour ériger un monument à Dollard des Ormeaux. »

Ref. : Wikipedia, *Association catholique de la jeunesse canadienne*

C- (...) « L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française a pour but, dit le programme, d'opérer le groupement des jeunes Canadiens français et de les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la patrie. » Elle s'adresse à ceux qui croient à l'influence décisive, sur le terrain social, d'un catholicisme vécu par l'individu et par la société ; à ceux qui ont encore foi en la mission providentielle de la race canadienne-française sur le continent nord-américain. Elle a pour principes, la soumission à l'autorité et à l'enseignement de l'Église, et pour moyens, la piété, l'étude et l'action. Elle est dirigée par un Conseil fédéral, où les divers groupes locaux sont représentés, et par un Comité Exécutif. Chaque groupe local peut avoir ses statuts propres et possède une autonomie parfaite pour tout ce qui concerne sa vie intérieure ; il établira, bien entendu, un lien de piété entre ses membres et organisera dans son sein un cercle d'études. Des Congrès ou réunions solennelles contribueront à développer la vie de l'Association, à propager ses idées et à manifester ses progrès. Les séances seront ouvertes au public. ».

Les questions de pure politique de parti doivent être bannis des cercles, où, sans nul profit, elles nuiraient à l'union des esprits. Il peut arriver cependant qu'une question purement politique, même actuelle, si on la considère à un point de vue plus élevé, entre forcément dans l'étude de la question nationale. Il faudra alors user de beaucoup de prudence, etc.

(...) La fête du Sacré-Cœur est choisie comme fête patronale de l'Association.

(...) « Je suis charmé, écrit Mgr Langevin, de voir que l'on veut organiser la jeunesse catholique pour la défense de l'Église et de toutes les causes qui intéressent la religion et la patrie canadienne, en dehors de l'esprit de parti... Allez donc de l'avant, chers jeunes gens, qui commencez la grande œuvre destinée à protéger et à revendiquer au besoin tout ce qui est justement cher aux catholiques et aux vrais patriotes de notre cher Canada... Bon courage et en avant. Dieu le veut ! Dieu le veut !

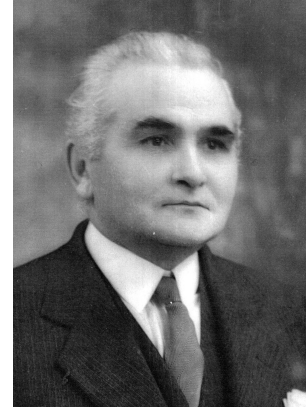
Référence non notée. Probablement dans *La Semaine Religieuse*, 1905 [une série de petits volumes]

ANNEXE 13 – LE TÉLÉPHONE à Notre-Dame-de-Ham

Propos de Bertrand Trottier - 1994

« Le Bell passait aussi ici. De Victo à Garthby, Sherbrooke, Québec. Ça collectait à Garthby et le bureau de Bell était dans une maison et ça répondait 24 heures par jour. C'était dans le magasin de [Alfred] Provencher [magasin général, 42 rue Principale].

Notre-Dame a acheté de Bell après, de Victo à Garthby. Il y avait une mine à St-Rémi. Quand ils voulaient téléphoner ailleurs, ex.: à New-York, ils devaient passer par nous-autres. Ça nous coûtait une fortune. Fallait entretenir la ligne. Ça coûtait trop cher au Bell d'entretenir ces lignes-là. Donc Bell l'a offert à Notre-Dame, qui l'a achetée. Ham-Nord n'avait pas de téléphone à ce moment-là. L'achat s'est fait dans le temps que Modeste Côté avait le téléphone (le central) dans le bas de la côte [46 rue Principale]. A peu près vers 1918. On était une paroisse à l'avant-garde. On était la première paroisse dans les environs à avoir le téléphone. St-Paul n'avait pas de téléphone. Arthabaska avait un téléphone local. Avec le téléphone, on partait de Notre-Dame vers Wotton, on traversait les "Sept lots" [fond du 2e rang sud, juste passé le chemin reliant St-Adrien à St-Rémi)], et puis là on prenait dans le Wolfestown. On desservait quatre paroisses. On allait jusqu'à la rivière Plate à Ham-Nord. Dans St-Adrien, on prenait tout le rang 2. Dans St-Paul, on allait virer jusque dans la "côte à Dion."



Alfred Provencher
~ 1930

Après ça, on a acheté le Bell. Ham-Nord passait par nous-autres s'ils voulaient appeler quelqu'un. C'est nous autres qui répondait pour le Bell. Ce n'était plus alors chez Provencher. On a "mouvé" ça avec le central. Modeste Côté [Octavie Hamel] avait le central et des grandes filles [pour s'en occuper]. Chez Gérard Roberge , [62 rue Principale], sa maison a déjà appartenu à la centrale et celui qui s'en occupait résidait là et payait un loyer à la compagnie de téléphone. La compagnie a acheté la maison de Mme Alphonse Paris [Zéphirine Bélair]. Quand elle est morte, ils ont acheté la maison bon marché et mis le téléphone là. Celui qui s'occupait du téléphone avait son loyer là, Il y a eu Alcide Payeur [Gabrielle Lacourse] , puis la femme à Ovide Leblond [(fils): Flore Trépanier] qui s'en sont occupé.

Les anciennes boîtes de téléphone valent aujourd'hui 1000\$ [1994]. J'ai vendu la mienne 60\$.

Les premières qui ont gardé le téléphone, c'étaient les demoiselles Côté: les soeurs à Philippe, les filles à Israël Côté :Amanda et Florida. »



Zéphirine Bélair & Alphonse Paris, Gabrielle Lacourse & Alcide Payeur, Octavie Hamel & Modeste Côté

« La femme à Alcide Payeur avait le central téléphonique . Elle écoutait sur les lignes. Elle a déjà eu des troubles avec ça. Elle savait tout. On n'avait qu'à lui poser des questions. Mon père (Willie) parlait anglais lorsqu'il voulait garder ses conversations d'affaires confidentielles. »

- *Laetitia Charest Fortier 1993*

« Le matin que mon père est décédé vers 9h a.m., nous devions, mon frère Marcel, Guy Grenier et moi, avec notre grément, charroyer du sable pour le terrain du jeu de croquet du curé Pépin. « x »...est arrivé en disant: "ton père est décédé, ta mère vient de téléphoner au curé et ma mère écoutait ». - *Aurèle Charest*

« La compagnie de téléphone était propriétaire. Le loyer était fourni. J'étais à salaire. À la fin, j'avais 1.00 \$ par jour de salaire. » - *Gabrielle Lacourse Payeur* [elle a tenu cela pendant 11 ans]



Gabrielle Lacourse Payeur, 62 rue Principale, Notre-Dame-de-Ham

ANNEXE 14 – LA GROTTTE de Notre-Dame-de-Ham

La façade de la grotte a été réaménagée pour célébrer le 60^e anniversaire des apparitions de Lourdes en 1918. L'autel et le célébrant sont à l'abri, en plus de donner plus d'ampleur à la grotte.



Une image, avec des Indulgences reliées à sa prière est même diffusée le samedi 17 mai 1919. Texte à l'endos de l'image:

Hommage à Notre-Dame de Lourdes

C'est en 1851, en présence de tout l'univers catholique, entouré d'une couronne de Cardinaux et d'Évêques, venus de toutes les parties du monde que Pie IX, de sainte mémoire, proclamait le dogme de l'Immaculée-Conception. Quatre ans plus tard la Vierge à Lourdes confirmait la parole du Pape en disant à l'humble enfant des Pyrénées : « Je suis l'Immaculée Conception ». En ce jour, dit l'illustre Léon XIII, la glorieuse Reine du Ciel est apparue à la terre; elle a apporté à son peuple des paroles de salut et des gages de paix.

Prière à N.-D. de Lourdes

Soyez bénie, Vierge très pure, qui avez daigné apparaître jusqu'à dix-huit fois, toute resplendissante de lumière, de douceur, et de beauté dans la grotte de Lourdes, et dire à la naïve enfant qui vous contemplait dans l'extase : « Je suis l'Immaculée Conception ». O Marie, ô ma Mère.. soyez bénie des faveurs extraordinaires que vous ne cessez de répandre en ce lieu. Je place en vous toutes mes espérances. Je vous aime, ô mère très pure et très auguste, agréez-moi pour votre enfant, protégez-moi et protégez tous ceux qui me sont chers, souvenez-vous, très douce Vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire que celui qui a réclamé vos suffrages ait été abandonné, je viens donc à vous, confiant en votre bonté, faites que je vous appartienne pour le temps et pour l'éternité. Ainsi-soit-il.

PAUL, évêque de Sherbrooke.



**DIMANCHE PROCHAIN,
31 JUILLET 1921.**

Tous les offices seront célébrés à la Grotte

Première messe à 7 hrs. Grand'messe à 7 hrs et demie. À 2½ hrs et 4½ hrs récitation du chapelet avec méditation des mystères du Rosaire. Le soir à 7½ hrs sermon ; procession aux flambeaux dans les rues du Village et salut solennel du Très Saint Sacrement.

La très Sainte Vierge disait à Bernadette : "Je veux qu'on vienne ici en procession." Les excellents catholiques de la Région de Notre-Dame de Ham entendront cet appel de leur Mère du Ciel et viendront en foule à son sanctuaire.

Plusieurs prêtres seront à la disposition des pèlerins pour entendre les confessions samedi dans la soirée et dimanche matin.

Les pèlerins qui désireront passer la journée à N.-D. de Lourdes de Ham trouveront à l'Hôtellerie de la Grotte de bons repas à des prix modérés.



Il y avait deux Pèlerinages régionaux par an à Notre-Dame.

Notez « l'Hôtellerie de la Grotte », qui devait être au rez-de-chaussée de la salle de l'A.C.J.C

- L'Union des Cantons de l'Est
28 juillet 1921.

L'ANGE de Notre-Dame.

Acheté par le curé Barthélémy Couillard. Taillé dans un seul tronc (sauf la trompette et peut-être l'avant-bras gauche?).

Lors de la vague d'achats d'antiquités, quelqu'un est venu voir le curé Pepin, c'était en 1937, pour acheter l'Ange. Le curé a dit que c'était un bien paroissial, que cela ne se vendait pas. Le lendemain, en tondant le gazon, le curé s'est aperçu que l'Ange avait disparu.

Les ailes avaient été enlevées bien auparavant, pour les réparer car elles « battaient au vent ». Jamais réparées, les ailes ont traîné puis disparu.

L'Ange de trouverait au Musée de Québec, mais, paraît-il, ça prenait les ailes pour prouver la propriété de l'Ange. – B. Trottier



ANNEXE 15 – LES MEMBRES SOLIDAIRES de la Coopérative. (Document original non daté)

« Nous, (...) nous engageons . à nous rendre conjointement et solidairement responsables . de toutes les pertes ... »
Il y avait de l'enthousiasme à signer...

1	Sévigny Sinäi	33	Gagné Charles	65	Morin Alfred
2	Bissonnette Alfred	34	Gagnon Zotique	66	Morin Ferdinand
3	Bissonnette Léonidas	35	Girard Arsène	67	Morin Ludger
4	Boucher Bernard	36	Girard? Léandre	68	
5	Boudreau Edmond	37	Grenier Alfred	69	Morin Napoléon
6	Brulotte Eugène	38	Grenier Arthur	70	Nadeau Octave
7	Carrier Réza	39	Grenier Paul	71	Paquet Joseph
8	Champoux Ernest	40	Hamel Lucien	72	Paquet Louis
9	Charbonneau Jos. Lévi	41	Hamel Napoléon	73	Pellerin Robert
10	Charland Élie	42	Houde Agéonor	74	Picard Norbert
11	Cloutier Ludger	43	Labrecque Alfred	75	Plante Aimé
12	Cloutier Ovila	44	Labrecque Gédéon	76	Plante Joseph
13	Comtois Pierre	45	Lacourse Odias	77	Poirier Joseph fils
14	Comtois Joseph	46	Lajeunesse Joseph	78	Proulx Napoléon
15	Côté ? Eustache	47	Lamontagne Désiré	79	Provençal Alberthus
16	Côté Amanda	48	Lamy Ernest	80	Ramsay Adolphe
17	Côté Edmond	49	Larrin (?) Théophile	81	Ramsay Ferdinand
18	Côté Eugène	50	Larrivé Laurier	82	Ramsay John
19	Côté Florida	51	Laurin Casimir	83	René J.H.
20	Côté Misaël	52	Lavigne Johnny	84	Richer Stanislas
21	Côté Modeste	53	Lavigne Joseph	85	Roy Napoléon
22	Côté Napoléon	54	Lavigne Théophile	86	Roy William
23	Côté Philippe	55	Leblond Onésime	87	Ruel Louis
24	Côté Théod	56	Leclerc Narcisse	88	Sévigny Alex
25	Couillard Barthél. ptre	57	Lemay J.A. ptre	89	Sévigny Amédée
26	Croteau Joseph	58	Lemieux Alfred	90	Sévigny Joseph
27	Croteau Joseph	59	Lemire J.-C., ptre	91	Sévigny Norbert
28	Cyr Pierre	60	Mailhot Wilfrid	92	Toupin Pierre
29	Desroches Arsène	61	Marcotte Alfred	93	Tremblay Trefflé
30	Dusseault Alex	62	Marcoux George	94	Trottier Omer
31	Fectaut Philippe	63	Marin Pierre	95	Turcotte Alcide
32	Fortier Willy	64	Mercier Médard	96	Vézina Honoré

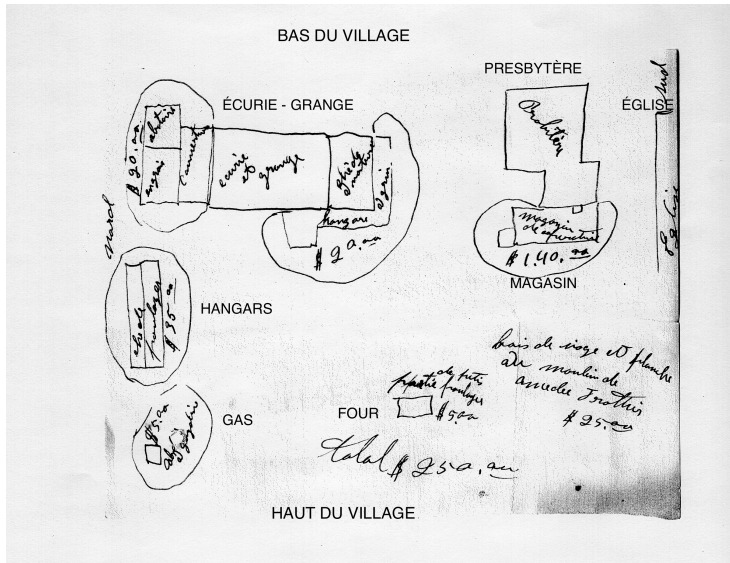
Vasnier Laurin
de Juvigny
Robert Liviigny
Ets Fagné
George Morelet
J. H. René
Octave madau
Réjeu barrière
Joseph Vignat
Ludger Lehoulier
Joseph Boivier dit
Napoléon Côté
Thophile Lavigne
Ludger Lavigne
Joseph Gagné
Pierre Maréchal
Alfred Morin
Anna Blouin
Arthur Grevier
Guillaume Laberge
Stanislas Richer
Ernest Champagne
Wilfrid Marthad
Joseph Senay
Nicolesse Côté
Eustache Lat
Philippe Côté
Louis Provençal
Aimé Plante
Amidé Liviigny
John Ramsay
Furieux Desrochers
Alfred Labrecque
Joseph Liviigny
 NOUS, LES SOUSSIGNES COOPERATEURS, MEMBRES ACTIFS DE
 LA SOCIETE COOPERATIVE DES CULTIVATEURS DE LA PAROISSE DE
 NOTRE-DAME DE LOURDES DE HAM, CONSENTONS ET NOUS ENGAGEONS
 DE PLEIN VOULOIR ET GRE, A NOUS RENDRE CONJOINTEMENT ET SOLI
 DAIREMENT RESPONSABLES DE TOUS LES DEBOURSES ET DE TOUTES
 LES PERTES QUE LA DITE SOCIETE COOPERATIVE SERA APPELE A
 FAIRE DANS LE COURS DE SES OPERATIONS; -----
 CONVENU, CEPENDANT, QUE NOUS SERONS EGALEMENT APPELES
 A PARTAGER PROPORTIONNELLEMENT, POUR CHACUN DE NOUS, ET CE
 SUR DECISION RENDUE DES DIRECTEURS DE LA DITE SOCIETE COO-
 PERATIVE, LE SURPLUS DE LA CAISSE REALISE PAR LES BENEFICES
 QUE LA DITE SOCIETE COOPERATIVE AURA EFFECTUES PAR SES TRAN
 ACTIONS, DANS LE COURS DE SES OPERATIONS : -----
 ET NOUS AVONS SIGNE, -----

Joseph Lévêque
Ludger Morin
Joseph Lavigne
Pierre Lamontag
Jean Gagné
Félix Buel
Pierre Lavigne
Paul Gervais
Alfred Desrochers
Auguste Liviigny
Agnès Hauda
Alberthus Provencal
Joseph Bissonnette
Napoléon Morin
Robert Picard
Honori Liviigny
Robert Pellerin
Joseph Brodeur
Edmond Dandré
Alfred Ma
Joseph Lavigne
Willy Foster

ANNEXE 16- LES INSTALLATIONS du site de la Coopérative

Omer Trottier fait une offre à l'automne 1923 pour acquérir les bâtisses du curé Couillard qui seront à déménager ou démolir. Plan unique trouvé des installations.

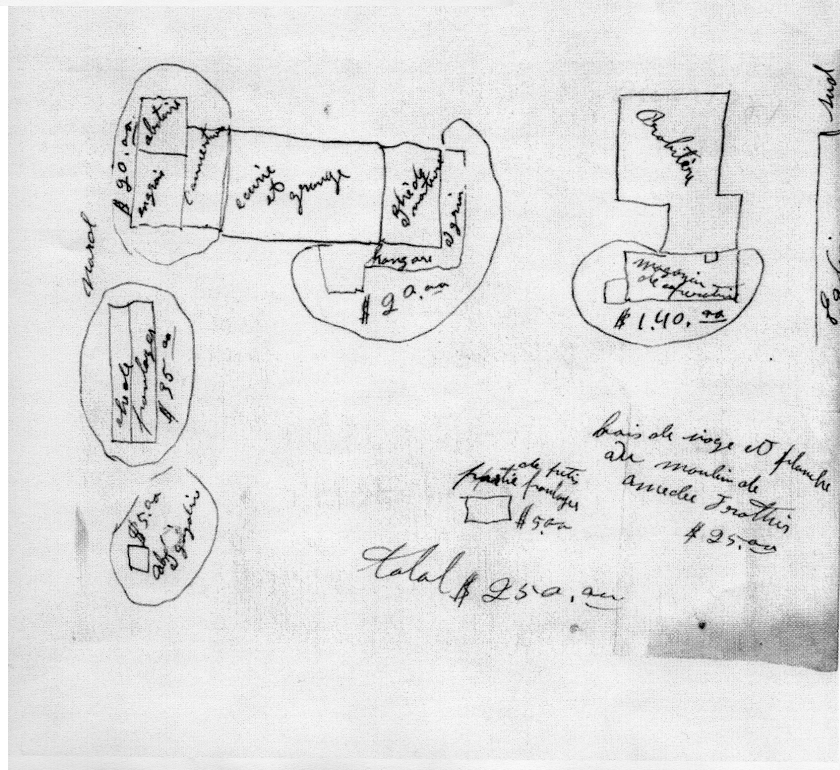
Sauf le presbytère et peut-être la grange étable, le reste aurait été construit à même les fonds personnels de B. Couillard



Pour payer les dettes de la Coopérative, il faut vendre ses biens. Dès 1922, des personnes veulent en acheter certains, mais le curé Hébert n'est pas encore prêt à procéder.

Annexe 30- RASSAS # 18

PLAN ORIGINAL



ANNEXE 17- LE CURÉ ALPHONSE-MARIE ROY : (Notre-Dame-de-Ham : 1921-1924)

Né le 14 juin 1878, il est ordonné le 2 mars 1913 à l'âge de 34 ans. Il a été vicaire à Ham-Nord de 1919 à 1920, donc il a déjà rencontré Barthélémy Couillard et il connaît les lieux lorsqu'il arrive à Notre-Dame-de-Ham le 1^{er} novembre 1921 après 8 années de prêtrise. Il quittera pour une autre paroisse le 29 septembre 1924. Il décède le 18 janvier 1977 à l'âge de 98 ans.

Lors de son arrivée à Notre-Dame, il trouve un presbytère presque vidé de son ameublement et les chambres abandonnées par les résidants et pensionnaires. À l'arrière, un magasin dont les marchandises seront emballées, à l'extérieur des bâtiments cadencés par les syndic et des paroissiens sur leur réserve. Il se trouve dans une position délicate, ne pouvant disposer ou acquérir d'objets, prendre des décisions, une paroisse dont les revenus de la dîme ou services religieux ont beaucoup diminués et des morceaux de terrain qui n'ont pas été cultivés, ce qui annonce pas de récolte pour l'hiver qui s'en vient.

Il correspond régulièrement avec le curé Hébert pour le consulter ou lui demander de prendre des décisions. Quarante deux lettres de leur correspondance sont archivées et nous donnent une idée de la « petite vie » à Notre-Dame après Barthélémy Couillard.

Ci-joints des extraits regroupées par sujet :

L'HUMEUR DU TEMPS

30 novembre 1921

Les gens ont l'air triste, mais pas trop découragés.

14 juillet 1923

Je ne sais pas si la vie se fait triste partout, elle l'est à Notre-Dame.



Alphonse M. Roy
1921-1924

LE MÉNAGE DANS LE PRESBYTÈRE

15 oct. 1921 : lettre écrite de St-Léon de Marston – Val-Racine, avant d'arriver à Notre-Dame :

A la cuisine : poêle, table et sept lampes portatives. A la salle à dîner : table, 16 chaises, buffet et armoire à l'argenterie. A l'office : bureau, 7 chaises, machine à écrire et à additionner. Dans la salle : trois berceuses et sept chaises à bras. Dans la chambre : six lits, deux sofas, un banc-lit. A part les sofas et les deux machines mentionnées plus haut tout serait supposé être l'ameublement du presbytère, fourni par la Fabrique. Je n'ai pu être renseigné la dessus.

Le reste du ménage est dans les garages prêt à s'embarquer pour Sherbrooke, il doit être parti déjà.

Le jardin est donné à moitié; il n'y a pas un seul morceau de bois ni pour la cuisine ni pour la cave.

Il y a une vache, propriété de Mr Couillard on ne sait quel prix il demande, et elle ne me convient pas, aussi une tonne de méchant foin, à peine capable de servir le foin.

Je vais m'installer avec le ménage qui est là, et vous viendrez.

Liste et évaluation des meubles restés dans le presbytère de N.D. de Ham :

Une couchette en cuivre \$18.00 Cinq couchettes à \$10.00 \$50.00 Un banc-lit \$3.00 Deux sofas \$5.00 Buffet de la salle à dîner \$23.00 Table de la salle à dîner \$5.00 Table de la cuisine \$3.00 Vingt sept chaises à \$1.25 \$31.25 TOTAL \$138.25 et prélat dans 6 chambres.

*

19 novembre 1921

A votre départ d'ici, j'avais une lettre de l'abbé Barthélémy qui m'offrait en vente le ménage qui est resté ici, aussi sa vache. Je ne lui ai pas fait de prix ??? Je trouve douze piastre pour la vache (ou quinze si vous voulez diminuer \$6.30 que M. Couillard doit au boucher de St-Paul, Jos. Leblanc). Moi, je dois donner ma réponse pour une vache d'hiver et je n'ai pas le foin pour deux.

J'ai reçu votre liste des meubles à revenir, mais tout cela ne devrait pas revenir à Notre-Dame. D'abord parce que je n'ai pas besoin de tout cela; et ensuite, si les gens vont en dire contre M. Couillard ...il y en aurait bien eu assez et dit déjà.

*

22 novembre 1921

J'ai évalué les meubles au meilleur de ma petite connaissance, les chaises ne vous paraîtront pas chères, mais aussi, il n'y en a pas une seule de très propre.

Je ne connais pas le prix des prélaris, celui de la grande salle est coupé à trois ou quatre endroits.

*

21 juin 1922

L'hiver dernier j'ai vendu le foin qui était dans la grange.

Je me suis peut-être fait jouer; ce foin était tout pourri sur le dessus et n'annonçait pas valoir plus de \$16.00, il servait de refuge à tous les rats du comté.

ASSEMBLÉE DE PAROISSIENS

30 novembre 1921

Vous en savez peut-être déjà plus que moi de l'assemblée d'avant hier. [lundi 28 nov. 1921]
L'avocat Poisson est venu me saluer, on m'a invité de me rendre à la salle. Je n'avais aucune affaire là; et bien des gens sont arrivés, les uns avaient compris une chose, d'autres une autre. L'arrangement, dit-on est de \$250.00 y compris l'entrée dans cette coopérative; certains ont compris que c'était \$350.00

Les gens ont l'air triste, mais pas trop découragés.

AGRICULTURE LOCALE

14 mars 1922

Je songe depuis longtemps à cultiver le terrain de l'A.C.J.C.; terrain s'étendant depuis la Grotte jusqu'à l'emplacement des Demoiselles Côté. J'en aurais assez pour bien m'occuper. Pour cela, est-ce qu'il me faudrait de m'entendre avec le président ou les directeurs, ou bien, s'il me faudrait avoir recours à ce Mr. [Joseph] Gagné qui a des droits sur ce terrain.

*

4 juin 1922

J'ai fait semer le terrain en face de l'église, avoine, grain de mil, graine de trèfle.

*

16 juin 1922

[A-t-il eu la possibilité d'acheter la partie du lot 20A : 64 rue Principale]? A propos de l'achat de la terre, je ne me sens pas de cette dévotion là; d'abord je n'ai pas la santé pour m'occuper beaucoup; et ensuite, je déplorais certainement aux gens car ils croiraient voir naître un commencement de petite coopérative.

*

19 juillet 1922

A tous ceux qui me demandait si le foin était à vendre je leur ai demandé un prix et personne n'a voulu répondre, excepté un, d'après lui le foin valait beaucoup plus de \$100.00 Quel prix donnez vous. Je n'en ai pas de besoin et je n'ai pas le temps à le faire. A moins que ce ne soit à un étranger, vous ne vendrez pas cet automne; et le printemps prochain il faudrait sortir le foin.

*

24 octobre 1922

Si vous ne vendez pas cet automne, je serai bien obligé de faire battre l'avoine, et que voulez-vous que j'en fasse ...Ici, les hommes sont rares on ne peut pas même avoir un petit garçon de 14 ans pour se faire aider. J'ai failli perdre mes patates pour cette raison, c'est que on est à faire la route nationale [Victoriaville- Garthby/Beaulac- Woburn, route 34 – aujourd'hui 161]

DETTE DE LA FABRIQUE - DÎME - RÉPARTITION

1 avril 1922

Là, vous me proposez une chose sérieuse; il vaut la peine de bien s'asseoir et de penser deux fois. Il s'agit de considérer la Fabrique de Notre-Dame avec une dette de \$15 000.00, intérêts annuels \$900.00. Tout l'argent des bancs serait employé à payer les intérêts et ensuite il nous faudrait vivre, et donner quelque chose sur le capital. Les années dernières la Fabrique aurait pour faire face à la situation; cette année les revenus ont été nuls. Onze messes chantées depuis le 1^{er} janvier, aucun mariage, aucune sépulture et des quêtes de cinquante centins par dimanche.

Mais d'un autre côté, il serait dur pour moi de ne pas avoir la salle de l'A.C.J.C. et plus dur encore de ne pas avoir la grotte, car cette dernière surtout nous rapportera quelque argent et pas de dépense. Si la paroisse consent je crois qu'il y aura moyen d'en sortir, parce que bon nombre étaient bien disposés pour une répartition.

*

24 avril 1922

J'ai emprunté \$400.00, reçu hier; et celui-là qui me l'a prêté; à une autre remise d'argent au commencement de l'été, il exigera que le billet porte la signature de Mgr l'évêque. [on ne prend pas de chance...]

*

4 juin 1922

L'entête pour les deux assemblées [de paroissiens] a été copiée dans le cahier et la copie pour l'évêque. Je crois que vous n'avez pas saisi la résolution dans l'assemblée de Fabrique, à savoir que la Fabrique acceptait une dette de \$15000.00 au 21 mai 1922 Des marguilliers ont discuté cette question et ils se sont rappelés la promesse qu'il n'y aurait rien de plus à payer. Je ne sais trop ce qu'ils vont dire lorsque apprendront que vous ne vous chargez pas de tous les intérêts.

*

14 décembre 1922

Pour ne pas avoir payé les intérêts de six mois à dame J.E. Roberge je devrai lui remettre la somme et les intérêts au premier mars; elle n'a pas encore oublié les anciens intérêts.

*

1^{er} janvier 1923

Sans répartition je ne mets pas \$500 de côté par année. L'automne dernier, en parlant de répartition, on m'a dit par deux fois que ce n'était pas le temps d'entamer ce sujet alors je leur ai dit de me dire quand ce serait le temps.

Être capable d'emprunter tout l'argent dans ma paroisse pour éviter d'envoyer notre argent ailleurs cela serait avantageux mais la chose est impossible.

*

9 janvier 1923

Barthelemy m'a fait perdre passablement de dîme et c'est vous qui devez me restituer cela à présent. Avant que la faillite soit déclarée il s'est fait payer la dîme 1921-1922 par quelqu'un disant que ce n'était pas pour deux ou trois mois qu'ils le refuserait. J'ai vu des reçus, les intéressés ont écrit à Barthelemy que je me trouvais à perdre cet argent; il a répondu : Il n'est pas juste que Mr Roy perde cela adressez-vous à Mr. Hébert, c'est lui qui paie mes dettes..

Je vous assure bien que je ne serais pas en état de perdre une seule cent de la dîme qui m'est dû, chacun sent sa misère. Avant longtemps j'irai voir Barthelemy.

*

14 juillet 1923

On emprunte pour remettre et le montant ne change pas.

*

8 janvier 1924

Mon administration n'est pas aussi heureuse que l'an dernier; nous parlons d'une répartition et cela pour bientôt. L'abbé C. Gariépy arrivera à Ham-Nord la semaine prochaine, otez-vous de dedans sa taille.

*

28 mars 1924

J'ai tenu mon assemblée de paroisse dimanche, touchant la répartition et il n'y a pas eu une seule corde discordante; si je n'ai pas péché dans le procès-verbal, j'ai tout lieu de croire que je suis bon.

SALLE DE L'A.C.J.C

30 nov 1921

Je n'entends parler de rien de la salle de l'A.C.J.C..

*

1^{er} avril 1922

Il serait dur pour moi de ne pas avoir la salle de l'A.C.J.C. et plus dur encore de ne pas avoir la grotte, car cette dernière surtout nous rapportera quelque argent et pas de dépense.

*

15 avril 1922

(... une question) plus épineuse, les gens parlent beaucoup de l'affaire de l'A.C.J.C. et ils ne sont pas en faveur du marché proposé; moi-même, je n'en ai parlé qu'au marguillier en charge [Edmond Côté] et à Henri Goulet, ce dernier a dû vous écrire et il est à porté d'en entendre parler plus que moi.

J'ai exposé à Mr Côté, marguillier, l'avantage et presque la nécessité que la salle devienne la propriété de la Fabrique. D'abord pour retirer le \$5000, pour en retirer des revenus pour la Fabrique par des parties de carte ou bazar (chose que vous n'aimez pas pourtant), enfin pour éviter qu'elle devienne une maison de communs (?) ou qu'un laïque en fasse un lieu de rendez-vous pour les jeunes gens. Les marguilliers seraient plus faciles à gagner que bien d'autres citoyens.

SANTÉ

4 juin 1922

J'étais si fatigué, malade, la semaine dernière,... (...) Je fais du catéchisme, ce qui fait que je suis lent.

*

14 juillet 1922

Ma négligence n'est pas éteinte; et puis je fais rien quand je dis que je suis malade.

*

10 juin 1923

Pour moi, mon voyage à St-Adrien ne m'a pas plus abattu mais j'éprouve toujours de fatigue de toutes sortes.

*

22 mars 1924

J'avais trop de petites choses à demander, j'ai tout oublié.

ALPHONSE ROY – VS- B. COUILLARD

19 juillet 1922

Je ne voudrais pas trop être un homme d'affaire; car si j'étais un homme d'affaire (comme B.C. et bien d'autres) je cesserais d'être à mon affaire.

LES BILLETS DE LA FABRIQUE

9 août 1922

J'arrive avec mon compte d'intérêts payés \$696.00 il n'a pas été facile de faire mieux et même nous avons été obligés de nous battre pour ne pas payer les intérêts des intérêts. Ce long retard est causé par l'écartement de deux billets si on avait donc pu ne pas les retrouver, cela nous aurait ménagé cinquante piastres.

*

23 novembre 1923

Vous aviez promis à Mr. Sinaï Sévigny de le rencontrer quand vous passeriez à Notre Dame et devant lui payer \$106 aussitôt que vous auriez terminé votre tournée. J'ai dû essayer une parole de reproches à ce sujet. Je n'ai pas eu grand chose à lui répondre puisque l'affaire Couillard a imposé des craintes au sujet des prêtres.

ÉCHOS DE BARTHÉLÉMY COUILLARD

20 octobre 1922

M. Couillard écrit à quelqu'un de ses amis et il s'afflige de ce que vous ne le payez pas cent pour cent; il reproche aussi à ces anciens de Notre-Dame de ne pas avoir fait signer une requête pour le garder. Illusion, illusion, illusion. [Q : le garder comme curé de la paroisse ou pour garder un appareil pour battre l'avoine, qui doit retourner à Ham-Nord?]

*

1^{er} janvier 1923

Mr. Couillard a été administré il y a quinze jours,[vers le 17 décembre 1922] il s'est levé depuis, il a donné le salut du T.S.S. il a dit la messe aussi le temps que j'ai été à Sherbrooke les sœurs l'ont tenu au repos le matin afin qu'il puisse leur dire la messe après mon départ.

Les médecins ont averti qu'il serait mieux de ne jamais le laisser seul, il est toujours joyeux, gros, assez gras.

Encore aujourd'hui il dit d'avoir été un martyr à N.D. Mgr prie pour que M Couillard ne meurt pas avant que son assurance survive, cela est pour vous venir en aide à vous .

M. Couillard s'est informé de tout son monde et de toutes les affaires de N.D. et pour lui il n'a jamais dû une cent à personne. C'est drôle !!!!

*

14 juillet 1923

On vous tient au courant de l'état de santé de Mr. Couillard.. La fin s'approche, ça tout l'air.

LES IMMEUBLES DE LA COOPÉRATIVE

30 octobre 1923

Je reviens encore à la charge, hier j'ai vendu le hangar, si vous n'y mettez pas d'objection. Aujourd'hui je trouve à vendre toutes les autres bâtisses, magasin, poulaillers, shed à huile, appenti porcherie, abattoir, tout ce qui est fait en bois sur le terrain de la Fabrique et étant la propriété de feu l'abbé B.C..

Cette fois, je ne m'engage pas de faire de prix car j'ai affaire à des paroissiens qui pourraient bien me faire des reproches.

Les conditions seront toujours qu'ils devront laisser les bâtisses de la Fabrique intactes.

Il y a beaucoup de perte dans toutes ces bâtisses et il y en aura encore plus, si vous attendez.

Faites donc évaluer tout cela par une personne désintéressée,

*

2 novembre 1923

J'ai fait évaluer les bâtisses par Mr Nap. Roy, un charpentier habitué à bâtir et à débâter. D'après lui, si vous pouvez obtenir mille piastres vous pourrez compter avoir fait un gros marché. Ces bâtisses partant il faut que toutes les bâtisses de la Fabrique et le terrain soit remis à leur premier étal. Le départ du magasin seul demande à refaire le lambris de la cuisine, à fermer la couverture, à refaire la cheminée et à remplir la cave, reste le bois qu'ils vont détériorer en le défaisant et qui sera hors de service. Toute une façade du poulailler n'est faite que de bouts de planches et les chassis ne peuvent pas être utilisés pour une maison.

Correspondez vite avec Québec [syndics LaRue,..] pour savoir leur idée, car si vous ne vendez pas tout d'un bloc, je trouve à vendre les petites chères éloignées des autres bâtisses, ce n'est pas considérable. 10 pieds par 12 peut-être.

Ce midi j'ai deux acheteurs pour toutes ces bâtisses mais ni l'un ni l'autre ne font de prix. La Fabrique peut empêcher le départ de ces bâtisses qui sont sur son terrain; aussi, si vous trouvez à vendre, je crois que je tiendrai une assemblée de paroisse. Mon désir à moi est que tout disparaisse .

*

28 novembre 1923

Je n'ai pas consulté M. Roy au sujet du déménagement du magasin parce que, après l'avoir vu déménagé le hangar, je ne l'ai pas trouvé habile.

Votre question revient à ce que je vous ai dit l'été dernier pendant que la terre est encore à vous, vous auriez deux chances d'aller placer cette bâtisse sur un emplacement; soit de le vendre détaché de la terre ou avec la terre. Avec la terre, je ne vous vois pas grand chance, car cette terre n'est pas assez étendue pour faire vivre une famille, elle serait plutôt pour accommoder un homme de village.

Le moins embarrassant pour vous serait de le vendre là où il est; car vous ne pourrez le faire transporter qu'à prix d'argent, vous ne devrez pas songer à une corvée. Je reviens encore à la charge au sujet de ces bâtisses.

M. Trottier demande de lui faire un prix détaillé de toutes ces bâtisses, il verra ce qu'il peut faire. Son intention est de transporter tout ce bois à Asbestos pour construire une maison et il commencerait immédiatement. Un prix détaillé de tout m'aidera (...)

Père Filteau prendrait le magasin si on lui donnait. Un autre achèterait des petites chères.

Vous voyez que ma réponse au sujet du magasin vous reste dans le vague, surtout au sujet du déménagement, c'est parce que je ne veux pas m'exposer à vous faire faire des dépenses.

Pour notre avantage à nous, le départ de ces bâtisses serait un bien car Mgr nous demande de faire hausser nos assurances et je crains avec toutes ces bâtisses.

ENCAN des biens dans la grange et hangars

15 janvier 1924

A propos d'encan j'en parlais avec un paroissien il y a plus d'un mois et je lui disais que pour retirer le plus d'argent possible, il aurait fallu deux encan; un à l'automne pour les articles d'hiver, qui sont nombreux et l'autre au printemps pour tout ce qui est nécessaire à la culture.

Ce printemps les articles d'hiver se vendront à bon marché; et vice versa.

Maintenant en quel temps l'encan .. il faudra bien attendre que les chantiers soient fermés car la plupart de nos cultivateurs sont absents pour l'hiver.

*

13 mars 1924

A vrai dire, je suis l'homme le plus embêté au monde avec cet encan. Je ne serais bon qu'à tout ramasser pour le livrer à un quelqu'un qui ferait ensuite l'encan et comme ces gens ne sont pas habitués à me voir mêlé aux affaires Couillard pas plus qu'à leurs affaires.

Je serais resté chez nous le grand jour, c'est ce qui serait mieux pour moi.

Ne manquez pas de faire annoncer cet encan loin dans le voisinage parce que seulement avec les gens de N.Dame ce ne sera pas fameux. [L'encan a eu lieu le mardi 6 mai 1924]

ANNEXE 18 –

A- RÈGLEMENT de 16 034.00 \$, 1^{er} février 1924

Chèques émis par E. Hébert à...

1922,06,14	Ashby D.	226,00 \$
1922,06,14	Ashby D.	37,00 \$
1923,03,28	Ayotte Édouard	330,00 \$
1922,07,10	Baril J. A.	10,00 \$
1923,03,31	Bergman Michel	13,00 \$
1921,01,04	Bolduc Félix	300,00 \$
1922,04,28	Brochu Alphonse Mme	450,00 \$
1922,04,17	Carignan Frs. Napoléon	3 000,00 \$
1922,06,06	Carignan Napoléon A.	1 000,00 \$
1922,09,26	Charest Ludger Dame [vve] (note 1)	850,00 \$
1923,01,08	Côté Victor	24,50 \$
1922,06,06	Courtois Ernest	1 000,00 \$
1922,09,30	Deschenes Thomas	391,45 \$
1922,07,03	Deshaies Joseph	150,50 \$
1922,06,05	Dion Willie	175,00 \$
1923,01,27	Dodier Hilaire	75,00 \$
1923,04,21	Dodier Hilaire (St-Adrien)(note 2)	25,00 \$
1922,09,11	Foucher Bélanger Bertrand	93,03 \$
1923,01,27	Gendron Hormisdas	100,00 \$
1922,06,05	Hamel Lucien	1 000,00 \$
1924,02,01	Houde Gratia	199,80 \$
1922,09,08	Pellerin Alcide	150,00 \$
1922,09,16	Plourde Philippe Dame	75,00 \$
1922,06,05	Poirier Joseph fils	500,00 \$
1922,07,24	Poisson Jules (avocat)	5 000,00 \$
1922,07,19	Roy Domithilde	25,00 \$
1922,06,07	Roy Wilfrid	100,00 \$
1923,11,30	Sainte Maria Ananie, Rév. Sr	49,90 \$
1924,01,10	Sévigny Sinaï	100,00 \$
1922,06,07	St-Cyr Denis	300,00 \$
1922,08,16	Tétreault Joseph Mme	110,00 \$
1922,09,14	Thérèse de Jésus, Rév. Sr	60,76 \$
1922,11,08	Toupin Pierre	22,80 \$
1922,06,28	Trottier Omer sec.-très.	33,06 \$
1922,12,26	Trottier Omer sec.-très.	21,22 \$
1923,11,09	Trottier Omer. Sec-très.	36,24 \$
		16 034,26 \$

note 1 Exilia Luneau à la naissance

note 2 "En règlement final et complet »

B- FLORE PRINCE , institutrice.

L'intérêt pour Flore Prince est qu'elle fut institutrice dans la première école du village de Notre-Dame-de-Ham et ceci pendant 16 ans, de 1905 à 1921. Elle connaît le milieu, les enfants, leur famille, les œuvres du curé Couillard. Ses économies étaient son fonds de pension qu'elle accumulait méticuleusement. Voici ses premiers dépôts à la Caisse d'économie :

Prince Flore Dlle institutrice

	ouverture ?	1910,11,15
162,00 \$	dépôt 5%	1911,02,01
267,88 \$	dépôt 5%	1911,02,08
0,12 \$	intérêts	
430,00 \$	somme due	1911,02,08
3,31 \$	intér. de Molson	1911,02,12
450,00 \$	dépôt 5%	1912,02,01
100,00 \$	dépôt 5%	1912,07,04

Alors que les syndic établissent le bilan de la faillite, dès le mardi **25 octobre 1921**, Flore toujours à Notre-Dame, écrit directement à l'évêque Mgr LaRocque : « Un grand nombre de personnes disent qu'il a de l'argent et beaucoup, et qu'il doit partir en voyage sous peu [Lewiston]. Je me dévoue depuis 16 ans à l'école du village. » (*Dossier 34*) Son argent est inaccessible à la Caisse d'économie.

Le mardi **30 mai 1922**, elle est domiciliée à Ste-Eulalie et écrit au curé Hébert :

Le curé Couillard me doit 2000.00 et les intérêts, ce qui fait \$2120.00. C'est une dette sacrée, **un prêtre** règle le problème d'**un autre prêtre**, je me dois d'avoir confiance. [le curé Hébert lui offrait 50%] Vous savez que dans le diocèse de Nicolet, on a acquitté la conscience de ses prêtres et que le diocèse de Sherbrooke peut [le] faire aussi, s'il le veut. On me dit que ses propriétés ne sont pas vendues, que le clergé garde ses assurances. » (*Dossier 34*)

Le lundi **4 septembre 1922**, elle réécrit pour se plaindre à Mgr LaRocque :

« M. Hébert nous a payé que 50% nous disant que si nous n'acceptons pas cette offre que nous aurions moins – alors.. mais je ne donne pas un sou de ce qu'on me fait perdre (1000 + int).

« J'avais mis un dépôt à **la banque qu'avait fondé M. Couillard**, par conséquent ce n'était pas de l'argent qui entrait dans la Coopérative. Je demande mon 1126\$ qui m'est dû . » (*Dossier 34*)

- Nous apprenons que dans le diocèse de Nicolet il y aurait eu un cas semblable et leur Évêché avait payé les « pots cassés » : pourquoi Sherbrooke ne le ferait-t-il pas?
- Le curé Couillard avait fondé ce qui est perçu comme une « banque ». Si Flore Prince ne peut toucher ses épargnes, c'est alors que cette banque était « privée », qu'elle « appartenait » à Barthélémy, qu'il n'y avait pas un conseil autonome qui la gérait? Pouvons-nous avancer que le curé Couillard était responsable de cette « banque » et des intérêts à verser? Où prenait-il alors les intérêts? Se peut-il qu'une partie des dépôts aient été placés dans une banque de Victoriaville et une partie gérée par le curé pour financer ses projets?
- Combien de personnes n'ont touché qu'une partie de leurs épargnes? À prendre ou à laisser...
- Flore naît le 19 août 1874, décède le 10 septembre 1944 l'âge de 70 ans et est inhumée à Ste-Eulalie (sép. no 11). Célibataire, elle était la cinquième enfant de Onésime Prince et Louise Tourigny.

ANNEXE – 19 LE BILAN de la COOPÉRATIVE déposé le 10 août 1921

A- L'Actif et le Passif.

ACTIF

Marchandises en magasin au prix coûtant à N.D. Ham,		
a	environ	25 850,00 \$
b	Ameublement de magasin N.D. Ham	2 343,72 \$
c	Roulant	305,00 \$
d	Marchandises sous contrat ou à commission	821,10 \$
e	Marchandises en magasin au prix coûtant à Victoriaville	3 815,94 \$
f	Ameublement en magasin	133,17 \$
g	Marchandises sous contrat	228,99 \$
h	Marchandises dans les 30 jours	14,83 \$
i	Hangar servant d'entrepôt sur le terrain du Grand Trunk, Victo.	2 000,00 \$
j	Créances recevables, suivant liste préparée par le syndic	
	bonnes	3 021,89 \$
	douteuses \$2410.30 à 25%	602,79 \$
	mauvaises 6 x \$2,58	- \$
k	Argent en main des collections	100,90 \$
	total	39 238,33 \$
l	Marchandises sous lien, environ	350,00 \$
	grand total	39 588,33 \$

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le débiteur)

1	Dettes non garanties, voir liste "A"	67 787,27 \$
2	Créanciers garantis, voir liste "B" (balance non garantie)	25 340,88 \$
3	Créanciers privilégiés, voir liste "D"	3 846,80 \$
	grand total	96 974,95 \$
		(57 386,62)
	DÉFICIT:	\$

Liste A : Créanciers non-garantis (regroupés par lieux)

	<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant</i>
1	133 Pageot B. Ulric	Ancienne Lorette	14,74 \$
2	11 Bécharde J.N.A.	Arthabaska	25,00 \$
3	96 Imprimerie d'Arthabaska	Arthabaska	49,50 \$
4	132 Pepin Henri	Arthabaska	64,25 \$
5	148 Tardif Auguste	Asbestos	223,00 \$
6	149 Tardif Wilbrod	Asbestos	356,45 \$
7	86 Gagné Charles	Disraëli	766,00 \$
8	57 Dionne	Garthby, Qc	961,50 \$
9	72 Fréchette J.E.	Ham-Nord	5,45 \$
10	152 Tardif Albert	Ham-Nord	30,00 \$
11	125 Morin Ludger, voiturier	Ham-Nord	50,50 \$
12	80 Grenier Arthur	Ham-Nord	100,00 \$
13	140 Roy William	Ham-Nord	915,00 \$
14	43 Champagne Agénard	Ham-Nord	963,60 \$
15	13 Brousseau Léo	Joliette	53,03 \$
16	58 Dufresne Joseph	Joliette	292,63 \$
17	124 Morin Désiré	L'Islet	396,00 \$
18	115 L'Heureux Lucien	Lac Mégantic	278,20 \$

19	37	Couillard Hormidas	Lauzon	673,20 \$
20	61	Real R._. Leather Co	Lindsay, Ont.	71,40 \$
21	75	Grimm Mfg Co	Montréal	4,85 \$
22	88	Heintz H.J. & Co	Montréal	7,42 \$
23	104	Lortie J.E.	Montréal	10,00 \$
24	44	Dominion Rubber System Ltd	Montréal	11,05 \$
25	87	Harris Abattoir Co Ltd	Montréal	11,88 \$
26	48	Dominion Tobacco Co Ltd	Montréal	14,83 \$
27	22	Cie J. Alfred Guay	Montréal	15,50 \$
28	76	Gaudette & Fils	Montréal	19,85 \$
29	98	International Varnish Co	Montréal	20,00 \$
30	100	Jamieson J.W. Co Ltd	Montréal	20,00 \$
31	119	Moulin_ Ocean Ltée	Montréal	25,00 \$
32	143	Swift Canadian Ltd	Montréal	34,21 \$
33	18	Cie Industrielle Canadienne	Montréal	66,00 \$
34	142	Sherwin William Co Ltd	Montréal	68,23 \$
35	130	Provincial Oil Co	Montréal	72,83 \$
36	20	Cassidy Ltée	Montréal	73,17 \$
37	73	Granger Frères Ltée	Montréal	73,69 \$
38	45	Desmarais Alfred & Cie	Montréal	76,00 \$
39	129	Patenaude Carignan Ltée	Montréal	101,55 \$
40	144	Starke Sevhold Ltd	Montréal	103,30 \$
41	95	Impérial Oil Co Ltd	Montréal	110,71 \$
42	126	Northern Electric Co Ltd	Montréal	130,00 \$
43	46	Davis & Lawrence	Montréal	140,97 \$
44	137	Racine Alphonse Ltée	Montréal	146,87 \$
45	99	Johnson A.L. Shoe Co	Montréal	150,42 \$
46	65	Eayes Bros	Montréal	176,00 \$
47	19	Couvrette & Sauriol Ltée	Montréal	200,00 \$
48	9	Beauchemin Ltée	Montréal	211,80 \$
49	8	Bertrand Foucher & Bélanger	Montréal	320,00 \$
50	74	Glover Craft Ltd	Montréal	335,72 \$
51	102	Locke Footwear Co Ltd	Montréal	433,16 \$
52	118	Metropolitan Shoe Co	Montréal	644,76 \$
53	101	Mcarney J. & W	Montréal	698,50 \$
54	49	Déry H.L.	Montréal	716,96 \$
55	47	Dominion Flour Mills	Montréal	814,36 \$
56	103	Lien Brand Shoe Reg	Montréal	971,98 \$
57	66	Eaving_ _C. Ltf	Montréal	1 587,30 \$
58	5	Ayotte Ed. [Édouard]	N.-Dame de Ham	50,00 \$
59	17	Boulangier Dame Damase	N.-Dame de Ham	500,00 \$
60	63	Caron Dlle Antoinette	N.-Dame de Ham	410,00 \$
61	36	Caron J. [Joseph]	N.-Dame de Ham	929,30 \$
62	34	Comtois Alfred	N.-Dame de Ham	306,67 \$
63	35	Comtois Pierre	N.-Dame de Ham	622,40 \$
64	64	Couillard L'Abbé B.	N.-Dame de Ham	<u>20 004,28 \$</u>
65	59	Delages _ _.	N.-Dame de Ham	197,39 \$
66	83	Gervais l'abbé Zotique	N.-Dame de Ham	593,40 \$
67	82	Grenier Achille	N.-Dame de Ham	377,73 \$
68	81	Grenier Mlle Marie Anne	N.-Dame de Ham	10,60 \$
69	92	Hamel Lucien	N.-Dame de Ham	107,00 \$

70	93	Houde mlle Gracia	N.-Dame de Ham	1 380,20 \$
71	141	Plante Aimé	N.-Dame de Ham	127,55 \$
72	134	Poisson Albert	N.-Dame de Ham	6,63 \$
73	150	Trottier Amédée	N.-Dame de Ham	173,20 \$
74	71	Fournier Eudore	Plessisville	128,75 \$
75	16	Bélanger Maurice	Plessisville	527,99 \$
76	32	Cie Chs. A. Julien	Pont Rouge	103,55 \$
77	121	Lachance Philippe	Princeville	22,00 \$
78	33	Coop. Centrale Agriculteurs	Princeville	52,36 \$
79	127	Morin_r. Ed Cie Ltée	Québec	11,22 \$
80	21	Cie Pharmaceu. Croix Rouge	Québec	15,00 \$
81	105	Librairie Langlais Ltée	Québec	59,07 \$
82	10	Brown & Rochette Ltée	Québec	80,36 \$
83	108	Légaré P.T. Ltée	Québec	86,50 \$
84	24	Cie Jacques Cartier	Québec	103,39 \$
85	107	Le Comptoir du Clergé Ltée	Québec	115,55 \$
86	155	Eugène Julien Cie Ltée	Québec	118,01 \$
87	146	Thomas Co	Québec	168,79 \$
88	120	Majestic Products	Québec	190,61 \$
89	50	Douville Joseph	Québec	207,94 \$
90	25	Cie Paquette Ltée	Québec	259,65 \$
91	23	Cie Deschesne Enr	Québec	739,64 \$
92	106	Laliberté J.B.	Québec	1 500,92 \$
93	51	Drouin Frère	Québec	3 946,81 \$
94	139	Rock Island Overall Co	Rock Island	40,75 \$
95	77	Goupil Ltée	Sherbrooke	24,75 \$
96	56	Blue al_er Co Ltd	Sherbrooke	26,11 \$
97	68	Forest Frères Ltée	Sherbrooke	32,66 \$
98	54	Demers J. C.	Sherbrooke	48,87 \$
99	128	Nicol Lazure Couture	Sherbrooke	58,45 \$
100	28	Cie Coderre & Fils	Sherbrooke	112,10 \$
101	145	Shebrooke Fruit Co	Sherbrooke	116,19 \$
102	7	Adam L.	Sherbrooke	210,05 \$
103	67	Eastern Townships Provision	Sherbrooke	217,20 \$
104	6	Adar Amédée	Sherbrooke	223,35 \$
105	151	Thibault Laurent	Sherbrooke	231,10 \$
106	123	Michaud J.M.	Sherbrooke	293,49 \$
107	55	Denault Grain Provision Co	Sherbrooke	322,40 \$
108	154	Vigeant J.E. (salaire)	Sherbrooke Est	370,05 \$
109	156	Thibault Rodolphe	Sherbrooke Est	403,75 \$
110	153	Vigeant l'Abbé Donat (salaire)	Sherbrooke Est	788,75 \$
111	14	Bélaire Oliva	St-Adrien de Ham	182,09 \$
112	136	Poirier Joseph	St-Adrien de Ham	191,83 \$
113	60	Dodier Hilaire	St-Adrien de Ham	360,00 \$
114	116	Lemay Rév. J. Arthur	St-Adrien de Ham	588,11 \$
115	91	Hervey Chemical Co	St-Basile	266,39 \$
116	90	Hervey Chemical Co	St-Basile	330,93 \$
117	70	Frenette Charles	St-Charles, Bellech.	142,69 \$
118	38	Couillard Pierre	St-Eugène de l'Islet	300,00 \$
119	42	Caron Laurent	St-Eugène de l'Islet	407,60 \$
120	40	Caron Médore	St-Eugène de l'Islet	450,00 \$

121	39	Couillard Alfred	St-Eugène de l'Islet	650,40 \$
122	85	Guimond Thomas	St-Eugène de l'Islet	672,90 \$
123	41	Caron Charles	St-Eugène de l'Islet	964,10 \$
124	113	La Victoire Shoe	St-Hyacinthe	249,75 \$
125	122	Maison Girouard Ltée	St-Hyacinthe	1 263,50 \$
126	135	Pelletier Albert	St-Jovite	190,00 \$
127	94	Hamel Napoléon	St-Norbert d'Arthab.	48,00 \$
128	114	Lallier Onésime	St-Paul de Chester	50,00 \$
129	79	Gagnon & Tardif	Ste-Marie de Beauce	350,21 \$
130	31	Cane_ell Horse Nail Co	Toronto	50,50 \$
131	138	Rennie Seed Co Ltd	Toronto	52,10 \$
132	29	Chamberlain Médecineco Ltd	Toronto	93,96 \$
133	97	International Stock Food	Toronto	129,40 \$
134	30	Cooper Cap Co	Toronto	165,50 \$
135	78	Glidden Co Ltd	Toronto	3 167,19 \$
136	4	Ayotte Arthur	Upton	1 031,60 \$
137	52	Demers E.	Victoriaville	0,35 \$
138	147	Thibault Paul	Victoriaville	9,50 \$
139	112	Lehouillier Alphonse	Victoriaville	16,00 \$
140	69	Fonderie de Victoriaville	Victoriaville	18,40 \$
141	2	Auger J.?	Victoriaville	18,68 \$
142	27	Cie Téléphone	Victoriaville	20,00 \$
143	111	Lemay Arthur	Victoriaville	24,95 \$
144	53	Drouin J.N.	Victoriaville	50,00 \$
145	3	Auclair Pierre	Victoriaville	56,95 \$
146	109	Létourneau A._.	Victoriaville	90,68 \$
147	89	Houle Albert	Victoriaville	163,70 \$
148	26	Canadian Milling Agency	Victoriaville	192,50 \$
149	1	Auger & Fils	Victoriaville	193,70 \$
150	131	Pepin L.O.	Victoriaville	221,88 \$
151	12	Bécharde (Bachand) R.R.	Waterloo	101,50 \$
152	15	Bachard (Bachand) B (R.R.)	Waterloo	449,45 \$
153	117	Lacourse E.	Wotton	285,00 \$
154	84	Gendron Hormisdas	Wotton	1 008,84 \$
				67 787,27
155	62	no 62 et 110 raturés.	Total	\$
		(chiffre de la 2e colonne: selon l'ordre d'inscription sur 155)		

Liste B : Créanciers garantis

La banque d'Hochelaga, Victoriaville :	45 035,34 \$
Billets de clients (garantis) :	7 494,46 \$
Souscription des actionnaires (garantis) :	<u>12 200,00 \$</u>
	64 729,80 \$
non garantis :	25 340,88 \$

Liste « C » : n'existe pas dans le document consulté

Liste « D » : Créanciers privilégiés

	Nom du créancier	Lien	Réclamation	Montant
18	4 McKaskey System	Galt, Ont.	lien	55,50 \$
4	1 Burroughs Adding Machi.	Montréal	lien	318,28 \$
2	5 Ayotte Clodomir	N.-Dame de Ham	salaire	135,00 \$
6	18 Caron Joseph	N.-Dame de Ham	salaire	1 272,00 \$
7	9 Caron Mlle Antoinette	N.-Dame de Ham	salaire	90,00 \$
8	13 Comtois Alfred	N.-Dame de Ham	salaire	50,00 \$
9	16 Comtois Pierre	N.-Dame de Ham	dépenses de v.	31,00 \$
11	19 Couillard Rév.	N.-Dame de Ham	salaire	990,62 \$
12	20 Couillard Rév.	N.-Dame de Ham	dépenses de v.	139,70 \$
13	6 Drouin Roméo	N.-Dame de Ham	salaire	6,00 \$
17	10 Lavigne Théophile	N.-Dame de Ham	dépenses de v.	26,00 \$
19	12 Poirier Joseph, Fils	N.-Dame de Ham	dépenses de v.	26,00 \$
20	17 Trottier Amédée	N.-Dame de Ham	dépenses de v.	31,00 \$
21	11 Trottier Omer	N.-Dame de Ham	dépenses de v.	26,00 \$
14	21 Eugène Julien Cie Ltée	Québec	lien	356,00 \$
16	8 Lavallé Edgard	St-Adrien de H.	salaire	24,00 \$
3	7 Beauregard J.O.	St-Hyacinthe	frais	16,20 \$
5	3 Cantin Ernest	Victoriaville	loyer	48,00 \$
10	2 Corporat. de Victoriaville	Victoriaville	taxes	11,25 \$
15	14 Laliberté & Marchand	Victoriaville	frais	220,30 \$
1	15 (raturé)			
	chiffre de la 2e colonne: selon l'ordre d'inscription sur 21 créanciers			
	" dépenses de v." : dépenses de voyage (déplacement) ?			3 845,80 \$

ANNEXE 20 - LA SOCIÉTÉ Coopérative Agricole EN COMPTE AVEC...
au 18 août 1921 :

	<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant</i>
1	46 Brousseau (Léon)	(pas inscrite)	53,03 \$
2	48 Grim Mafg.	(pas inscrite)	4,85 \$
3	41 Pageot (P. Ulric)	Ancienne-Lorette	14,28 \$
4	13 Béchard J.N.A.	Arthabaskaville	25,00 \$
5	42 Imprimerie d'Arthabaska	Arthabaskaville	49,75 \$
6	20 Pepin Henri	Arthabaskaville	63,50 \$
7	77 Ms Caskey System	Galt, Ont.	55,00 \$
8	81 Dionne (H. H.)	Garthby	960,79 \$
9	28 Desloges Willie	Ham-Nord	30,90 \$
10	100 Dufresne (Jos.)	Joliette	292,63 \$
11	38 Beal Leather (R.M.)	Montréal	65,50 \$
12	14 Bertrand Foucher & Bélanger	Montréal	320,00 \$
13	84 Burrough's Machine	Montréal	318,27 \$
14	23 Cassidy Ltée	Montréal	73,17 \$
15	34 Cie Industrielle Canadienne	Montréal	55,50 \$
16	25 Couvrette & Sauriol	Montréal	200,00 \$
17	37 Davis & Lawrence	Montréal	142,57 \$
18	69 Dery (Hector L.)	Montréal	710,47 \$
19	33 Desmarais Alfred	Montréal	76,00 \$
20	91 Dominion Flour Mill	Montréal	814,36 \$
21	7 Dominion Rubber System	Montréal	11,05 \$
22	59 Dominion Tobacco	Montréal	14,83 \$
23	89 Eaves Bros.	Montréal	175,90 \$
24	72 Ewing (William)	Montréal	1 599,83 \$
25	99 Glidden Co.	Montréal	3 026,25 \$
26	95 Glovers Craft	Montréal	295,00 \$
27	9 Imperial Oil Co.	Montréal	110,71 \$
28	26 Internat. Varnish Co.	Montréal	20,50 \$
29	79 Jamieson Co.	Montréal	20,00 \$
30	15 Johnson (A.L.) & Co.	Montréal	150,42 \$
31	93 Kearney (J. & W.)	Montréal	698,50 \$
32	92 Librairie Beauchemin	Montréal	211,10 \$
33	61 Lion Brand Shoe	Montréal	40,86 \$
34	80 Lion Brand Shoe	Montréal	971,98 \$
35	94 Loke Footwear	Montréal	453,16 \$
36	12 Lortie J. E.	Montréal	10,00 \$
37	73 Metropolitan Shoe	Montréal	573,30 \$
38	35 Moulin Océan (Le)	Montréal	25,00 \$
39	3 Nortern Electric	Montréal	130,00 \$
40	39 Patenaude & Carignan	Montréal	90,70 \$

41	50	Provincial Oil Co.	Montréal	72,83 \$
42	40	Racine Ltée (Alph.)	Montréal	146,87 \$
43	21	Sherwin Williams Co.	Montréal	40,23 \$
44	30	Starke Seybold	Montréal	102,40 \$
45	65	Ayotte (Clodomir)	N.-Dame de Ham	135,00 \$
46	66	Ayotte (Ed.) [Édouard]	N.-Dame de Ham	50,00 \$
47	90	Fournier (Eudore)	Plessisville	128,75 \$
48	45	Julien (Cie Chas. A.)	Pont Rouge	33,55 \$
49	97	Coop. Centrale de Agr.	Princeville	51,00 \$
50	96	Lachance (Philippe)	Princeville	22,50 \$
51	43	Brown Rochette Ltée	Québec	116,56 \$
52	75	Cie Dechêne (La)	Québec	739,64 \$
53	2	Cie Pharmaceutique Croix-Rouge	Québec	15,00 \$
54	32	Comptoir du Clergé	Québec	100,00 \$
55	71	Douville (Jos.)	Québec	207,94 \$
56	86	Drouin & Frères	Québec	3 400,00 \$
57	18	Guay J. Alfred (Cie)	Québec	15,50 \$
58	31	Jacques-Cartier (La Cie)	Québec	54,66 \$
59	74	Laliberté (J. B.)	Québec	1 460,00 \$
60	62	Légaré (P. T.)	Québec	85,00 \$
61	11	Librairie Langlais	Québec	40,00 \$
62	78	Majestic Products	Québec	190,61 \$
63	5	Morin Dr. Ed.	Québec	11,00 \$
64	36	Paquet (La Cie)	Québec	259,65 \$
65	27	Thomas Co.	Québec	205,70 \$
66	22	Rock Island Overall	Rock-Island	40,50 \$
67	6	Codère & fils	Sherbrooke	109,10 \$
68	49	Demers A. C.	Sherbrooke	11,83 \$
69	29	Deneault Grain & Provision	Sherbrooke	322,40 \$
70	52	Goupil Ltée	Sherbrooke	24,75 \$
71	53	Provision (E. T.)	Sherbrooke	92,70 \$
72	19	Provision E.T.	Sherbrooke	123,80 \$
73	51	Sherbrooke Fruit	Sherbrooke	45,00 \$
74	44	Walter Blue	Sherbrooke	26,11 \$
75	64	Bélair (Oliva)	St-Adrien de Ham	176,00 \$
76	67	Dodier (Hilaire)	St-Adrien de Ham	378,00 \$
77	68	Harvey Chemical	St-Basile	141,51 \$
78	76	Harvey Chemical	St-Basile	266,39 \$
79	82	Frenette(Chs) [Charles]	St-Charles	142,69 \$
80	98	La Victoire Shoe	St-Hyacinthe	227,05 \$
81	70	Maison Girouard	St-Hyacinthe	1 262,25 \$
82	85	Gagnon & Tardif	Ste-Marie de Beauce	325,81 \$
83	17	Chamberlain Medecine Co.	Toronto	95,11 \$

84	47	Cooper Cap	Toronto	162,70 \$
85	8	Intern. Stock Food	Toronto	129,20 \$
86	83	Rennies Seed Co.	Toronto	58,50 \$
87	24	Ayotte Arthur	Upton	1 025,00 \$
88	57	Auclair (Pierre)	Victoriaville	56,85 \$
89	58	Auger (J. A.)	Victoriaville	16,96 \$
90	88	Auger & Fils	Victoriaville	191,97 \$
91	1	Canadian Milling Agency	Victoriaville	192,50 \$
92	54	Cie de Téléphone (La)	Victoriaville	20,00 \$
93	56	Corporation de Victo.	Victoriaville	11,25 \$
94	55	Demers E.	Victoriaville	0,35 \$
95	16	Fonderie de Victoriaville	Victoriaville	18,00 \$
96	87	Gaudet & Fils	Victoriaville	19,85 \$
97	63	Lehouillier (Alphonse)	Victoriaville	16,00 \$
98	60	Lemay (Arthur)	Victoriaville	24,95 \$
99	4	Letourneau A.G.	Victoriaville	90,68 \$
100	10	Bachand R.R.	Waterloo	342,30 \$
		(le numéro de la 2e colonne indique l'ordre d'inscription)		26 827,11 \$

ANNEXE 21 – LES BILLETS DÛS à la

Banque

(Dossier 38)

A- Dûs par 109 membres

A.C.J.C (A. Comtois)	2	537,50 \$	Laroche (Oct!Art!)	1	239,40 \$
Ayotte Édouard	4	277,85 \$	Laroche Henry	1	128,00 \$
Ayotte Philippe	1	171,20 \$	Lavertu Joseph	1	95,75 \$
Bélangier Roger	2	227,97 \$	Lavigne Théophile	1	191,35 \$
Berthiaune R.	1	88,53 \$	Leblanc Désiré	1	191,35 \$
Blanchet Dme C.	2	223,15 \$	Leblanc J."x"	1	203,20 \$
Boisvert Eugène	1	90,25 \$	Lemay Alp.	1	202,55 \$
Boisvert Napoléon	1	47,48 \$	Lemay Elz. [Elzéard]	1	127,40 \$
Boisvert Oscar	3	512,45 \$	Lemay Ernest	6	552,85 \$
Boutin Félix	1	187,30 \$	Lemay Raoul	2	266,40 \$
Brunelle G.	1	171,35 \$	Lemire Stanislas	1	193,05 \$
Caron Charles	4	615,45 \$	Lépine Eudore	1	43,14 \$
Caron Joseph	3	738,00 \$	Martineau Arthur	1	192,40 \$
Caron Lauréat	2	337,15 \$	Martineau J.A.	1	134,08 \$
Charest Joseph	1	190,40 \$	Martineau Joseph	1	141,00 \$
Charest Médard	1	202,55 \$	Morin Désiré	3	430,40 \$
Charland mde Élie	1	167,95 \$	Morin Ludger	1	192,40 \$
Cloutier Oct. [Octave]	5	663,10 \$	Morin Napoléon	1	30,92 \$
Compagnat Agénor	4	526,90 \$	Morin Y.	1	81,60 \$
Compagnat Ap.(?)	4	382,20 \$	MutAs. Feu. N.-D. H	1	27,42 \$
Compagnat L. E.	3	455,80 \$	Nolet Donat	3	590,68 \$
Côté Victor	2	97,28 \$	Nolette France	1	224,00 \$
Couillard B.	4	694,45 \$	Nolette Joseph	1	161,45 \$
Couillard H. [Honoré]	2	573,20 \$	Nolette Louis	2	411,55 \$
Couillard Ludovic	2	427,60 \$	Paquet Alphonse	1	351,86 \$
Couillard Pierre	1	222,80 \$	Paquet Euclide	2	288,95 \$
Cyr Pierre	3	772,85 \$	Paquet Louis	1	141,80 \$
Dodier Hilaire	1	92,50 \$	Picard Ernest	1	72,30 \$
Dodier Louis H.	1	166,60 \$	Plante Aimé	1	67,11 \$
Fabrique N.-D.-Ham	4	740,26 \$	Plante Joseph	2	202,60 \$
Filteau Philippe Mde	1	35,75 \$	Plante Ovila	1	88,05 \$
Fortier Elzéar	3	465,50 \$	Poirier Jos. Fils	1	278,50 \$
Garneau [Oct!Ad !)	1	13,58 \$	Poirier Alf.	2	581,75 \$
Gervais Jos. G.,	2	334,75 \$	Racine Adélar	1	27,00 \$
Gilbert Théodore	6	580,55 \$	Racine Raoul	4	577,65 \$
Girard Napoléon	2	127,55 \$	Ramsay Albert	1	201,40 \$
Grenier Jos. Alp.	1	78,05 \$	Richer F X.	1	243,95 \$
Grenier Joseph	1	60,97 \$	Richer Xav !	1	68,35 \$
Guimont Eugène	6	638,10 \$	Richer Stanislas	1	191,35 \$
Guimont Thomas	1	234,30 \$	Roberge Nazaire	5	409,70 \$
Houde G. [Gratia]	1	175,20 \$	Roy J. F.	1	11,92 \$
Lacourse Émile	3	482,55 \$	Roy Napoléon	1	253,15 \$
Lahaie Félix	1	151,75 \$	Sivigny Ernest	2	393,65 \$
Lambert Paul	2	178,29 \$	St-Cyr Jos	1	136,45 \$
Lamontagne Ernest	1	273,40 \$	St-Cyr Théo.	3	318,25 \$
Larivé J.A.	1	232,95 \$	Tardif Auguste	1	180,91 \$
Larivé Ulric	2	373,54 \$			

Tardif Joseph	5	806,73 \$
Tardif Wilbrod	4	553,70 \$
Thibault Adolphe	2	356,35 \$
Thibault Laurent	2	403,75 \$
Tremblay Treffly	1	81,10 \$
Trottier Amédée	4	680,75 \$
Vigeant J.Ernest	1	125,90 \$
	5	591,41 \$
195 billets,		28 586.18 \$

B- Onze (11) billets personnels de la Soc. Coop.
par B. Couillard

En mai (5), juin (5) juillet (1),
signés: "pers."

total Banque (11 billets) 15 279,50 \$

C- Onze (11) billets endossés par B. Couillard

Adam Léonidas , chapelain	1	141,00 \$
Caron Joseph	1	192,00 \$
Charest Joseph	1	161,00 \$
Couillard B. & Fabrique	1	385,00 \$
Couillard B.& Trottier Am.	1	86,00 \$
Houde Gratia (ménagère)	1	373,00 \$
Lavigne Théophile	2	369,00 \$
Poirier Jos. fils	1	192,00 \$
Roberge Donat	2	81,00 \$
<i>total Banque</i>	<i>11</i>	<i>1 975,58 \$</i>

45 841.51\$

Grand total

ANNEXE 22 – LE BILAN de la Faillite (*Dossier 31*)

27 décembre 1921

Actif:	Immeubles	liste A	28 150,00 \$
	Polices d'assurances-vie	liste B	15 000,00 \$
	Placements	liste C	2 350,00 \$
	Créances hypothécaires	liste D	325,00 \$
	Billets recevables	liste E	7 719,25 \$
	Comptes recevables	liste F	20 994,90 \$
	Roulant	liste G	4 592,00 \$
			79 131,15 \$
Passif	Créanciers hypothécaires	liste H	8 649,93 \$
	Créanciers privilégiés	liste I	5 195,00 \$
	Créanciers Garantis	liste J	1 946,18 \$
	Créanciers Sans garantie	liste K	46 589,02 \$
			62 380,13 \$
			16 751,02 \$

Liste A - Immeubles

	<i>évaluation</i>
1 Une terre à St-Eugène, lot 48, (lot paternel, rang 1, auj. chemin Lamartine E.)	1 600,00 \$
2 Une terre, partie lot 20 A, 1er rang, N.-D. -Ham	4 500,00 \$
3 Lopin de terre, avec bâtisse, lot 20 A, 1er rang (chalet, 100°, p. 98)	1 650,00 \$
4 Un lot, partie ouest dans le lot 20 A.	600,00 \$
5 Une lisière de terrain, lot 21 A - (acheté de Alfred Grenier).	150,00 \$
6 Les droits qu'il a sur lot 14, rang 2 sud (loué à Théod. Gilbert, pour 18 ans).	1 000,00 \$
7 46 lots: subd. 97 (nos. 204 à 260), paroisse Ste-Victoire, Victo.	1 600,00 \$
8 20 lots : subd. 917, (146-155, 170-179), Almaville [Shaw.-Sud].	10 000,00 \$
9 21 lots : subd. 141, sections de rues, Dr'ville-Annexe, canton Grantham.	500,00 \$
10 14 lots : subd. 140 et 141, Dr'ville-Annexe, canton de Grantham.	1 400,00 \$
11 Une maison (lot 20 A) village de N.D.Ham, achetée de David Levasseur.	500,00 \$
12 10 lots épars, subd. du 917 et 918, Almaville [Shaw.-Sud].	1 500,00 \$
13 Magasin (de la Coop.) bâti sur terrain de la Fabrique, avec droit d'enlever.	2 000,00 \$
14 Grand poulailler bâti sur terrain de la Fabrique de N.-D., avec droit d'enlever	600,00 \$
15 Deux colonies bâties sur terrain de la Fabrique de N.-D. , avec droit d'enlever	60,00 \$
16 Deux hangars bâtis sur terrain de la Fabrique de N.D.-D. , avec droit d'enlever	500,00 \$
	28 160,00 \$

Voir à la lettre « **M** », quelle sera la valeur finale accordée à ces biens par les Syndics.

Liste B - Polices d'assurances -

(passées en garanties à la Banque d'Hochelaga, Victoriaville)

1 Union Mutual Life Ins. Co.	1 000,00 \$
2 Sun Life Assurance Co.	1 000,00 \$
3 Canada life Ins. Co	5 000,00 \$
4 Sun Life Ins. Co.	1 000,00 \$
5 Sun Life Ins Co.	1 000,00 \$
6 Royal Victoria Life Ins. Co.	1 000,00 \$
7 Excelsior Life Ins. Co	5 000,00 \$
8 Mutual Life Ins. Co. N. York	(pas à la Banque)
	<i>15 000,00 \$</i>

Liste C - Placements

1 Deux certificats de la Cie d'immeubles des cantons de l'Est, no. 633 et 632	300,00 \$
2 Parts du capital action du cercle St-Pierre de l'A.C.J.C. de N.D. de Ham	1 050,00 \$
3 Dix parts de la North-Mount Realty Co. Ltée	1 000,00 \$
	<i>2 350,00 \$</i>

Liste D - Créances hypothécaires

1 Balance de prix de vente due par Camille Payeur sur lot 21-A, 1er rang, c. de Ham	325,00 \$
--	-----------

Liste E- Billets recevables

déposés en garantie à la Banque d'Hochelaga

1 Quatre (4) billets de 100,00 \$	400,00 \$
2 Bachand R.R., notaire, Waterloo	4 350,00 \$
3 Couillard Pierre, St-Eugène de L'Islet	800,00 \$
4 Couture J.H., prêtre, Sherbrooke	125,00 \$
5 Dauchet Jean, Gosselin Belgique	296,75 \$
6 Michaud Joseph, dentiste, Sherbrooke	800,00 \$
7 Thibault Joseph, L'Islet	133,50 \$
8 Thibault Rodolphe, Sherbrooke	814,00 \$
	<i>7 719,25 \$</i>

Liste F - Comptes recevables

1 Réclamation contre la Soc. Coop. Agr. de N.D.Ham	20 004,28 \$
2 Réclamation contre la Soc. Coop. Agr. (salaires)	990,62 \$

20 994,90 \$

Liste G - Roulant

Comprend: chevaux, voitures, harnais, bêtes à cornes
automobiles, accessoires de ferme. Etc...

4 592,00 \$

Liste H - Créances hypothécaires

1 Charest Dame Ludger (Exilia Luneau) - N.D.Ham	1 900,00 \$
2 Boulanger Dame Damase (Adèle Croteau)- N.D.Ham	3 500,00 \$
3 Gagné Joseph, Arthabaskaville	2 055,49 \$
4 Filteau Philippe, N.D.Ham	744,44 \$
5 Lamontagne Évariste, St-Adrien de Ham	450,00 \$
	8 649,93 \$

Liste I - Créanciers privilégiés

(tous: salaire dû)

1 Caron Joseph, St-Eugène de L'Islet	900,00 \$
2 Caron Lauréat, St-Eugène de L'Islet	400,00 \$
3 Caron Médard, St-Eugène de L'Islet	500,00 \$
4 Caron Mlle Antoinette, N.D.Ham	900,00 \$
5 Gervais Zotique, rue Ball, Sherbrooke	800,00 \$
6 Nolette Louis, N.D. Ham	95,00 \$
7 Plante Mlle Alice, N.D.Ham	600,00 \$
8 Vigeant Donat, N.D. Ham	1 000,00 \$
	5 195,00 \$

Liste J - Créanciers garantis

1 Banque d'Hochelaga, Victoriaville	1 946,18 \$
-------------------------------------	-------------

Liste K - Créanciers ordinaires

(après une première sélection)

nom	Certain	Douteux	Nuls
1 Adam Rév. Amédée	75,00 \$		323,35 \$
2 Ayotte Arthur	1 031,57 \$		
3 Ayotte Édouard	676,00 \$		
4 Bachand R.R. [notaire]			962,55 \$
5 Banque d'Hochelaga			1 946,18 \$
6 Banque Molsons	1 850,00 \$	969,60 \$	
7 Bélanger Maurice		300,00 \$	
8 Bergeron Ludger		465,40 \$	
9 Boudreau Éva			250,00 \$

10	Boulangier Dame vve Damase	3 500,00 \$		2 875,00 \$
11	Boutet Charles		30,80 \$	
12	Brochu Dame Alph	900,00 \$		
13	Caron Charles			1 000,00 \$
14	Caron Dlle Antoinette (salaire)			900,00 \$
15	Caron Joseph			954,00 \$
16	Caron Lauréat			400,00 \$
17	Caron Médard			500,00 \$
18	Champoux Dame G.	842,35 \$		
19	Charest Dame Ludger	1 900,00 \$		
20	Commissaires d'Écoles Grantham	2,41 \$		
21	Commissaires d'Écoles N.D. Ham	12,00 \$		
22	Comtois Alfred		300,00 \$	
23	Comtois Pierre		1 600,00 \$	
24	Corporation Grantham	1,30 \$		
25	Corporation municip. N.D. Ham	29,92 \$		
26	Corporation Victoriaville	0,13 \$		
27	Côté Dlle Alma		100,00 \$	
28	Couillard Diana			500,00 \$
29	Couillard Hormisdas			1 100,00 \$
30	Couillard Pierre			1 300,00 \$
31	Deschênes Thomas	720,00 \$		
32	Fabrique St-Adrien de Ham	29,70 \$		
33	Frenette Charles		143,50 \$	
34	Gagné Charles	1 166,00 \$		
35	Gagné Joseph		2 055,49 \$	1 380,51 \$
36	Gervais Zotique [eccl.]			800,00 \$
37	Goulet Henri	45,00 \$		
38	Grenier Achille		337,00 \$	
39	Grenier Alfred		40,00 \$	
40	Grenier Alma (Anne-Marie?)			10,00 \$
41	Guimond Thomas		600,00 \$	
42	Houde Gratia			2 320,00 \$
43	Houde Gratia			26,40 \$
44	Hudon Louis	189,98 \$		
45	L'Heureux Lucien Rév?	278,00 \$		
46	Laliberté Wilfrid	141,00 \$		
47	Lamontagne Dame vve G.		400,00 \$	
48	Laurin Casimir	12,75 \$		
49	Lavigne Adélar	45,00 \$		
50	Lemay J.Arthur ptre	1 613,11 \$		
51	Michaud J. H.			589,44 \$
52	Morin Désiré	300,00 \$		

53	Municipalité scolaire (Almaville)	57,56 \$		
54	Municipalité Sud-Ouest	43,51 \$		
55	Nolet Louis		6 499,31 \$	
56	Pellerin Albert	200,00 \$		
57	Plante Dlle Alice			600,00 \$
58	Plante Dlle Éva			300,00 \$
59	Plante Joseph		100,00 \$	
60	Plourde Dame vve	150,00 \$		
61	Poirier Joseph		941,75 \$	
62	Poirier Joseph		191,00 \$	
63	Prévoyants du Canada (Les)	384,84 \$		
64	Prince Dlle Flore [institutrice]	2 000,00 \$		
65	Ramsay John		275,00 \$	
66	Roy Dame Domithilde	50,00 \$		
67	Roy Dame Napoléon	59,00 \$		
68	Roy Joseph	51,70 \$	19,00 \$	
69	Roy Wilfrid	1 417,00 \$		
70	Roy William	915,00 \$		
71	Séminaire St-Charles Borromée			156,40 \$
72	Sévigny Dame Amédée			200,00 \$
73	Thibault Laurent			720,00 \$
74	Thibault Rodolphe			535,00 \$
75	Toupin-Filteau (Delphine)		1 000,00 \$	
76	Trottier Omer		101,02 \$	
77	Vigeant Ernest			600,00 \$
		20 729,83 \$	16 459,87 \$	21 248,83 \$
	[total Excel]			58 438,53 \$
	[leur total sur feuille Bilan !]			46 589,02 \$

La liste « L » originale était-elle plus longue? Celle-ci date du 1^{er} octobre 1923

Liste L: Réclamations de la liste K Acceptées ou Refusées Dossier 30

Certaines ont été retirées ou remboursées...

ordre	NOM	Accepté 100%	Accepté pour / Rejeté
92	Adam Rév. Léonidas	210,05 \$	Rejeté: billet pas attaché
23	Adams Rév. Amédée	298,35 \$	Rejeté: billet pas fourni
27	Arthabaska W. & P. Co	50,10 \$	
17	Ayotte Arthur	1 034,60 \$	
9	Ayotte E. [Edouard]	676,00 \$	
3	Bachand R. R. [notaire]	962,55 \$	
43	Banque d'Hochelaga	1 786,18 \$	
6	Banque Molsons	2 819,60 \$	

113	Beaudoin, Louis Théoph.	176,00 \$	
26	Bélaïr Oliva	182,29 \$	
2	Bélangier Maurice	540,20 \$	Rejet: Billet signé par laCoop.
24	Bergeron Ludger	472,50 \$	(et non le cédant)
66	Bergman Michel	82,00 \$	
1	Brochu Dame Alph.	916,15 \$	
105	Boudreault Edmond	250,00 \$	
40	Boulangier vve D.	6 375,00 \$	
70	Boutet Charles	30,80 \$	
94	Bowen P. Jr		omis
53	Canadian Lighting Rod. Co.	98,00 \$	(P)
36	Caron Antoinette	900,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
72	Caron Charles	1 000,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
50	Caron Joseph	954,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
73	Caron Lauréat	428,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
74	Caron Médard	530,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
21	Champoux Dame T.	842,35 \$	
14	Charest Dme L.[Ex.Luneau]	1 900,00 \$	P. (privilégiée)
58	Cie d'Ass. Mutuelle	162,12 \$	Rejeté: billet pas attaché
104	Comm. Scol.Canton Granth. Comm. Scol. N.D. de L. de	2,41 \$	
91	H.	12,00 \$	(P)
95	Comm. Scol. St-Adr. Ham	30,46 \$	(P)
46	Comtois Alfonse	300,00 \$	
44	Comtois P. [Pierre]	1 000,00 \$	(P)
45	Comtois P. [Pierre]	610,00 \$	
69	Congr. N.-D. de Montréal	160,31 \$	
101	Corp. Canton Grantham	1,30 \$	(P)
64	Corp. Mun. N.-D. de Ham	29,92 \$	(P)
109	Corp. Victoriaville	55,90 \$	(P)
29	Côté Alina	105,50 \$	
99	Côté Victor	206,30 \$	(P)
84	Couillard Diana	500,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
49	Couillard Hormisdas	1 100,00 \$	Rejeté: billet pas attaché
85	Couillard Pierre	1 300,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
110	Coulombe Mde P.	35,00 \$	
18	Deschesne, Th.	782,90 \$	
97	Fabrique St-Adrien	29,70 \$	(P)
77	Filteault Delph. Toupin	1 000,00 \$	
83	Filteault Rodolphe	635,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
106	Fitzpatrick, Dupré & Al.	26,30 \$	
107	Frenette Charles	143,50 \$	
11	Gagné Charles	1 166,00 \$	

81	Gagné Joseph	3 436,00 \$	
112	Gareau Ltée, J. O.	202,50 \$	
67	Gervais Zotique (ecclés.)	80,00 \$	(P)
103	Girouard Ltée	1 263,50 \$	
31	Girouard W.	44,40 \$	
75	Grenier Achille	337,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
52	Grenier Alfred	40,00 \$	
76	Grenier Anne-Marie	10,00 \$	
111	Guillemette A.G.	6 500,00 \$	(Garantie)
71	Guimont Thomas	600,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
22	Hébert H.	45,00 \$	
16	Hébert Rév. J.E. [Euclide]	1 556,00 \$	
33	Héon J. C.	195,05 \$	
35	Houde Gratia	2 320,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
108	Houde Gratia	26,40 \$	Rejeté: détail pas suffisant
78	Hudon Louis	189,98 \$	
100	Imprimerie Populaire L'	4,50 \$	
98	Julien & Cie Ltée, Eug.	97,00 \$	(Lien)
42	L'Heureux, Rév. L.	178,00 \$	
32	Laliberté W.	141,00 \$	
114	Lallier Cyrille	141,20 \$	
59	Lamontagne Dme Georg.	400,00 \$	(P)
30	Lamy Ernest	124,60 \$	
90	Larose J. E.	345,60 \$	
54	Lasnier J. B., père	220,66 \$	
20	Laurin Casimir	156,25 \$	
61	Lavigne Adélarde	49,65 \$	
89	Légaré Auto Victo	127,53 \$	(Lien)
88	Légaré Auto Victo.	540,03 \$	
25	Lemay Rév. J.Arthur	1 613,11 \$	
68	Locke Footwear	453,16 \$	
62	Marcotte & Pelletier	30,50 \$	
87	Matthew Novelty Sons Co.	133,00 \$	Retiré/repris engrais
10	Michaud F.X.	589,44 \$	
82	Morin Désiré	300,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
102	Mun. Scol. Almaville	57,56 \$	
96	Mun. Sud-O, canton Ham	43,51 \$	(P)
55	Nolet Louis	99,31 \$	
28	Nortern Electric Co	135,90 \$	
93	Paquet Ltée, Cie	274,15 \$	
5	Pelletier Albert	385,87 \$	
37	Plante Alice	600,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
38	Plante Éva	300,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant

47	Plante Joseph	100,00 \$	
51	Plourde vve Ph.	150,00 \$	Rejeté: billet pas attaché
34	Poirier Joseph	941,75 \$	
57	Poirier Joseph	191,83 \$	
80	Prévoyants du Canada (Les)	384,84 \$	Retirée par eux : 15 juin 1923
15	Prince Flore [enseignante]	2 000,00 \$	
115	Racine Ad.	355,77 \$	
	Ramsay M. et mme J.		
48	[John!]	275,00 \$	
19	Roy Domithilde	50,00 \$	
7	Roy Joseph	70,70 \$	
	Roy Napol.Dme		
12	[M.Champoux]	62,00 \$	
79	Roy Wilfrid	1 417,00 \$	
56	Roy William	915,00 \$	
116	Savard, Savard & Boisvert	12,80 \$	
117	Savard, Savard & Boisvert	109,75 \$	(voir Eug. Julien Ltée)
4	Sémin. St-Chs-Borromée	156,40 \$	
	Sévigny Dame A.[Élise]		
8	Ricard]	201,00 \$	
13	Tessier O.	200,00 \$	
60	Thibault Laurent	700,00 \$	Rejeté: billet pas attaché
65	Thomas Co.(The)	108,79 \$	
86	Toussaint & Cie A.	444,61 \$	
63	Trottier Omer	101,02 \$	
41	Vigeant Donat	1 000,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
39	Vigeant J. Ernest	600,00 \$	Rejeté: détail pas suffisant
		67 844,96 \$	[Excel]
	Leur total:	67 745,16 \$	

M- Bilan net :

La firme LaRue, Trudel & Picher, syndics de Québec, établira la valeur des biens de Barthélémy Couillard aux sommes suivantes : *(Dossier 28)*

	COÛT	ÉVALUATION	CHARGES	
		BILAN	DÛES	
1 Terre à St-Eugène	400,00 \$	1 600,00 \$	51,70 \$	
2 Terre de N.-D. partie 20A	5 800,00 \$	4 000,00 \$	3 322,94 \$	
3 Chalet lot 20A	150,00 \$	1 650,00 \$	68,97 \$	
4 Partie lot 20A	500,00 \$	600,00 \$	502,04 \$	
5 Lisière lot 21A	40,00 \$	150,00 \$	27,75 \$	
6 Bail lot 14, 2r rang sud	695,50 \$	1 000,00 \$	213,00 \$	
7 Lots de Victoriaville	1 600,00 \$	100,00 \$	1 245,58 \$	
8+12 Lots de "Shawinigan"	10 000,00 \$	10 000,00 \$	5 000,00 \$	
9+10 Lots de Dr'ville-Annexe	500,00 \$	1 400,00 \$	50,00 \$	
11 Maison Levasseur	<u>200,00 \$</u>	<u>500,00 \$</u>	<u>131,00 \$</u>	net:
	19 885,50 \$	21 000,00 \$	10 612,98 \$	10 387,02 \$

note : Les Syndics n'ont accordé aucune valeur aux bâtiments qui devaient être enlevés, et possiblement démolis, sur le site de la Coopérative. Les poulaillers et les colonies appelés à la fin hangars (!) ont été construits par le curé Couillard pour son projet avicole. Selon le curé Alphonse Roy (1921-1924), les bâtiments étaient en décrépitude.

ANNEXE 23 – LE MÉNAGE: biens laissés au presbytère par B. C.
 ~ 27 septembre 1921

39,5 vgs préart grand office	59,25 \$
10 vgs préart petit office	15,00 \$
13 vgs préart salle à manger	19,15 \$
5 vgs préart passage	5,00 \$
17 vgs préart chambre au-dessus cuisine	13,60 \$
17,5 vgs préart chambre au-dessus salle à manger	14,00 \$
18 vgs préart, chambre au-dessus de l'office	14,40 \$
5 vgs liège passage	10,00 \$
4 vgs préart chambre bain	6,00 \$
1 table pour réfectoire	12,00 \$
15 chaises pour salle à manger	27,00 \$
1 side board réfectoire	35,00 \$
5 vgs préart, chambre au-dessus de l'Évêque	3,00 \$
1 couchette en cuivre, ch. de l'Évêque	20,00 \$
1 sommier 5\$, "matelat" 4\$	9,00 \$
5 couchettes chambres	40,00 \$
5 sommiers chambres	20,00 \$
5 matelas chambres	17,50 \$
18 chaises cuisine	14,40 \$
1 chaise berçante	6,50 \$
1 sofa lit	12,00 \$
4 chaises pour office (à bras)	14,00 \$
1 huche patente	12,00 \$
1 préart pour cuisine	3,00 \$
1 table de cuisine avec tapis	3,00 \$
3 chaises berçantes	7,50 \$
1 "chaudonne" en fer	2,50 \$
2 lits de camp 4\$, 1 "matelat" 2\$	6,00 \$
1 tête de chevreuil office	3,00 \$
1 vache à lait (bonne)	35,00 \$
3 tonnes de foin	105,00 \$
1 pôle chambre de l'Évêque	2,50 \$
1 fourche	1,75 \$
1 sofa	1,50 \$
7 lampes	4,20 \$
	573,75 \$

ANNEXE 24 – LES DÎMES et COMPTES NON PAYÉS au curé B. Couillard

			sans date: ici arbitraire
Ayotte Édouard	2,30 \$	1920-1921	1922,01,02
Boissonneault Arthur	2,00 \$	1919-1920	(Dossier 33)
Boissonneault Arthur	5,36 \$	1920-1921	(3 pages manuscrites)
Champoux Mde Godefroy	1,00 \$	1919-1920	
Champoux Mde Godefroy	1,00 \$	1920-1921	[Philomène Gendreau]
Champoux Mde Godefroy	2,50 \$	1920-1921	chaise louée à l'église
Champoux Mde Godefroy	2,50 \$	1921	chaise louée à l'église
Charest Mde Ludger	2,55 \$	1921 juillet	banc non payé
Charest Mde Ludger	0,10 \$	1921	lavage de banc
Charest Médard	2,00 \$	1921	fosse cimet. [pour bébé]
Charest Wilfrid	16,25 \$	1920-1921	
Côté Émile, fromager	2,00 \$	1920-1921	
Duchesne Arsène	3,00 \$	1920-1921	
Durand Alphonse	2,00 \$	1919-1920	
Durand Alphonse	2,00 \$	1920-1921	
Durand Alphonse	3,00 \$	12 canistres	non acceptées
Dussault Alexandre	13,00 \$	1920-1921	
Fortier Willie	3,00 \$	1920-1921	
Goulet Adélar	2,00 \$	1920-1921	
Guay Donat	2,00 \$	1920-1921	
Guillemette Jacques	43,30 \$	1910-1921	
Hudon Louis	6,50 \$	1919-1920	
Hudon Louis	6,50 \$	1920-1921	
Lamontagne Joseph	2,37 \$	rue Alexandre, Sherbrooke	
Langlois Désiré	2,00 \$	1920-1921	
Langlois Ludger	9,10 \$	1920-1921	
Laurin Casimir	2,95 \$	1920-1921	
Laurin Casimir	2,10 \$	Alliance National sept.	
Lavigne Ernest	15,60 \$	1920-1921	
Lussier Mde Damase	1,00 \$	1920-1921	
Martineau Joseph	2,60 \$	1919-1920	
Martineau Joseph	2,60 \$	1920-1921	
Morasse Cyprien de	9,42 \$	1920-1921	
Morasse Eddy de	9,10 \$	1920-1921	
Morasse Wilfrid de	2,00 \$	1920-1921	
Morissette Pierre	3,00 \$	1920-1921	
Payer Camille	3,93 \$	1920-1921	
Payer Mlle Anysie	1,00 \$	1920-1921	

Payer Mlle Anysie	1,00 \$	1920-1921	
Plante Aimé	2,90 \$	1921 juillet	banc non payé
Plante Aimé	0,10 \$	1921	lavage de banc
Proulx Mde Napoléon	8,45 \$	1920-1921	[M.-Anne Proulx]
Racine Adélaré	2,00 \$	1920-1921	dîme
Racine Adélaré	5,00 \$		loyer d'une maison "août"
Racine Adélaré	2,40 \$		6 lbs de beurre
Sévigny Amédée	2,40 \$	1920-1921	
Sévigny Arthur	8,62 \$	1920-1921	
Smith Joseph	2,00 \$	1921-1921	
Therrien Willie	9,10 \$	1920-1921	
Toupin Pierre	26,00 \$	1920-1921	
Toupin Pierre	2,15 \$	Alliance Nationale sept.	
	total Excel	266,75 \$	
	Leur total:	272,93 \$	

(certains chiffres en bordure de la photocopie originale sont illisibles)

ANNEXE 25 – LA RÉPARTITION 1924 - 1936

1^{er} octobre 1924 à 1936 (dossier 38)

NOM	Rg	lot	acres	cadastre	Évaluation	(à payer)		12 ans par an/12
						Total		
1 Ayotte Clodomir	1	15	130	15a-b	1 110,00 \$	91,29 \$	7,61 \$	
2 Côté Ludger	1	15	50	15 illis.	600,00 \$	49,35 \$	4,11 \$	
3 Côté Oliva	1	15-16	70	15d-16a	900,00 \$	74,02 \$	6,71 \$	
4 Côté Théodore	1	16	50	16a	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$	
5 Côté Philippe	1	16	100	16c	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$	
6 Langlois Alfred/ Poisson Conrad	1	17-18	150	17a-18a-b	1 700,00 \$	139,80 \$	11,65 \$	
7 Langlois Théodore	1	17	100	17b-c	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$	
8 Grenier Achille	1	18	150	18b-c x	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$	
9 Côté André	1	19	146	19a-b	1 400,00 \$	115,14 \$	9,60 \$	
10 Côté Edmond	1	19a-20	121	20a	1 600,00 \$	131,58 \$	10,97 \$	
11 Trottier Amédée	1	20	2,3/4	20-a	1 900,00 \$	156,25 \$	13,02 \$	
12 Trottier Omer	1	20	8 3/4	20a	1 050,00 \$	86,35 \$	7,20 \$	
13 Côté Modeste	1,2	2a-15	141 1/2	20a-15b-c	1 275,00 \$	104,85 \$	8,74 \$	
14 Langlois Alexandre/ Bécotte Alfred	1	20	1	20a	400,00 \$	32,90 \$	2,75 \$	
15 Durand Alphonse/ Bernard Maurice	1	20	1/2	20a	300,00 \$	24,67 \$	2,06 \$	
16 Fortier W. [Willie?]-5	1	20	1/4	20a	125,00 \$	10,28 \$	0,86 \$	
17 Charest Dame vve Ludger [E. Luneau]	1	20	1/4	20a	375,00 \$	30,84 \$	2,57 \$	
18 Proulx Henri	1	20	1/4	20a	450,00 \$	37,00 \$	3,09 \$	
19 Descormiers Médéric	1	20	1	20a	500,00 \$	41,12 \$	3,43 \$	
20 J.N. Castonguay/Toupin Pierre	1	20	46	20a	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$	
21 Boucher Bernard	1	19-20	19	19c-20b	200,00 \$	16,44 \$	1,37 \$	
22 Roy Eugène/Denoncourt/Pellerin Noël	1	20	2	20e	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$	
23 Goulet Henri+Omer	1	20	20f	20f	1 500,00 \$	123,36 \$	10,28 \$	
24 Goulet Narcisse	1	20	1/4	20a	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$	
25 Fortier Wellie	1	20	1	20a	350,00 \$	28,80 \$	2,40 \$	
26 Filteau Dame Delp. Toupin	1	20	1 1/2	20a	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$	
27 Côté dlle Amanda	1	20	1	20a	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$	
28 Lamontagne Joseph/Binette Médéric	1	20-21	1/4	20a	350,00 \$	28,80 \$	2,40 \$	
29 J.N. Castonguay/Sévigny Jos./Brisset	1	20	1/4	20a	200,00 \$	16,44 \$	1,38 \$	
30 Sévigny Amédée/Pierre Morin	1	20	1/4	20a	400,00 \$	32,90 \$	2,75 \$	
31 Côté Misaël/ Boucher Bernard	1	20	1/4	20a	950,00 \$	78,12 \$	6,51 \$	
32 Hudon Louis	1	20	1/4	20?	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$	
33 Grenier Alfred	1	20-21	90	20a-21a	1 800,00 \$	148,03 \$	12,34 \$	
34 Giguère Xavier	1	20-21	37	20a-21a	1 250,00 \$	102,80 \$	8,57 \$	
35 Nault? Louis/ Smith Jos./Tardif Bidou	1	21	1/4	21a	400,00 \$	32,90 \$	2,75 \$	
36 Létourneau H.G./ Dionne ? Jos.	1	21	19 3/4	21a-b	1 075,00 \$	88,40 \$	7,37 \$	
37 Payer Camille/Goulet Henri	1	21	1/4	21a	350,00 \$	28,80 \$	2,40 \$	
38 Grenier Achil	1	21	1/2	21a	50,00 \$	4,11 \$	0,35 \$	
39 Goulet Omer/Deshais Jos./Toupin Adr.	1	21	1/2	21a	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$	
40 Roy Napoléon	1	21	1/2	21c	350,00 \$	28,80 \$	2,40 \$	
41 Côté Oscar	1	21	5 1/2	21b-f	1 800,00 \$	148,03 \$	12,34 \$	
42 Ayotte Édouard	1	21	1/2	21a	350,00 \$	28,80 \$	2,40 \$	
43 Nolet Dame vve Louis/Goulet Henri	1	21	1/2	21 b?	350,00 \$	28,80 \$	2,40 \$	
44 Laurin Casimir/Bernard Maurice	1	21	1/2	21 b?	450,00 \$	37,00 \$	3,09 \$	
45 Giguère Albert	1	21	1	21b-c-d	10,50 \$	86,35 \$	7,20 \$	
46 Gagné Arthur	1	21	50	21f	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$	
47 Gagné Zéphirin	1	21-22	85	21a-22a	1 200,00 \$	98,68 \$	8,23 \$	
48 Toupin Pierre (lots:+ 27c-d-28a	1,2	3,27-8	164 1/2	22c-23a+	3 000,00 \$	246,72 \$	20,56 \$	
49 Toupin Arthur/Toupin Armand	1,2	22-23	110	22c-23a	1 300,00 \$	106,41 \$	8,92 \$	
50 Toupin Adrien/Toupin Arthur	1,2	23	148	23a-b-c-d	2 100,00 \$	172,70 \$	14,40 \$	

51	Fortier Joseph/Fortier Donat	1	24	200	24a-b	2 000,00 \$	164,48 \$	13,71 \$
52	Leblanc Ernest							2,71 \$
53	Sévigny Norbert	1	25	120	25-a-b 25c-26a- b?	1 300,00 \$	106,91 \$	8,91 \$
54	Bélaïr Pierre	1,2	25	219	b?	2 400,00 \$	197,37 \$	16,45 \$
55	Sévigny Sinaï/Poirier Henri	1	26	84	26a-b-c	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$
56	Poirier Henri	1	26	112	26a-b	800,00 \$	65,79 \$	5,49 \$
57	Boissonneault Arthur	1	27	95	27a-b	800,00 \$	65,79 \$	5,49 \$
58	Plante Aimé/Goulet & Frère/Boiss. ...	1	28	146	27c-d,28a	1 500,00 \$	123,36 \$	10,28 \$
59	Therrien Willie	1,11	28,2.	116	28d-2b-c	1 400,00 \$	115,14 \$	9,60 \$
60	Perreault François/Perreault Albert	2	15	60	15a	500,00 \$	41,12 \$	3,43 \$
61	Pruneau Émile/ Côté Émile (1926)	2	16	1	16a	400,00 \$	32,40 \$	2,75 \$
62	Sévigny Ernest/Ramsay ...	2	16	200	16a-b-c	1 700,00 \$	39,80 \$	11,65 \$
63	Lavigne Théophile (lot +18a-b)	2	17-18	300	17a-b, +	2 100,00 \$	172,70 \$	14,40 \$
64	Langlois Désiré	2	18	100	18d	1 500,00 \$	123,36 \$	10,28 \$
65	Leclerc Eddy	2	19	65	19a	900,00 \$	74,02 \$	6,17 \$
66	Langlois Octave / Langlois Elzéar	2	19	135	19b-c	1 500,00 \$	123,36 \$	10,28 \$
67	Proulx Pierre / Gagnon Philippe	2	20	150	20a-b-c	1 800,00 \$	148,03 \$	12,34 \$
68	Proulx Philippe	2	21	150	20d,21a	1 800,00 \$	148,03 \$	12,34 \$
69	Provençal Jos. /Hamel Albert	2	21	100	21b	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$
70	Côté Auguste	2	22	160	22a	1 800,00 \$	148,03 \$	12,34 \$
71	Leblond Ovide père	2	23	60	23a	750,00 \$	61,68 \$	5,14 \$
72	Moras Eddy de (lots +25a)	2	23-24-	222	23b-24a- b+	2 200,00 \$	180,92 \$	15,08 \$
73	Moras Cyprien de	2	24	155	24a-b	1 450,00 \$	119,24 \$	9,94 \$
74	Provençal Agénor	2	25	120	25b	1 500,00 \$	123,36 \$	10,28 \$
75	Couture Eugène (H-N)	2	26	60	26b-d	650,00 \$	53,45 \$	4,45 \$
76	Paquet Louis	2	26-27-	205	26d, 28a	1 850,00 \$	152,14 \$	12,68 \$
77	Poisson Alfred	2	27-28	100	27c-28b	900,00 \$	74,02 \$	6,17 \$
78	Poisson Octave (H-N) [Bissonnette / Nault Phili / Charest Willie] =	2	26-27- 28	105	26-27c- 28d	700,00 \$	57,60 \$	4,80 \$
79	Willie] =	11	1	112	1a-b	350,00 \$	28,80 \$	2,40 \$
80	Guillemette Édouard [Nault Philippe/Charest Willie / Nault Philippe] =	11	1	1	1a	250,00 \$	20,56 \$	1,72 \$
81	Ramsay John	11	1,2	136	1b	400,00 \$	32,90 \$	2,75 \$
82	Ramsay Ferdinand	11,10	1,1	200	2a	1 500,00 \$	123,36 \$	10,28 \$
83	Charest Willie	11	2,3	156	1f,1a	1 700,00 \$	139,80 \$	11,65 \$
84	Leblanc Hormisdas	11	3,5	211	2a-b-c, 3a	3 500,00 \$	115,14 \$	9,60 \$
85	Laliberté Joseph	11	3-4-5	145	3b-c, 5a-b	2 075,00 \$	170,65 \$	14,22 \$
86	Duchesne Arthur et Arsène	11	4	175	3d-4c-5c	1 600,00 \$	131,56 \$	10,97 \$
87	Sévigny Auguste	11	4	175	4b-c	1 579,00 \$	129,60 \$	10,80 \$
88	Dusseault Alexandre	10	1	100	1c	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$
89	Martineau Joseph	10	2,3	300	2a-b-c, 3a	1 200,00 \$	164,48 \$	13,71 \$
90	Guillemette Jacques	10	3	100	3b-c	400,00 \$	32,90 \$	2,75 \$
91	Nolet Joseph	10	4,5	262	4b-c, 5a	800,00 \$	65,79 \$	5,49 \$
92	Dusseault Willie [sans autre indication]	10	5	144	5a-b	1 000,00 \$	82,24 \$	6,85 \$
93	Dusseault Willie [sans autre indication]					400,00 \$		
94	Dusseault Willie [sans autre indication]					400,00 \$		665,93 \$
							7 848,63 \$	Annuel

(84) Charest W.[Willie]: répartition sur le 3a (éval. 1400\$). Le reste: son moulin à scie?

11 et 10: 1,2,3,: partie de rangs et lots du canton de Wolfestown rattachée à Notre-Dame-de-Ham.

ANNEXE 26 – BORDEREAU de Dividende (Vincent Lamarre, syndic)

(premier partage de l'argent récupéré : 14 juillet 1922.

(Dossier 34)

RECETTES

nature	valeur	vendu	net
1 argent lors inventaire	109,90 \$		109,90 \$
2 marchandises coûtant N.-D.	25 579,45 \$	41,5¢/1\$	10 625,47 \$
3 marchandise de Victo.	3 940,71 \$	41,0/1\$	1 615,69 \$
4 roulant	165,00 \$		75,00 \$
5 ameublement magasin	2 308,72 \$	0,25/1\$	577,18 \$
6 balance Dayton	165,00 \$		100,00 \$
7 un safe [coffre-fort]			75,00 \$
8 un System McCaskey	245,00 \$		75,00 \$
9 un hangar	2 000,00 \$		800,00 \$
argent collecté par les			
10 avocats	479,01 \$		479,01 \$
			<u>14 522,25 \$</u>

DÉPENSES

A- Déboursés du Syndic (avis, annonces, assemblées, déplacements, rapports...)			1 569,44 \$
B- Réclamations Privilégiées (des compagnies et quelques frais, membres de comités..)			3 551,22 \$
C- Dividende 1er (93 compagnies et 9 individus, tous à ,10¢ / 1\$)	27 926,69 \$,10¢ / 1\$	2 792,67 \$
D- Réserve réclam. Contestées : Bordereau 2e à venir.			<u>6 608,92 \$</u>
			14 522,25 \$

Les 9 individus:

N.-Dame: Roméo Drouin (0,60), J.N. Desloges (19.74), Achille Grenier (33.77)

Ham-Nord: Arthur Grenier (10.00), Albert Poisson (0.66)

Victoriaville: A.G. Létourneau (9.07), Alphonse Lehouillier (1.60)

St-Norbert: Napoléon Hamel (4.89)

Wotton: Hormisdas Gendron (141.04) total: 221,32\$

E- Réclamations du commerce non filées: 955,45 \$
(9 compagnies)

F- Réclamations à être prouvées et non filées:

1 Couillard Pierre	St-Eugène	300,00 \$
2 Caron Médor	St-Eugène	450,00 \$
3 Caron Lauréat	St-Eugène	407,60 \$
4 Gervais Zotique, ptré	N.D. de Ham	593,40 \$
5 Guimond Thomas	St-Eugène	672,90 \$
6 Lemy Arthur	Victoriaville	24,95 \$
7 Morin Désiré	L'Islet	390,00 \$
8 Pelletier Albert	St-Jovite	190,00 \$

9	Tardif Auguste	Asbestos	223,00 \$	
10	Tardif Wilbrod	Asbestos	356,45 \$	3 608,36 \$

G- Réclamations à être prouvées et filées:

1	Bachand R.R. [notaire]	[Waterloo]	101,50 \$	
2	Charest Mme Ludger L.	N.D. de Ham	50,00 \$	
3	Gagné Charles	Disraëli	766,00 \$	
4	Hamel Lucien	N.D. de Ham	107,00 \$	
5	Houde mme Gracia	N.D. de Ham	1 380,20 \$	
6	Poirier Joseph	St-Adrien	191,83 \$	
7	Roy William	Ham Nord	915,00 \$	
8	Trottier Amédée	N.D. de Ham	204,20 \$	3 715,73 \$

H- Réclamations rejetées par le syndic:

1	Ayotte Arthur	Upton	1 031,60 \$	
2	Adam Léonidas, ptre	Sherbrooke	210,05 \$	
3	Adam Amédée	Sherbrooke	223,35 \$	
4	Bachand R.R. [notaire]	Waterloo	449,45 \$	
5	Bélair Oliva	St-Adrien	182,09 \$	
6	Bélanger Maurice	Plessisville	527,99 \$	
7	Boulangier Mme Damase	N.D. de Ham	500,00 \$	
8	Comtois Alfred	N.D. de Ham	306,67 \$	
9	Comtois Pierre	N.D. de Ham	622,40 \$	
10	Caron Joseph	N.D. de Ham	929,30 \$	
11	Couillard Hormidas	Lauzon	673,30 \$	
12	Couillard Alfred	St-Eugène	650,40 \$	
13	Caron Charles	St-Eugène	964,10 \$	
14	Campagnat Agenard	Ham-Nord	963,60 \$	
15	Drouin J.W.	Victoriaville	50,00 \$	
16	Dodier Hilaire	St-Adrien	360,00 \$	
17	Caron Mlle Antoinette	N.D. de Ham	410,00 \$	
18	Fréchette J.E.	Ham-Nord	5,45 \$	
19	Grenier Mlle A.-Marie	N.D. de Ham	10,60 \$	
20	L'Heureux L. ptre	Lac Mégantic	178,20 \$	
21	Lemay J. Arthur pte	St-Adrien	588,11 \$	
22	Lacourse Émile	Wotton	285,00 \$	
23	Michaud J.R. Dr.	Sherbrooke	293,40 \$	
24	Plante Aimé	N.D. de Ham	127,55 \$	
25	Thibault Laurent	Sherbrooke	231,10 \$	
26	Thibault Rodolphe	Sherbrooke	403,75 \$	
27	Vigeant Donat, eccl.	Sherbrooke	788,75 \$	
28	Vigeant J. Ernest	Sherbrooke	379,05 \$	32 349,44 \$

* plus celle de Couillard B. de 20 004,28 \$ rejetée non comptabilisée

I- Réclam. Privilégiées rejetées par le syndic:

1	Ayotte Clodomir , salaire	135,00 \$	
2	Caron Mlle Antoinette, sal.	90,00 \$	
3	Caron Joseph, salaire	1 272,00 \$	
4	Comtois Alfred, salaire	30,00 \$	
5	Couillard Rév. B. , salaire	990,62 \$	
6	Lavallée Edgar, salaire	24,00 \$	2 541,62 \$

J- Réclamations à ajuster:

Banque d'Hochelega	Victoriaville	45 035,34 \$	45 035,34 \$
--------------------	---------------	--------------	--------------

* ici, fin du rapport de Vincent Lamarre, syndic

** ci-dessous, feuille non datée, isolée, ayant pour titre:

K - Bordereau de dividende- Osias Lacourse, suite ... (Dossier 33)

CRÉANCES ORDINAIRES

(9 compagnies et les noms suivants:)

Bolduc Arthur	Asbestos	30,58 \$	
Bolduc David	Asbestos	3,75 \$	
Boulangier Gabelis	Wotton	62,00 \$	
Brunelle Eugène	Wotton	27,00 \$	
Côté Philiat	Wotton	13,40 \$	
Desbiens Joseph	St-Rémi de T.	153,75 \$	
Dion Émile	Wotton	16,85 \$	
Dion Armand	Danville	9,00 \$	
Fortier Henri	Ham Nord	5,00 \$	
Giguère Amédée	St-Adrien	246,53 \$	
Gauthier Ovide	St-Adrien	50,00 \$	
Gaudet Narcisse	N.D. de Ham	52,00 \$	
Gagné Jacques	St-Adrien	50,00 \$	
Hébert J. Euclide ptre	Danville	250,00 \$	
Hébert J. Euclide ptre	Danville	30,98 \$	
Lacourse Pétrus	St-Adrien	263,41 \$	
Monfette J.B.	Asbestos	460,00 \$	
Plourde J.A.	Wotton	649,37 \$	
Picard Ernest	St-Adrien	5,00 \$	
Trottier Omer	N.D. de Ham	1,65 \$	
Trottier Amédée	N.D. de Ham	5,40 \$	
Vallières Wilfrid	St-Adrien	27,00 \$	2 412,67 \$
(9 compagnies):			622,36 \$

L- Compagnies mentionnées dans le 1er bordereau

Auger & fils	Victoriaville
Auclair Pierre Ltée	Victoriaville
Beauchemin Librairie Ltée	Montréal
Brown Rochette Ltée	Québec
Beal R. M. Leather Co.	Lindsay, Ont.

Cie IndustrielleCan, Nouveautés		Montréal
Couvrette & Sauriol Ltée		Montréal
Cassidy's Ltd		Montréal
Cie J. Alfred Guay		Montréal
Cie Pharmac. Croix-Rouge Québec		Québec
Cie Deschenes Enr.		Québec
Cie Jacques Cartier Enr.		Québec
Cie Coderre & Fils		Sherbrooke
Chamberlain Medecine Co Ltd		Toronto
Cooper Cap Co.		Toronto
Capewell Horse Nail Co.	50,00 \$	Toronto
Corpo. Centrale des Agriculteurs		Princeville
Dominion Rubber System Ltd		Montréal
Davis & Lawrence		Montréal
Dominion Flour Mills Ltd		Montréal
Dery H. L. & Co.		Montréal
Drouin Frère Ltd		Québec
Denault Grain & Provision Co		Sherbrooke
Dionne J.H.		Garthby, Ont.
Eaves Bros Ltd		Montréal
Ewing Wm Co Ltd		Montréal
Eastern Township Provision Co		Sherbrooke
Fonderie de Victoriaville		Victoriaville
Forest & Ftère Ltée		Montréal
Granger Frères Ltée		Montréal
Glidden Co. Ltd		Toronto
Gaudet & Fils		Victoriaville
Glovers Craft Ltd		Montréal
Goupil Ltée		Sherbrooke
Gagnon & Tardif		Ste-Marie de B.
Guay H.H. Ltée		Victoriaville
Harris Abattoirs Ltd		Toronto
Harvay Chemical Co		St-Basile
Heintz H. J. & Co.		Montréal
Houle & Frère		Arthabaska
Impérial Oil Ltd		Montréal
Imprimerie d'Arthabaska		Arthabaska
International Stock Food Co		Toronto
International Varnish Co		Montréal
Johnson A.L. Shoe Co		Montréal
Julien Cie Chs. A.		Pont-Rouge
Julien Eug. & Cie Ltd		Québec
Kearney J. & W.		Montréal
Locke Footwear Co. Ltd		Montréal

Lion Brand Shoe reg	Montréal
Lortie J. E. Enr.	Montréal
Librairie Langlais Ltée	Québec
Légaré P. T. Ltée	Québec
Laliberté J. B.	Québec
Le Comptoir du Clergé Ltée	Québec
La Victoire Shoe Co.	St-Hyacinthe
Le moniteur du Commerce	Montréal
La Presse Ltée	Montréal
La Banque Nationale	Québec
Métropolitan Shoe Co	Montréal
Moulin Ocean Ltée	Montréal
Majestic Products Co	Montréal
Lachance Philippe	Princeville
Maison Girouard Ltée	St-Hyacinthe
Morin Dr. Ed & Cie Ltée	Québec
Nicol, Lazure & Couture	Sherbrooke
Patenaude & Carignan Ltée	Montréal
Provincial Oil Co	Montréal
Pépin L. O.	Victoriaville
Racine Alphonse Ltée	Montréal
Rennie Seeds Co	Toronto
Rock Island Overall Co	Rock Island
Sherwin Williams Co Ltd	Montréal
Starke Seybold Ltd	Montréal
Swift Canadian Co	Toronto
Sherbrooke Fruit Co	Sherbrooke
Steele Briggs Seeds Co	Toronto
Thomas Co Ltd	Québec
Thibault Paul Ltée	Victoriaville
Toussaint A. & Co	Québec
Verret & Forest	Sherbrooke
Water Blue Co Ltd	Sherbrooke
<i>* Compagnies sur la liste de Odias Lacourse:</i>	
Bélisle & Cie	Danville
Cie d'Ass,-Mutuelle N.D.H.	N.-D. de Ham
Denault & Frères	Asbestos
Internat. Hawster Co. Ltd	Montréal
La Cie Centrifuge Ltée	Renfrew, Ont.
Poirier & Frères	St-Adrien
Thibault O. Engr.	Victoriaville
Vanier Donat, forgeron	Asbestos.

ANNEXE 27 – PLAINTES au curé E. Hébert et à l'Évêché.

A- Edmond Boudreau	I- Maurice Bélanger
B- Napoléon Morin (H-N)	J- Thomas Deschene
C- Non identifiée.	K- Émile Lacourse remets
D- Élise Ricard	L- William Roy
E- Amédée Sévigny	M- Exilia Luneau
F- Édouard Ayotte	N- Wilfrid Mailhot
G- Misaël Côté	
H- non identifiée	

note : l'orthographe des lettres a été respecté.

A- 1921.07.01 Boudreau Edmond de Ham-Nord au curé Hébert

Date arbitraire, feuille non datée.

Edmond habite Ham-Nord. En 1921, il a 49 ans. Il est marié à Delphine Gagnon. Il décèdera en 1932, âgé de 60 ans. Delphine épousera Amédée Sévigny, de Notre-Dame-de-Ham en mai 1937. Elle décède en juin 1940 et est inhumée à Notre-Dame-de-Ham.

(...) Je me décide de vous écrire quelques mots vous demandant si vous [vous] rappelez bien de m'avoir donné ma quittance envers la corporation. Vous savez que vous avez rejeté mon action et que vous m'avez donné ... acquitté de toute responsabilité et aujourd'hui, il me trouble pour deux cents piastres à payer et c'est que votre conscience vous dit que vous me devez pas cela, car vous me connaissez bien et vous savez que je suis pas riche mais que je vous ai toujours payé ce que je vous ai dû avec de la Bel argent, non pas avec de la monnaie de singe. Je ne crois pas que vous pouviez renier votre quittance envers moi comme prêtre que vous êtes, car vous connaissez trop tous les devoirs pour cela eh Bien vous allez bien vouloir me répondre.

Je suppose et reprend votre dette et ne pas me laisser aller dans le chemin avec ma famille pour une affaire que je n'ai aucune dette car vous le savez que je ne vous ai jamais signé aucune lettre de crédit et aujourd'hui me voilà rendu avec les autres dans la Banque et je n'ai jamais donné ma signature à personne ainsi ... sur vous que je compte pour arranger cette affaire-là, car vous la connaissez parfaitement bien, car ça doit être vous qui avez rendu mon nom à la Banque, je n'en doute pas d'autre. (*Dossier 37*)

Bien à vous.

Edmond Boudreau Ham-Nord

en note : « Je lui ai répondu poliment de se rendre à la Banque et de [se] rendre compte s'il a signé oui ou non.. – B.C. (Barthélémy Couillard)

1922.09.28 Edmond Boudreau, de Ham-Nord, écrit directement à l'évêque Larocque

(...) Je vous écris aujourd'hui a propos de la question de coopérative. Je serai forcé de payer le 7 novembre prochain \$250.00 que je ne doit pas du tout **puisque j'ai été pris par fraude**. J'avais revendu ma part à M. Couillard, il m'a même donné une quittance, cette quittance n'a été acceptée ni par Mr Hébert ni par d'autre. M Hébert m'a dit qu'il examinerait mon cas depuis déjà longtemps et il ne m'a rendu aucune réponse. Je ne peux pas du tout payer cette somme de \$250.00 il faudra me mettre dans le chemin, j'ai déjà une dette de \$4000.00 sur ma terre et j'en doit payer les intérêts. Si vous vouliez arranger les choses vous même, je suis prêt à payer mais je voudrais payer à petit terme, une petite somme à la fois je suis aussi prêt à payer (prêt à payer) les intérêts si vous voulez m'attendre. Si vous n'arranger pas cela je vous dit sincèrement je vais être obligé de faire

banqueroute, prandre le chemain pour payer un montant que je ne dois pas. Ensuite si nous sommes forcé à payer ce sera un scandale encore pire dans tous les environs.

Espérant que vous vous randerez à ma demande je demeure votre diocésain tout dévoué. (*Dossier 34*)

B- 1921.07.01 Napoléon Morin de St-Adrien au curé Couillard

Lettre non datée, donc date arbitraire. Il écrit au curé, toujours en poste. Les jeunes du presbytère se promènent avec « la machine » du curé, donc ils sont encore présents au presbytère.

Napoléon Morin, fils de Camille et Luce Cloutier de Ham-Nord y épouse en août 1888 Mathilde Moras, fille d'Isaïe et Henriette Poliquin. Sur 12 enfants nés à Ham-Nord entre 1894 et 1913, 7 atteindront l'âge adulte. En 1921, Napoléon est à St-Adrien.

Révérénd Mr le Curé.

Pardonnez-moi s'il vous plait si je vous trace quelques lignes pour vous demander l'aumône pour l'amour du bon Dieu, une aumône que je ne dois pas ni que j'en ai eu un gros profit dans mes années de malchance. Je prenais quelques articles à cette coopérative et il avait l'air à craindre qu'on les payerait pas à tous les 2 mois le plus long il faudrait perdre une journée pour renouveler ce billet et les intérêts montait cher et quand j'ai vu cela j'ai emprunté 100 piastres que j'ai emprunté pour me débarrasser d'eux, mais aujourd'hui, vous nous condamnez encore à payer cette dette que voilà plusieurs années que je voulais sortir dans cette coopérative parce qu'on s'est aperçu que les comptes étaient toujours plus haut qu'on leur devait et ces jeunes gens là eux, ils sont libres de tout dans le temps de la guerre. Ils ont pris la soutane pour tromper et être exempté de payer. Moi je n'ai pas eu ces chances-là, ça me coûté encore près de \$300 piastres avec les voyages que j'ai été obligé d'emprunter cet argent que j'en paye encore les intérêts. Je trouve cela curieux.

J'avais pris qu'une part de 100 piastres et les gens qui avaient 2 parts paient seulement comme une part et le président Pierre Comtois, lui, il prête de l'argent et il s'attendait tous de payer plus cher que les autres et les autres surveillants aussi eux ils ont leur argent pour payer tout comptant et vous faire remettre cela par Donat Vigent et Joseph Caron et Antoinette Caron et Mlle Houde ces jeunes gens sont capables de remettre cette petite somme pour acquitter leur conscience et pour les punir et ils sont pleins de santé et jeunes pour leur faire comprendre toutes les larmes qu'ils ont fait verser à tant de mères de famille. Paraît-il que vous pourriez leur ôter leur machine une lettre envoyée par la main du curé Couillard que ses jeunesses s'ennuyaient pas, qu'ils faisaient leurs délices avec leur machine à se promener.

Nous autres, me voilà rendu près de la soixantaine d'années, j'ai toujours travaillé de toutes mes forces et je n'ai pas eu cet avantage... (illisible)

... pour runner des machines, et moi je vais vous donner les explications. Je suis incapable de travailler fort et par la maladie que je porte pour avoir travaillé trop fort, j'ai plus personne pour me gagner cet argent que je vais payer l'intérêt longtemps, Qui va prendre tout le petit revenu avec ce que je dois avec cela pour vivre dans le temps de la guerre. J'ai perdu tous mes animaux de la grippe. J'avais plus rien pour faire de l'argent. Voilà que je me suis endetté et donné dans la même année pour ce garçon qui était conscrit pour le sortie de la prison et avec cette autre somme que vous me taxez, ils seront peut-être obligés de m'ôter ma petite demeure que j'ai abattu le premier arbre pour placer ma maison pour élever ma famille et me gagner un peu de quoi vivre dans ma vieillesse mais là je me décourage.

C'est une chose que j'ai faite malgré mon épouse que j'ai tombé dans ce piège avec tous les mensonges qu'il me faisait mais si je paye cela, je comprendrai qu'il n'a pas de conscience mais jamais je leur donnerai. C'est asteur qu'il faut qu'il s'acquitte, moi je suis pas un prêtre et je pourrais pas mourir tranquille avec des choses comme cela. Ne craignez pas d'être pour les autres

dont je n'ai pas eu de profits peut-être qu'ils vont me mettre dans le chemin avec tous ces argents donné de surplus.

J'ai confiance que vous allez comprendre et leur faire payer ou la payer par aumône pour Dieu.
(Dossier 37)

Adressez Napoléon Morin, St-Adrien de Ham

ps : si c'est moi qui paye cela je vas perdre confiance envers l'église complètement parce qu'on a trop été trompé.

Le 31 novembre 1921, Napoléon Morin, écrira à nouveau cette fois à l'évêque :

texte ci-dessous pris dans le Livre du 100^e de Notre-Dame :

Le 31 novembre [1921] , un citoyen de Saint-Adrien, fait parvenir à Mgr LaRocque ses récriminations envers le curé Couillard. Son plaidoyer est long, car il en profite pour étaler tous ses malheurs, sans compter l'affaire du curé:

"[...] je suis pris à la gorge et il faut se débattre nous sommes condamnés à payez deux cents cinquante piastres pour une dette qu'on ne doit pas la dette que Mr Couillard a fait avec ses employées il ne veut pas avouées que c'est de sa faute même ces ses (sic) employez c'est lui qui était le premier en tête [...] j'avais acheté presque tous mes moulés à la coopérative je leur devais près de trois cents piastres voyant que j'avais pas d'argent à leur donnés alors le billet commençais à craindre contre moi à tous les mois il faulais être sur le chemin pour renouveler ce billet à la force j'ai venu à les payés tout dernièrement les intérêts montait vite et je me suis trouvé réduis à achetés le lard et la graisse et dans ses années je me suis endettés [...] par ici les celui qui sont en banqueroute il emporte pas tou ce qu'il ont dans leurs maisons que leur lit et leur butin de corps il y a une partis du ménage qui était billez au nom des employez mais il se charoyez bien gros de ménage comme la musique et bien autre meuble quand on n'est pas capable de payez nos dettes on n'a pas besoin de ses choses par plaisirs à la maison [...] Dieu a pas dit de faire des palais avec les Eglise lui il était dans une pauvre étable et il nous a dit de gagnez notre pain à la sueur de notre front n'ont pas dans les livres à pas suer et toujours nous chargez cher pour tous les besoins de la religion [...] J'espère que vous allez payez cette dette pour votre serviteur moi j'ai trop d'intérêt à payer les miennes je veux pas que les autres les paye [...]."

(100^e, 102, c1)

[Le 12 décembre, il recevra une réponse du secrétaire de l'évêque qui...], après avoir signalé qu'il est impensable que l'évêque rembourse tout le monde, Mgr Lefebvre lui écrit : « [...] Il est vrai que la faillite vous fait perdre \$250.00, mais d'un autre côté, vous avez bénéficié de la Coopérative , depuis 1914, d'un montant s'élevant à plus de \$250.00 Que le bon Dieu vous bénisse, et qu'il vous donne le courage de supporter cette nouvelle épreuve avec profit pour vous et pour votre famille."
(100^e, 102, c2, le nom est dans la note 680)

C- 1921.10.12 Non identifiée lettre à Mgr Chalifour.

dans le Livre du 100^e de Notre-Dame, p. 100, col. 3

Le 12 octobre 1921 , un créancier de la Coopérative Agricole, écrit à Mgr Chalifour, afin d'exposer sa situation: "je vous écris un mot pour vous demandé une chose qui me coute beaucoup. L'an dernier j'ai vendu deux cochons au Cercle Agricole c'est Mrs Couillard le curé de Notre Dame de Ham qui les a achette pour eux je leur ai fournie les Enregistrements voulue le cercle a donné l'argent à Mrs Couillard leurs Curé et il ne me l'a pas donné il m'a donné sont billet et il ne l'a jamais peyer et moi Mon Seigneur j'ai une nombreuse famille j'ai dix enfants et j'ai bien besoin de mon due si votre générosité se rendait à mon désir je vous en serait très reconnaissant le billet est de \$28.50 je sais que si Mrs le Curé Couillard avait été capable de me peyer il l'aurait bien fait mais il n'a pas été capable de rencontré si vous êtes assez bon de peyer ce billet je vous le

retournerez et je peu aussi vous l'envoyer avant si vous le désirez je suis votre très humble Serviteur."(100^e, 100, c3)

D- 1921.11.29 Élise Ricard., lettre au curé Hébert.

Dame Élise Ricard, veuve de Pierre Cartier, a épousé en deuxième noces Amédée Sévigny. En 1921, elle a 66 ans. Décédée à Notre-Dame-de-Ham le 18 février 1931.

Pardonnez-moi si j'ose vous écrire ce qui suit comme je vous ai déjà parlé des 2 parts que Monsieur Curé Couillard m'avait fait signer au nom de mon fils Pierre Cartier et E. Ricard, me tourmentant de mettre mon 2 cents piastres en coopérative. Il m'a fait entrer mon nom mais à peine j'avais fini de signer, je lui dis : je préfère votre billet personnel parce que lorsque j'aurai besoin de mon argent je l'aurai, et alors il me dit : c'est bien, je détruirai ces papiers et il m'a donné son billet personnel qui sont aujourd'hui rentrés dans sa banqueroute personnelle de Mr Couillard et les 2 parts de cent piastres chaque sont à la banque pas payés.



Élise Ricard

Et comme vous m'avez dit que je ne pouvais pas perdre cela, je vous fais une proposition : avec mes 2 cents piastres qui sont en banqueroute, si vous voulez me débarrasser de ces 2 parts-là qui sont à la banque, je vous serais très reconnaissante.

- (signature) Dame Élise Ricard.
 - (elle poursuit) : Cela serait bien assez de perdre 2 cents piastres pour une pauvre femme comme moi qui a toujours bien travaillé et bien ménagé pour se ramasser quelques piastres pour ses vieux jours et aujourd'hui je suis rendue à 68 ans et pleine de rhumatisme et j'ai de la misère à faire mon ouvrage et je la fais pareille et j'ai bien confiance que vous aurez pitié de moi et de me débarrasser de cette affaire qui me fatigue énormément, 'en perd le sommeil c'est bien douloureux, donc j'espère une réponse favorable. Priez pour moi s'il vous plait.
- (signature) Dame Élise Ricard, Notre-Dame-de-Ham, comté de Wolfe. (Dossier 37)

Rien n'étant encore réglé, le 13 août 1923 Élise écrit au curé Hébert (Dossier 37)

C'est avec douleur que je vous écrit au sujet de mon argent, de mon billet de 200\$ piastres de Monsieur Couillard me doit depuis 2 ans passée. Je suis rendue au bout pour attendre, je viens d'arriver de l'hôpital et j'ai subi une opération de sorte qu'il me faut cette argent pour payer mes billes [« bills » : factures] Et bien voyez à payer ce billet.

Et pour la banque, je ne doit rien, si j'avais pris des pare je les aurais payer comptant mr Couillard ne m'aurait pas donner son billet. Dernière avis, répondez tous de suite. Elise Ricard, Dame Amédée Sévigny
Notre Dame de Ham Conté de Wolfe

E- 1921.11.29 Amédée Sévigny au curé Hébert (Dossier 34)

C'est grâce à cette lettre que nous connaissons assez tôt la proposition qui a été faite pour un éventuel règlement

Nous avons eu hier soir (lundi le 28) une assemblée des actionnaires de la Coopérative présidée par l'avocat Poisson. Le montant proposé en arrangement s'élève à \$250.00 y compris \$100.00 comme part d'entrée.

Si j'étais jeune je ne viendrais pas solliciter une faveur, je subirais mon sort comme tous les autres, mais je suis âgé (62 ans) , incapable de me livrer à de dures travaux, et n'ayant que le juste nécessaire pour vivre.



Am. Sévigny

Est-ce que vous ne me tiendrez pas quitte pour cent piastres par un billet que je vous retournerai aussitôt votre réponse reçu, avec intérêt, peut-être même argent comptant après quelques jours.

Une réponse s'il vous plait. Votre très obligé. Amédée Sévigny.

note : Le 7 décembre 1923, l'avocat Jules Poisson écrira à E. Hébert : « Quant à Amédée Sévigny, son nom paraît comme signataire des lettres de garantie, mais il a toujours prétendu qu'il n'avait pas signé et il a mis tant d'énergie que je me suis demandé si sa version n'est pas authentique. Il serait débiteur de \$250.00 comme tous les autres. » (Dossier 33)

F- 1921.12.03 Edouard Ayotte au curé Hébert

Époux de Vitaline Roy, il décèdera en 1935, à l'âge de 76 ans.

Je vous écris un mot pour vous faire connaître que les \$50 que j'ai réclamé, dans la banqueroute de la Société Coopérative Agricole de N-D. n'est pas de l'argent prêté mais le fruit de mon salaire, 25 jours à \$2.99 = \$50.00. Je n'ai pas de billet. Mon. Couillard me devait cet argent et il m'a entré dans la banqueroute où je n'avais aucune affaire, je n'appartenais pas à cette société. D'après la loi, le salaire ne se perd pas par conséquent je compte bien recevoir plein montant. J'ai aussi 3 billets forgés qui figurent sur la liste des billets de faveur. Je n'ai signé aucun de ces billets, je n'en ai pas même eu connaissance. Je suis prêt à le sermenter, ainsi je n'en suis pas chargé et ne dois rien à la banque. Je ne suis qu'un pauvre journalier et ne veux pas avoir de frais pour cela.

Bien respectueusement M. Edouard Ayotte, Notre-Dame-de-Ham (Dossier 37)



Edouard Ayotte

G- 1921.12.22 Misaël Côté au curé Hébert (Dossier 34)

Monsieur l'abbé.

Je suis un des membres de la Société Coopérative de Notre Dame de Ham. J'ai payé une part de cent piastres et j'ai une part souscrite. J'ai aussi signé l'entente de deux cent cinquante piastres, mais si je l'ai signée, c'était pour apporter ma part de bonne volonté dans cette entente, car je suis incapable de rien payer.

Un accident survenu l'an dernier [1920] m'enlevant une partie de la main gauche me met dans l'impossibilité de travailler comme autrefois ; je suis en plus sous les soins d'un

médecin depuis trois mois – souffrant de diabète ; j'ai sept enfants dont l'aînée a douze ans et sur ce nombre, le dernier seul est un garçon. Je ne puis compter sur de l'aide d'ici longtemps, ma femme n'a pas de santé et je suis très très pauvre, n'ayant pour toute propriété qu'une boulangerie – laquelle est fermée et sur cette propriété je dois huit cents piastres.



~ 1922 Misaël Côté et son épouse Angéline Grenier

J'établis ces faits sans exagération et nullement dans le but de me plaindre – tant que j'en ai été capable j'ai vu à mes affaires. Prenez sur ce point les références nécessaires. Monsieur l'abbé Couillard vous le dira, mais j'en suis arrivé à une époque où l'avenir ne peut être que de plus en plus redoutable. J'aborde les cinquante ans.

Veillez, monsieur l'abbé, étudier ma situation et, avec toute la justice dont je vous crois capable, me traiter en conséquence.

Votre très respectueux et bien obligé Misaël Côté.

H- 1923.04.25 Non identifié, au curé Hébert

Je vous écrit un mot à propos de votre chèque.

J'ai toujours signé le reçu que vous m'avez envoyé. Je vous remercie bien de la bonté que vous avez eu pour moi de me donner cette argent là mais j'ai pas signé d'un bon cœur par apport que vous me dite que j'ai vendu ce bois-là à la coopérative moi je vous dit que je l'ai vendu personnellement au curé Couillard pour lui-même. Il m'a dit que c'était pour batire une grange et un étable si vous me croyez pas vous le demanderai à Mrs Oliva Bélair St-Adrien [*ép. Régina Poisson*] ensuite vous le demanderai à l'avocat Coté d'Arthabaska . Le Curé Couillard lui-même m'avait donner un papier écrit de sa main qui avait acheté mon bois personnellement pour lui. Je crois bien que ces lui-même M. Couillard qui vous a dit qui avait acheté ça pour la coopérative. Ces pas plus mal aisez pour lui de regnier [*renier*] ça que de forger des billets puis les endosser lui même et les envoyer à la banque. Seulement de ma part il en avait forgé trois billets qui avait envoyer a la banque de lui même sans mon consentement Je vous avait dit que cetait 20 vingt milles pieds mais cetait 22 milles pieds vous voyer sa faisait \$36.00 piastres de plus que je vous avait dit ca fait que sa montait à deux cents trente... [manque la suite]... (*Dossier 37*)

I- 1923.07.23 Maurice Bélanger au curé Hébert

note : Ce dernier était dans un sanatorium à Gravelhurst, Ontario, lorsqu'il écrit cette lettre :

Maurice Bélanger se plaint des intérêts non versés depuis mars 1921 sur un montant de 300.00 \$:

« Couillard a toujours semblé méconnaître ses obligations envers moi; il n'a jamais fixé aucun terme de paiement, encore moins fait d'avance ou remise quelconque. » (*Dossier 34*)

note : il est de retour à East Angus et fait cette offre (en désespoir de règlement ?) le 13 juin 1924 au curé Hébert. Comment ce dernier a-t-il réagi?

« Mon billet sans intérêt se monte à 300\$, faites-moi un paiement de \$50.00 et toute la dette est annulée. N'est-ce pas raisonnable? ». (*Dossier 37*)

J- 1922.10.01, Thomas Deschenes au curé Hébert :

note : Ce monsieur est un cas bien spécial : il a demeuré à Sherbrooke, il a connu la famille du curé Hébert et les frères de ce dernier, il a bien connu aussi le curé Couillard qu'il avait même fait son « exécuteur testamentaire », lui avait payé d'avance 300.00 \$ pour des messes après son décès, et lui avait laissé son testament du temps que tous étaient à Sherbrooke. Depuis la faillite, il a écrit sept lettres au curé Hébert. Lors de ces lettres, il demeure à St-Viateur, qu'il écrit « Amateur »...comté de Berthier, près de St-Damien de Brandon :

(...) Vous m'avez dit que s'était par pur bonté que Mgr me donnait cet argent je le croie par la loi de notre paye et je remercie Dieu mais ajouton que a la **grande fete a Sherbrooke de Mgr** qu'il a eut cent quatre milles piastres de cadeau. On lui a donner par pur bonté pour meubler le nouvel évêché il aurait du être plus genereux pour mais économie et dailleur Couillard est son enfant. Je le trouve pas genereux non pour rachetter son fils. Une réponse et me dire ou est M Labé Couillard et son

adresse il ne ma pas écrie depuis deux ans il était toujours trop occuper maintenant que tout est régler il doit avoir le temps. Èce vraie qu'il professe le ministère de nouveau si oui jai encore espérance qu'il a encore une consscience pour se rachetter au yeux de Dieu en payant ma petite balance qu'il mait impossible de lui donner ni lui pardonner parce qu'il a fait passer l'argent avant la consscience. Je le pardonnerai jamais pas même sur le lit de la mort veau mieux être **Chiniqui** que de pardonner a Couillard. (*Dossier 34*)
(et le lendemain 2 octobre)

Cher Monsieur le curé, je m'imagine avec raison que vous n'ete pas facher d'etre débarrasser de moi dans cette pénible affaire régler par nos lois terresses mais en concience la balance de cet argent mait dû jusqu'a dernier sous et je ne croie pas etre égoisse en parlant de la sorte inutile de reporté.

Je vous remercie toujours autant en attendant que M Labé Couillard s'il a une consscience somme ces freres de la grande famille le clergé é fera son devoir comme vous l'avez fait. M'acorderez vous une faveur si je vous la demandrait .

Je dirai comme Labé Delorme pour l'honneur de la grande famille a la quel il appartient, comment cher Monsieur le curé faut et que je fasse un méchant coup tuer ou voler pour être a l'habrie soit a bordeau ou a la prison de Sherbrooke? Je nai pas encore cet idé la mais il est permis de penser et j'y pence quand je pense que frauduleusement je me suis fait extorquer mais économies par un curé de la corporation Episcopal de Sherbrooke. Je ne peut pas le croire parce qu'il me reste encore un peut de foi pour le clergier.

Noblion pas que j'ai percue mon assurance ainsi que mais secourt en maladie et l'ademnité a la mort pour me faire enterrer , on nous enterre pas pour des prières, ces comme toucher donc de toucher Labe Couillar pour moi, je suis confian que vous le pouver, vous le connaitter si bien et je dit trop la vérité pour que vous mabandonier. (*Dossier 34*)

K- 1923.01.01 Émile Lacourse, de Wotton et parti s'installer à Belcourt, comté de Pontiac, d'où il écrit à l'abbé Couillard qui est à Sherbrooke :

La banque Molsons m'a actionné et pris jugement pour la somme de \$309.00 et les frais et je vous demande si vous ne pouviez pas acquitter cette dette si cela vous est possible. N'allez pas avoir surtout que je veut sévir contre vous non je voudrais seulement faire annuler ce jugement. Si vous êtes pas capable de me payer dite le moi franchement et je vous remet votre dette de tous mon cœur comme j'espère que Dieu et ceux a qui je dois me remettrons ce que je leur doit. (...)

J'ai appris d'un de mes amis que vous étiez bien malade vous avez toute ma sympathie et je prierai Dieu pour qu'il vous donne la santé et encore des beaux jours.

Pour moi je suis bien et ma famille aussi je suis partie de Wotton après que j'ai fait cession de mes bien et j'ai décidé de me faire colon préférant ma liberté et un foyer a moi quoique très pauvre plutôt que d'aller grossir le nombre des journaliers des villes et manger de la misère pareil. (*Dossier 34*)

En mai 1922, il avait écrit ceci au curé Hébert :

A propos de Mr Couillard vous êtes pas sans savoir que j'ai des affaires avec lui, je n'ai jamais entendu parler, je voudrais savoir ce que ça va devenir, je lui ai prêté de l'argent par avoir été persisté je savais bien que les affaires allaient pas bien car je craignais de la perdre j'en avais beaucoup de besoin mais il m'avait garanti que je ne perdrais pas une cent et que je n'aurais aucun trouble je lui ai dit que j'étais âgé et que j'avais une grosse famille il le savait lui-même et je n'étais pas riche, il m'a répondu comme prêtre qu'il avait une conscience et une âme à sauver, il m'a juré sur son âme en levant les yeux au ciel, il a pris Dieu comme témoin que j'aurais aucun trouble.

Je veux savoir aujourd'hui si c'est Dieu qui va me la remettre, j'en aurais grandement besoin [915.00 \$] . Faites lui parvenir cette lettre il vous dira telle que je vous dis là pour moi je ne sais pas à quelle place qu'il est. (*Dossier 33*)

[un an plus, le 13 juin 1923, il revient à la charge auprès de l'évêque, cette fois-ci]

(...) Si je vous demande cet argent, voici mes raisons :

- 1- Je suis un pauvre homme, veuf et père de cinq enfants.
- 2- Si je ne puis pas toucher cet argent, mes enfants seront obligés de me quitter pour aller demeurer dans les Etats-Unis , pour travailler afin de gagner leur vie . . . Sans compter les conséquences qui pourrait résulter de ce départ pour les Etats-Unis, à savoir comment ça irait et qu'elle vie ils mèneraient, seul sans père ni mère, il y a tant de mauvaises gens dans les villes . . .
- 3- Ainsi ils me laisseraient ici seul dans la misère.

De plus vous devez être pour vos prêtres ce qu'un père est pour ses enfants, en conséquence vous devez être responsable des affaires personnelles de ce Monsieur l'Abbé Couillard.

Enfin je vous dirai que si vous ne me remettez pas cet argent, je vous tiendrai responsable de tout ce qui pourra résulter du départ de mes enfants pour les Etats-Unis, parce que sans cela ils ne seraient pas obligés de partir . . . (*Dossier 33*)

L- 1923.08.05 Madame Exilia Luneau, veuve Ludger Charest, a une hypothèque de 1900.00 \$ sur les biens immobiliers de l'abbé Couillard. Après deux ans de discussion et d'échange, elle écrit au curé Hébert :

J'ai été voir Monsieur Poisson à Arthabaska, il m'a demandé de régler à .50¢ dans la piastre et j'ai refusé. j

J'ai toujours attendu à venir jusqu'à aujourd'hui, parce que je calculais que vous étiez pour me régler de la manière que vous avez régler les autres à 100¢ dans la piastre.

Pour moi je veux que [vous] veniez en règlement entre les huit jours car sinon je voirai à prendre les procédures contre vous autres (*Dossier 34*)

M- 1923.02.21 Wilfrid Mailhot

Wotton, 21 février 1923

Monsieur, voudriez-vous avoir la bonté de m'envoyer l'adresse de mrs Couillard, je voudrais lui écrire car il ce rappellera fort bien quille m'avait acquité et j'ai été assez bon envers lui il ne peut pas me mettre dans une aussi grand ambarra

et bien s-v-p manvoyer l'adresse sa va etes lafaire de quelque jours.

Votre tout reconnaissant Wilfrid mailhot, Wotton, R.R.2

N- Voir aussi Annexe – 18 B : **Flore Prince**, institutrice

ANNEXE 28 – CHARLES LEMIRE, curé des Saints-Anges-de-Ham-Nord

Quelques traits de la vie et du caractère de ce prêtre qui a influencé toute une région des Bois-Francis pendant un demi-siècle. Ham-Nord étant situé à sept kilomètres de Notre-Dame, les curés Lemire et Couillard ont soupé souvent ensemble.

Source des présents extraits de la « Biographie du curé fondateur » :
Jean-Paul Vézina, *Ham-Nord d'Hier à Aujourd'hui*, 1988, pp : 56-64
(avec l'autorisation de l'auteur)

QUI ÉTAIT VRAIMENT CET HOMME *

Il n'est pas facile pour moi qui est né deux ans après sa mort, de décrire ce personnage qui marqua par son œuvre évangélistique notre belle paroisse. Cependant au moyen de fouilles, de documents et de nombreuses interviews auprès de personnes âgées qui l'ont bien connu, je vais tenter de vous en tracer un portrait qui se veut le plus réaliste possible.



Parler du Curé Lemire, c'est raconter la vie religieuse de Ham-Nord pendant plus de trois générations d'hommes. (...)

En lui remettant sa lettre de nomination, Mgr Charles Olivier Caron, vicaire général du diocèse des Trois-Rivières de 1857 à 1893, aurait dit : « *Allez aux Saints-Anges et vous y serez longtemps* ». De fait, il y demeura pendant cinquante-cinq ans et deux mois à titre de Pasteur. (...)

Il est assez intéressant de décrire cet homme dont beaucoup de paroissiens se souviennent encore aujourd'hui. En ce qui a trait au physique, nous revoyons une personne de petite taille, visage aux traits saillants et énergiques, des yeux interrogateurs qui vous fixaient avec un brin d'ironie, maintien digne sans raideur, ni hauteur.

Nous pouvons dire qu'il était le type accompli du curé de campagne des anciens jours, seigneur dans son village et respecté des siens.

Doté d'un caractère énergique, vif parfois, ce qu'il voulait, il le voulait fortement jusqu'à ce qu'il eût atteint son but. Il aimait, en blaguant, rappeler avec un bon rire cette parole de l'évêque des Trois-Rivières, lorsqu'il lui confia la mission de Ham-Nord :

« Toi Charles Lemire, tu n'es pas capable de t'accorder avec les autres, je vais t'envoyer dans les Bois-Francis ouvrir une paroisse » .

Le curé Lemire fut avant tout un colonisateur au milieu de ses paroissiens. Il acheta un lot voisin du terrain de l'église, le défricha et le mit en culture.

Il fut pour ses ouailles, l'exemple du travail judicieux et persévérant qui procure la subsistance matérielle. Il était un véritable ascète, se contentant du nécessaire comme les colons des premiers jours. Aussi, goûta-t-il avec eux, quelques années plus tard, la joie de voir une belle et florissante paroisse agricole surgir à même cette forêt vierge.

Curé et missionnaire pendant plus de cinquante-cinq années à la même place, nous pouvons dire que la vie de l'abbé Lemire s'identifie avec le développement du canton de Ham : ses yeux se sont reposés sur tout ce territoire, aujourd'hui divisé en quatre belles paroisses.

Tout au long de sa vie, il prêcha la charité et l'amour fraternel. Il n'aimait pas les chicanes, ni les « plaideux » comme il les appelait. On dit même qu'il déboursa des sommes assez importantes pour mettre d'accord certains paroissiens et éviter ainsi qu'il y ait procès.

« La vie sacerdotale de l'abbé Lemire a été une constante édification pour ses fidèles et un modèle de dignité pour ses confrères » ; tels sont les mots d'une lettre de Mgr. Paul La Rocque qui louait le travail de ce curé ainsi que sa persévérance et son succès.

A la mode de certains vieux curés de son temps, il était « évêque » dans sa paroisse et estimé de tous, malgré les quelques traits personnels ou originalité qu'il développa au fil des années, à vivre seul au milieu de ses paroissiens.

D'un caractère prompt et vif, il s'emportait facilement surtout lors des campagnes électorales; cependant il n'avait pas de rancune et le temps à organiser la cabale contre lui était perdu.

Pince-sans-rire, il abordait souvent un paroissien avec une parole sévère et d'un ton qui n'admettait pas la réplique, quand au fond de son cœur, il ne voulait que badiner. On rapporte qu'un jour, dû au fait qu'il n'avait pas de médecin dans la localité, l'abbé Lemire, dont le poignet était des plus solides, eut à extraire une dent de l'un de ses paroissiens dont les coups de langue dirigés contre lui, l'avaient maintes fois irrité. « *Hum, si je voulais ..Octave ..., je te casserais la mâchoire et je ne t'entendrais plus placoter* ». Pour ceux qui se souviennent, le curé Lemire avait bon bras et ne refusait jamais de tirer un coup de poignet.

A la grand'messe du dimanche qui durait presque deux heures, ses prêches et sermons étaient intéressants, mais ne respectaient pas toujours l'ordre.

Doté d'une intelligence vive, c'était un homme persuasif, mais il avouait bien n'avoir écrit qu'un sermon dans sa longue carrière, et il fut manqué celui-là, dit-il. Il les improvisait tous en les terminant presque toujours par ces paroles.

« Ce ne sont pas ceux qui disent Seigneur, Seigneur, qui vont au ciel ».

Après la messe, les enfants devaient prendre place sur les premiers bancs pour l'enseignement du catéchisme qui se terminait souvent après midi. L'abbé Lemire aimait la musique et le chant; selon les souvenirs de certains, il fallait chanter avant tout et surtout chanter fort sinon, gare à la bague longue de quelque huit pieds qui se promenait au-dessus des têtes.

Je parle ici de la bague dont le sacristain se servait pour voiler les statues et les fenêtres pendant les jours saints et les services funèbres. D'autres diront qu'il se servait aussi de la hampe de la croix de procession.

Le curé Lemire contribua à l'éducation enseignée dans les écoles de Ham-Nord, en y maintenant un climat de sévères dévotions et respect au culte.

Dans ce temps, le rôle de l'Église était avant tout de former des chrétiens et il s'acquitta très bien de cette tâche.

Cette période fut l'âge d'or de l'Église canadienne-française; les paroissiens étaient dirigés par des curés qui remplissaient à la fois une fonction religieuse, scolaire et parfois municipale. L'abbé Lemire n'échappa pas à cette règle du temps, car au dire des anciens, aucune décision importante ne se prenait sans avoir au préalable été acceptée par lui.

Question politique, il subit, sa vie durant, l'influence de son ancien professeur, Mgr. Louis-François Laflèche, évêque du diocèse des Trois-Rivières de 1867 à 1898.

Prélat austère et rigide, celui-ci préconisait le droit à l'Église de donner des instructions aux hommes politiques. En 1867, l'influence idéologique du clergé joua très fortement en faveur de la confédération. L'Évêque trifluvien donna l'ordre aux masses, il faut le dire illettrées canadiennes-françaises dans son diocèse, de voter pour le parti conservateur autant à Québec qu'à Ottawa, qui pour lui était le seul parti politique susceptible d'offrir des garanties sérieuses aux intérêts religieux et à la sauvegarde de la langue française.

Mgr. Laflèche combattit le parti libéral toute sa vie. Aux élections de 1867, il lança la célèbre phrase : « Le ciel est bleu et l'enfer est rouge » qui fut reprise par bien des curés du haut de leur chaire et cela durant plusieurs décennies.

Ceci explique pourquoi le curé Lemire fit parfois certaines interventions lors de campagnes électorales. Durant cette période, plusieurs paroissiens votèrent conservateur par crainte de commettre une faute grave. Le clergé du temps, considérant l'industrialisation et l'urbanisation préconisée par le parti libéral, comme une menace sérieuse à la survivance de la race canadienne-française, recommandait plutôt la prise du sol et l'intégration du milieu rural.

Monsieur le curé Lemire, ayant été obligé d'organiser sa vie tout seul, ne se pliait pas facilement à toutes les formalités, surtout lors de construction ou de travaux de la fabrique. Au début de Ham-Nord, toutes les activités des colons se bornaient au défrichement de leur terre. L'abbé Lemire en prit son parti et entre les actes de son ministère, il abattit lui-même les arbres et défricha le terrain de la fabrique. (...)

L'Abbé Lemire vécut sa vie dans la simplicité, fuyant les honneurs, accomplissant son œuvre dans l'ombre. Envoyé pour ouvrir une mission, il se donna tout entier à la tâche, un travail de géant.

Que l'on se représente seulement les visites aux malades en plein hiver, à des distances de quinze et vingt milles, et cela à cheval le plus souvent. Il n'y avait alors pratiquement pas de routes carrossables entre Ham-Nord et Garthby. (...)

Tout au long de sa vie, l'abbé Lemire a joui d'une excellente santé. IL semblait immunisé contre la maladie. Si nous nous rappelons le temps de la grippe espagnole, ou il se dévoua sans compter à visiter et encourager les malades, et ce, malgré son âge assez avancé. Ne voulut-on pas un jour, alors qu'il avait plus de quatre-vingts ans, lui faire croire qu'il n'était pas en parfaite santé. Impuissant à démontrer le contraire, il alla consulter un spécialiste de Québec. Il en revint, cette fois avec des preuves écrites « *Sain comme une balle* » selon son expression.

Il passa cinquante-six années de sa vie à Ham-Nord à faire sans bruit le bien au milieu de son peuple qui l'aimait et le vénérait. (...)

(...) l'âge le força à démissionner en 1924, après cinquante-cinq ans et deux mois de ministère dans notre paroisse. C'est non sans peine qu'il se retira d'abord à Ham-Nord (maison d'André et de Lizette Larose), puis à l'hospice du Sacré-Cœur de Sherbrooke.

Sa longue retraite fut une préparation à la mort qu'il accepta en souriant. Durant les derniers mois, il dut garder le lit et le 7 mai 1934, il s'endormit dans la paix du Seigneur, telle une flamme qui vacille, pâlit et finalement s'éteint faute de combustible. Il était âgé de quatre-vingt douze ans et six mois. (...)

Il voulut dormir son dernier sommeil au pied de la croix du cimetière de Ham-Nord, au milieu de ceux qu'il avait tant connus et aimés. (...)



Croix et monument du curé Charles Lemire
Cimetière de Ham-Nord
Réf. : Les cimetières du Québec (web)

ANNEXE 29 – ÉLOGES FUNÈBRES de l'abbé Barthélémy Couillard

NÉCROLOGIES

M. l'abbé Pierre-Barthélémy Couillard, ancien curé

M. l'abbé Pierre-Barthélémy Couillard est décédé à l'Hôpital Général Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke, le 7 septembre 1923. Il était âgé de quarante-neuf ans, deux mois, douze jours.

M. Couillard souffrait depuis quelques années déjà du mal qui devait l'emporter; il avait même reçu à quatre ou cinq reprises les derniers sacrements de l'Eglise, mais sa forte constitution avait réussi jusque-là à tenir la mort en échec. Enfin, il dut comme les autres, rendre les armes, et se coucher un beau soir pour le grand sommeil dont on se réveille que dans l'éternité. Les jours qui précédèrent son trépas furent des jours de souffrances extrêmes qu'il supporta vaillamment et qui lui valurent la grâce de traverser paisiblement la dernière épreuve de toute existence humaine.

Les restes mortels de M l'abbé Couillard ont été transportés à Saint-Eugène de L'Islet, pour y être inhumés près des siens dans le cimetière de sa paroisse natale.

Aux funérailles qui eurent lieu à Saint-Eugène, le 11 septembre, M. l'abbé Léonidas Adam représentait Mgr l'Evêque de Sherbrooke. M. l'abbé J.A. Lemay, curé de Saint-Adrien de Ham, chanta le service assisté de Messieurs les abbés Alphonse Roy, curé de Notre-Dame-de-Ham et J. Albert Bélanger, vicaire à L'Islet, comme diacre et sous-diacre. M l'abbé Georges Mercier fit la levée du corps, assisté de MM. les abbés P. Beaudry, aumônier de l'Orphelinat de Notre-Dame-des-Champs, de Saint-Damien, et Léonidas Adam, de l'évêché de Sherbrooke. Deux cousins du défunt, MM. les abbés C. F. Dupont, curé de Pont-Rouge, et E. A. Dupont, curé de Saint-Damien, célébraient aux autels latéraux pendant la messe des funérailles. M. l'abbé Adam prononça l'éloge funèbre. Présents au sanctuaire, MM. les abbés J.-B. Leclerc, curé de Saint-Eugène, J.-E Donalson, curé de L'Islet, J.-A Gagnon, curé de Cap-Saint-Ignace, F. X. LeBel, curé de Sainte-Angèle-de-Rimouski, B. O. Leclerc, curé de Saint-Frédéric de Beauce.

Pierre-Barthélémy Couillard naquit à Saint-Eugène-de-L'Islet le 26 juin 1874, au sein d'une famille de cultivateurs relativement pauvres. Ses parents, Pierre Couillard et Démerise Ouellet, braves gens et parfaits chrétiens, ne tardèrent pas à remarquer chez leur jeune fils les plus heureuses dispositions pour l'étude et la piété, et firent tout ce que permettaient leurs médiocres moyens pour favoriser la vocation sacerdotale qui s'affirmait en lui. Par ailleurs, l'enfant était intelligent et ne manquait pas d'initiative. Tout en fréquentant assidûment l'école de sa paroisse, il se livrait à diverses petites industries dans le but de se créer des ressources qui plus tard l'aideraient à défrayer les dépenses des années de collège.

Nous retrouvons Barthélémy Couillard, vers sa seizième ou dix-septième année, à l'évêché de Sherbrooke, au service de feu Mgr Racine. Là encore, dans les rares moments

de loisir que lui laissaient ses fonctions de portier et de commissionnaire, il s'ingéniait à réaliser de petits bénéfices pour grossir le pécule de ses économies. Tous ces expédients étaient louables sans doute, comme le but qui les inspirait, mais ils n'en eurent pas moins l'inconvénient de développer chez le futur clerc des aptitudes peu conformes aux prescriptions des saints canons.

A vingt-deux ans, c'est-à-dire à l'âge où la moyenne des étudiants laissent le séminaire, Barthélemy Couillard y entra pour commencer ses classiques. Travailleur et appliqué, d'une conduite exemplaire, ses années d'étude furent toutes couronnées de succès. Au lendemain des distributions de prix, il s'en allait, un phonographe dans sa valise, et parcourait les paroisses avoisinant L'Islet, où il organisait à son profit des séances récréatives dont son instrument faisait tous les frais; puis il revenait en septembre, le gousset suffisamment garni pour faire face aux exigences d'une autre année.

Ses études terminées, Barthélemy Couillard ne connut pas les hésitations et les tâtonnements de la plupart de nos finissants sur le choix d'un état de vie. Le temps écoulé n'avait fait que rendre plus cher à son cœur le rêve de son enfance et de sa première jeunesse; le sacerdoce le réclamait, il se mit courageusement à l'étude de la théologie. Le 29 juin 1906, Mgr Paul La Rocque lui conférait l'ordre sacré de la prêtrise; il avait trente-deux ans révolus. Aussitôt après son ordination, il fut nommé vicaire à Notre-Dame-de-Bonsecours de Stukely; l'année suivante, il passait au vicariat de Saint-Aimé de Shipton, et, quelques mois plus tard, à celui de la cathédrale. En mai 1910, Monseigneur de Sherbrooke le désignait pour la cure de Notre-Dame-de-Lourdes de Ham, poste qu'il occupa jusqu'au 24 septembre 1921, alors que le mauvais état de sa santé joint à des circonstances particulières le firent renoncer au ministère actif. Il se retira à Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke où il demeura jusqu'au printemps de 1922. Dans cette même année, il se rendit aux Etats-Unis où il passa sept à huit mois au vicariat d'Auburn, Me; mais la maladie empirant toujours, il revint à Sherbrooke et prit sa résidence au Foyer Sainte-Elisabeth, en qualité de chapelain. C'est de là que, le 29 juin 1923, on le transportait mourant à l'Hôpital Général Saint-Vincent-de-Paul.

Les différentes situations qui se partagèrent les deux dernières années de l'abbé Couillard furent plutôt des situations accidentelles, et comme telles, ne sauraient entrer en ligne de compte dans l'appréciation générale que nous faisons ici de sa carrière sacerdotale et curiale. Nous les mentionnons pour ne pas frustrer notre analyse de détails authentiques, mais dans les annales diocésaines, le nom de M. l'abbé Couillard restera exclusivement attaché à celui de la paroisse qu'il administra du 6 mai 1910 au 24 septembre 1921, soit l'espace de onze années.

Ses prédécesseurs à Notre-Dame-de-Lourdes de Ham, MM. les abbés Guertin, Corriveau et Ouellet, avaient travaillé énergiquement au développement de cette paroisse qui ne possédait une église avec curé résidant que depuis 1898; M. Couillard s'efforça de continuer en la complétant l'oeuvre commencée. Dans ce champ fertile et soigneusement préparé, il mit tout d'abord la bonne semence des associations pieuses, et l'on vit s'ériger successivement la double Fraternité du tiers-ordre franciscain, la Ligue du Sacré-Coeur, la

Congrégation des Enfants de Marie, celle des Dames de Sainte-Anne, les Cadets du Sacré-Coeur et les Chevaliers de la Tempérance.

Il restait pourtant une catégorie de paroissiens que le dévoué pasteur ne parvenait pas à atteindre au gré de son zèle et c'était précisément celle à laquelle il s'intéressait davantage, les jeunes gens. Il les jugeait non sans raison quelque peu négligés dans leur formation intellectuelle et morale, et s'affligeait de les voir donner entièrement à des amusements futiles sinon dangereux, les belles soirées d'hiver toujours si longues dans nos campagnes. Il eut voulu leur faire du bien, orienter leur esprit et leur coeur vers un idéal plus sérieux, mais pour cela il fallait songer à les grouper, il fallait surtout leur créer un centre de réunion. On sait que chez l'abbé Couillard, l'action suivait de près la réflexion quand elle ne la précédait pas; en quelques mois, **le Cercle Saint-Pierre** était fondé et une vaste salle nouvellement construite ouvrait ses portes à la jeunesse catholique de Notre-Dame. Vers le même temps encore, M. le curé Couillard établit chez lui des **cours gratuits** pour les garçons et les jeunes personnes que des occupations de tous les jours tenaient en dehors des classes régulières du village. Les philanthropes les mieux avisés sont toujours des hommes qui ont souffert; l'abbé Couillard avait payé de trop de sacrifices la somme de savoir qu'il possédait pour ne pas apprécier le bienfait de l'instruction à sa juste valeur, et pour ne pas chercher à en faire bénéficier ceux qu'il en voyait privés par la force des choses. Grâce à lui, plusieurs jeunes gens ont été préparés aux études classiques et même aux épreuves du baccalauréat, et maintes jeunes filles se sont présentées avec succès aux examens du brevet.

Cependant, le soin d'une paroisse toute formée et en somme fort peu exigeante, ne suffisait plus à l'exubérante activité de M. le curé de Notre-Dame de Ham. Il pensa qu'en prenant lui-même l'initiative de certaines associations rurales, il se trouverait en mesure d'aider plus efficacement ses paroissiens et pourrait ainsi faire marcher de front leurs intérêts spirituels et leurs intérêts matériels. Comme prélude à ce nouveau projet, **une compagnie de téléphone** fut mandée qui relia la petite place aux centres d'opérations. Ce fut vraiment une ère de développement rapide qui commença, et l'on vit surgir presque simultanément la **société agricole**, **un comptoir** général de ventes et d'achats, la société coopérative, une **compagnie d'assurance mutuelle** et la société des frais funéraires. Pour la commodité des gens et pour faciliter les transactions que de multiples négociations nécessitaient habituellement, **une banque de Québec** fut invitée à installer une succursale à Notre-Dame-de-Ham, ce qui se fit aussi prestement que le reste.

Dans les commencements et sous la poussée de l'enthousiasme commun, ces différentes organisations fonctionnèrent à la satisfaction de tous, et pendant deux ou trois ans la paroisse de Notre-Dame ne cessa d'évoluer vers le progrès. La société agricole excitait une légitime émulation parmi les habitants des terres qui soignaient davantage leur culture, tandis que la Coopérative leur assurait de gras bénéfices pour leurs vieux jours. Il n'y avait pas jusqu'à la compagnie de secours mutuels et la société des frais funéraires qui ne se trouvaient à point avec leur contingent de sécurité. Mais pour maintenir ces divers centres d'action dans une activité qui leur garantit le succès permanent, il fallait des gérants, des secrétaires, des comptables, des commis, des agents, des autos-camions, etc., etc., et tout ce personnel et tous ces accessoires coûtaient cher à la direction qui voyait de semaine en

semaine s'engloutir revenus et capitaux. Il eut mieux valu s'arrêter là, tout abandonner pendant qu'on pouvait encore sauver honorablement la situation, mais les sages avis furent rejetés, les conseillers prudents éconduits . . . La Coopérative qui donnait le branle à tout périclita en l'espace de quelques mois, et un bon jour, toute cette prospérité factice s'effondra dans le désastreux cataclysme que l'on sait.

Alors ce fut un triste concert de récriminations unanimes, de plaintes, de reproches amers à l'adresse de celui qui, après tout, n'avait jamais eu en vue que le seul avantage des intéressés et qui en cette regrettable affaire perdit plus que tous les autres, puisqu'il y laissa sa robuste santé et la sérénité de ses derniers jours.

Il serait vain de chercher les causes de ce malheur dans le domaine des complications naturelles et ordinaires; voyons-y plutôt un coup de miséricorde divine et recueillons avec respect le salutaire enseignement qui s'en dégage. Notre-Seigneur, fondateur d'un royaume qui n'est pas de ce monde, ne donne pas grâce à ses ministres pour réussir dans les choses d'ordre purement temporel et qui dépassent la sphère de leurs obligations et devoirs; ce fut l'erreur de l'abbé Couillard de l'avoir oublié. Mais il est allé rendre ses comptes au Maître qui est toute clémence et tout pardon, paix à ses cendres.

Les hommes qui ne voient que l'extérieur sont souvent prompts à condamner la maladresse de ceux qui ont échoué dans de difficiles entreprises; Celui-là seul qui lit au fond des coeurs peut en apprécier les droites intentions. Il est certain que l'abbé Couillard a été jugé plus miséricordieusement par le bon Dieu qu'il ne le fut par les actionnaires de la Coopérative.

Au physique, M. Couillard était de haute stature, presque un colosse. Ses traits trop fortement accentués ne permettaient pas qu'on le dit un bel homme, mais il y avait sur toute sa physionomie beaucoup de bonté, beaucoup d'affabilité. Ses manières étaient d'une délicatesse exquise, un peu efféminée même et son langage était d'une correction recherchée. Il avait un coeur d'or, toutes les misères l'attiraient et il eut voulu les adopter toutes pour les soulager toutes. Son **presbytère était un véritable asile de refuge**, il n'en refusait l'entrée à personne; malades, pauvres et orphelins y étaient recueillis et soignés avec un dévouement et une tendresse dont gardent souvenir ceux qui en ont été les objets. Sa foi était intense, sa piété profonde et éclairée. Il avait envers la Sainte-Vierge une dévotion qui est connue de tous et dont il a laissé un monument impérissable dans la "Grotte" érigée par ses soins et sous son inspiration, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes de Ham. Cette "Grotte" est une reproduction singulièrement expressive et vivante de celle de **Massabielle**: ceux qui la visitent, surtout au temps des pèlerinages qui ont lieu deux fois l'année, parlent avec admiration de l'ensemble des pieuses cérémonies qui s'y déroulent.

La Sainte-Vierge n'a pas manqué de récompenser son dévôt serviteur du zèle qu'il a constamment déployé pour propager son culte et faire honneur au glorieux privilège de son Immaculée Conception. Comme gage de sa maternelle prédilection, Elle est venue le chercher en la vigile de sa bienheureuse Nativité pour l'introduire, nous en avons l'espoir, dans la béatitude du paradis où sont oubliés éternellement les déceptions et les déboires de la terre. Qu'il repose dans la paix du Seigneur.

P.-J.-A. Lefebvre, p.a.,v.g., Supérieur du Séminaire

Référence : "Annuaire du Séminaire de Sherbrooke, 1924, pp. 738-745

ANNEXE 30 - RASSAS

RASSEMBLEMENT DES ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE SHERBROOKE.

Document 1 :

Titre : Billet de la Banque d'Hochelaga au montant de 202,60 \$ à l'ordre de M. Eug. Côté en faveur de la Société Coopérative agricole de Notre-Dame.**Date** : 8 septembre 1919**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke**Référence** : FP18/5.1

Document 2 :

Titre : Billet du Cercle St-Pierre de l'A.C.J.C. de Notre-Dame-de-Lourdes de Ham à l'ordre de Félix Bolduc pour la somme de 300 \$**Date** : 4 janvier 1921**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : Versement 2000-021 dossier 27

Document 3 :

Titre : Billet à demande de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham pour la somme de 191,30 \$ à l'ordre du Rév. B. Couillard.**Date** : 9 août 1921**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : Versement 2000-021 dossier 27

Document 4 :

Titre : Extrait du registre contenant les noms des personnes détenant des billets en faveur de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame 1919-1920.**Date** : 7, 8 et 9 avril 1919**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : FP18/5.11

Document 5 :

Titre : Certificat d'actions du cercle de l'ACJC de Notre-Dame-de-Ham au nom de monsieur Pierre Toupin (recto) et de madame Amédée Sévigny (verso).**Date** : 20 février 1917**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : Versement 2000-021 dossier 29

Document 6 :

Titre : Certificat d'action de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham au nom de monsieur Pierre Bélair.**Date** : 31 janvier 1921**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : Versement 2000-021 dossier 31

Document 7 :

Titre : Bulletin de souscription au nom de madame Olive Dupuis en faveur de la Société Coopérative de Notre-Dame-de-Ham.**Date** : 31 janvier 1918**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : Versement 2000-021 dossier 27

Document 8 :

Titre : État de compte de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham (facture du 14 janvier) en dette avec The Canadian [...] de Victoriaville pour une somme de \$2362.00**Date** : 2 février 1920**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : Versement 2000-021 dossier 30

Document 9 :

Titre : Liste des billets de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham au Révérend B. Couillard.**Date** : 23 juillet 1921 au 15 avril 1922**Provenance** : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:**Référence** : Versement 2000-021 dossier 27

Document 10 :

Titre : Relevé des dîmes et comptes non payés à l'abbé B. Couillard.

Date : Extrait du registre contenant les noms des personnes détenant des billets en faveur de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame 1919-1920

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 33

Document 11 :

Titre : Document intitulé chèques de la Fabrique ou de l'abbé Couillard provenant de la fabrique en faveur de la Société Coop. agricole ND de Ham.

Date : nil

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 27

Document 12 :

Titre : Rapport financier au 31 juillet 1921 sur papier entête de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham,

Date : 31 juillet 1921

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 37

Document 13 :

Titre : Reconnaissance de dette de la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes de Ham pour une somme de 1500\$ en faveur de monsieur Paul Lacroix payable après 30 jours d'avis.

Date : 25 janvier 1921

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 37

Document 14 :

Titre : Certificat numéro 48 pour action du capital social de la Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham en faveur de madame Olive Dupuis.

Date : 31 janvier 1918

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 27

Document 15 :

Titre : Extrait de la page 4 d'une lettre de l'abbé Barthélémy Couillard au curé Euclide Hébert, de Danville

Date : 9 juin 1922

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 34

Document 16 :

Titre : Extrait d'une lettre de l'abbé Barthélémy Couillard au curé Euclide Hébert de Danville

Date : 4 août 1922

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 34

Document 17:

Titre : Formulaire d'engagement des coopérateurs, membres actifs de la Société coopérative Notr-Dame-de-Lourdes de Notre-Dame-de-Ham convenant de se rendre conjointement et solidairement responsables de tous les déboursés et de toutes les pertes de la dite Société.

Date : [27 février 1916?]

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 37

Document 18 :

Titre : Dessin montrant les détails de l'emplacement et des sommes offertes par monsieur Omer Trottier pour l'achat des propriétés appartenant à la [Société coopérative des cultivateurs de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes.]

Date : [192?]

Provenance : CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE, Sherbrooke:

Référence : Versement 2000-021 dossier 34

Demande 19 :

Titre: Entête de l'acte de fondation de la Société Coopérative Agricole de Notre-Dame-de-Ham, intitulée « Loi concernant les Sociétés Coopératives Agricoles.

Date: 9 novembre 1914

Provenance: CENTRE D'ARCHIVES MGR-ANTOINE-RACINE

Référence: Versement 2000-021 dossier 32

ANNEXE 31- LA FAMILLE VIGEANT : Donat et Ernest

Leurs parents Ephrem Vigeant, forgeron, et Marie Beaurivage se marient le 16 novembre 1896 à Wotton. Nous avons trouvé sept de leurs enfants. Le père se déplace pour trouver de l'ouvrage. Leur fils aîné Donat naît ainsi à Asbestos le 21 novembre 1897. Un deuxième baptisé Amable naît au même endroit le 13 mars 1899 puis décède peu après sa naissance et le troisième est Ernest né le 5 novembre 1901. Ernest passera pour le deuxième de la famille.

Quelques années plus tard, nous retrouvons la famille à Notre-Dame-de-Ham : trois enfants y naîtront : Dorilda en août 1906, Laura en août 1908 et Armand en novembre 1909. Donat y fait sa première communion en 1908 (*note 1*). Il a certainement eu Flore Prince comme institutrice.

À Notre-Dame, la famille Vigeant logeait dans une maison (voir flèche) contenant deux logis contigus : le logement visible était occupé par la famille Louis Gaudreau et l'autre côté par la famille d'Ephrem et Blanche.



Vers 1890, naissance du village de Notre-Dame-de-Ham appelé communément à l'époque Fecteau's Mills. Le pont sur la rivière Nicolet sera construit en 1900. Où la flèche : logement de la famille Gaudreau, de l'autre côté, la famille d'Ephrem Vigeant dans les années 1905- 1910. Sa boutique de forge était attenante à la bâtisse derrière la maison.

Photo prise à partir du 1^{er} rang sud.

Un accident est arrivé en 1906 : laissons Bertrand Trottier nous le raconter :

Les trois noyés

J'avais deux ans, moi, dans ce temps-là. (il pense que cela est arrivé en 1908). Je me souviens que Toupin pensionnait chez papa. Sa mère était veuve [exact], elle travaillait à Manchester, dans les usines et puis elle a dit à maman "le prendrais-tu mon gars? il apprendrait un métier" Mon père [Amédée] avait une shop de voitures. Puis, y avaient pris le canot, ils étaient allés à la pêche, puis y étaient allés jouer dans le détour [de la rivière].

Des petits gars ont lancé des roches. Dans le canot, il y avait Vigeant, Toupin et Gaudreau. Ils sont tombés à l'eau et se sont noyés tous les trois."

Je suis né en 1906. Pourquoi que ça l'a été oublié, ça? les trois croix de fer ont été "mouvées" à l'autre [2^e] cimetière. Je sais que maman m'a dit que j'avais deux ans. Le midi, le petit gars ne venait plus dîner. Maman a dit: "il est mort". La mort, c'était nouveau pour moi. J'étais trop jeune pour ça. Gaudreau, c'était l'oncle à papa. Son père était l'oncle à papa. Louis Gaudreau, c'était son enfant.

C'était un Vigeant qui avait fait les croix. Vigeant était forgeron. On était jeune, et c'était les trois noyés qui étaient là. Vigeant demeurait de l'autre côté et mon oncle Gaudreau de ce côté ci. Les trois noyés, c'était juste en arrière de la maison. (*note 2*)

Et Julien Trottier (1921- 2009) d'ajouter :

Les trois jeunes qui se sont noyés en 1908: ils étaient dans le fond du (1^{er}) cimetière, avec chacun une croix de fer, de métal, dans le fond du clôs. Y s'est passé quelque chose dans ce cimetière-là. Je ne sais pas ce qui s'est passé... puis ces trois jeunes-là! Ça m'avait impressionné.. parce que Paul, mon frère (1910- 1967) le plus vieux, ... y nous en parlait. Puis quand on allait au cimetière, nous autres, on allait voir les croix de métal, enterrés toutes les trois dans le coin à gauche, dans la descente là, loin de tout le monde. Je ne vois pas pourquoi....."



J. Trottier



Donat Vigeant
1921

La famille a-t-elle rencontré le nouveau curé Couillard en mai 1910? Elle quitte Notre-Dame et on la retrouve à Wotton lors du recensement de 1911.

Nous retrouvons Donat au Séminaire St-Charles-Borromée où, à 23 ans, en 1920-21, il côtoie Zotique Gervais qui fréquentera aussi le presbytère de Notre-Dame. Au Séminaire, Donat est très impliqué cette année-là: « conseiller des congrégationnistes » de la Congrégation de la Sainte-Vierge, « zélateur » de la Ligue du Sacré-Cœur, « membre » du Cercle littéraire et « membre » du Cercle St-Charles de l'A.C.J.C.(note 3) Nous ignorons comment il s'est rapproché de l'abbé Couillard et tenir la comptabilité de la Coopérative avec Gratia Houde et pour un temps Antoinette Caron. Au recensement de 1921, Donat se dit « abbé » et comme occupation il est « le protégé » de l'abbé Couillard.

Après la faillite, Donat suivra « le personnel » à Lewiston, et même sans le sou, l'abbé Couillard se soucie en juillet 1922 de son protégé et il en fait part au curé Hébert: « Le jeune Vigeant va continuer sa philosophie cette année. Où devrais-je l'envoyer? »(Dossier 34). Il lui resterait une année à faire avant d'entreprendre ses études de Séminariste en vue de l'ordination sacerdotale. Il ne poursuivra pas ses études : selon Bertrand Trottier : « c'est l'évêque qui lui a fait enlever la soutane ».

Nous ignorons les activités de Donat à Lewiston. Il semble que toute la famille d'Éphrem soit installée à cet endroit vers 1930. Puis, à la suite d'une maladie quelconque, nous apprenons que Donat, « 32 ans », « muni des derniers sacrements » décède le lundi 27 avril 1931. Le père (et toute sa famille ?) ramène le corps à Wotton pour l'inhumation qui a lieu le 30. L'officiant est le curé de Ham-Nord , Léonidas Adam. Au registre paroissial, on mentionne qu'il était comptable. (note 4)

Ernest né en novembre 1901 suit son frère Donat à Notre-Dame puis à Lewiston. Nous retrouvons sa trace à Lewiston, lorsque le mardi 12 août 1960, Ernest épouse notre Alice Plante qui était née le 11 février 1901. Les deux ont respectivement 59 ans. Le couple est venu quelques fois en visite à Wotton, mais la famille affirme qu'il n'existe pas de photos de ces visites. Ernest est décédé le 2 février 1971 à l'âge de 70 ans et Alice en juillet 1983, âgée de 81 ans.

note 1 : Réf. : Hudon-McSween, op. cit., p. 141

note 2 : Deux sont inhumés à Notre-Dame :

- (a) Edmond Gaudreau, 13 ans et 7 jours, décédé le vendredi 25 mai 1906, et inhumé le dimanche 27, , fils de Louis Gaudreau et Rebecca Trottier. Cités au registre : Louis Gaudreau père de l'enfant, et Charles Lavigne oncle de l'enfant. Sépulture 6.
- (b) Wilfrid Toupin, 14 ans et 11 mois, décédé le vendredi 25 mai 1906, fils de feu Napoléon Toupin et Délina Lavigne. Cités au registre : Louis Toupin grand-père de l'enfant , Charles Lavigne grand-père de l'enfant. Sépulture 7.
- (c) Vigeant : pas inhumé à Chesterville, Ham-Nord, St-Adrien, Tingwick, St-Rémi, Wotton.

note 3 : Réf. : Annuaire du Séminaire St-Charles-Borromée, volume 3, cinquième décade 2, 1920-1921, pp. 110-112.

*Nous connaissons l'histoire d'une de leurs sœurs Laura et d'un frère Armand dans le livre « Wotton 1849-1999 », 1998, 471p. : 280-281

note 4 : Le Registre paroissial contient l'inscription de ses funérailles mais l'index des inhumations du plan du cimetière ni le plan lui-même ne mentionnent son nom.

ANNEXE 32 – QUI SUIS-JE

A- TROTTIER BERTRAND (1906-2001, + 94 ans)

Monsieur Trottier a eu l'occasion d'être servant de messe du curé Couillard, d'avoir vécu à ses seize ans la « faillite » de la Coopérative et ses conséquences, d'avoir comme père Amédée Trottier (1872-1955) qui fut un des directeurs et même un temps président de la Coopérative et avec qui il a eu l'occasion de parler encore pendant 35 ans de la faillite, jusqu'au décès de son père à l'âge de 83 ans en 1955. Dans mes démarches personnelles pour connaître un peu l'histoire du village natal de mes parents, j'ai rencontré de nombreuses fois monsieur Trottier. Veuf depuis 1948, ses deux grands enfants bien établis et ayant lui-même délaissé le sciage du bois vers 1977, il avait tout son temps et ses soirées pour partager ses souvenirs « ad lib ». Il était intarissable et d'une mémoire fidèle. Nos nombreux entretiens m'ont apporté de précieux détails sur maints sujets locaux, dont la Coopérative, sans compter le contenu de ses « mémoires » publiées en 1992 par le Frère Urbain Descormiers sc., intitulées « Fecteau's Mills – Notre-Dame-de-Ham 1898 – 1998 ». Nos rencontres se sont déroulées entre 1994 et février 1999. Je n'ai pas mentionné dans la présente recherche la date des propos rapportés.

B- COMTOIS PIERRE (1860- 1934) (président de la Société coopérative agricole)

« Il vivait à l'emplacement du lac de Jean-Roch Girard. [300 route 161, Ham-Nord] C'était Joseph Comtois. Puis [son frère] Pierre était le voisin, puis Pierre, on voit encore sa cabane à sucre. C'était un homme riche. Il avait une grosse grange à la place du lac. Le terrain était très productif. Ce gars là était riche. Il avait prêté de l'argent au curé Couillard. Finalement il était devenu président. C'était le seul gars qui avait un char, avec Joseph Fortier et le curé Couillard. » - Bertrand Trottier
Voir *Livre du 125^e de Ham-Nord, « Portrait de famille »*. : famille Alfred Comtois, page 79.

C- PAYER (PAYEUR) CLÉMENT

« Payer, qui vivait au 61, 1^{er} rang Centre) avait une moissonneuse. Il était le seul à avoir ça. Ça prenait 3 chevaux. La moissonneuse n'attachait pas. Elle couchait le grain à terre. Il était le seul dans la paroisse à avoir ça. Il s'est lancé dans un moulin à scie. Ça ne lui a pas réussi. Il a fait encan. Payer avait des abeilles. Il venait acheter de la cire d'abeille à mon père. Il avait une maladie de vessie. Il est mort deux ans après. »- Bertrand Trottier
Il était le seul à avoir une maison briquelée dans la municipalité.
En mai 1921, il vend sa terre à Joseph Fortier pour aller rejoindre des parents à Springvale, Maine où ses enfants s'établiront.

D- HÉBERT J. EUCLIDE

Né à Sherbrooke le 14 août 1872, donc deux ans plus âgé que le curé Couillard, l'abbé Euclide Hébert est ordonné prêtre en 1896 à l'âge de 24 ans. Il enseigne aussitôt deux années au Séminaire puis devient le directeur des élèves pour deux ans. Il a certainement rencontré l'étudiant Couillard qui commence ses études tardives en 1896 à l'âge de 22 ans. Après deux années de vicariat à St-Edmond de Coaticook, il sera pendant deux années secrétaire à l'évêché (1902-1904). Puis il occupera pendant 20 ans la cure de Danville (1904-1924). Doté d'une formation comptable, il sera le mandataire de l'évêque pour être l'auditeur des finances de paroisses problématiques. C'est dans ce contexte qu'il sera le vérificateur de l'épineux dossier de l'ancien étudiant du Séminaire, Barthélémy Couillard. Retenons que ces derniers se connaissent assez bien. En 1924, Hébert est conseiller diocésain, chanoine titulaire en 1926, juge pro-synodal en 1927 en même temps qu'il sera curé à St-Philippe de Windsor de 1924 à 1933. M. Hébert décède le 15 juin 1933 âgé de 61 ans, dix années après le curé Couillard. Il est inhumé au cimetière de Windsor. (Source : Albert Gravel, *Obituaire*, op. cit., :23)

E- BARIL HENRI

La Banque d'Hochelaga a ouvert une succursale à Victoriaville en 1915. Henri Baril y est alors comptable. Il devient gérant en 1916 et probablement devant les affaires florissantes de la municipalité (écoles, magasins généraux, moulin à scie, fromageries, coopérative,..) , après Ste-Clothilde et Tingwick il ouvre une troisième agence à Notre-Dame-de Ham. C'est lui qui sera pris avec les problèmes de la faillite de la Coopérative. Il passera à travers l'orage. Il a été convoqué pour témoigner en Cour en même temps que le curé Couillard le 14 octobre 1921. Outre les trois succursales déjà mentionnées, sous sa gouverne des agences s'ouvriront à St-Wenceslas, Kingsey Falls, St-Norbert, Notre-Dame du Bon Conseil, Lyster et Asbestos. Comme homme d'affaire, il contribue aux dons et aux remises de prix de fin d'année académique au Couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame et au Collège de Victoriaville.

(réf : 150° de Victoriaville , p. 250. et L'Union des Cantons de l'Est, 7 avril 1921 (une annonce).

F- O'BRADY MOÏSE

Né à Wotton le 5 janvier 1864, 7^e d'une famille de onze enfants, il est le fils de Patrick et de Odile Pelletier. Il a fréquenté le Séminaire Saint-Charles à Sherbrooke (1880-1887) . Ses études classiques terminées, il opte pour la profession d'avocat et est diplômé en 1892. Il pratique une dizaine d'années à Danville avant de s'établir définitivement à Sherbrooke. Il épouse Georgiana Bazin en juin 1897 à Haverhill. Mass. Le couple aura cinq enfants. Sa réputation d'avocat était telle que « le client était sûr que si Moïse O'Bready acceptait de le défendre devant la cour, il avait toutes les chances de son côté. » (p 123) Conservateur convaincu, il s'impliquait lors des élections fédérales et provinciales. Il ne put siéger : atteint par la maladie le 11 novembre il décède le 22 décembre 1923



1897 : le couple O'Bready

- Réf : La famille O'Bready. , Extrait de « Entrevue avec Juliette O'Bready-Graham », p. 122- 124,(fille aînée de Moïse)
Résultats électoraux :

En 1904, dans Richmond-Wolfe, Moïse O'Bready se présente contre le Libéral Edmund William Tobin, marchand de bois. Tobin obtient 3689 votes et O'Bready 2516. En 1923, Moïse se fait élire au provincial dans le comté de Sherbrooke : toujours Conservateur, il se présente contre le Libéral Ludger Forest et un autre Libéral Charles-Clément Cabana, ce qui divisera le vote Libéral . Résultats : O'Bready 2050 votes, Forest 1752 et Cabana 662, donc une majorité de 298 votes. La maladie soudaine et son décès l'empêcheront de prendre son siège..

G- POISSON JULES

Né à Arthabaska le 3 octobre 1884, fils de Joseph Adolphe Poisson, avocat, poète et journaliste surnommé « le Barde des Bois-Francis », et d'Amélie Côté. Avocat admis au Barreau en juillet 1907, il pratique à Arthabaska où il épouse Marianne Ouellet en 1914, fille de Jean-Baptiste Ouellet marchand et de Zalpha Larivière. Il est bâtonnier de la section d'Arthabaska du Barreau en 1922-1923. À ce titre, il sera examinateur pour la section d'Arthabaska lors des examens annuels du Barreau à Montréal. Il sera nommé juge par l'Honorable Maurice Duplessis pour le district de Montréal en mars 1945. Il siègera à la Cour de Magistrat, équivalent à la Cour du Québec d'aujourd'hui, et pour les causes de 25.00 \$ et moins, valeur de l'époque. Il prend sa retraite en 1963 alors qu'on s'appête justement à mettre en place la Cour du Québec. Il jouira d'une belle retraite à Montréal jusqu'au moment du décès de son épouse Marianne le 7 janvier 1976, à l'âge de 85 ans. Elle sera inhumée au cimetière de St-Christophe d'Arthabaska le 9 janvier. Deux années plus tard, c'est au tour de Jules de décéder le 25 décembre 1978 à Montréal. Il sera inhumé au côté de son épouse le 28 décembre , à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

H- FORTIER OLIVE

Née le 23 juillet 1863 à Chesterville (St-Paul-de-Chester), fille d'Octave Dupuis et de Céline Fortier. Son père Octave est devenu protestant dans les années 1870 et l'est demeuré jusqu'à son décès le 21 avril 1897. Il est le seul de sa famille à avoir fait ce choix. Le couple Octave-Céline a eu dix enfants dont cinq ont atteint l'âge adulte. Leur fille Olive était la cinquième. Cette dernière, demeurée célibataire, a accompagné sa mère jusqu'à son décès le 31 mars 1900 à Notre-Dame-de-Ham, où elle fut inhumée. Olive a habité au 48 rue Principale dans le village où elle était couturière et modiste de chapeaux à l'étage. En 1908, elle vend sa maison pour aller s'établir sur le 3^e rang du canton d'Arthabaska, à Victoriaville. Elle retournera à Ham-Nord habiter chez Félix Garneau, l'époux de sa sœur Mary décédée en 1895, mais remarié depuis. Elle sera ménagère pendant dix années au presbytère du curé Charles Lemire. Elle décède subitement le dimanche 18 février 1945, à l'âge de 81 ans. Inhumée à Ham-Nord dans le lot de Félix Garneau, son nom ne figure pas sur le monument moderne.

C'est une coïncidence étonnante le fait que soient conservés les documents faussement attribués à Olive Dupuis dans les Archives du Fonds des paroisses à l'Archevêché de Sherbrooke (FP18).



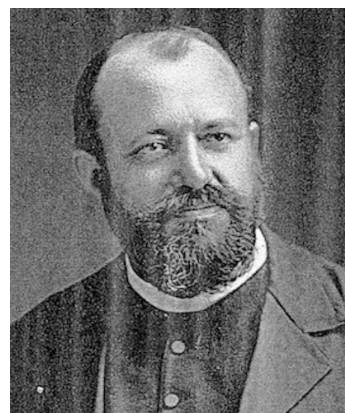
g : Céline Fortier et sa fille Olive Dupuis,
~ 1898 : 48 rue Principale, Notre-Dame-de-Ham
c : Olive Dupuis
dr : Olive Dupuis, carte mortuaire

G- BOITARD, Père ERNEST

Né à Hauteville-sur-MER, diocèse de Coutances, province ecclésiastique de Rouen, France, le 14 avril 1873. Ordonné prêtre le 29 juin 1897. Il reçoit l'habit monastique le 30 avril 1911. Il prononce ses vœux perpétuels simples le 15 janvier 1913 et arrive à Saint-Benoît-du-Lac au Québec le 9 août 1913. Il sera le Supérieur du monastère de 1914 à 1921, période au cours de laquelle il fait sa profession solennelle le 18 juin 1919.

À la fin de sa charge comme Supérieur et ayant besoin de repos, le Père Boitard vient passer la période de mars à août 1921 à Notre-Dame-de-Ham. Il est âgé de 48 ans et le curé Couillard en a 47. Relevé de ses vœux monastiques, le Père sera incardiné (incorporé) au diocèse de Rimouski à compter du 2 février 1924. Il décède au cours d'un voyage en France, à Cherbourg, le 2 août 1939, à l'âge de 66 ans.

(Source : Père René Salvas osb, archiviste,
Abbaye de Saint-Benoit-du-Lac, Qc, janvier 2018).



Père Ernest Boitard

ANNEXE 33 - CHRONOLOGIE

- 1910,05,17 Arrivée du curé Couillard en poste à Notre-Dame-de-Ham.
- 1912,06,01 ~ Mise sur pied du **Cercle St-Pierre** de l'A.C.J.C.
- 1914,05,01 Mise sur pied d'une **station avicole** expérimentale.
- 1914,11,09 Fondation de la Société **Coopérative** Agricole.
- 1916,02,27 Les membres de la Coopérative se disent conjointement responsables.
- 1916,12,20 Les vingt terrains de **Victoriaville** sont mis en garantie par le curé Couillard.
- 1917,01,01 ~ Comptoir de la banque d'Hochelaga à Notre-Dame-de-Ham.
- 1918,03,06 Achats de vingt-trois terrains à **Almaville** (Shawinigan-Sud).
- 1920,04,21 Le curé Couillard achète vingt terrains à **Drummondville-Annexe**.
- 1920,10,15 ~ L'affaire des clous pour fers à cheval.
- 1921,02,02 Le curé Couillard loue une terre à Théodore Gilbert.
- 1921,03,26 Le **père Boïtard** est à Notre-Dame-de-Ham de mars à la fin août.
- 1921,05,02 **Trois chèques** sont retournés: pas de fonds.
- 1921,06,18 Casimir Laurain certifie l'honnêteté du curé Couillard.
- 1921,07,05 Reddition de compte tardive de l'année 1920 de la Fabrique.
- 1921,07,18 Le curé Hébert de Danville fait son premier rapport à l'Évêché.
- 1921,08,08 **Faillite** du curé Couillard.
- 1921,08,31 Assemblée des créanciers de la Coopérative.
- 1921,09,10 Alarme! les Prévoyants veulent déjà poursuivre le curé Couillard.
- 1921,09,17 Le curé Arthur Lemay de St-Adrien: lettre sur la probité du curé Couillard.
- 1921,09,18 Le curé Couillard ne peut assermenter son bilan.
- 1921,09,24 Le curé Couillard démissionne de sa cure à Notre-Dame.
- 1921,09,27 Le curé Hébert de Danville a juridiction sur la paroisse de Notre-Dame.
- 1921,10,02 La Fabrique se choisit un avocat: Moïse O'Bready, de Sherbrooke.
- 1921,10,10 L'abbé Couillard fait rechercher ses 56 000.00 \$.
- 1921,10,14 Interrogatoire de l'abbé Couillard devant la Cour.
- 1921,11,06 L'abbé Couillard obtient un poste à Lewiston, Maine.
- 1921,11,28 Proposition de Jules Poisson aux membres de la Coopérative: payer 250\$.
- 1921,11,30 80 actionnaires ont accepté de payer 250\$.
- 1922,01,13 "Mgr Laroque me trouve coupable", "Goulet poursuit son **œuvre diabolique**".
- 1922,02,14 Le curé Ch. Lemire de Ham-Nord se dit arnaqué par B. Couillard.
- 1922,02,25 L'abbé Couillard dit: "ma famille n'a pas bénéficié de la Coopérative."
- 1922,04,22 Le curé Hébert veut régler les terrains d'Almaville : 2 000.00 \$.
- 1922,05,01 La municipalité achète la salle de l' A.C.J.C, son ameublement, la grotte.
- 1922,06,09 L'abbé Couillard écrit: "Il faut se défier de mes gens à N.-D.-de-Ham".
- 1922,06,09 L'abbé Couillard écrit: où sont "mes 56 000.00 \$, mes propriétés pour 100 000.00 \$?"
- 1922,06,09 L'abbé Couillard écrit: "Les Goulet, les **misérables**... "
- 1922,07,13 L'abbé Couillard écrit: "Ce bon Goulet qui a fait son œuvre diabolique..."
- 1922,07,22 L'A.C.J.C. a un nouvel exécutif: membres honoraires... Goulet, Toupin.
- 1922,08,04 L'abbé Couillard écrit: "Ces **matois** de Notre-Dame: Goulet, Toupin, Proulx, Bélair,.."
- 1922,08,04 L'abbé Couillard écrit: "je n'ai jamais aidé ma famille".

- 1922,08,10 L'abbé Couillard écrit: "les arguments de mes ennemis sont très forts".
- 1922,08,14 L'abbé Couillard écrit: "**le démon** trône à N.-D.-de-Ham et il a ses adorateurs."
- 1922,08,19 Jules Poisson: l'abbé Couillard a fait des faux et l'usage de faux.
- 1922,10,18 Le curé Ch.Lemire: Mlle Dupuis et autres: gens trompés par certains **supérieurs** eccl.
- 1922,10,18 Le curé Ch. Lemire: "sauver l'honneur du clergé... le clergé devrait régler..."
- 1922,10,22 Le curé Hébert : l'affaire de la Fabrique est réglée: reste à finaliser.
- 1922,10,28 L'abbé Couillard est mourant à Lewiston, Maine.
- 1922,11,03 Le curé Ch. Lemire: "Olive Dupuis a été trompée.. J'ai payé pour elle."
- 1923,05,01 Le curé Ch. Lemire: "j'ai un paroissien, William Roy..."
- 1923,05,29 L'abbé Couillard: funérailles de son père Pierre-Edmond.
- 1923,09,07 L'abbé Barthélémy **Couillard décède** à Sherbrooke.
- 1923,09,11 Inhumation de la dépouille de l'abbé Couillard à St-Eugène-de-L'Islet.
- 1923,09,19 Le curé Désilets au curé Hébert: B.C.: son personnel, sa bibliothèque, son argenterie.
- 1923,10,01 Liste des réclamations retenues contre la Coopérative (liste L).
- 1923,11,30 Jules Poisson: "que l'évêché répudie le legs de l'abbé Couillard."
- 1923,12,20 La Fabrique: les intérêts et les emprunts totalisent 8 791.07 \$.
- 1924,02,01 Le curé Hébert paie des réclamations à 31 personnes pour 16 034, 26 \$
- 1924,02,12 Jules Poisson: la banque pourrait réduire de 10 000\$. Et l'Évêché payer 7 000\$?
- 1924,03,23 La Fabrique accepte une cotisation supplémentaire pour payer sa dette.
- 1924,05,05 Jules Poisson: on pourrait régler la Coopérative pour 17,500\$.
- 1924,05,06 Encan des biens de l'abbé Couillard: ses livres valent trois fois ses autres biens.
- 1924,11,18 Le curé Hébert de Danville est nommé curé à Windsor Mills.
- 1925,11,06 La Cour maintient la plainte de la banque contre la Coopérative pour 31 210,65 \$.
- 1925,11,18 Supplique des actionnaire de Ham-Nord à l'évêque. Un "**sit-in**"/"occupy" en vue.
- 1926,04,22 Offre à l'Allier pour lui vendre les dix lots de terrain à Almaville (Shawinigan-Sud).
- 1926,10,23 Le juge d'Auteuil confirme le montant de **20 000\$** à être payé par les actionnaires.
- 1927,08,23 La firme Rugg, Migneault dit: la dette réelle de chaque actionnaire restant est de 473\$.
- 1927,08,23a Les sociétaires paieraient finalement 250\$...
- 1927,11,27 Omer Trottier dit: il y a quelque chose qui n'est pas clair...
- 1929,04,29 Dernière assemblée orageuse à Ham-Nord. Les irréductibles paieront leur **350.00 \$**.
- 1929,05,10 Le curé L .Adam à l'évêque: il ne manque que le 10 000.00 \$ promis... par E. Hébert.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

RASSAS : Regroupement des Archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke

Sites web

Dictionnaire biographique du Canada, vol XX (1971-1980) : Louis St-Laurent
Élections comté de Shefford, Qc.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/resultatselec/s3.html>

Élections fédérales

<https://bdp.parl.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/>

Pour Recensement du Québec 1911

automatedgenealogy.com *Richmond-Wolfe et Drummond-Arthanaska

Pour le Recensement comté de Richmond-Wolfe 1921 : Ancestry.ca

Registres

Registre des délibérations des assemblées de la Fabrique de Ham-Nord 1868 – 1934
(RASSAS : FP 29/1.5.5 – 2000-142-13)

Registre des délibérations des assemblées de la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham

Institutions :

Assemblée Nationale du Québec, Archives

Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Service des Archives et de la numérisation, Québec
(autorisation pour la photo de Robert R. Bachand, 1931)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

à Montréal :

pour : Bachand Robert Raoul. Répertoire de ses actes notariés, cote CN 611- Série 1
Carte de Drummondville – Annexe, cote P524.S1.P1.

à Trois-Rivières :

pour : les actes des notaires Amédée Beauchesne, Charles-Robert Garnier,
François-Xavier Lemieux.

Communauté des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Service des Archives, Montréal

Monastère de Saint-Benoit du Lac, Service des Archives, St-Benoît de Lac, (Qc)

Regroupement des Archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke (RASSAS),
accessible au Centre d'Archives Mgr-Antoine-Racine, Sherbrooke. (Versement 2000-021, dossiers 27 à 38).

Secrétariat des Fabriques paroissiales de Notre-Dame-de-Bonsecours, (L'Islet), et de St-Christophe
d'Arthabaska (Victoriaville), de St-Adrien de Ham, de Notre-Dame-de-Ham, de Ste-Eulalie, de St-André-
Bessette (Disraëli), de St-Hyppolite de Wotton, de St-Bernardin de Waterloo et du cimetière St-Michel
(Sherbrooke).

Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville.

Livres

100 ans. Centenaire de St-Adrien, 1878-1978, 194 p.

Annuaire du Séminaire de Sherbrooke, 1924, pp. 738-745 (Notice nécrologique de B.C.)

Brochure- souvenir et historique du 100^e anniversaire de la fondation de la paroisse de St-Eugène, 1867-1967, Impression 1967, (Montmagny : Éditions Marquis Ltée), 180 p. (BAnQ- Montréal)

De L'Isle Gilles, Notre-Dame-de-Ham 1898 – 1998, Imprimerie d'Arthabaska, 1996, 495 p.

Gendron Mario et Richard Racine, Waterloo 125 ans d'histoire, Société d'histoire de Shefford, 1992, 124p.

Glossaire du [vieux] parler français au Canada, par la Société du parler français au Canada. P.U.L. , Québec, 1968, (réédition de 1930), 709 p. : p.465

Gravel Albert, Obituaire. Album du clergé catholique séculier du diocèse de Sherbrooke 1874-1968, Sherbrooke, 1969, pages diverses pour photos pertinentes de prêtres.

Ham-Nord 1864-1989, Portraits de Familles, Publicité Paquet Inc, Shawinigan, 1988, 383 p.

Ham-Nord 1864 – 2014, Au fil de notre histoire 150^e, Impr. Héon & Nadeau, Victoriaville, 2013, 498 p.

Hudon Francine et France McSween, Histoire du village de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham. Recueil de fiches thématiques et Annexes. Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham, octobre 1983, 191 p.

Lafontaine André, La famille Goulet, La Famille O'Bready. Notes, Notices biographiques, Tableaux généalogiques. (Édition revue et augmentée) , Sherbrooke, 1996, xii-467 p.

Obituaire du clergé 1874-1993, Archidiocèse de Sherbrooke. (B. Couillard, p. 34)

St-Adrien de Ham, 100 ans : Centenaire de St-Adrien de Ham 1878-1928 , 194 p.

Thibault Réjane, La famille Raoul Thibault [Florida Caron], Saint-Eugène de L'Islet. Province de Québec, 1930- 1980, Sainte-Foy, 28 novembre 1998, 135 p., (BAnQ-Montréal)

Trottier Bertrand, Fecteau's Mills – Notre-Dame-de-Ham 1898 – 1998, colligé par Urbain Descormiers fsc, 1992, 89 p.

Vézina Jean-Paul, Ham-Nord d 'Hier à Aujourd'hui, Publicité Paquet Inc, Shawinigan, 1988, 427 p.

Journaux

L'Union des Cantons de l'Est, BAnQ -Montréal, mic-233, 1914-1922

La Tribune, Sherbrooke, BAnQ - Montréal, 1924-1928

Droits d'auteur

Des autorisations ont été obtenues de monsieur Jean-Paul Vézina, de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, et des Archives de l'Assemblée nationale du Québec pour l'usage de leur matériel.

Portraits

L'origine des portraits, si non autrement spécifiée, provient de la collection personnelle de l'auteur, de familles proches et des livres suivants plus amplement décrits ci-haut: Notre-Dame-de-Ham 1898-1998; Ham-Nord, Portraits de Familles; Ham-Nord 1864-2014, Au fil de notre histoire 150^e; Albert Gravel, Obituaire.

Merci

- aux départements et aux services d'Aménagement du territoire des Villes de Victoriaville, Shawinigan et Drummondville pour localiser des terrains.
- à Gaétan Goulet, de Ham Nord, pour propos et photos de la famille de Narcisse Goulet.
- à madame Huguette Pinard- Lachance , directrice du Centre d'Archives Mgr- Antoine-Racine de Sherbrooke pour les nombreux services rendus concernant cette recherche.
- à toutes les personnes approchées pour de l'information et qui ont contribué à préciser des détails de cette recherche.
- aux personnes suivantes qui m'ont fourni de précieuses informations sur certains aspects : deux descendantes d'Adeline Couillard , soeur de Barthélémy; une nièce de Donat et Ernest Vigeant; une nièce de Zotique Gervais ptre, qui a reçu le calice de Barthélémy; des proches d 'Azilda Talbot , seconde épouse de Joseph Gagné, 5^e personne différente à devenir maire de Notre-Dame-de-Ham en 1908.





Florent Charest

Dans une petite municipalité de 100 familles en 1910 arrive un curé très dynamique, Barthélémy Couillard, qui ravive les citoyens et, parmi beaucoup d'innovations à l'époque, il contribue à fonder une Coopérative agricole en 1914.

Le ralentissement économique d'après-guerre et un certain abandon des actionnaires mettent en péril la survie de la Coopérative. Pour la sauver temporairement du désastre, le curé fait des malversations avérées frauduleuses dans les finances de la Coopérative et de la Fabrique.



Curé B. Couillard

La « faillite du curé Couillard » est l'expression demeurée dans la mémoire populaire pour identifier le sujet, l'époque et le désastre qui a touché les actionnaires de la Coopérative agricole, leurs familles et leur parenté. Cette faillite a eu d'énormes répercussions dans leur milieu pendant les huit années que dureront les suites de la faillite.

Il y en a beaucoup qui ont perdu, et plusieurs qui sont partis ruinés pour l'Abitibi ou les É.-U. Le curé a dû abandonner sa paroisse et a été éloigné par son évêque, d'autres disent mis en « pénitence » et « exilé » à Lewiston, Maine.

Finalement, les actionnaires ont dû combler en partie le déficit de la Coopérative et le clergé du diocèse aurait peut-être été mis à contribution pour le reste tout en étant obligé de garder le silence sur ce que chacun devait cotiser à même son revenu.

Dans le cours des procédures, l'évêque ne veut pas que le curé qui a avoué avoir fait des faux documents et les avoir utilisés, ait un procès : un curé à l'amende ou en prison en 1922-1923, quelle catastrophe pour l'Église...

Au-delà de ces événements, il y avait des laïcs dans l'administration, il y avait aussi des actionnaires, qui étaient-ils? Quelle était la personnalité de ce curé hors pair pour l'époque? Cent ans plus tard, mettre des noms, des visages et des documents sur une histoire assez anonyme de nos jours fera revivre cette période locale entre 1910 et 1930, et humaniser un peu cet événement qui a eu un impact dans plusieurs collectivités environnantes, principalement aussi à Ham-Nord et St-Adrien, mais aussi sur des particuliers résidants à Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Lewiston, Maine...



ISBN 978-2-89586-191-1



9 782895 861911

Florent Charest détient une Maîtrise ès Arts (histoire) de l'Université de Montréal

ISBN 978-2-89586-191-1 (relié)

ISBN 978-2-89586-254-3 (pdf)